



ICAPE HOLDING

Société anonyme au capital de 3.235.272,80 euros
Siège social : 33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses
515 130 037 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, 33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://www.icape-finance.com/fr/>).

AVERTISSEMENT	7
PERSONNE RESPONSABLE	9
MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	9
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	10
1. Raison sociale et nom commercial de la Société	10
2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	10
3. Date de constitution et durée	10
4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	10
5. Contrôleurs légaux des comptes	10
6. Franchissements de seuils statutaires (article 9 des statuts)	11
RAPPORT DE GESTION	12
1. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES	12
1.1. Présentation générale	12
1.2. Organigramme du Groupe	14
1.3. Description des activités de la Société et du Groupe	16
2. FAITS MARQUANTS	19
2.1. Faits significatifs de l'exercice	19
2.2. Evénements significatifs postérieurs au 31 décembre 2024	23
3. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE	25
3.1. Segmentation	25
3.2. Base de préparation des comptes consolidés	25
3.3. Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe	26
3.4. Note méthodologique sur les principaux postes du compte de résultat et les indicateurs	28
3.5. Exposé des résultats consolidés du Groupe pour l'exercice 2024	32
3.6. Exposé de la trésorerie et des capitaux propres	40
3.7. Facteurs affectant la comparabilité des comptes consolidés	51
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE-MERE (ICAPE HOLDING SA)	52
4.1. Présentation des résultats de la Société	52
4.2. Affectation du résultat	53
4.3. Proposition de dividende	53
4.4. Rappel des dividendes distribués	54
4.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	54
4.6. Dépenses non-déductibles fiscalement	55
4.7. Activités en matière de recherche et de développement	55
4.8. Informations sur les délais de paiement	55
4.9. Prêts inter-entreprises	55
4.10. Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	55

4.11	Injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par l'Autorité de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles	56
5.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	57
5.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	57
5.2	La poursuite de la stratégie du Groupe	57
5.3	Perspectives d'avenir et objectifs	59
6.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	63
6.1	Risque lié aux systèmes informatiques*	64
6.2	Risque de liquidité*	66
7.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	68
7.1	Présentation générale	68
7.2	Prises de participations significatives	71
7.3	Résultats des filiales et participations	71
8.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	74
8.1	Répartition du capital et des droits de vote	74
8.2	Contrôle de la Société et action de concert	75
8.3	Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2024	75
8.4	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	76
8.5	Droits de vote	76
8.6	Auto-contrôle	77
8.7	Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	77
8.8	Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 21 mai 2025	80
8.9	Participation des salariés au capital	82
8.10	Plans d'attribution d'actions gratuites	82
8.11	Options de souscription d'actions	82
8.12	Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels	83
8.13	Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour pratiques anti-concurrentielles (article L. 464-2 du Code de commerce)	84
8.14	Participations croisées, aliénation de participation croisée	84
8.15	Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées	84
	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	85
1.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	85
1.1	Composition du conseil d'administration	85
1.2	Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration et censeurs	88
1.3	Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration et censeurs	96
1.4	Nationalité des membres du conseil d'administration	98

1.5	Membres indépendants du conseil d'administration	98
1.6	Les censeurs	101
1.7	Représentation équilibrée des femmes et des hommes	101
1.8	Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants mandataires sociaux	101
1.9	Situation des mandats des administrateurs	102
1.10	Proposition de nouveaux administrateurs	102
1.11	Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice	102
1.12	Rémunération et avantages	103
2.	INFORMATIONS CONCERNANT LA DIRECTION GENERALE	104
2.1	Composition de la direction générale	104
2.2	Rémunération et avantages	105
3.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION	107
3.1	Informations sur les comités du conseil d'administration	107
3.2	Règlement intérieur	118
3.3	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	118
3.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	120
3.5	Plan de formation des membres du conseil	121
3.6	Parité au sein du Groupe	121
4.	CONVENTIONS REGLEMENTEES ET PARTIES LIEES	122
4.1	Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024	122
4.2	Conventions dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2024	122
4.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	124
5.	CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	130
5.1	Politique d'assurance	130
5.2	Politique de gestion des risques	130
5.3	Le contrôle interne	131
6.	TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	132
	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	133
1.	PRESENTATION DU GROUPE ICAPE	133
1.1	Le Groupe ICAPE	133
1.2	Modèle d'affaires	135
1.3	Relations avec les parties prenantes	136
1.4	Gouvernance RSE	136
2.	PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET RESULTATS RSE	137
2.1	Cartographie des 5 principaux risques bruts identifiés	137
2.2	Identification des risques significatifs, politiques et indicateurs clés de performance associés	139

3.	INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES DES AFFAIRES	147
3.1	Introduction à l'éthique des affaires	147
3.2	Risque éthique et droits de l'Homme	148
3.3	Risque de corruption	149
4.	INFORMATIONS SOCIALES	151
4.1	Introduction aux risques sociaux	151
4.2	Risque de diversité et d'égalité de traitement	152
4.3	Risque d'attraction et de rétention des talents	155
4.4	Risque de climat social interne	158
4.5	Risque de santé sécurité au travail	159
4.6	Risques de conditions de travail inadéquates	160
5.	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	162
5.1	Introduction aux risques environnementaux	162
5.2	Risque de pollution	163
5.3	Risque d'atténuation insuffisante au changement climatique	165
5.4	Risque de consommation de ressources sensibles	167
5.5	Adaptation au changement climatique	169
5.6	Gestion environnementale sur l'usine TRAX en Afrique du Sud	169
6.	INFORMATIONS SOCIETALES	170
6.1	Introduction aux risques sociétaux	170
6.2	Risque de gestion RSE des fournisseurs	171
6.3	Risque des attentes RSE et de la gestion client	173
6.4	Risque des données confidentielles clients	175
6.5	Risque des engagements sociétaux	176
7.	BILAN DES DONNEES	178
8.	NOTE METHODOLOGIQUE	181
9.	RAPPORT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION	185
	COMPTES CONSOLIDES	193

1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES _____	193
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION _____	207
3.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE _ _____	228
4.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE _____	237
5.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE _ _____	261
6.	AUTRES NOTES _____	262
7.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES _____	265
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS _____	266
	COMPTES SOCIAUX _____	271
1.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024 _____	271
2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	293
	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE _____	298

AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- le terme « **Rapport financier annuel** » désigne le présent rapport financier annuel ;
- les termes « **Société** » ou « **Icape Holding** » désignent la société Icape Holding dont le siège social est situé 33 avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 515 130 037 ;
- le terme « **Groupe** » ou « **Groupe Icape** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes ;
- le terme « **Prospectus** » désigne le prospectus établi par la Société pour les besoins de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, approuvé par l'AMF le 21 juin 2022 sous le numéro 22-229, lequel est composé (i) du document d'enregistrement de la Société, approuvé par l'AMF le 19 avril 2022 sous le numéro I.22-008 (le « **Document d'enregistrement** »), (ii) du supplément au document d'enregistrement de la Société, approuvé par l'AMF le 21 juin 2022 sous le numéro I.22-028 (le « **Supplément au Document d'enregistrement** »), (iii) de la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération) (le « **Résumé** »).

Déclarations et informations prospectives

Le Rapport financier annuel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du Rapport financier annuel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les déclarations et informations prospectives mentionnées dans le Rapport financier annuel sont données uniquement à la date du Rapport financier annuel.

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent rapport, pourraient avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données financières) et pourcentages présentés dans le Rapport financier annuel ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Rapport financier annuel peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Rapport financier annuel ne font pas partie du Rapport financier annuel.

PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 4 avril 2025.

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général.

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

« Le Groupe ICAPE continue de maximiser les synergies post-acquisitions tout en maîtrisant rigoureusement les coûts. Nos indicateurs de rentabilité pour l'exercice 2024 sont en amélioration par rapport à 2023, démontrant l'adaptabilité de notre modèle dans un marché difficile. En 2025, nous comptons intensifier cette dynamique pour tirer pleinement parti de la reprise d'activité en cours, notamment aux États-Unis et en Asie. Nos solides fondamentaux, combinés à l'optimisation de nos frais de structure, nous permettront de répondre efficacement à la demande croissante et d'atteindre nos objectifs de croissance et de rentabilité. »

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général de la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Icape Holding ».

Le Groupe se présente généralement sous le nom commercial « Groupe Icape » ou « Icape Group » en anglais.

2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 515 130 037.

Son numéro LEI est 969500SMJNIR6M3A8D61.

3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 30 septembre 2009, sauf dissolution anticipée ou prorogation conformément aux lois applicables et aux statuts de la Société.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 33 avenue du Général Leclerc – 92260 Fontenay-aux-Roses.

À la date du Rapport financier annuel, la Société a la forme de société anonyme à conseil d'administration de droit français.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Adresse : 33 avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses

Téléphone : +33 1 58 18 39 10

L'adresse du site Internet de la Société est : <https://www.icafe-group.com/>

Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Rapport financier annuel.

5. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Représenté par Monsieur Rémi Toulemonde

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 25 décembre 2020, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

BM&A SAS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Représenté par Monsieur Eric Seyvos

11 rue Laborde

75008 Paris

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2022, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Commissaires aux comptes suppléants

Néant.

6. Franchissements de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Sans préjudice des dispositions légales applicables :

- (i) Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure (i) à 1 % ou (ii) à tout multiple de ce pourcentage jusqu'au seuil de 4 % (inclus), ou (iii) aux seuils légaux prévus par la réglementation pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter de la date du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires résidents hors de France.
- (ii) Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.
- (iii) Pour la détermination des seuils en capital et en droits de vote dont le franchissement est à déclarer au titre des paragraphes précédents, il est fait application des règles définies par les articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce et les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.
- (iv) En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, dans les conditions visées à l'article L. 233-7 VI du Code de commerce. En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi ou la réglementation en vigueur.

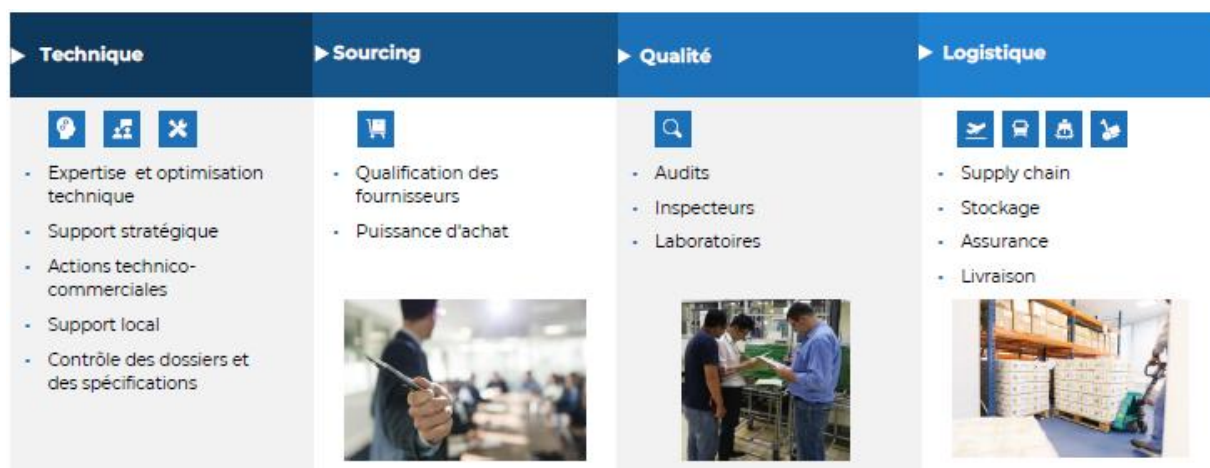
RAPPORT DE GESTION

1. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES

1.1. Présentation générale

Créé en 1999, le Groupe Icape est devenu l'un des principaux acteurs mondiaux de la distribution de cartes de circuits imprimés en petits et moyens volumes, composants essentiels de l'industrie électronique, utilisés dans et par la grande majorité des secteurs de fabrication de produits à usage quotidien, comme l'industrie, les télécommunications, l'automobile, les objets connectés, la domotique, l'e-mobilité, le médical, l'énergie, le multimédia, l'informatique, etc.

Son activité principale consiste à fournir à ses clients un service complet, clé en main, de distribution de circuits imprimés (« *one-stop-shop* »). Le Groupe Icape intervient ainsi en tant qu'interlocuteur unique pour le compte de ses clients (acquéreurs des circuits imprimés et sous-traitants électroniques), en prenant en charge l'ensemble de la chaîne de distribution, comprenant notamment la sélection et le contrôle qualité du fournisseur, le suivi de la production, l'optimisation des prix, le support et l'assistance en ingénierie et conception, le contrôle des dossiers de fabrication, la mise en place des solutions logistiques et de stockage, la livraison ainsi que la gestion des commandes.



Avec 652 salariés au 31 décembre 2024 et une présence dans 23 pays assurée par 40 filiales dont 2 bureaux de services en Chine¹, le Groupe Icape réalise au 31 décembre 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 181,7 millions d'euros, contre 185,7 millions d'euros en 2023, et compte plus de 3.700 clients au 31 décembre 2024.

Dans un environnement concurrentiel très fragmenté, le Groupe Icape a construit au fil des années une organisation mondiale structurée sur le marché de la distribution de circuits imprimés, disposant en particulier en Chine d'un bureau de services figurant, à la connaissance de la Société, parmi les plus importants bureaux d'approvisionnement et de *sourcing* au monde pour les circuits imprimés, regroupant 265 collaborateurs au 31 décembre 2024 répartis en 6 structures, et capable, grâce à ses caractéristiques, de se positionner comme l'un des acteurs majeurs de la consolidation en cours et à venir de ce secteur d'activité.

¹ Les deux bureaux de services en Chine recouvrent les équipes du Groupe (i) implantées en Chine, (ii) employées par la filiale du Groupe Icape Dongguan Electronic, et (iii) dont l'activité principale est dédiée à la fourniture aux filiales du Groupe, par l'intermédiaire des deux GIE du Groupe (groupements d'intérêt économique), de services communs tels que les services achats, *sourcing*, support technique, ingénierie, contrôle qualité, logistique, gestion de commandes et établissement des devis.

La distribution de circuits imprimés (« activité ICAPE ») est l'activité principale du Groupe et représente 76% de son chiffre d'affaires en 2024. Cette activité regroupe : (i) la distribution de circuits imprimés en petits et moyens volumes, avec une grande diversité de produits et des délais de fabrication standards (4 à 5 semaines) (« activité HMLV »), (ii) l'activité express de circuits imprimés dédiée aux petites quantités et aux prototypes fabriqués en délai restreint (délai moyen de fabrication de 5 jours) avec une livraison express (48 heures) (« activité IQTS ») et (iii) la fabrication de circuits imprimés en interne. L'activité HMLV constitue l'essentiel de l'activité ICAPE et le cœur du périmètre « circuits imprimés » du Groupe, les autres activités représentant encore une part marginale du chiffre d'affaires du Groupe mais en progression.

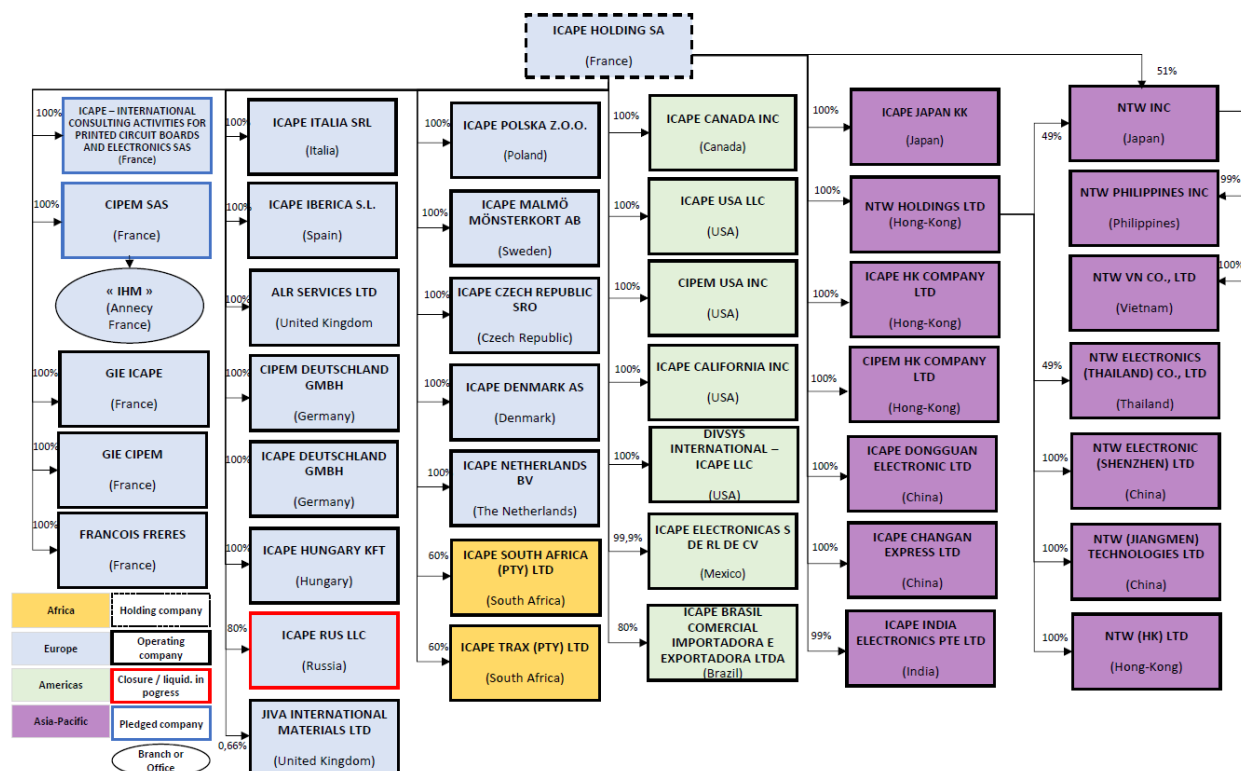
Si l'activité ICAPE constitue son activité principale, le Groupe a diversifié sa gamme de services et produits avec la distribution de pièces électromécaniques sur-mesure (« activité CIPEM ») qui représente environ 24% du chiffre d'affaires du Groupe. Cette diversification des services et produits proposés par le Groupe a pour objectif d'adresser un nombre croissant de clients et d'augmenter les revenus générés auprès de la base de clientèle existante du Groupe.

Après 20 ans de croissance organique annuelle moyenne de 19,1%² sur la période 2001-2021, le Groupe Icape combine aujourd'hui son modèle de croissance organique à une politique de croissance externe, *via* des acquisitions de taille modérée (*i.e.*, dont le chiffre d'affaires est en général inférieur à 20 millions d'euros), bien implantées commercialement et localement, qui complètent la couverture géographique mondiale du Groupe et qui présentent des synergies avec ce dernier, dans une perspective de croissance organique soutenue des acquisitions post-intégration. En 2024, sur la base de sa nouvelle stratégie de croissance externe et avec l'appui de son service interne d'acquisitions (« M&A »), le Groupe a ainsi réalisé 5 acquisitions. Cette stratégie s'inscrit dans un contexte de consolidation du secteur entamée depuis plusieurs années et accentuée par la pandémie mondiale de COVID-19, laquelle a fragilisé les acteurs de la distribution de circuits imprimés ne bénéficiant pas, comme le Groupe Icape, de présence permanente et stable en Chine.

² Taux de croissance annuel composé (TCAC) du Groupe sur la période 2001-2021, calculé sur la base du chiffre d'affaires du Groupe en 2021 hors acquisitions.

1.2. Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2024. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



Notes sur l'organigramme :

Icape India : Cette filiale est détenue à 0,0002 % par M. Sameerasimha Jayasimha, directeur de la filiale.

Icape Mexico : Cette filiale est détenue à hauteur de 0,002 % par M. Maximiliano Ignacio Royo Rojas, directeur de la filiale.

Icape Brazil : Cette filiale est détenue à hauteur de 20% par M. Paulo Eduardo Vandsberg de França.

Icape Rus : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par Mme. Natalia Vadimovna Tarnavskaya, sales manager au sein de la filiale.

Icape South Africa : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock (directeur de la filiale) et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan (ancien directeur de la filiale).

Icape Trax : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock (directeur de la filiale) et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan (ancien directeur de la filiale).

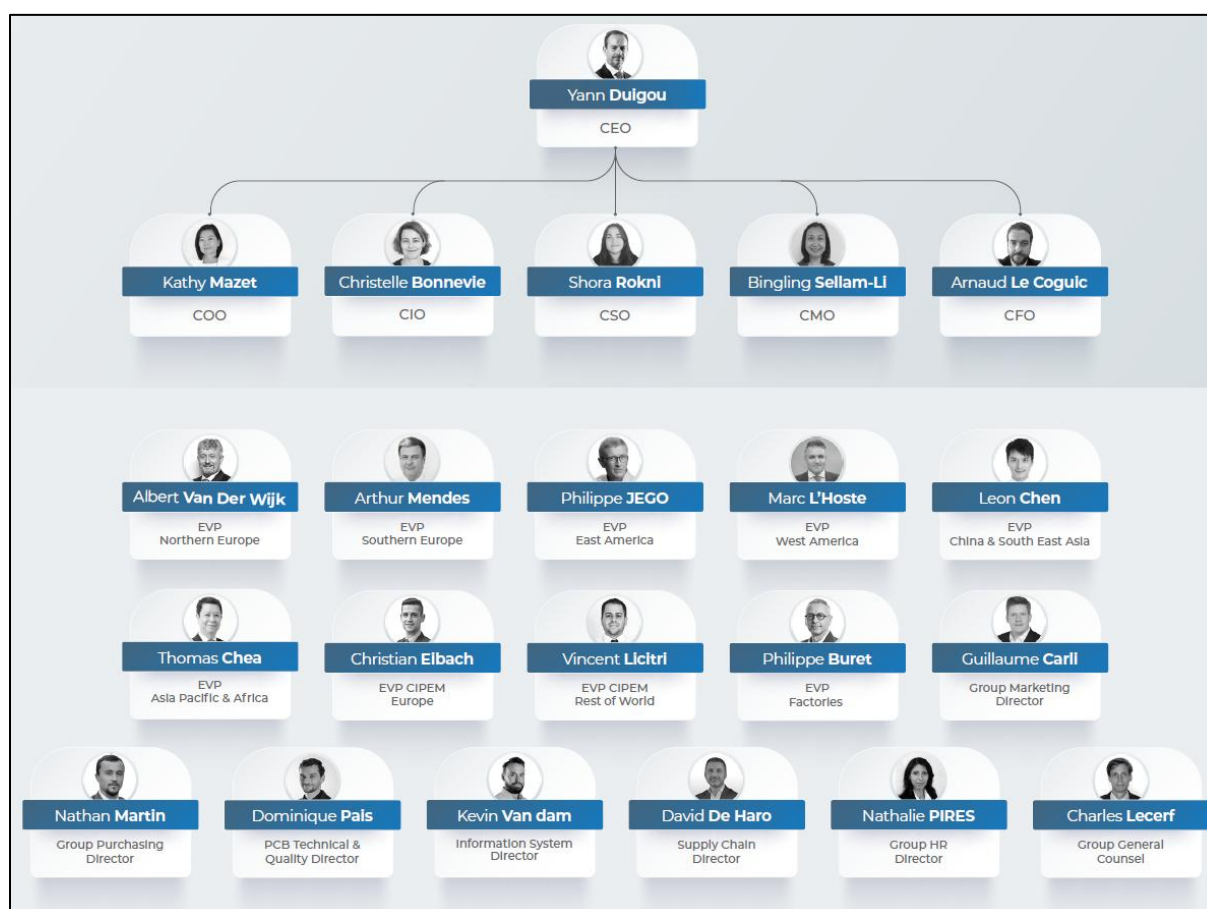
Le Groupe dispose aujourd'hui d'une organisation structurée et agile, qui repose sur une répartition précise des rôles et fonctions destinée à assurer une efficacité optimale, adaptée à la poursuite de la croissance organique du Groupe et à l'absorption de nouvelles cibles dans le cadre de sa stratégie de croissance externe.

La définition de la stratégie du Groupe est assurée par le conseil d'administration de la Société, organe collégial créé le 30 juin 2021 à l'occasion de la transformation de la Société en société anonyme. Le conseil d'administration est présidé par le fondateur du Groupe, M. Thierry Ballenghien, et regroupe neuf (9) administrateurs expérimentés et trois (3) censeurs, dont neuf (9) experts des circuits imprimés. Le conseil d'administration comprend également deux (2) administrateurs indépendants.

L'équipe de direction a également été renforcée en 2023 avec (i) la désignation, aux côtés du nouveau directeur général de la Société (M. Yann Duigou), de deux nouveaux directeurs généraux adjoints respectivement chargés des finances et de l'administration (M. Arnaud Le Coguic, CFO) et des opérations commerciales et marketing (Mme Bingling Li Sellam, CMO) et (ii) l'extension des missions confiées à Mme Shora Rokni, directrice générale adjointe, dont le périmètre recouvre désormais la stratégie d'acquisitions et d'intégration (Mme Shora Rokni, CSO).

Le conseil d'administration et l'équipe de direction assurent une cohérence dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie pour l'ensemble du Groupe. La cohérence et la garantie de l'expertise métiers du Groupe est assurée par un groupe de neuf (9) experts techniques « circuits imprimés », dont chacun est spécialisé dans une catégorie de technologies. La cohérence de la gestion du risque, du contrôle interne et de l'application de la politique RSE du Groupe est quant à elle assurée par une équipe composée de trois (3) personnes couvrant les trois piliers, à savoir la gouvernance, l'environnement et le social.

Le Groupe dispose d'un comité exécutif de vingt-deux (22) personnes, dont neuf (9) *executive vice-presidents* répartis par zones géographiques, en charge notamment de (i) superviser et assister les directeurs opérationnels des filiales de leur zone et (ii) identifier et sélectionner avec ces directeurs opérationnels, leurs réseaux et les équipes commerciales locales, les cibles potentielles pour des acquisitions futures.



Les directeurs opérationnels des filiales du Groupe, lesquelles fonctionnent en centres de profits, animent quant à eux les ingénieurs commerciaux du Groupe et les activités commerciales dans chaque pays. Ils sont appuyés par deux (2) groupements d'intérêt économique (GIE) dont les principales fonctions (achats, *sourcing*, support technique, ingénierie, contrôle qualité, logistique, gestion de commandes et établissement des devis) sont assurées par les deux bureaux de services en Chine (ICAPE et CIPEM). Les activités commerciales du Groupe sont ainsi assurées localement sur l'ensemble des territoires sur lesquels le Groupe est présent, au plus près des fournisseurs et clients du Groupe.

Le service achats et *sourcing* du Groupe occupe également une place centrale dans le fonctionnement du Groupe, puisqu'il est chargé de la gestion des fournisseurs pour l'ensemble des filiales du Groupe : identification et qualification des meilleurs fournisseurs, établissement et mise à jour, après validation par la direction générale, des matrices de fournisseurs par produits et par technologies, suivi des fournisseurs et du respect de leurs engagements, vérification du respect par l'ensemble du Groupe des préconisations du service achats, réalisation des *benchmarks* réguliers pour évaluer la compétitivité du Groupe et celle de ses concurrents, etc.

1.3. Description des activités de la Société et du Groupe

1.3.1. Une présence établie dans les principales zones géographiques du marché mondial des circuits imprimés

Le Groupe Icape, par son implantation géographique, a créé une plateforme mondiale pour accompagner ses clients partout dans le monde.

Le Groupe emploie ainsi 652 collaborateurs répartis dans 40 filiales commerciales dont deux (2) bureaux de services en Chine. En 2024, le Groupe a livré ses produits à plus de 3.700 clients et dispose d'une présence locale dans 23 pays ainsi que de réseaux de fournisseurs comprenant 77 fournisseurs qualifiés, homologués et suivis (dont 27 pour l'activité ICAPE et 50 pour l'activité CIPEM), en évolution constante afin de pouvoir proposer aux clients des fournisseurs toujours plus compétitifs et axés sur la qualité. Le Groupe dispose d'une organisation logistique complète et structurée, comprenant neuf (9) plateformes logistiques / centres de stockage, positionnés localement sur tous les continents. Il propose également à ses clients une offre de livraison express de circuits imprimés et de pièces techniques combinée à des sites d'e-commerce, et détient deux (2) laboratoires d'analyse, de contrôle qualité et de tests en Chine et aux États-Unis.

1.3.2. Une large gamme de produits et de services couplés à un savoir-faire et une expertise de premier plan

Appuyé par un groupe d'experts des circuits imprimés, le Groupe fournit à ses clients une gamme complète de services de distribution de circuits imprimés (« *one-stop-shop* »), comprenant (i) le support technique et technologique, (ii) les services ingénierie et de contrôle des dossiers de fabrication, (iii) la sélection des fournisseurs et la constitution de réseaux, (iv) les négociations commerciales et la puissance d'achat, (v) le contrôle de la qualité, les audits et inspecteurs locaux, (vi) la gestion de la logistique, de la consolidation³ et des stockages, (vii) la gestion des commandes locales en Chine, (viii) les services devis, (ix) le service commercial de proximité et (x) deux sites de e-commerce.

³ La consolidation des livraisons permet de rassembler les commandes de plusieurs clients en un seul envoi et de leur faire ainsi bénéficier de prix de transport plus compétitifs.

Le Groupe se distingue ainsi de ses concurrents par la gamme étendue de services, de produits et de technologies qu'il propose à ses clients, que l'on peut rassembler en deux grandes familles :

- (i) la distribution de circuits imprimés de toutes technologies (activités HMLV et IQTS) : simple face, double face, multicouches, haute densité, flexible, métal, flex-rigide, téflon, etc., l'activité HMLV constituant le cœur de l'activité du Groupe ;
- (ii) la distribution de pièces électromécaniques sur plan (activités CIPEM) : câbles, connecteurs, claviers, batteries, chargeurs, pièces plastiques, pièces métal, transformateurs, télécommandes, assemblages électroniques, boîtes, LED, LCD, etc., qui viennent enrichir l'offre de produits du Groupe.

Le succès commercial du Groupe Icape repose sur les piliers suivants : (i) une équipe techniquement expérimentée, un savoir-faire et une expertise reconnus, (ii) la confiance de ses clients et fournisseurs, basée sur la constance des principes fondamentaux et éthiques de son équipe de direction depuis sa création, (iii) une forte implantation en Chine, le plus grand producteur mondial de circuits imprimés, idéalement située dans le Guangdong et dans le Jiangxi, (iv) des services complets et en particulier la garantie de la qualité, (v) une logistique performante et en particulier la garantie des livraisons dans les délais, (vi) la compétitivité des prix, (vii) un accompagnement partout dans le monde, (viii) la réactivité des équipes locales à la fois côté clients et côté fournisseurs, (ix) la diversité des produits disponibles, en particulier grâce à l'activité CIPEM.

1.3.3. Un positionnement stratégique dans la chaîne de valeur d'approvisionnement de circuits imprimés tant pour ses clients que pour ses fournisseurs

Le Groupe Icape est un prestataire de services à forte valeur ajoutée faisant le lien entre des clients dans le monde entier et des fournisseurs principalement basés en Chine : d'un côté, des bureaux de services en Chine et des fournisseurs chinois, sélectionnés, contrôlés et suivis par les équipes du Groupe ; de l'autre, des ingénieurs technico-commerciaux et des filiales commerciales qui accompagnent et conseillent des clients dans le monde entier, en sécurisant leurs approvisionnements grâce à un important maillage commercial local et international.

Pour ses clients, le Groupe offre une gamme complète de services, avec un accès simple à toutes les gammes de circuits imprimés à des prix compétitifs, tout en assurant le contrôle de la qualité et de la logistique. L'amplitude de la gamme des services proposés par le Groupe lui permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur et d'offrir à ses clients l'opportunité de :

- (i) réduire les coûts associés au *sourcing* (recherche des fournisseurs), l'approvisionnement (commande des pièces), l'optimisation de la chaîne logistique, l'ingénierie, le contrôle des fournisseurs (audits et inspections), le contrôle qualité, les assurances, le support technique, les formations techniques, les stockages locaux, etc., services que le Groupe mutualise au bénéfice de ses clients, leur permettant ainsi d'optimiser leurs dépenses en circuits imprimés et de concentrer les efforts de leurs équipes achats sur d'autres composants ou matières premières ;
- (ii) bénéficier de conditions de prix et de paiements favorables, grâce à la position d'agrégateur de commandes des clients du Groupe Icape, ainsi qu'à ses relations de confiance et de longue durée avec ses fournisseurs ;
- (iii) raccourcir significativement les délais de commercialisation (« *time to market* ») de ses clients, grâce à un important réseau de fournisseurs et les solutions logistiques mises en place par le Groupe ;

- (iv) bénéficier de processus de contrôle de conformité et de contrôle qualité, avec notamment les audits physiques et virtuels des usines, le contrôle complet de chaque dossier par le service d'ingénierie, l'organisation de l'assurance qualité, les contrôles qualité dans les usines des fournisseurs, les laboratoires d'analyse, de contrôle qualité et de tests en Chine, les tests de vieillissement et cycles thermiques pour homologations et contrôles de fiabilité.

Pour ses fournisseurs, le Groupe Icape intervient également en qualité d'intermédiaire créateur de valeur ajoutée, leur permettant :

- (i) d'atteindre des clients dans le monde entier sans avoir à mettre en place une organisation commerciale mondiale coûteuse et de se concentrer sur les activités de production ;
- (ii) de sécuriser leur relation avec le client final en minimisant le risque de litiges et les retards ou défauts de paiement de clients sans surcoût, en s'appuyant sur la réputation du Groupe Icape ;
- (iii) de recevoir des dossiers clairs (caractéristiques techniques des circuits imprimés commandés, etc.) grâce au service ingénierie du Groupe Icape et de limiter ainsi les mauvaises fabrications et les malentendus avec les clients ;
- (iv) de connaître les besoins des clients partout dans le monde par une meilleure communication et grâce à une aide commerciale multilingue locale apportée par le Groupe ; et
- (v) d'agrèger des volumes de commandes importants sur le segment HMLV (*High Mix Low Volume*) et d'optimiser les activités de production et de logistique des fournisseurs.



2. **FAITS MARQUANTS**

2.1 **Faits significatifs de l'exercice**

2.1.1 Acquisitions

Dans le cadre de l'accélération de sa stratégie de croissance externe, le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2024 à plusieurs acquisitions.

- (i) Le Groupe a procédé le 12 février 2024 à l'acquisition des actifs opérationnels du distributeur italien P.C.S. et de la totalité des titres de la société de design Studio E2. Bien que modestes par rapport aux précédentes acquisitions réalisées en Europe, ces opérations consolident le positionnement stratégique du Groupe dans la chaîne de valeur du circuit imprimé tout en offrant au Groupe un nouveau point d'appui solide en Lombardie, région italienne reconnue pour son dynamisme économique.

P.C.S. dispose en effet d'une base de clients composée d'environ 80 industriels représentant tous les secteurs d'activité qui animent ce bassin industriel et présentant un potentiel de synergies important avec la filiale italienne du Groupe, Icape Italia. L'acquisition de Studio E2 permet quant à elle au Groupe d'intégrer une expertise nouvelle et à forte valeur ajoutée pour les clients locaux et internationaux du Groupe, à savoir l'activité de design de circuits imprimés. L'intégration de cette activité additionnelle permet au Groupe de réaffirmer son rôle d'intermédiaire technologique clé pour ses clients.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été réalisée à compter de la date d'acquisition.

- (ii) Le Groupe a procédé le 19 septembre 2024 à l'acquisition de la totalité des titres du groupe japonais NTW, spécialisé dans la distribution de circuits imprimés en Asie. Avec cette acquisition majeure d'un leader de la distribution de circuits imprimés au Japon, disposant de sept filiales en Asie et d'un réseau de fournisseurs diversifié dans la région, le Groupe Icape ambitionne de devenir l'un des principaux acteurs de la distribution de circuits imprimés au Japon.

Fondé en 2002, le groupe NTW offre une expertise à haute valeur ajoutée reposant sur un modèle économique similaire à celui du Groupe Icape. Le groupe NTW dispose de sept filiales situées au plus près des centres de production mondiaux de circuits imprimés (Japon, Chine et Asie du Sud-Est). Le groupe NTW adresse une clientèle de grands comptes japonais positionnés sur des industries très diversifiées, allant de la bureautique aux outils de communication et d'infrastructures. Le groupe NTW a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires annuel supérieur à 20.000.000 USD.

Avec cette acquisition, le Groupe Icape intègre un acteur à l'expertise éprouvée et reconnue sur le marché, présentant un potentiel important en termes de synergies d'achat et de commercialisation. Le Groupe renforce également son leadership sur toute la région asiatique en s'alliant avec un acteur local ayant su développer un portefeuille de grands comptes japonais que le Groupe Icape n'adressait pas jusqu'à présent. L'accès à la plateforme logistique d'envergure mondiale du Groupe Icape permettra à NTW d'offrir de nouveaux services à ses clients, d'élargir son offre de produits et d'augmenter ainsi sa croissance rentable.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été réalisée à compter du 1^{er} octobre 2024.

- (iii) Le Groupe a acquis le 25 septembre 2024 l'intégralité des titres de la société François Frères, l'un des principaux agents du Groupe. Cette acquisition permet d'internaliser le principal intermédiaire commercial du Groupe et de réduire les honoraires d'agent dont s'acquitte le Groupe. Cette opération permet également d'intégrer au Groupe Icape des profils très expérimentés, experts du marché des circuits imprimés.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été réalisée à compter du 1^{er} octobre 2024.

- (iv) Le 17 décembre 2024, le Groupe a acquis l'intégralité des titres du distributeur britannique de circuits imprimés ALR Services Ltd.

Fondé en 1995, ALR Services est un partenaire de référence pour la distribution de circuits imprimés, fort d'un portefeuille de 300 clients EMS⁴ et OEM⁵, actifs dans le domaine de la défense et dans une moindre mesure, l'industrie automobile. ALR Services Ltd. a enregistré un chiffre d'affaires de 2,5 millions de livres sterling en 2024, soit plus de 3 millions d'euros.

Grâce à cette acquisition, le Groupe étend son activité au Royaume-Uni, l'un des principaux marchés de la distribution de circuits imprimés en Europe, tout en intégrant une structure locale reconnue pour son expertise et son engagement en matière d'amélioration continue. ALR Services dispose du fait de ce rapprochement d'une prestation de services enrichie et de toute la puissance d'achat du Groupe Icape.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sera réalisée à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'ensemble des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été financées intégralement en numéraire, au moyen des fonds décrits ci-dessous :

- (i) l'acquisition des actifs opérationnels de la société italienne P.C.S a été réalisée au moyen des fonds propres du Groupe ;
- (ii) l'acquisition de la société italienne Studio E2 a été réalisée au moyen des fonds propres du Groupe ;
- (iii) l'acquisition du groupe japonais NTW a été réalisée au moyen des fonds issus de la ligne de croissance externe mise en place auprès du syndicat bancaire du Groupe (voir §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du présent Rapport financier annuel) ;
- (iv) l'acquisition de la société française François Frères a été réalisée au moyen des fonds issus de la ligne de croissance externe mise en place auprès du syndicat bancaire du Groupe (voir §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du présent Rapport financier annuel)
- (v) l'acquisition de la société britannique ALR Service Ltd. a été réalisée au moyen des fonds propres du Groupe.

⁴ Electronic Manufacturing Services : sous-traitant électronique pouvant assurer le montage de composants électroniques et la fabrication de produits électroniques complets.

⁵ Original Equipment Manufacturer : clients finaux capables de faire l'assemblage de leurs cartes électroniques dans leurs propres usines.

2.1.2 Opérations de restructuration interne

Afin de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe et conduire à une meilleure efficacité économique, le Groupe a procédé aux opérations de réorganisation interne suivantes :

- (i) Le Groupe a procédé le 31 janvier 2024 à la fusion par absorption de sa filiale Idelec par son autre filiale Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards. La fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société Idelec ont été transférés à la société Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, dans l'état où ils se trouvaient le 31 décembre 2023.

Afin de réaliser cette fusion, le syndicat bancaire constitué le 20 décembre 2023 a levé le nantissement qui existait, à son profit, de l'intégralité des titres de la société Idelec.

- (ii) Le Groupe a procédé le 20 février 2024 à la fusion simplifiée de sa filiale Princitec GmbH Printed Circuit Technology par son autre filiale Icape Deutschland GmbH. La fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société Princitec GmbH Printed Circuit Technology ont été transférés à la société Icape Deutschland GmbH, dans l'état où ils se trouvaient le 31 décembre 2023.
- (iii) Dans la même perspective de rationalisation et de simplification juridique pour conduire à une meilleure efficacité économique, la société Icape Singapore, filiale à 100% de la société Icape Holding, a été liquidée en mars 2024.
- (iv) La société SAFA 2000 a fusionné dans la société Icape Deutschland en date du 28 août 2024. La société SAFA 2000 était détenue à 100% par la société Icape Deutschland, elle-même détenue à 100% par la société Icape Holding. Préalablement à cette opération, la société SAFA 2000 a transféré l'ensemble de ses actifs opérationnels à la société Cipem Deutschland avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.
- (v) La société Studio E2 a fusionné dans la société Icape Italia en date du 2 octobre 2024. La société Studio E2 était détenue à 100% par la société Icape Italia, elle-même détenue à 100% par la société Icape Holding.
- (vi) La société Icape Portugal – Electronics a fusionné dans la société Icape Iberica le 23 décembre 2024. Ces deux sociétés étaient détenues à 100% par la société Icape Holding.

2.1.3 Fraude comptable

Le Groupe Icape a été victime d'une fraude comptable au sein de sa filiale américaine, la société Icape USA.

Cette fraude, circonscrite à la société Icape USA, a consisté en la mise en place d'un montage sophistiqué incluant notamment des détournements d'encaissements clients et de paiements fournisseurs, ainsi que des falsifications d'écritures comptables.

Le préjudice porte sur un montant total de 4,5 millions de dollars américains correspondant à des détournements de fonds intervenus sur plusieurs années.

La Société a comptabilisé, en autres charges opérationnelles, un montant de 0,7 million d’euros sur le résultat net 2024 et un montant de 1,1 million d’euros au titre de l’exercice 2023. L’impact de 2,1 millions d’euros portant sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d’ouverture, en application de la norme IAS 8.

Dès la découverte de la fraude, une action judiciaire a été initiée par le Groupe Icape auprès des autorités américaines. Une enquête approfondie a été menée par le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) au cours des six derniers mois. A leur demande, le Groupe Icape n’a pas pu communiquer en juillet 2024, date de découverte de la fraude, afin de préserver la confidentialité de l’enquête.

Le Groupe Icape précise avoir eu recours à toutes les procédures et formalités nécessaires pour recouvrir les montants détournés bien que la probabilité d’une issue favorable demeure toutefois faible selon les autorités américaines.

Conformément à sa politique de gestion des risques et en application des recommandations de Middlednext, la Société a réalisé un audit approfondi de ses procédures internes pour consolider son dispositif anti-fraude et déployer les actions correctrices appropriées dans tout le Groupe.

2.1.4 Décision de conserver la filiale américaine Divsys International – Icape

Le Groupe dispose d’une filiale implantée aux Etats-Unis, la société Divsys International – Icape, société de droit américain dont l’activité principale est l’assemblage de cartes électroniques.

Pour rappel, le Groupe avait décidé lors de son Conseil d’administration du 12 décembre 2022 de se séparer de l’activité d’assemblage de cartes électroniques opérée par l’usine de sa filiale Divsys International – Icape.

Cela a conduit à traiter ces actifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à partir de l’exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d’Administration du Groupe, dans sa réunion du 12 décembre 2024, a décidé d’arrêter la mise en vente de la société Divsys International – Icape. Celle-ci a donc été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2024.

2.1.5 Désengagement des activités du Groupe en Russie

Le Groupe dispose d’une filiale implantée en Russie, la société Icape Rus LLC, société de droit russe dont l’activité principale est la commercialisation de circuits imprimés et de pièces techniques sur plan en Russie et dans les pays de l’union douanière de l’Union Eurasiatique.

Compte tenu de l’aggravation de la situation géopolitique en Ukraine et en Russie, et après avoir dans un premier temps suspendu les prises de commandes et les livraisons aux clients de la Fédération de Russie réalisées par le Groupe, ce dernier a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023.

La liquidation de la société étant toujours en cours, le Groupe a décidé de ne plus consolider cette société à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de son caractère non significatif.

2.2 Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2024

2.2.1 Acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe a procédé le 13 février 2025 à l'acquisition de la société Kingfisher PCB, expert britannique de la distribution de circuits imprimés. Cette société a été créée en 2019 par Victor Sproat, spécialiste britannique des circuits imprimés depuis plus de 35 ans. Ce distributeur adresse des industries très diversifiées, notamment l'aérospatial, les télécommunications, l'automobile ou encore l'industrie de l'énergie. Kingfisher PCB prévoit d'enregistrer un chiffre d'affaires de l'ordre de 1.500.000 livres sterling pour l'exercice 2025.

La consolidation de cette acquisition dans les comptes du Groupe Icape sera faite à partir de février 2025.

2.2.2 Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société qui s'est tenue le 8 janvier 2025 a, dans le cadre de sa 1^{ère} résolution, autorisé le conseil d'administration de la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément au Règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Le prix maximum d'achat a été fixé par l'assemblée générale à 30 euros par action, avec un montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élevant à cinq millions (5.000.000) d'euros, net de frais.

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 12 février 2025, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur le fondement de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 8 janvier 2025, et a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 4.000.000 d'euros.

Le programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- (x) leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuites d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera,
- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera,

- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action),
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des Marchés Financiers postérieurement à l'assemblée générale du 8 janvier 2025.

Le prix maximum d'achat a été fixé par le conseil d'administration de la Société à 20 euros par action, hors frais d'acquisition.

Les précisions sur ce programme de rachat d'actions figurent dans le descriptif du programme qui a été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.icapec-group.com/documentation>) et porté à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a procédé le 20 février 2025 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 153.750 de ses propres actions, représentant environ 1,9% de son capital, auprès de la famille Bentley, en considération de l'intérêt pour la Société de procéder à une telle opération sur la base notamment de l'attestation d'équité réalisée par le cabinet Sorgem Evaluation.

La transaction a été réalisée au prix de 6,84 € par action, soit une décote de 5% par rapport au cours de clôture du 19 février 2025. Le montant total de la transaction s'est élevé à 1.052 milliers d'euros.

Les actions ainsi acquises sont destinées à être utilisées conformément aux objectifs définis dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société publié le 13 février 2025.

A l'issue de cette opération, Icape Holding détenait 192.900 actions propres, soit 2,4% de son capital.

3. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les informations suivantes concernant la situation financière et les résultats de la Société et ses filiales doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils figurent à la partie « *Comptes Consolidés* » du Rapport financier annuel (les « **Comptes Consolidés** ») et préparés conformément au référentiel « **IFRS** » (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), et adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Le rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés figure à la section 8 du Chapitre « *Comptes Consolidés* » du Rapport financier annuel.

Nous vous rappelons par ailleurs que, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, les indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique du Groupe nécessaires à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation du Groupe sont précisés à la section 7 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » du Rapport financier annuel.

3.1 Segmentation

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe retient en tant que segments à présenter les 5 segments suivants :

- Négoce de circuits imprimés (PCB - Printed Circuit Board) Amériques : le Groupe couvre la zone Amériques à partir de ses implantations aux États-Unis, au Canada, au Brésil et au Mexique. Les circuits imprimés sont, comme pour toutes les autres zones, achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.
- Négoce et production de circuits imprimés (PCB) - Europe du Nord : le Groupe couvre la zone Europe du Nord à partir de ses implantations en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark, en République tchèque, en Hongrie et en Pologne.
- Négoce de circuits imprimés (PCB) - Europe du Sud : le Groupe couvre la zone Europe du Sud à partir de ses implantations en France, en Italie et en Espagne.
- Négoce de circuits imprimés (PCB) – Asie et reste du monde : le Groupe couvre la zone Asie et reste du monde à partir de ses implantations en Chine, en Inde, au Japon, au Vietnam et en Afrique du Sud.
- Négoce et production de pièces techniques (Tech Part) : le Groupe fournit sa gamme de pièces techniques *via* les entités CIPEM du Groupe.

3.2 Base de préparation des comptes consolidés

Les Comptes Consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024. Les Comptes Consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2025.

3.3 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Certains facteurs clés ainsi que certains évènements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe présentés à la présente section 3.3 du Chapitre « *Rapport de gestion* ». Les facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité du Groupe sont décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

Les principaux facteurs ayant eu récemment et pouvant continuer à avoir une incidence sur les résultats du Groupe comprennent la capacité du Groupe à (i) maintenir sa croissance organique, (ii) poursuivre sa politique de croissance externe, (iii) améliorer sa marge brute commerciale et (iv) maîtriser l'impact des évolutions des taux de change.

3.3.1 Le maintien de la dynamique de croissance organique

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 181,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, en recul d'environ 2% par rapport à l'exercice 2023. Cette baisse résulte du contexte économique dégradé, affecté par les tensions géopolitiques et une activité globale morose sur le marché des circuits imprimés.

Néanmoins, le Groupe a démontré sa capacité à poursuivre et maintenir une stratégie de croissance organique durable, réalisant entre 2019 et 2022 un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 15,7%. A moyen terme et long terme, l'intensification de la stratégie d'investissement contribue au renforcement de la performance économique du Groupe. A court terme, les investissements liés aux recrutements de nouveaux talents indispensables à cette croissance organique ont un impact sur les résultats du Groupe et seront financés sur fonds propres.

Pour poursuivre sa croissance organique, le Groupe mise notamment sur l'efficacité de sa force commerciale et les relations pérennes et de confiance établies avec ses clients (près de 70% des clients du Groupe commandent au moins une fois par an depuis plus de 5 ans). La stratégie de croissance organique du Groupe est plus amplement décrite au §5.2.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

3.3.2 Les opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe (voir notamment §5.2.3 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), le Groupe entend poursuivre son développement en procédant à des acquisitions ciblées notamment dans des pays stratégiques, afin d'étendre son implantation géographique et enrichir son offre. Au cours des dernières années, le Groupe a procédé à des acquisitions ciblées ayant contribué à la croissance de ses activités et au développement de son offre de produits et de services. Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2024 sont décrites au §2.1.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

3.3.3 L'évolution des prix et la maîtrise des coûts de structure

Le circuit imprimé est un produit composé de multiples matières premières différentes dont le prix dépend principalement du cours du pétrole, du cuivre, de l'or, de l'argent et de l'étain.

La production électrique en Chine était basée historiquement et majoritairement sur le charbon. Les transformations en cours du mix énergétique pour que la Chine respecte ses engagements internationaux (substitution progressive du charbon par le gaz et le nucléaire) soumettent la production électrique chinoise à des restrictions, à de fortes tensions et à des hausses de prix. En particulier, le charbon est en cours de remplacement par le gaz et le nucléaire. L'évolution des cours du gaz aura donc également un impact plus important sur les prix dans les années à venir.

Le prix du circuit imprimé est également étroitement lié aux coûts de main d'œuvre en Chine et à la parité de change USD/CNY.

Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés ou non répercutés par le Groupe sur les prix des ventes, ce qui impacterait les coûts des ventes et donc la marge brute commerciale du Groupe.

Pour plus d'informations, le lecteur est invité à se référer à la section 3.2 (*Risques liés aux prix et/ou à la pénurie de matières premières chez les fournisseurs*) du Document d'enregistrement.

3.3.4 L'évolution du taux de change

La devise principalement utilisée dans le marché du circuit imprimé est le dollar américain (USD).

L'exposition au risque de change opérationnel résulte des achats et ventes réalisés dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales du Groupe. Ce risque est cependant limité du fait que les ventes et achats de marchandises sont majoritairement libellés en dollars, permettant ainsi une couverture naturelle complétée par l'utilisation de comptes bancaires en devises.

Le Groupe n'a pas recours à des couvertures du risque de change au 31 décembre 2024 (voir la note 4.15.4 « *Risque de change* » des Comptes Consolidés).

Toutefois, bien que le Groupe contrôle sur une base régulière les tendances en matière de variation du taux de change, les fluctuations des taux de change des monnaies fonctionnelles du Groupe, et en particulier les fluctuations affectant le dollar, peuvent impacter de manière significative les résultats et flux de trésorerie du Groupe, la valeur en euros de ses actifs et de ses passifs, ses fonds propres et, par conséquent, sa situation financière.

Figure ci-dessous une table de sensibilité du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant du Groupe aux variations concomitantes du dollar et du renminbi (yuan). Les variations négatives correspondent à une dépréciation de l'euro par rapport à la devise, et les variations positives correspondent à une appréciation de l'euro par rapport à la devise :

Sensibilité de toutes les devises USD / CNY	En M€	Currency / EUR (-10%)	Currency / EUR (-5%)	Currency / EUR (0%)	Currency / EUR (+5%)	Currency / EUR (+10%)
	Chiffres d'affaires	170,9	176,3	181,7	187,1	192,5
	EBIT (ROC)	6,8	7,5	8,2	8,8	9,5

3.3.5 Saisonnalité

Du fait du nouvel an chinois et de la fermeture des usines pendant trois (3) semaines en février chaque année, la saisonnalité du chiffre d'affaires est impactée à la baisse durant le premier trimestre.

3.4 **Note méthodologique sur les principaux postes du compte de résultat et les indicateurs**

3.4.1 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se compose de deux catégories de produits :

- le négoce de circuits imprimés (PCB – Printed Circuit Board), porté par les entités ICAPE ;
- le négoce et la production de pièces techniques (Tech Part), tels que des câbles et connecteurs, adaptateurs, batteries, claviers, écrans, télécommandes, etc., porté par les entités CIPEM.

Le chiffre d'affaires est considéré réalisé lors du transfert de contrôle des marchandises livrées tel que défini lors de la transaction commerciale (*International Commercial Terms - incoterms*).

Les prix des produits sont des montants fixes (i) sans contreparties variables (aucun rabais, remise ou ristourne n'est accordé), et (ii) sans composante de financement significative, les paiements des prestations étant effectués une fois la livraison réalisée.

3.4.2 Coût des ventes

Le coût des ventes est un indicateur alternatif de performance, constitué d'éléments présentés dans le compte de résultat et les notes annexes du Groupe, et comprend les éléments suivants : (i) les achats consommés, (ii) les frais de transports (inclus dans les « *charges externes* » au compte de résultat) et (iii) les rémunérations d'honoraires agents (inclus dans les « *charges externes* » au compte de résultat).

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de circuits imprimés et de pièces techniques en vue de leur revente, aux achats de matières premières dans le cours normal des activités du Groupe, ajustés des variations de stocks de marchandises.

Les frais de transports et rémunération d'honoraires agents font partie des coûts de ventes.

Ces éléments sont par ailleurs présentés dans les Comptes Consolidés (note 3.2 des Comptes Consolidés relative aux charges externes).

3.4.3 Charges de personnel

Les charges de personnel se composent principalement des salaires et traitements versés aux salariés, des charges de sécurité sociale et de prévoyance, des coûts liés à la participation des salariés ainsi que des charges liées aux paiements en actions et à la dotation aux provisions pour engagements de retraite. Ces éléments sont par ailleurs présentés dans les Comptes Consolidés (note 3.3 des Comptes Consolidés relative aux charges de personnel).

3.4.4 EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements d'exploitation (sur actifs immobilisés et actifs circulants), et (ii) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

3.4.5 EBITA

L'EBITA (*Earnings Before Interest, Taxes and Amortization*) correspond au résultat opérationnel courant avant les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

3.4.6 EBIT (Résultat Opérationnel Courant)

L'EBIT (*Earnings Before Interest and Taxes*) correspond au résultat opérationnel courant (« **ROC** ») et désigne la différence entre les produits et les charges d'exploitation d'une entreprise. Il correspond au résultat réalisé par le biais de l'exploitation habituelle des facteurs de production de l'entreprise. Par conséquent, il s'agit d'un résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels non courants.

3.4.7 Résultat financier

Le résultat financier correspond à l'ensemble des éléments de nature financière, présentés dans le compte de résultat :

- (i) le coût de l'endettement financier net, qui correspond aux coûts afférents aux éléments de l'endettement financier, net des éventuels produits générés par la trésorerie. Le coût de l'endettement englobe principalement les intérêts liés aux emprunts bancaires, constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts sur la dette de loyers déterminée conformément à la norme IFRS 16 sur l'ensemble des contrats de location ;
- (ii) les autres produits et charges financiers, qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de la dette nette hors IFRS 16, principalement les gains et pertes de change, ainsi que les intérêts liés à l'affacturage.

3.4.8 Impôts sur le résultat

A l'exercice clos, il existe un périmètre d'intégration fiscale en France (3 entités) et aux États-Unis (2 entités).

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé des sociétés consolidées. La charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales en vigueur, ou en vigueur à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent.

Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux, est analysée par le Groupe comme constituant de l'impôt sur le résultat.

Le montant des impôts différés correspond à l'impact des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des dettes des sociétés consolidées et leur valeur fiscale respective à utiliser pour déterminer le futur bénéfice imposable, à l'aide des taux d'imposition en vigueur au 31 décembre 2024. Les principales natures d'impôt différé sont l'activation de déficits reportables et les relations clients des acquisitions (voir la note 3.10 des Comptes Consolidés).

3.4.9 Résultat net

Le résultat net est la résultante (i) des autres produits et charges opérationnels, (ii) du résultat financier et (iii) de la charge d'impôt sur le résultat opérationnel courant.

3.4.10 Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance (i) le chiffre d'affaires, (ii) l'EBITDA, (iii) l'EBITA et (iv) l'EBIT (résultat opérationnel courant). Ces indicateurs de performance (analysés au §3.5.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) sont suivis de manière régulière par le Groupe pour analyser et évaluer ses activités et leurs tendances, mesurer leur performance, préparer les prévisions de résultats et procéder à des décisions stratégiques. Par conséquent, les définitions utilisées par le Groupe pourraient ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés, et ainsi ne pas être comparables. Ces mesures ne doivent pas être utilisées à l'exclusion ou en substitution des mesures IFRS. Les tableaux ci-après présentent ces indicateurs pour les périodes indiquées ainsi que leurs calculs.

L'EBITDA, l'EBITA et l'EBIT (résultat opérationnel courant) sont des indicateurs-clés de la mesure de la performance opérationnelle du Groupe.

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque segment opérationnel. La contribution des services centraux (portés par Icape Holding, le GIE ICAPE et le GIE CIPEM) est réaffectée sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de chaque segment opérationnel.

31/12/2024	PCB Amérique	PCB Europe du nord	PCB Europe du Sud	PCB Asie et Reste du monde	CIPEM Tech Part	TOTAL
Chiffre d'affaires	14 293	39 801	40 481	42 244	44 879	181 698
EBITDA	1 377	1 843	4 081	1 997	4 665	13 963
Dotations aux amortissements	(542)	(2 104)	(1 112)	(720)	(1 332)	(5 810)
EBIT – Résultat opérationnel courant	811	786	2 510	1 190	2 856	8 153

31/12/2023	PCB Amérique	PCB Europe du nord	PCB Europe du Sud	PCB Asie et Reste du monde	CIPEM Tech Part	TOTAL
Chiffre d'affaires	11 189	47 513	48 272	41 764	36 913	185 651
EBITDA	884	2 591	4 226	3 339	2 331	13 371
Dotations aux amortissements	(236)	(1 696)	(1 035)	(1 326)	(1 201)	(5 494)
EBIT – Résultat opérationnel courant	648	894	3 191	2 013	1 132	7 878

3.5 Exposé des résultats consolidés du Groupe pour l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat (en milliers d'euros) du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 :

(En milliers EUR)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 Retraité ⁶
Chiffre d'affaires	3.1	181 698	185 651
Achats consommés	-	(118 034)	(123 871)
Charges externes	3.2	(20 473)	(19 526)
Charges de personnel	3.3	(30 173)	(28 573)
Impôts et taxes	3.4	(246)	(407)
Autres produits et charges d'exploitation	3.5	1 190	98
EBITDA	-	13 963	13 371
Dotations aux amortissements d'exploitation	3.6	(4 287)	(4 418)
EBITA	-	9 676	8 953
Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	3.6	(1 523)	(1 075)
EBIT – Résultat opérationnel courant	-	8 153	7 878
Résultat sur cession de participations consolidées	-	(44)	-
Autres produits et charges opérationnels	3.7	(1 579)	(1 454)
-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	6 530	6 423
-	-	-	-
Produits et charges de trésorerie	-	(135)	(147)
Coût de l'endettement financier brut	3.8	(2 323)	(1 627)
Coût de l'endettement financier net	-	(2 458)	(1 773)
Autres produits et charges financiers	3.9	(998)	(746)
-	-	-	-
Résultat avant impôts	-	3 074	3 904
-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	3.10	534	(1 068)
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	3.12	-	290
-	-	-	-
Résultat net	-	3 609	3 126
-	-	-	-
Part du groupe	-	3 721	3 378
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	(112)	(252)
-	-	-	-
Résultat part du Groupe par action	3.11	0,46 €	0,42 €
Résultat part du Groupe dilué par action	3.11	0,46 €	0,42 €

⁶ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

3.5.1 Chiffre d'affaires par type de revenus et par segments opérationnels

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Circuits imprimés (PCB)	137 640	146 612	-6%
Pièces techniques (CIPEM)	44 058	39 039	+13%
Total Chiffre d'affaires	181 698	185 651	-2%

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
PCB Europe du Nord	39 801	47 513	-16%
PCB Europe du Sud	40 481	48 272	-16%
PCB Amérique	14 293	11 189	+28%
PCB Asie et reste du monde	42 244	41 764	+1%
Pièces techniques (CIPEM)	44 879	36 913	+22%
Total Chiffre d'affaires	181 698	185 651	-2%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 181,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 185,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une baisse de 4,0 millions d'euros, représentant une variation négative de 2%.

L'évolution du chiffre d'affaires par segments opérationnels montre que la baisse est principalement située sur le marché européen. Ce net recul en 2024 provient principalement (i) de la baisse de demande globale, notamment sur le secteur automobile, ainsi que (ii) de l'impact défavorable du contexte géopolitique.

3.5.2 Coûts de ventes

Le coût des ventes comprend les éléments suivants : (i) les achats consommés, (ii) les frais de transports (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat) et (iii) la rémunération des agents (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat).

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Achats consommés	(118 034)	(123 871)	-5%
Frais de transports	(7 950)	(7 588)	+5%
Rémunération des agents	(966)	(1 332)	-27%
Total Coût des ventes	(126 950)	(132 792)	-5%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le coût des ventes du Groupe a diminué de 5,8 millions d'euros par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une variation de – 4%. Cette diminution constatée sur le coût des ventes est donc supérieure à la baisse de 2% du chiffre d'affaires sur la même période. Les différentes synergies activées par le Groupe permettent ainsi d'améliorer le ratio de marge brute commerciale par rapport au chiffre d'affaires (voir §3.5.3 du Chapitre « Rapport de gestion » du Rapport financier annuel).

Les achats consommés du Groupe ont diminué de 5% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette évolution est également supérieure à la baisse de 2% du chiffre d'affaires sur cette même période. Nous observons d'importants gains provenant de la performance d'achat du Groupe se matérialisant par l'amélioration du ratio des achats consommés sur le chiffre d'affaires qui passe de 67% à 65% à la fin de l'exercice 2024.

Les frais de transport s'établissent à 8,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 7,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Ils représentent 4,4% du chiffre d'affaires en 2024, contre 4,1% du chiffre d'affaires en 2023. Cette légère hausse, en volume et en pourcentage, s'explique par (i) l'augmentation des prix de l'énergie et (ii) des contraintes logistiques mondiales.

La rémunération des agents représente 0,5% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 0,7% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique par l'acquisition de la société François Frères en septembre 2024, principal intermédiaire commercial du Groupe.

3.5.3 Marge brute commerciale

La marge brute commerciale est égale au chiffre d'affaires consolidé du Groupe retraits du coût des ventes tel que défini ci-dessus.

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Chiffre d'affaires	181 698	185 651	-2%
Coût des ventes	(126 950)	(132 792)	-4%
Marge brute commerciale	54 748	52 859	+4%
Ratio MBC / CA	30,1%	28,5%	+1,7 points

Suivant l'évolution du chiffre d'affaires et du coût des ventes décrit précédemment, la marge brute commerciale du Groupe s'élève à 54,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre 52,9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

La forte progression du taux de marge brute commerciale s'explique par la combinaison des aspects suivants :

- (i) la dynamique d'optimisation continue des achats malgré la baisse de l'activité commerciale enregistrée sur l'exercice ;
- (ii) la hausse des frais de transports provenant de l'augmentation des prix de l'énergie et des contraintes logistiques mondiales ;
- (iii) la baisse de la rémunération des agents externes suite à l'acquisition de la société François Frères, principal intermédiaire commercial du Groupe ;
- (iv) les synergies générées par la politique de croissance externe du Groupe, dont la marge brute commerciale des acquisitions est supérieure à la marge brute moyenne du Groupe.

3.5.4 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Frais administratifs, informatique, sous-traitance et charges de loyer de contrats de faible valeur / courte durée	(4 723)	(4 076)	+16%
Déplacements, missions	(1 707)	(1 764)	-3%
Primes d'assurance	(1 149)	(796)	+44%
Publicités et marketing	(718)	(651)	+10%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 348)	(2 447)	-4%
Services bancaires	(913)	(872)	+5%
Total Autres charges externes	(11 557)	(10 606)	+9%

Les autres charges externes se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à un montant de 11,6 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 1,0 million d'euros (+9%).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 0,7 million d'euros des frais administratifs et de sous-traitance, et par une hausse de 0,3 million d'euros des primes d'assurance.

3.5.5 Charges de personnel

Les charges de personnel peuvent être détaillées comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Rémunérations du personnel	(25 305)	(23 791)	+6%
Charges sociales	(4 815)	(4 774)	+1%
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	(53)	(8)	N/A
Total Charges de personnel	(30 173)	(28 573)	+6%

Les charges de personnel s'établissent à 30,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit une hausse d'environ 6% par rapport à 2023. En effet, le Groupe continue à intégrer les effectifs issus de la politique de croissance externe.

3.5.6 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges d'exploitation	(1 591)	(636)
Subventions d'exploitation	-	7
Autres produits d'exploitation	2 687	616
Autres dotations et reprises d'exploitation	97	111
Total Autres produits et charges d'exploitation	1 190	98

Les autres produits et charges d'exploitation s'établissent à 1,2 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sont principalement constitués des éléments suivants :

- (i) annulation de plusieurs compléments de prix provisionnés et qui ne seront pas versés pour 1,9 million d'euros ;
- (ii) coûts liés à la croissance externe (dont salaires du département interne M&A) pour (0,8) million d'euros ;
- (iii) frais d'acquisition sur titres pour (0,3) million d'euros ;
- (iv) autres produits et charges individuellement non significatifs pour 0,4 million d'euros.

Conformément à la recommandation de l'AMF « Arrêté des comptes 2024 et travaux de revue des états financiers », l'ensemble des charges et produits liés aux opérations de croissance externe doivent être reclassés en résultat opérationnel courant dès lors que la croissance externe est une composante significative et pérenne de la performance.

Compte tenu de la stratégie active de croissance externe, le Groupe applique cette recommandation AMF à partir du 1er janvier 2024.

3.5.7 Dotation aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et dépréciations peuvent être détaillées comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(2 333)	(1 875)
<i>dont Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions</i>	<i>(1 523)</i>	<i>(1 075)</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(3 442)	(3 608)
Dotations aux dépréciations des stocks en-cours et produits finis	(10)	(11)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(26)	-
Total Dotation aux amortissements et dépréciations	(5 810)	(5 494)
<i>dont Dotation aux amortissements des droits d'utilisation IFRS 16 - Contrat de location</i>	<i>(2 232)</i>	<i>(2 050)</i>

Les dotations aux amortissements d'exploitation, qui s'élèvent à 5,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont constituées des amortissements des immobilisations incorporelles pour 2,3 millions ainsi que des immobilisations corporelles pour 3,4 millions. Ce poste inclut l'amortissement des droits d'utilisation des contrats de location (IFRS 16) pour 2,2 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, qui s'élèvent à 1,5 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, résultent de l'amortissement des relations clientèles reconnues à l'actif.

Le détail de la dotation aux amortissements se trouve à la note 3.6 des Comptes Consolidés.

3.5.8 EBITDA, EBITA et EBIT (Résultat Opérationnel Courant)

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Chiffre d'affaires (CA)	181 698	185 651	-2%
Achats consommés	(118 034)	(123 871)	-5%
Frais de transports	(7 950)	(7 588)	+5%
Rémunération des agents	(966)	(1 332)	-27%
Coût des ventes	(126 950)	(132 792)	-4%
Marge brute commerciale (MBC)	54 748	52 859	+4%
Autres charges externes	(11 557)	(10 606)	+9%
Charges de personnel	(30 173)	(28 573)	+6%
Impôts & taxes	(246)	(407)	-40%
Autres produits et charges d'exploitation	1 190	98	-
EBITDA	13 963	13 371	+4%
Dotations aux amortissements d'exploitation	(4 287)	(4 418)	-3%
EBITA	9 676	8 953	+8%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	(1 523)	(1 075)	+42%
EBIT - Résultat opérationnel courant (ROC)	8 153	7 878	+3%
Ratio MBC / CA	30,1%	28,5%	+1,7 points
Ratio EBITDA / CA	7,7%	7,2%	+0,5 point
Ratio EBITA / CA	5,3%	4,8%	+0,5 point
Ratio EBIT / CA	4,5%	4,2%	+0,2 point

L'EBITDA s'est établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 14,0 millions d'euros, contre 13,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 0,6 million d'euros. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 7,7% pour l'exercice 2024, soit une progression de 0,5 point par rapport à 2023.

L'EBITA s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 9,7 millions d'euros, contre 9,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 0,7 million d'euros. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 5,3% pour l'exercice 2024, soit une progression de 0,5 point par rapport à 2023.

L'EBIT (résultat opérationnel courant) s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 8,2 millions d'euros, contre 7,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 0,3 million d'euros. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 4,5% pour l'exercice 2024, soit une progression de 0,2 point par rapport à 2023.

3.5.9 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2024, contre une charge de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2023. Les autres produits et charges opérationnels regroupent principalement des éléments non courants dont la nature varie d'un exercice à l'autre.

Suite à la fraude identifiée au sein de sa filiale américaine Icape USA, le Groupe a comptabilisé en charges opérationnelles un montant de 0,7 million d'euros au titre de l'exercice 2024 et un montant de 1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2023. La correction de l'exercice 2023 a été réalisée en application de la norme IAS 8.

3.5.10 Résultat financier

Les deux agrégats composant le résultat financier du Groupe sont présentés ci-dessous.

3.5.10.1 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier peut être détaillé comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur emprunt	(2 323)	(1 627)
Autres charges d'intérêts	-	-
Total Autres produits et charges opérationnels	(2 323)	(1 627)
<i>Dont Coût de l'endettement financier brut lié aux dettes de locatives IFRS 16</i>	<i>(116)</i>	<i>(217)</i>

Ce coût représente une charge de 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre une charge de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation s'explique par la conclusion d'un refinancement en décembre 2023, lequel a produit ses effets sur 12 mois au cours de l'exercice 2024.

L'ensemble des prêts bancaires du Groupe est présenté en note 4.9.1 des Comptes Consolidés.

3.5.10.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie	47	15
Gains de change	646	735
Autres produits financiers	58	55
Autres produits financiers	751	805
Pertes de change	(834)	(823)
Autres charges financières	(915)	(729)
VNC des titres cédés	-	(5)
Dotations aux dépréciations des actifs financiers	-	6
Autres charges financières	(1 749)	(1 550)
Total Autres produits et charges financiers	(998)	(746)

Les autres produits et charges financiers représentent une charge de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2024 contre une charge de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2023.

Ces pertes sont essentiellement dues aux intérêts liés à l'affacturage ainsi qu'aux gains et pertes de change qui résultent de l'évolution des taux de change, en particulier sur l'USD.

Ces éléments sont par ailleurs présentés en note 3.9 des Comptes Consolidés.

3.5.11 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat du Groupe représente un produit de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2024 contre une charge de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2023.

Le taux effectif d'impôt est de -17,4% sur l'exercice 2024, contre 25,5% sur l'exercice 2023. La variation du taux d'impôt effectif provient principalement de la variation des déficits fiscaux non activés à la suite de la fraude identifiée sur l'exercice 2024.

En effet, les irrégularités antérieures à l'exercice 2024 ont été corrigées de manière rétrospective dans les autres charges opérationnelles et les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023, alors que l'intégralité des déficits correspondants ont été comptabilisés sur l'exercice 2024 (conformément à la règle fiscale applicable dans les comptes de la filiale américaine concernée).

3.5.12 Résultat net

Le résultat net s'élève à 3,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 3,1 millions pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, le résultat net part du Groupe s'élève à 3,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 3,4 millions pour l'exercice précédent.

3.6 Exposé de la trésorerie et des capitaux propres

La présente section est consacrée à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement du Groupe.

3.6.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, notamment dans le cadre de sa stratégie de développement et de croissance externe, ses remboursements d'emprunts et ses paiements d'intérêts.

La trésorerie brute du Groupe s'établit à 26,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 32,8 millions au 31 décembre 2023. L'analyse de l'évolution des flux de trésorerie est détaillée au §3.6.2 (« *Flux de trésorerie consolidés du Groupe* ») du Rapport financier annuel.

Le Groupe utilise sa trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation courante mais également ses dépenses d'investissement corporels et incorporels, notamment en matière d'équipements industriels, de matériels informatiques et de logiciels, et dans une moindre mesure de matériel de transport et de bureau.

Dans un contexte d'incertitude lié aux facteurs externes, sanitaires, économiques, financiers ou réglementaires, le Groupe maintient son ambition de générer de la trésorerie par le résultat de sa performance opérationnelle et le ciblage rigoureux de ses investissements. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers,

concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe (voir les facteurs de risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Les lecteurs sont invités à lire les informations suivantes sur les flux de trésorerie du Groupe conjointement avec les Comptes Consolidés, tels qu'ils figurent dans la partie « *Comptes consolidés* » du Rapport financier annuel, ayant fait l'objet d'un rapport d'audit du commissaire aux comptes figurant en section 8 du Chapitre « *Comptes consolidés* » du Rapport financier annuel.

3.6.2 Flux de trésorerie consolidés du Groupe

Les variations de trésorerie du Groupe se sont élevées respectivement à - 6,3 millions d'euros et +4,8 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Le Groupe utilise sa trésorerie pour financer ses dépenses d'investissement et ses besoins d'exploitation courante. La trésorerie du Groupe est majoritairement libellée en euros.

Le tableau ci-après présente les différents flux de trésorerie au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 :

(En milliers EUR)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	-	3 609	3 126
Elimination des amortissements et provisions	-	6 042	5 399
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	(362)	(20)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	(827)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-	8 461	8 505
Elimination de la charge (ou produit) d'impôt	-	(534)	1 068
Elimination du coût de l'endettement financier net	-	2 458	1 773
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-	10 385	11 347
Variation du Besoin en Fond de Roulement	5.1	(892)	(70)
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-	-	(873)
Impôts payés	-	(2 171)	(2 127)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	7 323	8 277
Acquisition d'actifs opérationnels et de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	(9 594)	(11 214)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(1 959)	(1 621)
Acquisition d'actifs financiers	-	(771)	1
Variation des prêts et avances consentis	-	(64)	19
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	643	174
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	(1 050)	(2 500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(12 794)	(15 179)
Augmentation de capital	-	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	4.7.3	(7)	(133)
Variation nette des dettes de factoring	4.9	(1 487)	(597)
Emission d'emprunts	4.9	11 537	44 346
Remboursement d'emprunts	4.9	(7 414)	(28 517)
dont Remboursement d'emprunts IFRS 16	4.9	(2 529)	(2 087)
Intérêts financiers payés	-	(2 428)	(1 701)
dont Intérêts financiers nets versés IFRS 16	-	(119)	(217)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	(1 610)	(1 614)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(1 410)	11 785
Incidence de la variation des taux de change	-	546	(300)
Incidence de l'application d'IFRS 5	-	-	213
Variation de la trésorerie		(6 335)	4 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	32 799	27 988
Concours bancaires (trésorerie passive)	4.9	(63)	(47)
Trésorerie d'ouverture		32 736	27 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	26 521	32 799
Concours bancaires (trésorerie passive)	4.9	(119)	(63)
Trésorerie de clôture	-	26 402	32 736

3.6.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La variation de trésorerie nette liée aux activités opérationnelles du Groupe s'est élevée à 7,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 8,3 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le flux de trésorerie nette lié aux activités opérationnelles du Groupe a baissé de 1,0 million d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette baisse résulte essentiellement de la variation du besoin en fonds de roulement qui s'élève à (0,9) million d'euros au 31 décembre 2024 contre (0,0) million d'euros au 31 décembre 2023.

Le ratio de la variation du besoin en fonds de roulement rapporté au chiffre d'affaires est de -0,5% pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 0,0% en 2023. Cette baisse provient essentiellement de l'incidence négative de la variation des créances clients. Sur 2025, le Groupe souhaite poursuivre sa stratégie visant à optimiser l'ensemble de ses flux liés aux activités opérationnelles (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) afin de maîtriser son BFR.

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Incidence de la variation des stocks	2 496	3 787
Incidence de la variation des créances clients	(633)	5 565
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	(2 755)	(9 423)
Variation du Besoin en Fond de Roulement (BFR)	(892)	(70)

Le besoin en fonds de roulement (« BFR ») peut se décomposer comme ci-dessous, étant précisé que le Groupe analyse surtout le BFR « simplifié » qui se calcule à partir des stocks et en-cours, créances clients et autres débiteurs et dettes fournisseurs et autres créditeurs :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks et en-cours	11 596	13 071
Créances clients et autres débiteurs	44 379	40 009
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(51 441)	(49 793)
Besoin en Fond de Roulement "simplifié"	4 533	3 288
Autres créances courantes du BFR	627	212
Autres passifs courants (hors fournisseur d'immobilisation)	(875)	(93)
Besoin en Fond de Roulement	4 286	3 407

La variation du besoin en fonds de roulement présentée dans les flux de trésorerie opérationnelle s'entend nette des effets de change, de variations de périmètre et autres effets de reclassements et mise au rebut. Elle se décompose ainsi :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Besoin en Fond de Roulement	4 286	3 407
Effet de variation du BFR arithmétique (1)	(878)	(2)
Effet de change (2)	(182)	362
Effet de périmètre (3)	(414)	1 401
Effet lié aux reclassements ou mise au rebut (4)	582	(1 831)
Variation du Besoin en Fond de Roulement (1+2+3+4)	(892)	(70)

La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres.

3.6.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie lié à l'investissement conduit à une consommation de trésorerie de 12,8 millions d'euros en 2024, soit 2,4 millions d'euros de moins qu'en 2023.

Les investissements correspondent principalement aux acquisitions réalisées sur la période (nette de la trésorerie acquise) :

- (i) en février 2024, l'acquisition des actifs opérationnels du distributeur italien P.C.S. et de la totalité des titres de la société de design Studio E2 ;
- (ii) en septembre 2024, l'acquisition de la totalité des titres du groupe japonais NTW ;
- (iii) en septembre 2024, l'acquisition de la totalité des titres de la société François Frères ;
- (iv) en décembre 2024, l'acquisition de la totalité des titres de la société ALR Services Ltd.

Par ailleurs, le Groupe a également versé des compléments de prix liés aux acquisitions antérieures à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.6.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie lié aux activités de financement se traduit par un flux négatif de 1,4 million d'euros en 2024, contre un flux positif de 11,8 millions d'euros en 2023.

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice 2024, s'élevant à (1,4) million d'euros, peut se décomposer de la façon suivante : émission d'emprunts pour 11,5 millions d'euros, remboursement d'emprunts pour (7,4) millions d'euros, intérêts financiers payés pour (2,4) million d'euros et dividendes payés aux actionnaires du Groupe pour (1,6) million d'euros.

L'émission d'emprunts de 11,5 millions correspond principalement au tirage d'une ligne de crédit. En effet, dans le cadre du crédit syndiqué souscrit en décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros, dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés lors de la souscription. Le Groupe a procédé à un tirage de 9,2 millions d'euros en septembre 2024 et un tirage de 2,0 millions d'euros en décembre 2024, soit un montant total de 11,2 millions d'euros sur l'exercice.

Le remboursement d'emprunts pour 7,4 millions d'euros correspond principalement aux éléments suivants :

- (i) 2,5 millions d'euros concernant IFRS 16 ;
- (ii) 2,6 millions d'euros concernant le remboursement de la tranche A1 du prêt syndiqué souscrit en décembre 2023 ;
- (iii) 2,3 millions d'euros concernant divers emprunts.

3.6.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

3.6.3.1 Endettement financier du Groupe

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 66,8 millions d'euros fin 2024 contre 60,0 millions d'euros fin 2023.

L'évolution de l'endettement financier du Groupe est détaillée dans la note 4.9 des Comptes Consolidés.

Le tableau ci-après présente la répartition de l'endettement financier brut du Groupe aux dates indiquées :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Emission	Remboursement	Change	Entrée de périmètre	Autres variations	31/12/2024
Emprunts obligataires (1) (2)	6 078	-	-	-	-	-	6 078
Emprunts auprès d'établissements de crédit - non courant (1) (2)	26 293	11 200	(4 746)	-	717	(2 261)	31 204
Dettes de location non courantes (2) (3)	4 579	2 552	(2 310)	-	-	-	4 821
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières MLT	36 951	13 752	(7 056)	-	717	(2 261)	42 103
Emprunts auprès d'établissements de crédit – courant (1) (2)	4 663	337	(139)	14	-	2 440	7 315
Concours bancaires (trésorerie passive)	63	55	-	1	-	-	119
Dettes de location courantes (2) (3)	2 052	592	(219)	19	(1)	-	2 443
Dettes de factoring (4)	16 125	-	(1 487)	31	-	-	14 669
Intérêts courus sur emprunts – courant	133	125	(133)	-	-	-	125
Total Dettes financières CT	23 035	1 109	(1 977)	65	(1)	2 440	24 671
Total Emprunts et dettes financières	59 985	14 861	(9 033)	65	716	179	66 774
(1) Emission d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie		11 537					
(2) Remboursement d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie			(7 414)				
(3) Dont Remboursement d'emprunts IFRS 16			(2 529)				
(3) Variation nette des dettes de factoring présentée dans le tableau de flux de trésorerie			(1 487)				
Dont Dette de loyer selon IFRS 16(*)	6 631	3 144	(2 529)	19	(1)	-	7 264

(*) Les dettes locatives, au sens d'IFRS 16, sont essentiellement composées des baux sur les locaux du Groupe et concernent, dans une moindre mesure, les locations de véhicules et de matériel informatique

Le Groupe suit également son niveau d'endettement avec le *ratio* : dettes financières nettes hors IFRS 16 / EBITDA hors IFRS 16.

L'évolution de ce *ratio* sur les deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16	59 510	53 354
Trésorerie	26 725	32 799
Dettes financières nettes hors IFRS 16	32 785	20 055
EBITDA	13 963	13 371
Charges de locations liées aux droits d'utilisation (IFRS 16)	(2 413)	(2 346)
EBITDA hors IFRS 16	11 550	11 025
Ratio Dettes financières nettes / EBITDA	2,84	1,82

3.6.3.2 Financement par les emprunts bancaires

Prêt syndiqué

Nous vous rappelons que le 20 décembre 2023, le Groupe a mis en place avec succès un nouveau financement bancaire auprès d'un syndicat composé de 9 banques européennes, destiné à refinancer son endettement existant et à bénéficier d'une nouvelle ligne de croissance externe. Les ressources additionnelles octroyées ont vocation à permettre au Groupe de renforcer sa dynamique d'acquisitions à court et à moyen terme conformément à sa stratégie de croissance externe.

Le syndicat bancaire est constitué de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France (en qualité d'agent, d'agent des sûretés et de coordinateur), Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris et HSBC Continental Europe (en qualité d'arrangeurs) et Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020 (en qualité de prêteurs).

Ce financement est constitué :

- (i) d'un prêt de refinancement (le « **Prêt de Refinancement** ») d'un montant total de 21 millions d'euros, divisé en 3 tranches, avec une 1^{ère} tranche d'un montant de 15,3 millions d'euros amortissable sur 6 ans, une 2^{ème} tranche d'un montant de 2,7 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine*, et une 3^{ème} tranche d'un montant de 3 millions d'euros d'une durée de 7 ans amortissable *in fine* ;

ce Prêt de Refinancement a été intégralement utilisé aux fins de rembourser l'endettement existant au titre du contrat de crédits qui avait été conclu par la Société le 24 novembre 2022 avec l'ancien syndicat bancaire composé d'un prêt de refinancement d'un montant en principal initial de 12,8 millions d'euros et une ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 d'un montant total en principal de 10 millions ;

- (ii) d'une ligne de crédit de croissance externe confirmée d'un montant maximum de 20 millions d'euros, divisée en deux tranches avec une 1^{ère} tranche de 17 millions d'euros amortissable sur 6 ans et une 2^{ème} tranche de 3 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine* ;

- (iii) sous réserve de confirmation préalable par le syndicat bancaire, une ouverture d'une ligne de crédit de croissance externe d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

En application du contrat de crédits conclu avec le syndicat bancaire, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (*ratio levier senior*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes⁷ par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce prêt comporte également un nantissement des titres de la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards et de la société Cipem France.

Prêt Croissance BPI France

La Société avait préalablement conclu le 22 juin 2023 avec BPI France un contrat de prêt « *Prêt Croissance* », d'un montant total en principal de 5 millions d'euros, amortissable sur 8 ans avec un différé d'amortissement de 2 ans, destiné à la stratégie de croissance externe du Groupe.

Prêt Crédit industriel et Commercial

La Société avait également conclu le 13 septembre 2023 avec Crédit Industriel et Commercial un contrat de prêt, d'un montant total en principal de 2 millions d'euros, amortissable sur 6 ans, destiné au financement partiel de l'acquisition de la société Princitex.

Ligne de crédit HSBC USA

Depuis septembre 2023, les filiales du Groupe Icape-USA et Cipem USA disposent auprès de HSBC Bank USA d'une ligne de crédit d'un montant en principal maximum de 3 millions de dollars. Cette ligne de crédit est destinée à supporter l'activité du Groupe sur le marché américain.

Des informations complémentaires sur le financement par emprunts bancaires figurent à la note 4.9 des Comptes Consolidés.

3.6.3.3 Financement par les emprunts obligataires

Concomitamment à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a également émis le 20 décembre 2023 avec succès des Obligations Relance pour un montant total de 6 millions d'euros souscrites par Tikehau.

La Société a ainsi procédé à l'émission de deux emprunts obligataires d'un montant total en principal de 6 millions d'euros, d'une durée de 8 ans, remboursable *in fine*, et subordonnées, constitués :

- (i) d'une émission de 54.702 obligations "relance", soit 90% du montant total des deux emprunts obligataires, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, intégralement souscrites par le Fonds Obligations Relance France – Compartiment 2 (les « Obligations Relance ») ; et

⁷ Hors endettement financier au titre des Obligations Relance.

- (ii) d'une émission de 6.078 obligations complémentaires, soit 10% du montant total des deux emprunts obligataires, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, intégralement souscrites par le Fonds Obligations Relance France – Tikehau Investment Management – Compartiment2 (les « Obligations Complémentaires »), ces obligations ne bénéficiant pas de la garantie de l'Etat et permettant de satisfaire à l'obligation de conservation visée à l'article 5-7° du Décret.

Ce financement complémentaire, qui a pour vocation de contribuer à l'accélération du programme d'investissement et d'acquisition du Groupe, bénéficie du programme France Relance du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Les Obligations Relance correspondent à un dispositif de garantie de l'État et ont pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises et la situation financière des PME et ETI.

En application des termes et conditions des Obligations Relance et des Obligations Complémentaires, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (ratio levier OR) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé).

3.6.3.4 Financement par affacturage

Dans le cadre de son activité, le Groupe améliore sa flexibilité financière en mettant en place des financements sécurisés par ses créances clients. Le Groupe a recours à l'affacturage avec un montant de financement maximal au 31 décembre 2024 de 8,0 millions USD à Hong-Kong, 15,0 millions d'euros en France, 7,5 millions d'euros en Allemagne, 1,5 million d'euros en Espagne et 1,2 million d'euros en Italie. Les termes sont confidentiels mais les accords commerciaux sur les commissions d'affacturage et les commissions de financement correspondent à ceux du marché.

Ces contrats d'affacturage ont permis au Groupe de se financer à hauteur de 14,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 16,1 millions au cours de l'exercice 2023. Ces contrats d'affacturage proviennent essentiellement des activités en France, à Hong-Kong et en Allemagne.

3.6.3.5 Financement au travers des augmentations de capital

La Société n'a procédé à aucune augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.6.3.6 Engagements hors bilan

Des engagements ont été donnés aux banques dans le cadre de certains financements bancaires.

Il s'agit notamment du nantissement, au profit du nouveau syndicat bancaire composé de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020, de l'intégralité des titres des filiales Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards et Cipem France, lors de la mise en place du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 décrit au §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

3.6.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe a souscrit à un prêt bancaire syndiqué de 21 millions d'euros en décembre 2023 auprès de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020 (voir §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Ce prêt comporte une obligation de respect d'un ratio de levier financier (*ratio levier senior*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes⁸ par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce ratio de levier, calculé tous les semestres, ne doit pas dépasser les niveaux suivants :

Date de Test	Ratio de Levier
31 décembre 2023, 30 juin 2024 et 31 décembre 2024	$L \leq 2,50$
30 juin 2025 et 31 décembre 2025	$L \leq 2,25$
30 juin 2026 et, au-delà, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année	$L \leq 2,00$

Ce ratio de levier est respecté au 31 décembre 2024.

Concomitamment à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a émis le 20 décembre 2023 avec succès des Obligations Relance pour un montant total de 6 millions d'euros souscrites par Tikehau (voir §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Cet emprunt obligataire comporte également une obligation de respect d'un ratio de levier financier (*ratio levier OR*) sur les comptes consolidés, calculé de manière similaire à celui du crédit syndiqué (dette financière nette consolidée par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce ratio de levier, calculé tous les semestres, ne doit pas dépasser les niveaux suivants :

Date de Test	Ratio de Levier
31 décembre 2023, 30 juin 2024 et 31 décembre 2024	$L \leq 3,00$
30 juin 2025 et 31 décembre 2025	$L \leq 2,75$
30 juin 2026 et, au-delà, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année	$L \leq 2,50$

Ce ratio de levier est respecté au 31 décembre 2024.

⁸ Hors endettement financier au titre des Obligations Relance.

3.7 Facteurs affectant la comparabilité des comptes consolidés

Modalité du Périmètre de Consolidation

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe a intégré, au cours de l'exercice 2024, les sociétés suivantes :

- la société italienne Studio E2 ;
- les sociétés asiatiques qui composent le Groupe NTW ;
- la société française François Frères.

L'acquisition des actifs opérationnels de la société italienne P.C.S. est sans impact sur le périmètre de consolidation.

Le Groupe a également initié plusieurs opérations de fusion entre filiales afin de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe. Les filiales suivantes n'apparaissent donc pas dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2024 :

- la société Idelec a été absorbée par la société Icape SAS en date du 31 janvier 2024 ;
- la société Princitec a été absorbée par la société Icape Deutschland en date du 20 février 2024 ;
- la société Safa 2000 a été absorbée par la société Icape Deutschland en date du 29 août 2024 ;
- la société Studio E2, acquise en février 2024, a été absorbée par la société Icape Italia en date du 2 octobre 2024 ;
- la société Icape Portugal – Electronics a été absorbée par la société Icape Iberica en date du 23 décembre 2024.

Par ailleurs, la société Icape Singapore a été liquidée en mars 2024.

Enfin, les sociétés suivantes ne sont pas consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- la société Icape Rus LLC, en cours de liquidation, n'est plus consolidée à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de son caractère non significatif ;
- la société ALR Services, acquise le 17 décembre 2024, sera consolidée à partir du 1^{er} janvier 2025.

Changement de la méthode de consolidation

Sans objet.

Reclassement d'instruments financiers

Sans objet.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE-MERE (ICAPE HOLDING SA)

4.1 Présentation des résultats de la Société

La Société a réalisé, pour l'exercice 2024, un chiffre d'affaires d'un montant de 6.706.491 euros, lequel apparaît en hausse par rapport à notre précédent exercice à l'issue duquel il s'élevait à 5.068.284 euros, soit une hausse de 32,3%.

Après enregistrement des postes « Subvention d'exploitation », « Reprises sur amortissements et provisions – transferts de charges » et « Autres produits » pour 85.246 euros, le total des produits d'exploitation s'établit à 6.791.737 euros.

Les charges d'exploitation traduisent quant à elles une même progression à la hausse de l'ordre de 5,1%, puisqu'elles s'élèvent à 7.486.053 euros contre 7.123.542 euros l'année dernière.

Leur variation par grands postes, d'un exercice sur l'autre, peut être mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Charges externes	4.091.572 €	3.671.116 €
Impôts et taxes	124.707 €	95.169 €
Salaires et charges sociales	2.813.720 €	3.040.046 €
Dotations aux amortissements	216.182 €	151.468 €
Autres charges	239.871 €	165.744 €

Compte tenu des chiffres précédemment exposés, le résultat d'exploitation de la Société présente un solde négatif de 694.316 euros.

De leur côté, les charges financières s'élèvent à 4.864.688 euros.

Ces charges financières, principalement composées des charges d'intérêts sur emprunts, sont toutefois entièrement compensées par les produits financiers qui s'élèvent à 7.063.556 euros, englobant d'importants produits de nos filiales et participations.

Le résultat financier de la Société apparaît donc positif de 2.198.868 euros.

Le résultat courant avant impôt de la Société dégage en conséquence un bénéfice de 1.504.552 euros, soit une variation à la hausse de 666.967 euros.

En définitive, après imputation du résultat exceptionnel négatif de 207.551 euros et enregistrement d'un produit d'impôt sur les sociétés pour 352.177 euros, le résultat net comptable de la Société se solde par un bénéfice de 1.649.179 euros.

Le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 figure dans le Chapitre « *Comptes sociaux* » du Rapport financier annuel.

4.2 Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 1.649.179 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter ce bénéfice sur les postes suivants :

- 1.051.463,66 euros attribués aux actionnaires à titre de dividende ;
- 597.715,34 euros sur le poste « Autres réserves », dont le montant serait ainsi porté de 928.358 euros à 1.526.073,34 euros.

4.3 Proposition de dividende

Pour mémoire, à l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, la Société avait indiqué avoir pour objectif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de distribuer des dividendes représentant environ 30% de son résultat net part du Groupe, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

La Société avait également indiqué que cette politique de dividendes devrait se poursuivre au cours de la période 2023-2026, ce qui se traduirait par un accroissement du dividende en euros par action sur la même période, sous réserve de la progression des résultats ainsi que de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En conséquence, et au regard du résultat consolidé, part du Groupe, s'élevant à 3.721 milliers d'euros, il est proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 0,13 euro par action, soit un total de 1.051.463,66 euros représentant 28,3% du résultat net part du Groupe.

Ce dividende serait intégralement prélevé sur le bénéfice de l'exercice.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 21.496.239,34 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 30 juin 2025 et sera mis en paiement le 2 juillet 2025.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Autres Réserves ».

Le dividende brut mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France soumises à l'impôt sur le revenu sont (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) soumis de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu (article 200 A 1. du Code général des impôts), auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux à un taux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse, globale et irrévocable, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), et sont alors éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions. Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Le dividende est dans cette hypothèse également soumis

aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater, I.-1 du Code général des impôts, une demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% conforme aux dispositions de l'article 242 quater du Code général des impôts peut être formulée auprès de la Société avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement par les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2025.

Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

4.4 Rappel des dividendes distribués

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la Société informe que les dividendes distribués et mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende total (€)	Dividende par action (€)	Dividende éligible à la réfaction (art. 243 bis CGI)	Dividendes non-éligibles à la réfaction (art. 243 bis CGI)
2023	1.617.636,40	0,20	1.617.636,40	-
2022	1.617.636,40	0,20	1.617.636,40	-
2021	224.000	1	224.000	-

4.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices :

	2024	2023	2022	2021	2020
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	3.235.273 €	3.235.273 €	3.235.273 €	2.290.860 €	3.008.360 €
b) Nombre d'actions émises.	8.088.182	8.088.182	8 088.182	229.086	300.836
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	-	-	-	-	-
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	6.706.491 €	5.068.284 €	4.569.176 €	3.548.113 €	3.395.712 €
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	2.599.728 €	(407.243) €	(1.047.409) €	284.048 €	1.364.901 €
c) Impôts sur les bénéfices.	352.177 €	931.085 €	372.005 €	441.155 €	100.150 €
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	1.649.179 €	37.584 €	(2.409.519) €	645.246 €	1.383.187 €
e) Montant des bénéfices distribués (1).	1.051.463,66 €	1.617.636,40 €	1.617.636,40 €	224.000 €	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	0,36 €	0,06 €	(0,08) €	3,17 €	4,87 €

b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	0,20 €	0,00 €	(0,30) €	2,82 €	4,60 €
c) Dividende versé à chaque action (1).	0,13 €	0,20 €	0,20 €	0,98 €	-
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.	9	13	17	23	12
b) Montant de la masse salariale.	(2.063.648) €	(2.102.479) €	(2.404.791) €	(2.163.330) €	(993.752) €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	(750.072) €	(937.567) €	(1.086.293) €	(892.210) €	(411.980) €
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants.					
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.					

4.6 Dépenses non-déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que durant l'exercice écoulé, la Société a engagé des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts pour un montant de 107.606 euros, correspondant à des loyers excédentaires sur véhicules pour 78.499 euros, à la taxe sur les véhicules des sociétés pour 5.941 euros, à la taxe sur les bureaux pour 23.166 euros et à des amendes et pénalités pour 450 euros.

4.7 Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4.8 Informations sur les délais de paiement

Conformément à l'article L. 411-14 et D. 411-6, I du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients figurent en Annexe 1 du Rapport financier annuel, indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

4.9 Prêts inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie figure au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel et en note 4.15 des Comptes Consolidés.

4.11 Injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par l'Autorité de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Les événements significatifs intervenus depuis le 31 décembre 2024 figurent au §2.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

5.2 La poursuite de la stratégie du Groupe

Le Groupe entend poursuivre au cours de l'exercice 2025 sa stratégie comportant trois axes principaux : (i) le maintien d'une croissance organique soutenue et structurée, basée sur la compétitivité du Groupe, (ii) l'optimisation de l'organisation par la mobilisation des leviers d'amélioration de la rentabilité et (iii) la poursuite de la stratégie de croissance externe du Groupe dans un contexte de consolidation générale du marché.

5.2.1 Maintenir la croissance organique

Le premier axe de la stratégie du Groupe est le maintien d'une croissance organique forte et structurée. Cet axe se décline en plusieurs objectifs :

- (i) activer les leviers de l'efficacité commerciale, et notamment améliorer l'efficacité commerciale des filiales récentes afin d'atteindre le plus rapidement possible la taille critique sur chaque territoire ;
- (ii) maintenir le haut niveau de qualité des produits et services et poursuivre la politique de compétitivité des prix ;
- (iii) augmenter le taux de pénétration commerciale chez tous les clients de l'activité ICAPE en accentuant notamment la contribution de l'activité CIPEM ;
- (iv) continuer à enrichir l'offre de services et développer davantage les activités complémentaires du Groupe
- (v) développer les activités en partenariat avec les bureaux d'études électroniques afin d'être recommandé et homologué dès l'origine des dossiers et capter davantage les affaires à la source ;
- (vi) s'implanter sur de nouveaux territoires, en poursuivant les créations de nouvelles filiales de manière très sélective et dans les zones géographiques où aucune acquisition n'est possible.

5.2.2 Optimiser l'organisation pour améliorer la rentabilité à travers des initiatives opérationnelles

Le deuxième axe de la stratégie du Groupe est l'optimisation de l'organisation, à travers des initiatives opérationnelles identifiées, pour améliorer la rentabilité du Groupe. Cet axe se décline en plusieurs objectifs :

- (i) améliorer l'amortissement des frais de structures centraux *via* la croissance interne et externe (amortissement des structures centrales, bureaux de services, *marketing*, e-commerce, etc.) ;
- (ii) améliorer les marges des activités HMLV et CIPEM par un meilleur contrôle des forces de ventes et par la mise en place de règles plus contraignantes ;
- (iii) continuer à renforcer et développer les activités les plus profitables du Groupe;
- (iv) améliorer les prix d'achats *via* l'augmentation de la taille du Groupe et donc de sa puissance d'achat ;

- (v) poursuivre la stratégie de croissance externe du Groupe avec l'acquisition de cibles à taux de marges plus élevées ;
- (vi) intégrer progressivement les agents partenaires avec lesquels le Groupe est en partage de marge (par intégration et rachat de leurs fonds de commerce) ;
- (vii) capter davantage les commandes à la source avec les bureaux d'études électroniques et se positionner de manière plus importante sur les dossiers de cartes complexes ;
- (viii) recentrer le business mix vers les commandes à plus faibles volumes en baissant le poids relatif des commandes à moyen ou grand volumes, à plus faible marge ;
- (ix) poursuivre l'amélioration de l'efficacité commerciale des filiales récentes afin de leur faire atteindre le plus rapidement possible la taille critique et les amener aux standards de rentabilité du Groupe.

5.2.3 Poursuivre la nouvelle stratégie M&A du Groupe pour tirer pleinement profit des opportunités de consolidation du marché

Le troisième axe de la stratégie du Groupe est la poursuite de sa stratégie M&A, qui a pour objectifs :

- (i) l'acquisition de larges bases de clientèles à des prix favorables dans un contexte de consolidation du marché,
- (ii) le développement des activités du Groupe sur de nouveaux territoires,
- (iii) l'amélioration de la croissance organique des sociétés acquises post-intégration et des premières synergies attendues des acquisitions déjà réalisées par le Groupe, en faisant notamment bénéficier celles-ci de la puissance d'achat du Groupe, de l'activité IQTS et de la diversification permise par les activités connexes du Groupe ,
- (iv) le bénéfice d'un effet relatif de ces acquisitions sur la marge brute commerciale moyenne du Groupe, ce dernier ayant pour objectif d'acquérir des sociétés dont le niveau de marge brute est supérieur à 25%.

Les cibles prioritaires de cette stratégie sont des sociétés de taille modérée (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros), avec un large portefeuille de clients locaux, avec une marge brute supérieure à 25% et rentables (en termes de résultat opérationnel courant), présentant un fort potentiel de synergies avec le Groupe avec pour objectif de développer notamment les synergies achats et commerciales.

Les synergies attendues par le Groupe des acquisitions qui seront réalisées dans le cadre de sa stratégie de croissance externe portent à la fois sur (i) le chiffre d'affaires, avec notamment l'augmentation des ventes et des parts de marché grâce à la compétitivité des prix et la diversité des produits et services proposés par le Groupe, la possibilité d'adresser des volumes et clients plus importants, l'amélioration de l'efficacité commerciale et l'accès à des réseaux de fournisseurs plus importants, (ii) les achats, avec l'amélioration des prix d'achats grâce à la puissance d'achat du Groupe et la négociation de termes de paiement conformes aux standards du Groupe, et (iii) l'optimisation des coûts, avec notamment l'élimination des redondances, l'optimisation des finances et des coûts généraux et la fusion si nécessaire de bureaux ou services.

5.3 Perspectives d'avenir et objectifs

Pour mémoire, le Groupe a publié les 27 septembre 2023 et 8 février 2024 des mises à jour de ses perspectives d'avenir et objectifs à moyen terme issus du Document d'enregistrement publié à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth.

Ces mises à jour ont porté sur :

- (i) le taux de croissance organique, avec un nouvel objectif de taux de croissance organique annuel moyen de 10% entre 2023 et 2026 (en remplacement des anciens objectifs de taux de croissance organique de 10% par an sur la période 2023-2024 et de 8 à 10% par an pour la période 2025-2026) ;
- (ii) le taux de croissance externe, avec un nouvel objectif d'acquisitions pour un montant global de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2023 et 2026 (en remplacement des anciens objectifs de taux de croissance externe d'environ 30 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire par an en 2023 et en 2024 et d'environ 20 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire par an en 2025 et 2026) ;
- (iii) l'EBIT (résultat opérationnel courant), avec le maintien de l'objectif d'EBIT (résultat opérationnel courant) d'environ 9,5% à l'horizon 2026 et l'abandon de l'ancien objectif d'EBIT (résultat opérationnel courant) de 8% en 2024 initialement prévu ;
- (iv) l'indicateur de marge brute commerciale, qui n'est plus publié afin ne pas perturber les relations commerciales avec les partenaires existants et futurs du Groupe ;
- (v) le chiffre d'affaires consolidé, avec un objectif de chiffre d'affaires consolidé d'environ 500 millions d'euros à un horizon moyen terme.

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations, notamment en matière de perspectives économiques, considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent rapport.

Ces perspectives d'avenir et objectifs, résultant des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe.

Les chiffres, données, hypothèses, estimations et objectifs présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés de façon imprévisible, en fonction, entres autres, de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, légal, réglementaire, comptable et fiscal, ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives du Groupe, et par conséquent remettre en cause sa capacité de réalisation des objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre.

Par conséquent, le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Le Groupe n'entend en particulier pas communiquer de prévision de bénéfices pour l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

5.3.1 Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers

Les perspectives d'évolution des activités du Groupe et les objectifs financiers et opérationnels présentés ci-dessous reposent notamment sur (i) des tendances et perspectives de marché cohérentes avec celles exposées à la section 5.5 (*Présentation des marchés et de la position concurrentielle*) du Document d'enregistrement, (ii) les investissements récents ou en cours du Groupe, (iii) les atouts concurrentiels et la stratégie du Groupe exposés aux sections 5.2 (*Les atouts concurrentiels*) et 5.3 (*Stratégie*) du Document d'enregistrement et (iv) les hypothèses suivantes pour l'exercice à clore le 31 décembre 2025 :

(i) Hypothèses internes à la Société :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que décrite au §5.2 (*La poursuite de la stratégie du Groupe*) du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel ;
- la poursuite de la réalisation des opérations de croissance externe engagées par le Groupe depuis le début de l'année 2021 ;

(ii) Hypothèses macro-économiques et de marché :

- la poursuite de la dynamique sous-jacente aux activités du Groupe sur les marchés des circuits imprimés et des pièces techniques « sur mesure » ;
- l'absence de détérioration de la situation sanitaire ;
- l'absence de détérioration de la situation géopolitique susceptible d'entraîner des tensions additionnelles, notamment sur le commerce international.

5.3.2 Objectifs de chiffre d'affaires

5.3.2.1 Objectifs de croissance organique

Sur la période allant de 2023 à 2026⁹, le Groupe se fixe toujours pour objectif de générer un taux de croissance organique¹⁰ annuel moyen de 10% par an.

Ces objectifs de croissance organique s'appuient sur les éléments suivants :

- (i) la poursuite de la croissance du marché des circuits imprimés dans un contexte favorable aux acteurs disposant d'une taille critique et d'une forte implantation en Chine. Cet objectif est également cohérent avec la croissance historique du Groupe¹¹ ;
- (ii) la poursuite de gains de parts de marché du Groupe sur ses marchés d'implantation, soutenue par sa compétitivité et son organisation mondiale ;

⁹ i.e. sur la période couvrant l'exercice à clore les 31 décembre 2026.

¹⁰ Le taux de croissance organique vise ici, pour chaque année *n*, le taux de croissance de l'année *n* calculé sur la base du périmètre au 31 décembre de l'année *n-1*.

¹¹ Taux de croissance annuel composé (TCAC) du Groupe de 12,4% pour la période 2016-2021.

- (iii) une croissance organique supérieure à la moyenne du Groupe générée par les sociétés et activités acquises qui, une fois intégrées au Groupe, disposeront d'une gamme de produits et services plus diversifiée et d'une puissance d'achat plus importante ;
- (iv) les effets des investissements du Groupe pour poursuivre la modernisation de ses usines de fabrication de circuits imprimés pour prototypes et petites séries, et (y) dans son système d'information, ses deux sites de e-commerce, son site web, sa marque et son infrastructure IT.

5.3.2.2 Objectifs de croissance externe

En complément de sa croissance organique, le Groupe a pour objectif de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ciblées créatrices de valeur pour un montant de chiffre d'affaires additionnels d'environ 120 millions d'euros entre l'exercice 2023 et l'exercice 2026.

5.3.2.3 Objectif global de chiffre d'affaires

Sous réserve de la réalisation de l'ensemble des objectifs de croissance de chiffre d'affaires, en particulier des objectifs de croissance externe présentés dans le présent Chapitre du Rapport financier annuel, le Groupe atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros à horizon de moyen terme.

5.3.3 Objectifs de marge brute commerciale

Pour mémoire, le Groupe a annoncé à l'occasion de son communiqué sur ses résultats du premier semestre 2023 que l'indicateur de marge brute commerciale ne ferait à l'avenir plus l'objet d'une communication spécifique afin de ne pas perturber les relations commerciales avec les partenaires existants et futurs du Groupe. Par conséquent, cet indicateur ne fait plus l'objet d'objectifs fixés par le Groupe.

5.3.4 Objectifs de résultat opérationnel courant

Le Groupe a pour objectif de générer un résultat opérationnel courant représentant environ 9,5% de son chiffre d'affaires à horizon 2026. Cet objectif s'appuie sur les éléments suivants :

- (i) l'amélioration de la marge brute commerciale du Groupe, avec (a) l'effet relatif résultant de la poursuite de la stratégie de croissance externe ciblée du Groupe, dans la mesure où les sociétés ou activités acquises à la date du présent rapport ont en moyenne une marge brute commerciale supérieure à celle du Groupe, et que le Groupe s'est fixé pour objectif d'acquérir de nouvelles sociétés dont le niveau de marge brute est supérieur à 25%, (b) la poursuite de la croissance des activités du Groupe plus récentes, à savoir l'offre de livraison express de circuits imprimés (activité IQTS) et la fabrication de circuits imprimés en interne et (c) l'amélioration des prix d'achats (i) pour les sociétés acquises par le Groupe, grâce à sa puissance d'achat, une fois leur intégration réalisée et, plus généralement, (ii) pour l'ensemble du Groupe du fait de l'effet positif de la croissance organique et externe du Groupe sur son poids dans les négociations avec ses fournisseurs.;
- (ii) l'effet de levier provenant de l'amortissement des investissements humains qui ont d'ores et déjà été réalisés par le Groupe, notamment (a) le renforcement de l'équipe de direction et de l'équipe des *executive vice-presidents* répartis par zones géographiques, (b) la création d'une équipe d'ingénieurs dédiée à des technologies plus complexes et à plus forte marge (*Field Application Engineers*), (c) le renforcement du département *marketing* et *e-marketing*, (d) la création d'un département dédié au système d'information du Groupe (SAP) afin d'assurer la meilleure intégration opérationnelle des acquisitions, (e) le renforcement des équipes commerciales, dans la perspective de la nouvelle phase

de forte croissance du Groupe;

- (iii) une croissance des autres charges fixes inférieure à la progression du chiffre d'affaires du Groupe ;
- (iv) l'optimisation de la structure de coûts du Groupe, en ce compris les synergies provenant des acquisitions, permettant de générer une meilleure efficacité opérationnelle.

6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société examine régulièrement ses propres facteurs de risques et ceux de ses filiales consolidées.

À l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth en juillet 2022, la Société a présenté les principaux risques dont la Société considère que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Ces principaux facteurs de risques sont présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.icafe-finance.com/fr/>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents, sous réserve :

- (i) de l'actualisation, à la suite de la conclusion le 20 décembre 2023 du contrat de crédits avec le syndicat bancaire (§3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), du risque de liquidité et de non-respect des ratios financiers, risque que la Société considère comme significatif et qui est plus précisément décrit ci-dessous au § 6.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel ;
- (ii) de l'aggravation, compte tenu des tensions géopolitiques internationales et de l'aggravation des menaces liées aux attaques informatiques, des deux risques suivants : (x) la divulgation, le vol, l'espionnage, la perte ou l'altération irréversible de données sensibles à cause d'une cyber-attaque (§6.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) et (y) la dépendance à la Chine (voir le Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement), pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement en cas de crise géopolitique majeure.

La Société rappelle que les risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont la Société considère que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6, n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient survenir dans le futur.

La Société rappelle que la présentation des risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6, est une présentation des risques « nets », c'est-à-dire une fois tenu compte des actions d'atténuation et de maîtrise des risques déployées par le Groupe pour minimiser leur occurrence et leur impact.

La Société rappelle également que les facteurs de risque que la Société considère comme les plus importants au regard notamment de leur criticité sont signalés par un astérisque (*).

6.1 Risque lié aux systèmes informatiques*

A l'occasion de la publication de son rapport financier annuel pour l'exercice 2022, la Société a actualisé le risque lié aux systèmes informatiques à la suite de deux campagnes de phishing organisées en 2022 ayant couvert l'ensemble du périmètre du Groupe. La description de ce facteur de risque est rappelée ci-dessous.

Description du risque

Le Groupe s'appuie sur des technologies, des systèmes et des infrastructures informatiques pour assurer la conduite de ses activités, notamment pour le suivi de ses commandes et livraisons, la facturation de ses produits, la communication avec ses clients et fournisseurs, le contrôle qualité, la gestion de son personnel et la fourniture des informations nécessaires aux différents responsables opérationnels pour la prise de décisions. Du fait de son implantation dans 23 pays, assurée par 40 filiales au 31 décembre 2024, l'activité du Groupe nécessite la mise en place de multiples systèmes d'information, applications informatiques et systèmes d'information nécessairement interconnectés.

Par ailleurs, le Groupe externalise certains éléments de ses systèmes d'information et certaines activités dans le but d'optimiser la gestion de ses ressources et d'améliorer l'efficacité et la sécurité de son infrastructure informatique. Il s'appuie donc sur la qualité du travail et l'expertise de ses prestataires de services en la matière et est donc, en dépit du soin apporté à la sélection de ces prestataires et aux vérifications y afférentes, exposé au risque de défaillance de leur part dans l'exécution de leur mission.

La gestion de l'activité du Groupe est ainsi de plus en plus dépendante des systèmes d'information (infrastructures, réseaux et applications informatiques).

Malgré une politique de renforcement et un contrôle continu de la résilience et de la sécurisation des systèmes d'information, une panne ou une interruption importante résultant d'un incident tels qu'une coupure d'électricité ou un incendie pourrait avoir un effet négatif sur la conduite des activités du Groupe.

Le Groupe est également exposé au risque d'attaques provenant de logiciels de rançons (*ransomware*) ou d'autres formes disruptives de cyberattaques. Ce type d'atteintes à la sécurité des données, des technologies, des systèmes et des infrastructures informatiques du Groupe peut provenir de l'intérieur du Groupe (obsolescence des systèmes, erreurs de configuration, manque de maintenance des infrastructures, actes de malveillance) ou de l'extérieur (cybercriminalité, virus, etc.). De plus en plus sophistiquées et fréquentes, ces attaques peuvent conduire à des perturbations et/ou interruptions d'activité et de services, des vols de savoir-faire et/ou de données et informations confidentielles, des tentatives de fraude de *ransomwares* ayant des impacts financiers et réputationnels potentiellement très élevés. Les situations de crise ont tendance à accroître les risques cyber. La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 en est une illustration.

Le déploiement des systèmes d'information sur lesquels s'appuie le Groupe dans de nouvelles entités, lors de la création de filiales ou d'acquisitions de sociétés, comporte également un risque de défaillance des systèmes d'information généraux du Groupe inhérent à ce type d'opérations, lequel est accentué par l'ajout, aux systèmes d'information, de spécificités propres à chaque pays d'implantation des filiales du Groupe.

Conséquences défavorables potentielles dues à la réalisation du risque

Une cyberattaque ou la violation de la sécurité des réseaux ou infrastructures du Groupe, tout comme la survenance d'une panne ou interruption importante des systèmes d'information du Groupe résultant d'un incident (tels qu'une coupure d'électricité ou un incendie), pourraient (i) entraîner la perte de clients et d'opportunités commerciales, (ii) engager la responsabilité juridique du Groupe, (iii) conduire le Groupe à supporter un coût lié aux interventions techniques, (iv) porter atteinte à l'image et à la réputation du Groupe, (v) engendrer des remboursements ou d'autres coûts compensatoires et des coûts de conformité supplémentaires, ce qui conduirait, *in fine*, à une perte de chiffre d'affaires pour le Groupe et une diminution de sa marge.

Toute interruption, perturbation ou incident de services pourrait avoir des répercussions sur plusieurs régions et activités, et perturber significativement les processus de commandes et livraisons du Groupe ainsi que sa capacité de communication interne. Elle pourrait également avoir des répercussions sur l'image du Groupe (vol d'identité numérique, diffusion de fausses informations, etc.). Ce risque s'accroît dans un contexte où la réglementation en matière de protection et de confidentialité des données est de plus en plus exigeante.

Dispositif de gestion du risque

Afin d'encadrer le risque lié aux défaillances du matériel informatique et des logiciels du Groupe et aux cyberattaques, le Groupe a instauré une politique globale de sécurité des systèmes d'information avec notamment la mise en place d'une charte informatique documentée, applicable à l'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe, et des procédures liées à la politique de sécurité du système d'information, à la gestion des accès, à la gestion des changements, aux sauvegardes et aux restaurations, au plan de continuité d'activité et au plan de reprise de l'activité.

Le Groupe a également mis en œuvre une campagne de sensibilisation de ses collaborateurs face au risque cyber. Le Groupe a notamment sollicité la réalisation d'un test d'intrusion en 2024 auprès d'un cabinet externe spécialisé. L'objectif du Groupe est de réaliser ce type de test d'intrusion sur une base biannuelle afin de tester la résistance de son système de sécurité et de mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires le cas échéant. A la suite de campagnes de phishing régulièrement organisées au cours de l'année 2024 ayant couvert l'ensemble du périmètre du Groupe, le Groupe a également organisé pour les salariés ayant été hameçonnés des formations dédiées dispensées par le directeur des systèmes d'information du Groupe. Dans la continuité de cette démarche de sensibilisation, des e-learning obligatoires ont également été suivis par les salariés à une fréquence semestrielle.

Des tests de tenue des serveurs sont également réalisés et des renouvellements des ordinateurs portables et des téléphones portables sont planifiés à des fréquences définies (3 ans). Les serveurs sont remplacés tous les cinq ans et les dernières versions de logiciels sont mises à disposition.

Enfin, le Groupe a souscrit une assurance couvrant le risque cyber pour l'ensemble de ses entités à compter du 1^{er} juillet 2024.

6.2 Risque de liquidité*

A l'occasion de la publication de son rapport financier annuel pour l'exercice 2023, la Société a actualisé le risque de liquidité. La description de ce facteur de risque est rappelée ci-dessous.

Le risque de liquidité a été actualisé à la suite de la conclusion, le 20 décembre 2023, du contrat de crédits avec le syndicat bancaire composé de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020, plus amplement décrit au §3.6.3.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, et de l'engagement de la Société en résultant de respecter un covenant bancaire, à savoir un *ratio* de levier financier sur les comptes consolidés (dettes nettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé). Un covenant bancaire similaire est prévu dans les termes et conditions des Obligations Relance émises par la Société et souscrites par Tikehau (§3.6.3.3 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Compte tenu de cette actualisation, la Société a notamment décidé que le risque de liquidité devait être maintenu parmi les facteurs de risque que la Société considère comme les plus importants au regard notamment de leur criticité et être en conséquence signalé par un astérisque (*).

Description du risque

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Le 20 décembre 2023, le Groupe a mis en place avec succès un nouveau financement bancaire auprès d'un syndicat composé de 9 banques européennes, constitué :

- (i) d'un prêt de refinancement (le « **Prêt de Refinancement** ») d'un montant total de 21 millions d'euros, divisé en 3 tranches, avec une 1^{ère} tranche d'un montant de 15,3 millions d'euros amortissable sur 6 ans, une 2^{ème} tranche d'un montant de 2,7 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine*, et une 3^{ème} tranche d'un montant de 3 millions d'euros d'une durée de 7 ans amortissable *in fine* ; ce Prêt de Refinancement a été intégralement utilisé aux fins de rembourser l'endettement existant au titre du contrat de crédits qui avait été conclu par la Société le 24 novembre 2022 avec l'ancien syndicat bancaire composé d'un prêt de refinancement d'un montant en principal initial de 12,8 millions d'euros et une ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 d'un montant total en principal de 10 millions ;
- (ii) d'une ligne de crédit de croissance externe confirmée d'un montant maximum de 20 millions d'euros, divisée en deux tranches avec une 1^{ère} tranche de 17 millions d'euros amortissable sur 6 ans et une 2^{ème} tranche de 3 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine* ;
- (iii) sous réserve de confirmation préalable par le syndicat bancaire, une ouverture d'une ligne de crédit de croissance externe d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

Ce contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 comporte des clauses de respect d'un *ratio* financier calculé semestriellement sur la base des comptes consolidés du Groupe (dettes nettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé). Ce *ratio* bancaire est respecté au 31 décembre 2024. Le non-respect de ce *ratio*, ou l'absence de *waiver* ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait également entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord des banques de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Le Groupe a également consenti des nantissements sur les titres de certaines de ses filiales au bénéfice de ses prêteurs bancaires.

La Société a ainsi consenti un nantissement sur les titres des sociétés Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, Idelec Icape et Cipem France au bénéfice du *pool* bancaire lors de la mise en place du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 décrit ci-dessus, étant précisé que le nantissement sur les titres de la société Idelec a depuis été levé afin de permettre la réalisation de la fusion de cette société avec la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards (voir §2.1.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Conséquences défavorables potentielles dues à la réalisation du risque

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce au recours au *factoring*, aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Le Groupe disposait au 31 décembre 2024 d'un montant de trésorerie brute disponible de 26,7 millions euros. Au 31 décembre 2024, le Groupe disposait de fonds propres d'un montant de 31,2 millions d'euros.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts ou perdait le bénéfice de ses contrats d'affacturage qui couvrent plus de la moitié de sa facturation, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés et sa politique de croissance externe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives. Par ailleurs, le non-respect des *ratios* bancaires auxquels est soumis le Groupe, ou l'absence de *waiver* ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord des banques de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Dispositif de gestion du risque

À la date du présent rapport, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir. Le tableau de la dette financière brute de la Société au 31 décembre 2024 figure en note 4.9 des Comptes Consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Par ailleurs, la Société procède semestriellement au calcul des *ratios* financiers auxquelles elle est soumise en application du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 et des Obligations Relance émises le même jour en vue d'anticiper toute difficulté à cet égard.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.1 Présentation générale

La Société détient, au 31 décembre 2024, 40 filiales implantées dans différentes régions du monde. Les informations relatives aux filiales directes ou indirectes de la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe dispose d'une filiale implantée aux Etats-Unis, la société Divsys International – Icape, société de droit américain dont l'activité principale est l'assemblage de cartes électroniques.

Pour rappel, le Groupe avait décidé lors de son Conseil d'administration du 12 décembre 2022 de se séparer de l'activité d'assemblage de cartes électroniques opérée par l'usine de sa filiale Divsys International – Icape.

Cela a conduit à traiter ces actifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil d'administration du Groupe, dans sa réunion du 12 décembre 2024, a décidé d'arrêter la mise en vente de la société Divsys International – Icape. Celle-ci a donc été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2024.

S'agissant de la filiale Icape Rus LLC, nous vous rappelons que le Groupe a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023.

La liquidation de la société étant toujours en cours, le Groupe a décidé de ne plus consolider cette société à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de son caractère non significatif.

La société ALR Services, acquise le 17 décembre 2024, sera consolidée à partir du 1^{er} janvier 2025.

Filiale	Pays d'établissement	% en capital et en droits de vote
<i>Europe</i>		
Icape Deutschland GmbH	Allemagne	100%
Cipem Deutschland GmbH	Allemagne	100%
Icape Danemark A/S	Danemark	100%
Icape Iberica, SL	Espagne	100%
Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics SAS	France	100%
Cipem SAS	France	100%
François Frères	France	100%

GIE Icape	France	100%
GIE Cipem	France	100%
Icape Hungary Kft	Hongrie	100%
Icape Italia Srl	Italie	100%
Icape Netherland BV	Pays-Bas	100%
Icape Polska SP ZOO	Pologne	100%
Icape Czech Republic Sro	République tchèque	100%
ALR Services	Royaume-Uni	100%
Icape Rus LLC	Russie	80% ¹²
Icape Malmö Mönsterkort AB	Suède	100%
<i>Asie et Afrique</i>		
Icape South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	60% ¹³
Icape -Trax (Pty) Ltd	Afrique du Sud	60% ¹⁴
Icape Dongguan Electronic Limited	Chine	100%
Icape Changan Express Limited	Chine	100%
NTW Electronics Ltd (Shenzhen)	Chine	100%
NTW Technologies Ltd (Jiangmen)	Chine	100%
Cipem HK Company Limited	Hong Kong	100%
Icape HK Company Limited	Hong Kong	100%

¹² Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par Mme Natalia Vadimovna Tarnavskaya.

¹³ Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan.

¹⁴ Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan.

NTW Holdings Ltd	Hong Kong	100%
NTW Ltd	Hong Kong	100%
Icape India Electronics Private Limited	Inde	99,99% ¹⁵
NTW Philippines Inc	Philippines	99,99995% ¹⁶
Icape Japan KK	Japon	100%
NTW Inc	Japon	100%
NTW Electronics Co. Ltd	Thaïlande	49% ¹⁷
NTW VN Co. Ltd	Vietnam	100%
Amérique		
Icape Brasil – Commercial Importadora e Exportadora LTDA	Brésil	80% ¹⁸
Icape Canada Inc.	Canada	100%
Icape - USA LLC	Etats-Unis	100%
Divsys International – Icape LLC	Etats-Unis	100%
Cipem USA Inc.	Etats-Unis	100%
Icape California Inc.	Etats-Unis	100%
Icape Electronicas S de RL de CV	Mexique	99,99% ¹⁹

¹⁵ Cette filiale est détenue à hauteur de 0,0002 % par M. Sameerasimha Jayasimha.

¹⁶ Cette filiale est détenue à hauteur de 0,00001% par chacune des personnes suivantes : M. Takashi Yasuda, M. Cesar C. Cruz, M. Peter L. Calimag, Mme Leslie Anne T. Cruz et Mme Jaime M. Padilla.

¹⁷ Cette filiale est détenue à hauteur de 48% par M. Takashi Yasuda et 3% Yusuke Otani.

¹⁸ Icape Brasil Comercial Importadora e Exportadora LTDA. Cette filiale est détenue à hauteur de 20% par Paulo Eduardo Vandsberg de França.

¹⁹ Cette filiale est détenue à hauteur de 0,002 % par M. Maximiliano Ignacio Royo Rojas.

7.2 Prises de participations significatives

Les prises de participations significatives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont décrites au §2.1.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

La Société ne détient pas de succursale.

Nous vous informons par ailleurs, qu'aucune des filiales ne détient de participation au capital de la Société.

7.3 Résultats des filiales et participations

La présentation de l'activité et des résultats pour l'exercice 2024 de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle figure ci-dessous.

Concernant nos filiales de la zone « Europe » :

La société **Icape Deutschland GmbH** a réalisé un chiffre d'affaires de 24.415.194 euros pour un résultat net déficitaire de 1.252.217 euros.

La société **Cipem Deutschland GmbH** a réalisé un chiffre d'affaires de 7.444.240 euros pour un résultat net bénéficiaire de 18.382 euros.

La société **Icape Denmark A/S** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.066.474 euros pour un résultat net déficitaire de 54.142 euros.

La société **Icape Iberica S.L.** a réalisé un chiffre d'affaires de 6.007.878 euros pour un résultat net bénéficiaire de 6.378 euros.

La Société **Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics SAS** a réalisé un chiffre d'affaires de 28.324.679 euros pour un résultat net bénéficiaire de 1.038.763 euros.

La société **Cipem SAS** a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 13.483.386 euros pour un résultat net bénéficiaire de 141.845 euros.

La société **François Frères** a réalisé un chiffre d'affaires de 605.483 euros pour un résultat net bénéficiaire de 451.634 euros.

La société **Icape Hungary Kft** a réalisé un chiffre d'affaires de 314.789 euros pour un résultat net bénéficiaire de 1.262 euros.

La société **Icape Italia S.r.l.** a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 6.696.210 euros pour un résultat net déficitaire de 505.533 euros.

La société **Icape Netherland B.V.** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.238.432 euros pour un résultat net déficitaire de 134.887 euros.

La société **Icape Polska SP. Z O O.** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.121.430 euros pour un résultat net bénéficiaire de 13.035 euros.

La société **Icape Czech Republic Sro** a réalisé un chiffre d'affaires de 27.466 euros pour un résultat net déficitaire de 25.751 euros.

La société **Malmö Mönsterkort AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 9.903.347 euros pour un résultat net bénéficiaire de 82.578 euros.

S'agissant des sociétés **ALR Services** et **Icape Rus LLC**, nous ne communiquons pas les résultats étant donné que celles-ci ne sont pas consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Enfin, notons que nous sommes toujours associés du **GIE ICAPE** et du **GIE CIPEM** dont les résultats sont à l'équilibre.

Concernant nos filiales de la zone « Asie & Afrique » :

La société **Icape South Africa (Pty) Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.784.387 euros pour un résultat net déficitaire de 121.528 euros.

La société **Icape Trax (Pty) Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.642.541 euros pour un résultat net déficitaire de 179.692 euros.

La société **Icape Dongguan Electronic Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 10.042.967 euros pour un résultat net bénéficiaire de 738.518 euros.

La société **Icape Changan Express Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 3.531.953 euros pour un résultat net bénéficiaire de 186.381 euros.

La société **NTW Electronics Ltd (Shenzhen)** a réalisé un chiffre d'affaires de 288.559 euros pour un résultat net déficitaire de 7.936 euros.

La société **NTW Technologies Ltd (Jiangmen)** a réalisé un chiffre d'affaires de 357.514 euros pour un résultat net déficitaire de 76.355 euros.

La société **Cipem HK Company Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 11.808.443 euros pour un résultat net bénéficiaire de 1.088.336 euros.

La société **Icape HK Company Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 31.646.474 euros pour un résultat net bénéficiaire de 1.721.810 euros.

La société **NTW Holdings Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 0 euros pour un résultat net bénéficiaire de 30.144 euros.

La société **NTW Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 21.937.630 euros pour un résultat net bénéficiaire de 667.617 euros.

La société **Icape India Electronics Private Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 241.446 euros pour un résultat net bénéficiaire de 124.349 euros.

La société **NTW Philippines Inc** a réalisé un chiffre d'affaires de 199.465 euros pour un résultat net bénéficiaire de 43.764 euros.

La société **Icape Japan KK** a réalisé un chiffre d'affaires de 257.664 euros pour un résultat net déficitaire de 79.988 euros.

La société **NTW Inc** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.815.951 euros pour un résultat net bénéficiaire de 447.576 euros.

La société **NTW VN Co. Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 4.708.219 euros pour un résultat net bénéficiaire de 53.185 euros.

S'agissant de la société de la société **NTW Electronics Co. Ltd**, nous ne communiquons pas les résultats étant donné que celle-ci n'est pas consolidée sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Concernant nos filiales de la zone « Amérique » :

La société **Icape Brasil – Comercial Importadora e Exportadora LTDA** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.048.370 euros pour un résultat net bénéficiaire de 58.454 euros.

La société **Icape Canada Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 13.537 euro pour un résultat net déficitaire de 205.112 euros.

La société **Icape USA LLC** a réalisé un chiffre d'affaires de 14.098.771 euros pour un résultat net déficitaire de 4.104.745 euros.

La société **Divsys International – Icape LLC** a réalisé un chiffre d'affaires de 7.736.239 euros pour un résultat net bénéficiaire de 111.893 euros.

La société **Cipem USA Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 6.253.883 euros pour un résultat net bénéficiaire de 550.403 euros.

La société **Icape California Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 22.578 euros pour un résultat net déficitaire de 61.821 euros.

La société **Icape Electronics S de RL de CV** a réalisé un chiffre d'affaires de 490.815 euros pour un résultat net déficitaire de 130.377 euros.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

8.1 Répartition du capital et des droits de vote

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance notamment en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous l'identité des actionnaires connus de la Société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2024, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote
Balwen Holding ²⁰	3.005.641	37,16%	40,32%
Monsieur Thierry Ballenghien	1.169.909	14,46%	16,34%
Total famille Ballenghien	4.175.550	51,62%	56,66%

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2024.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du Rapport financier annuel.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les modifications de l'actionnariat intervenues au cours de l'exercice 2024 dont la Société a eu connaissance pour ce qui concerne les actionnaires connus de la Société détenant directement ou indirectement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Balwen Holding	Thierry Ballenghien
Détention en capital au 31/12/2023	34,34%	17,15%
Détention en capital au 31/12/2024	37,16%	14,46%

²⁰ Balwen Holding est une société par actions simplifiée au capital de 8 534 976 euros dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 277 146. Balwen Holding est détenue à 50,10% par Monsieur Thierry Ballenghien, le solde du capital appartenant à des membres de la famille de Monsieur Thierry Ballenghien.

8.2 Contrôle de la Société et action de concert

La Société est contrôlée par Monsieur Thierry Ballenghien et sa famille (directement et indirectement par l'intermédiaire de Balwen Holding) au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires a été conclu le 12 avril 2022 entre Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding, certains mandataires sociaux et salariés de la Société (Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) et Monsieur Cyril Calvignac (ancien directeur général de la Société), qui est entré en vigueur à la date d'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Ce pacte a pour objet l'exercice concerté des droits de vote attachés aux actions de la Société que les parties au pacte détiennent et détiendront de manière concertée, pour mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de la Société en pérennisant son contrôle en droits de vote. Il est constitutif d'une action de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce au sein de laquelle Monsieur Thierry Ballenghien, directement et indirectement, est prédominant.

Au 31 décembre 2024, Monsieur Thierry Ballenghien et sa famille (directement et indirectement par l'intermédiaire de Balwen Holding), ensemble avec les autres actionnaires ayant déclaré agir de concert (Monsieur Cyril Calvignac, Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou), détenaient, de concert, directement ou indirectement, 66,02% du capital et 72,65% des droits de vote de la Société.

En conséquence, le concert regroupant les parties au pacte d'actionnaires (i.e. Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding, Monsieur Cyril Calvignac, Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) et au sein duquel Monsieur Thierry Ballenghien, directement et indirectement, demeure prépondérant, conserve une large majorité des droits de vote.

La Société estime cependant qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive, notamment du fait (i) de la nomination au conseil d'administration de la Société de deux administrateurs indépendants au regard des critères définis par le Code Middlednext, (ii) de la distinction, au sein de la Société, des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, fonctions exercées par deux personnes distinctes (voir également les sections 1 et 2 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » du Rapport financier annuel), et (iii) de la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandation du Code Middlednext, visant à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive (R1, R2, R3 et R12) (voir également §3.3 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » (Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur)).

Il est également précisé que le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société prévoit que chaque administrateur a l'obligation de faire part au président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui (ou toute personne physique avec laquelle il possède un lien de parenté) et la Société ou une société du Groupe ou l'une des sociétés avec lesquelles la Société envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit.

8.3 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a été destinataire d'aucune notification relative à des franchissements de seuils légaux.

8.4 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions

8.4.1 Absence de restrictions statutaires

Les statuts ne comportent aucune clause qui restreint l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions, qui sont libres.

8.4.2 Engagement d'abstention pris par la Société

L'engagement d'abstention pris par la Société dans le cadre de son introduction en bourse, qui courrait pendant une période expirant 180 jours après la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.3 Engagement de conservation de Balwen Holding

L'engagement d'abstention pris par Balwen Holding dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.4 Engagement de conservation de Monsieur Thierry Ballenghien, Monsieur Cyril Calvignac et des principaux membres de l'équipe de direction

L'engagement d'abstention pris par Monsieur Thierry Ballenghien, Monsieur Cyril Calvignac et les principaux membres de l'équipe de direction dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.5 Engagement de conservation des autres actionnaires minoritaires

L'engagement d'abstention pris par les autres actionnaires minoritaires (en ce compris les salariés du Groupe) dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pour une partie de leurs titres pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune convention ou promesse synallagmatique portant sur l'acquisition de titres de la Société représentant au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

8.5 Droits de vote

Chaque action ordinaire donne droit à une voix, étant toutefois précisé qu'un droit de vote double, qui est effectif depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieurement à la date d'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, est prise en compte.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Lorsque les actions font l'objet d'un usufruit, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

8.6 Auto-contrôle

Au 31 décembre 2024, aucune action de la Société n'est détenue par une société dont la Société détient elle-même, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte, en dehors (i) des actions négociées aux fins d'assurer l'animation du marché secondaire de l'action par l'intermédiaire de Gilbert Dupont au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation et (ii) des actions de la Société rachetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions décidé le 12 février 2025 (voir §8.7.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

8.7 Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

Les informations ci-après comprennent les informations devant figurer dans le rapport du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce ainsi que les informations relatives au descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2024, aucune action de la Société n'est détenue par une société dont la Société détient elle-même, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8.7.1 Autorisation en cours

L'assemblée générale des actionnaires du 8 janvier 2025 a autorisé le conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 7 juillet 2026, et porte sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- (x) leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant

sur délégation du conseil d'administration appréciera,

- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action),
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le montant maximum des fonds destinés à ce programme de rachat d'actions s'élève à 5.000.000 d'euros, net de frais. Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne peut pas excéder trente (30) euros.

Cette autorisation a mis fin, à hauteur de la partie non utilisée, à la précédente autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au conseil d'administration de la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024 dans sa treizième résolution.

8.7.2 Bilan du programme au cours de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice écoulé, le programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024 a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre la Société et Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions, conforme à la charte AMAFI, est en vigueur depuis le 10 août 2022.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021, applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Ce contrat a pour objet l'animation par Gilbert Dupont de l'action Icape Holding sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont initialement de 500.000 euros. La Société a réalisé un apport complémentaire de 200.000 euros en date du 2 janvier 2024.

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

	Achat	Vente
Nombre d'actions	70.674	60 720
Nombre de transactions	227	210
Montant total	699.523,03 €	590.378,63 €
Cours moyens	9,90 €	9,72 €
Montant des frais de négociation	Néant	Néant

Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 35.427 actions propres, représentant 0,44% du capital de la Société, pour une valeur de 336.158 euros évaluée au cours d'achat.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice 2024.

8.7.3 Bilan du programme au cours de l'exercice 2025

Les actions de la Société rachetées au cours de l'exercice 2024 l'ont été dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024.

Cette autorisation a pris fin, à hauteur de sa partie non utilisée, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du 8 janvier 2025 qui a autorisé le conseil d'administration à procéder à un nouveau programme de rachat d'actions (voir §8.7.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du présent Rapport financier annuel).

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 12 février 2025, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur le fondement de la nouvelle délégation consentie par l'assemblée générale de la Société du 8 janvier 2025, et a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 4.000.000 d'euros. Le prix maximum d'achat a été fixé par le conseil d'administration de la Société à 20 euros par action, hors frais d'acquisition.

Les précisions sur ce programme de rachat d'actions figurent dans le descriptif du programme qui a été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.icafe-group.com/documentation>) et porté à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a procédé le 20 février 2025 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 153.750 de ses propres actions, représentant environ 1,9% de son capital, auprès de la famille Bentley, en considération de l'intérêt pour la Société de procéder à une telle opération sur la base notamment de l'attestation d'équité réalisée par le cabinet Sorgem Evaluation.

La transaction a été réalisée au prix de 6,84 euros par action, soit une décote de 5% par rapport au cours de clôture du 19 février 2025. Le montant total de la transaction s'est élevé à 1.052 milliers d'euros.

Les actions ainsi acquises sont destinées à être utilisées conformément aux objectifs définis dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société publié le 13 février 2025.

A l'issue de cette opération, Icafe Holding détenait 192.900 actions propres, soit 2,4% de son capital.

L'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 8 janvier 2025, en vigueur au jour du présent rapport, prendra fin le 21 mai 2025 dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2025 déciderait de voter favorablement à la 10^{ème} résolution visant à autoriser le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions dont les modalités sont décrites ci-après à la section 8.8 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du présent Rapport financier annuel.

8.8 Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 21 mai 2025

Le descriptif du programme présenté ci-après, établi conformément à l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier, ne fera pas l'objet d'une publication spécifique.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 21 mai 2025 (10^{ème} résolution, voir le Chapitre « *Rapport du Conseil d'Administration* » du Rapport financier annuel) d'autoriser à nouveau le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à trente (30) euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au conseil d'administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10% du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10% de son capital social.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés à la 10^{ème} résolution qui sera soumise au vote des actionnaires le 21 mai 2025. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acquérir ou de faire acquérir des actions de la Société en vue de :

- (x) leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera,
- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,

- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action),
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions est de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de l'assemblée générale mixte du 21 mai 2025, étant précisé que cette limite sera le cas échéant ajustée afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de la Société à cette même date. En cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat sera de trente (30) euros par action, hors frais d'acquisition

Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

Le montant maximum du programme sera de cinq millions (5.000.000) d'euros.

Dans la limite de la réglementation applicable, l'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées, pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, aux époques que le conseil d'administration appréciera, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur ou qui viendrait à l'être, sur tous marchés, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou via un internalisateur systématique, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce biais), ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier ou instrument financier à terme (tel que notamment tout contrat à terme ou option). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Le conseil d'administration pourra procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, à la réaffectation à un autre objectif des actions préalablement rachetées (y compris au titre d'une autorisation antérieure), ainsi qu'à leur cession (sur le marché ou hors marché).

La durée du programme sera de 18 (dix-huit) mois à compter de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 mai 2025, soit jusqu'au 21 novembre 2026, et privera d'effet à compter du 21 mai 2025, pour la part non utilisée à cette date, l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'assemblée générale du 8 janvier 2025.

8.9 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2024, il n'existait dans le capital de la Société aucune action détenue par des salariés dans le cadre d'une gestion collective au sens dudit article.

Il est toutefois rappelé qu'à l'initiative du fondateur du Groupe, Thierry Ballenghien, les salariés du Groupe ont été associés à la croissance, au développement et à la réussite du Groupe dès 2004, année depuis laquelle il a été offert aux salariés la possibilité de participer au capital des sociétés Icape et Cipem. La participation des salariés au capital de la Société a progressé à plusieurs reprises : d'abord réservée au management, aux directeurs et membres du comité exécutif, elle a progressivement été proposée à un cercle plus large de salariés et, à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, 102 salariés et mandataires sociaux du Groupe²¹ (actuels ou anciens) étaient, directement ou indirectement, actionnaires de la Société.

A la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, les salariés du Groupe²² détenaient ensemble, avant exercice de l'Option de Surallocation, 20,29% du capital de la Société et 18,20% des droits de vote de la Société. Cette participation des salariés du Groupe au capital de la Société, qui est une participation directe, témoigne de leur investissement dans le projet porté par la Société et constitue un levier important de son développement futur.

8.10 Plans d'attribution d'actions gratuites

Aucun plan d'attributions d'actions gratuites n'est en cours au 31 décembre 2024.

8.11 Options de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune stock-option ou option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2024. Plus généralement, il n'existe aucun instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2024.

²¹ Hors M. Thierry Ballenghien, président du conseil d'administration de la Société.

²² Cette catégorie inclut ici, à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, les salariés et mandataires sociaux du Groupe, actuels ou anciens (autres que les mandataires sociaux de la Société et les censeurs), qui détenaient une participation au capital de la Société.

8.12 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels

En application des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et autres personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et ayant fait l'objet d'une déclaration au cours de l'année 2024 :

- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 2.500 actions de la Société le 2 avril 2024, pour un prix moyen de 10,64 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 2.500 actions de la Société le 3 avril 2024, pour un prix moyen de 12,80 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 4 avril 2024, pour un prix moyen de 11,76 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.000 actions de la Société le 5 avril 2024, pour un prix moyen de 12,11 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 4.500 actions de la Société le 21 mai 2024, pour un prix moyen de 10,7011 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : vente de 10.000 actions de la Société le 23 mai 2024, pour un prix moyen de 11.4132 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 2.000 actions de la Société le 24 mai 2024, pour un prix moyen de 11,5996 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 217.391 actions de la Société le 29 mai 2024, pour un prix moyen de 11,50 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 2.000 actions de la Société le 30 mai 2024, pour un prix moyen de 11,5298 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 31 mai 2024, pour un prix moyen de 12,0328 euros ;

- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 3 juin 2024, pour un prix moyen de 12,5792 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 24 juin 2024, pour un prix moyen de 9,2190 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 27 juin 2024, pour un prix moyen de 10,0391 euros ;
- La société Balwen Holding, société contrôlée par M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 1.500 actions de la Société le 4 juillet 2024, pour un prix moyen de 10,9631 euros ;
- M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : vente de 217.391 actions de la Société le 29 mai 2024, pour un prix moyen de 11,50 euros ;
- Mme Shora Rokni, Directrice générale déléguée de la Société : vente de 9.194 actions de la Société le 20 mai 2024, pour un prix moyen de 10,30 euros ;
- Mme Shora Rokni, Directrice générale déléguée de la Société : vente de 806 actions de la Société le 21 mai 2024, pour un prix moyen de 10,30 euros ;
- Mme Christelle Bonnevie, Directrice générale déléguée de la Société : vente de 1.864 actions de la Société le 22 mai 2024, pour un prix moyen de 12,3046 euros ;
- Mme Ranxu Mazet, Directrice générale adjointe de la Société : vente de 18.362 actions de la Société le 24 juin 2024, pour un prix moyen de 9,0051 euros.

8.13 Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour pratiques anti-concurrentielles (article L. 464-2 du Code de commerce)

Néant.

8.14 Participations croisées, aliénation de participation croisée

A la date du présent rapport, la Société ne détient aucune participation croisée et aucune aliénation de participation croisée n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

8.15 Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées

Néant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 26 mars 2025.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, la Société se réfère au Code de gouvernance d'entreprise Middlenext (dans sa version mise à jour en septembre 2021) validé en tant que code de référence par l'AMF (le « **Code Middlenext** »). Le conseil d'administration du 28 mars 2023 a aménagé son règlement intérieur notamment pour s'y conformer.

Dans la logique « se conformer ou s'expliquer » (*comply or explain*), le présent rapport précise les recommandations du Code Middlenext qui sont appliquées au sein du Groupe, et apporte les explications circonstanciées relatives à l'application ou non de ces recommandations. Nous vous informons en outre que le conseil d'administration a bien pris connaissance des points de vigilance exprimés dans ce code.

Il sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 21 mai 2025.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration comptait neuf (9) membres, dont son président. Deux (2) administrateurs sont considérés par la Société comme des administrateurs indépendants au regard des conditions définies par le Code Middlenext.

Les tableaux ci-dessous présentent la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024, ainsi que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société au cours des cinq (5) dernières années.

A la date du présent rapport, aucune modification n'est intervenue dans la composition du conseil d'administration de la Société.

Nom, prénom, titre ou fonction ⁽¹⁾	Age	Sexe (M/F)	Nationalité	Indépendant (Oui/Non)	Année de première nomination	Echéance du mandat	Comités du Conseil d'administration			
							Comité stratégie et acquisitions	Comité responsabilité sociétale des entreprises	Comité audit et risques	Comité des nominations, rémunération et gouvernance
Thierry Ballenghien, président du conseil d'administration	68	M	Française	Non	2021	2027	Président	-	-	Membre
Yann Duigou ⁽²⁾ , membre du conseil d'administration	62	M	Française	Non	2021	2026	Membre	-	-	-
Ranxu Mazet ⁽³⁾ , membre du conseil d'administration	51	F	Française	Non	2021	2026	Membre	-	-	-
Shora Rokni ⁽⁴⁾ , membre du conseil d'administration	43	F	Française	Non	2021	2025	Membre	-	-	-
Christelle Bonnevie ⁽⁵⁾ , membre du conseil d'administration	53	F	Française	Non	2023	2026	-	Membre	-	-
Thomas Chea ⁽⁶⁾ , membre du conseil d'administration	62	M	Française	Non	2023	2024	-	Membre	-	-
Arnaud Le Coguic ⁽⁷⁾ , membre du conseil d'administration	45	M	Française	Non	2023	2026	Membre	-	-	-

Philippe Darfeuil, membre du conseil d'administration	58	M	Française	Oui	2021	2025	Membre	Présiden t	Membr e	-
Brigitte Le Borgne, membre du conseil d'administration	60	F	Française	Oui	2021	2026	-	Membre	Présidente	Présiden te
Jie Chen, censeur	48	M	Chinoise	N/A	2021	-	-	-	-	-
Bingling Li-Sellam, censeur	46	F	Française	N/A	2023	-	-	-	-	-
Arthur Mendes, censeur	57	M	Française	N/A	2023	-	-	-	-	-

(1) L'expertise et l'expérience pertinentes en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, telles qu'elles figurent dans les tableaux correspondants de la section « Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration » ci-dessous.

(2) A la date du présent rapport M. Yann Duigou est directeur général de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(3) A la date du présent rapport Mme Ranxu Mazet est directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(4) A la date du présent rapport Mme Shora Rokni est directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(5) A la date du présent rapport Mme Christelle Bonnevie est directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 16 mai 2023.

(6) A la date du présent rapport Monsieur Thomas Chea est executive vice president de la zone Asie, Pacifique et Afrique et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 19 juin 2023.

(7) A la date du présent rapport Monsieur Arnaud Le Coguic est directeur général adjoint de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 19 juin 2023.

1.2 Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration et censeurs

Figurent ci-dessous le profil, l'expérience et l'expertise de chacun des administrateurs et censeurs.

Nom : Thierry Ballenghien Président du conseil d'administration et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Ingénieur grande école • Chef d'entreprise depuis 37 ans • Directeur d'usines pendant 13 ans • 39 ans d'expérience dans les circuits imprimés • Président fondateur du Groupe Icape • Expert des circuits imprimés • Expert de l'industrie chinoise des circuits imprimés • Actionnaire majoritaire du Groupe Icape
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Président du conseil d'administration de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Président du comité stratégie et acquisitions de la Société • Membre du comité des nominations, rémunération et gouvernance de la Société • Représentant légal de Icape California Inc. • Représentant légal d'Icape Dongguan Electronic Limited • Directeur de Cipem HK Company limited • Directeur d'Icape HK Company Limited
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	• Président de Balwen Holding SAS
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Président du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme)

Nom : Yann Duigou Directeur général et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• 32 ans d'expérience dans l'industrie du circuit imprimé : commercial, direction d'usines, direction commerciale, direction générale d'un groupe • 6 ans en tant que directeur e-business dans le Groupe • Directeur général délégué entre 2021 et 2023 • Directeur général de la Société depuis 2023 • Administrateur de la Société depuis 2021
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant

Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Directeur général de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du Comex de la Société • Membre du Comité Stratégie et Acquisition de la Société • Président d'Icape - International Consulting Activites for Printed Circuit Boards and Electronics SAS • Président de Cipem SAS • Administrateur unique du GIE Icape • Administrateur unique du GIE Cipem • Représentant légal d'Icape Deutschland GmbH • Représentant légal de Cipem Deutschland GmbH • Président d'Icape Iberica SL • Représentant légal d'Icape Canada Inc. • Représentant légal d'Icape Changan Express Ltd • Directeur d'Icape Malmö Monsterkort AB • Directeur d'Icape Hungary Kft
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Membre du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme)

Nom : Ranxu Mazet Directrice générale adjointe et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• 22 ans d'expérience de gestion au sein du Groupe, dont 12 ans en tant que directeur du bureau Icape Chine et 8 ans en tant que vice-président de la zone Amériques • 22 ans dans l'industrie des circuits imprimés, notamment chinoise • 12 ans de gestion des fournisseurs de circuits imprimés en Chine • 12 ans de direction du bureau Icape Chine en charge de la gestion des fournisseurs de circuits imprimés en Chine, de l'ingénierie et de la qualité Icape, de la chaîne d'approvisionnement Icape et des activités de vente d'Icape HK Company Limited • 8 ans en qualité de vice-président de la zone Amériques en charge des activités commerciales Amériques Nord/Sud/Centrale • Directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis 2021
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie et acquisitions de la Société • Membre du Comex de la Société

	• Icape HK Company Limited (Director) • Secrétaire du conseil d'administration d'Icape Electronics S de RL de CV
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	• Membre du directoire de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme)

Nom : Shora Rokni Directrice générale déléguée et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• 18 ans d'expertise dans la finance, comptabilité et contrôle de gestion • 15 ans d'expérience dans l'industrie du circuit imprimé • 15 ans d'expertise dans le commerce international • 12 ans d'expertise dans la <i>supply chain</i> et la logistique en provenance de Chine • CFO du Groupe Icape entre 2013 et 2023 • CSO du Groupe Icape depuis 2023
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie et acquisition de la Société • Membre du Comex de la Société • Chief Financial Officer d'Icape California Inc. • Trésorier de Cipem USA Inc. • Contrôleur de gestion du GIE ICAPE • Contrôleur de gestion du GIE CIPEM
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	• Membre du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme)

Nom : Christelle Bonnevie Directrice générale déléguée et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Direction opérationnelle / Management P&L • Management des organisations et des processus • Management de la <i>supply chain (procurement)</i> • Expertise PCB (simple face/double faces)
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans lessociétés du Groupe	• Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société • Directrice générale déléguée • Membre du Comex de la Société • Contrôleur des comptes du GIE Cipem • Représentante légale de Cipem Deutschland GmbH • Représentante légale d'Icape Malmö Mönsterkort AB
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Arnaud Le Coguić Directeur général adjoint et administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Maitrise technique de la comptabilité et de la consolidation • Analyse et suivi des marchés financiers • Management d'équipe et gestion de projet • Connaissance des obligations légales et réglementaires des sociétés cotées
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Membre du Comex de la Société • Membre du comité stratégie et acquisition de la Société

— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Thomas Chea Administrateur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Management d'entités de différentes nationalités, en particulier Asie et Europe, Amériques, et plus récemment Afrique • Plus de 20 ans d'expérience dans la vente, le <i>marketing</i> et le <i>design</i> des semiconducteurs • Plus de 10 ans d'expérience dans la vente, le <i>marketing</i> et le <i>design</i> des circuits imprimés et composants électroniques
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société • Membre du Comex de la Société • Contrôleur des comptes du GIE Icape • Représentant légal d'Icape Japan KK • Représentant légal d'Icape Trax (Pty) Ltd • Représentant légal d'Icape South Africa (Pty) Ltd
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Philippe Darfeuil Administrateur indépendant	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Ingénieur diplômé de deux grandes écoles d'ingénieurs (en mécanique et en électronique) • Plus de 30 ans d'expérience dans l'automobile : - 7 ans de recherches et développement de systèmes « intelligents » d'aide à la conduite - 12 ans d'ingénierie et de projets, notamment d'ingénierie véhicule et de systèmes électroniques - 11 ans aux achats, dont 5 ans en équipements carrosserie et 6 ans en après-vente - 1 année en usine et fabrication • Expérience à l'international, notamment 4 ans au Japon et 1 an au Maroc • Expertise en automatique, électronique, ingénierie des systèmes, conception, produit-process, <i>lean manufacturing</i>, qualité automobile, <i>Costing</i> et achats internationaux • Professeur vacataire pendant 10 ans à Centrale Sup élec dans l'enseignement de l'électronique automobile
Principales activités exercées hors de la Société :	Conseil en stratégie, conduite de projets, accompagnement/coaching au sein de la société Green Tech Consulting (SASU).
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie, acquisitions de la Société • Président du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société • Membre du comité audit et risque de la Société
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	• Président de la société de conseil Green Tech Consulting (SASU). • Président de la Fondation Planète Bleue
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Brigitte Le Borgne Administrateur indépendant	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Ancien directeur général des opérations et directeur administratif et financier, trait d'union entre dirigeants et financiers. Parcours dans des groupes internationaux moyens et grands, cotés (Etats-Unis et Royaume-Uni) et sous LBO • Expérience de nombreuses transformations : croissance forte, internationalisation, acquisitions et intégration, transformation du business modèle, retournement, changement d'actionnaire • Consultant en stratégie et en développement international depuis 2017 • Certifiée en gouvernance depuis 2012 (ESSEC <i>Executive Education</i>), et

	membre de l'IFA
Principales activités exercées hors de la Société :	• Conseil des ETI/PME dans leur feuille de route stratégique et leur internationalisation (marque Lily-Perf) • Affilié au réseau international de S.A.I. IBG Global, représentant la France
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Membre du conseil d'administration de la Société • Présidente du comité audit et risques de la Société • Présidente du comité des nominations, rémunérations et gouvernance de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	• Présidente de la société de conseil Lily-Dev SAS
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Jie Chen Censeur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• 12 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 12 ans
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • <i>General Manager</i> d'Icape Dongguan Electronics • <i>Managing director</i> d'Icape HK • Membre du Comex de la Société

— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	• <i>Managing director</i> d'Icape Investment Hong Kong Limited • <i>Managing director</i> d'Icape Manco Hong Kong Limited
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Bingling Li Sellam Directrice générale adjointe et censeur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Plus de 10 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 10 ans
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • Représentante légale d'Icape Denmark AS
— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom : Arthur Mendes Censeur	
Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :	• Plus de 10 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 10 ans
Principales activités exercées hors de la Société :	Néant
Mandats en cours :	
— Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe	• Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • Président d'Icape Portugal – Electronics Unipessoal Lda • Président d'Icape Italia SRL

— Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères)	Néant
Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années	Néant

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

1.3 Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration et censeurs

Thierry Ballenghien, 68 ans, est diplômé de l'École des Hautes Études d'Ingénieur (1981). Durant treize ans, il exerce les fonctions de directeur général d'usines dans une société de circuits imprimés. En 1999, il fonde Icape, devenue en moins d'un quart de siècle l'un des principaux acteurs mondiaux de la distribution de cartes de circuits imprimés en petits et moyens volumes. Thierry Ballenghien y exerce aujourd'hui la fonction de président du conseil d'administration.

Yann Duigou, 62 ans, diplômé d'un Master de l'*International Business School* (ISG), exerce entre 1994 et 2011 plusieurs fonctions commerciales au sein du groupe Cire et notamment plusieurs postes de direction, dont directeur d'usine et directeur général. Il devient ensuite le directeur industriel du groupe Elvia PCB. En 2015, il rejoint le Groupe Icape où il occupe les positions successives de directeur de ventes, directeur du commerce en ligne et enfin directeur marketing. En 2021, il est nommé directeur général délégué de la Société. Depuis 2023, il est directeur général de la Société.

Ranxu Mazet, 51 ans, titulaire d'une licence en business international de la *Tianjin Foreign Studies University* (Chine), effectue les trois premières années de sa carrière professionnelle en tant que directeur de ventes. Elle occupe ensuite pendant 3 ans un poste de trader international au sein de François Frères. Elle rejoint la Société en 2002 en tant qu'ingénieur commercial, avant d'être nommée directrice du bureau de Chine en charge des fournisseurs et des opérations du Groupe. En 2010, elle est nommée directrice de la filiale Icape HK et, en 2014, vice-présidente de la zone Amériques. Ranxu Mazet occupe depuis juillet 2021 le poste de directrice générale adjointe en charge des opérations au sein de la Société.

Shora Rokni, 43 ans, est titulaire d'un Master en Audit et Comptabilité de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). En 2009, elle débute sa carrière de comptable chez Icape France et devient rapidement responsable de la comptabilité de Icape HK & Cipem HK, fonction qu'elle a exercé durant deux ans en Chine. En 2012, elle intègre Icape Holding en tant que chef comptable Groupe et est nommée directrice financière en 2013 puis, le 6 juillet 2021, directrice générale déléguée. Depuis 2023, son périmètre recouvre désormais la stratégie d'acquisitions et d'intégration (*Chief Strategy Officer*).

Christelle Bonnevie, 52 ans, est titulaire d'un master de l'Université de Bourgogne. Elle a débuté sa carrière en 1996 en tant que *procurement manager & supply chain project leader* au sein d'Alstom Transport avant de rejoindre en 2000 Alstom Marine en qualité de *supply chain manager*. Entre 2008 et 2015, elle a exercé les fonctions de *plant & production manager* au sein d'Elvia PCB, avant de rejoindre le Groupe Icape en 2018, où elle a successivement exercé les fonctions de *consumer technical & sales manager*, puis de directeur de l'activité CIPEM. Elle a ensuite exercé les fonctions d'*executive vice-president* de la division CIPEM avant d'être nommée en octobre 2022 directrice générale déléguée de la Société en charge du développement industriel (*Chief Industrial Officer*).

Arnaud Le Coguiç, 45 ans, est titulaire du Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG). Il a débuté sa carrière en 2003 en tant qu'auditeur junior chez Fidorex avant de rejoindre en 2005 Deloitte & associés pendant 5 années jusqu'au poste de superviseur. Il rejoint ensuite le groupe Publicis en tant *Internal Control Manager* EMEA pour une branche d'activité du groupe. Il occupe ensuite la fonction de *manager audit* dans différents cabinets d'audit financier avant de rejoindre KPMG en tant que *Senior Manager audit* en 2018 jusqu'à son entrée dans le Groupe Icape en octobre 2022 comme directeur financier adjoint et responsable des relations investisseurs. Depuis juin 2023, il est directeur général adjoint en charge des services administratifs et financiers (*Chief Financial Officer*).

Philippe Darfeuil, 58 ans, est ingénieur, diplômé de deux Grandes Ecoles françaises, avec une double formation en mécanique et électricité. Il se spécialise en électronique sur les bancs de CentraleSupélec, école où il enseignera plus tard pendant 10 ans. Il a plus de 30 ans d'expérience dans l'automobile, dont 5 à l'international. Si sa dernière position opérationnelle était en fabrication, en tant que directeur des opérations pour un fournisseur de PSA au Maroc, il a passé l'essentiel de sa carrière chez Renault, côté amont : 7 ans de recherche en électronique, 12 années à l'ingénierie véhicule (dont 4 passées chez Nissan au Japon), 11 ans aux achats de l'alliance Renault/Nissan. Cette dernière expérience l'a rendu familier avec un certain nombre d'aspects : panel fournisseurs, stratégie de sourcing et gestion de la supply chain au niveau mondial, mais aussi diagnostic fournisseurs, rentabilité, stratégie de croissance, partenariats, politique RSE, consolidation de secteurs. Il quitte Renault en février 2021 pour créer « Green Tech Consulting », une société de conseil pour accompagner les TPE/PME dans leur transition vers un modèle économique plus responsable et durable. En juin 2021, il rejoint le conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur indépendant. Il est depuis membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Brigitte Le Borgne, 60 ans, est titulaire d'un MBA Option Finance et Contrôle de Gestion de la *Reims Management School*. Durant les quatre premières années de sa carrière professionnelle, Brigitte Le Borgne a débuté en tant qu'auditeur financier puis responsable de contrôle de gestion. De 1992 à 1999, elle est responsable des finances et de l'administration commerciale en France ainsi que responsable des missions spéciales en Europe au sein du groupe Mattel. Ses nombreuses et riches expériences en tant que directrice administratif et financier, directrice générale déléguée, membre de comités consultatifs, administrateur de filiales de groupe et consultant, l'amènent, en décembre 2021, à rejoindre le conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur indépendant.

Thomas Chea, 61 ans, est ingénieur, docteur en ingénierie électrique au sein de Télécom Paris (ENST, 1991) et titulaire d'un MBA de l'IAE Paris Sorbonne Business School (1997). Il a occupé différents post d'ingénierie, *marketing* et ventes au sein de Philips, Siemens, Alcatel, Atmel et Rohm Semiconductor, avant de rejoindre le Groupe Icape une première fois entre 2007 et 2008, puis à nouveau en 2010 où il a exercé successivement les fonctions de directeur *marketing* et *vice-president* de la zone Asie-Pacifique. Il exerce actuellement les fonctions d'*executive vice-president* de la zone Asie-Pacifique-Afrique. Il a été censeur au sein du conseil d'administration de la Société à compter du 7 juillet 2021. Depuis le 19 juin 2023, il est membre du conseil d'administration de la Société.

Jie Chen, 48 ans, est titulaire d'un *bachelor's degree in business administration* de l'Université Fudan de Shanghai (1999), d'un master en commerce international de l'ESC Grenoble Business School (2003) et d'un master en énergie et mécanique de l'université Paris X (2006). Il a exercé les fonctions de *project manager* au sein d'Euro-China Capital entre 2006 et 2008, avant de rejoindre le Groupe Icape en 2008 où il a successivement exercé les fonctions de *sales manager* puis de directeur d'Icape Hong Kong. Il exerce actuellement les fonctions d'*executive vice-president* de la zone Sud-Est Asie et Chine et, depuis le 7 juillet 2021, est censeur au sein du conseil d'administration de la Société.

Bingling Li Sellam, 46 ans, est titulaire d'un *master 1 of international trades* de l'école de commerce ESGCI et d'un *master 2 of international management and import-export, international management* du centre OMNES Education. Bingling Li Sellam a intégré le Groupe Icape en août 2006 en qualité de *sales engineer*. Elle est devenue *managing director* de l'unité d'affaires Cipem en 2015, puis *vice president* de la région Europe du Nord de l'unité d'affaires Icape en janvier 2020. En juin 2023, Bingling Li Sellam a été nommée *chief sales marketing officer* du Groupe Icape, et censeur du conseil d'administration de la Société.

Arthur Mendès, 57 ans, a intégré le Groupe Icape en 2020, après près de 10 ans passées en qualité de directeur de filiale au sein du groupe Eloane. En janvier 2020, il est nommé directeur au sein d'Icape France. Il prend ensuite les fonctions de *vice president Southern Europe* en janvier 2021. En juin 2023, Arthur Mendès est nommé censeur du conseil d'administration de la Société.

1.4 Nationalité des membres du conseil d'administration

Tous les administrateurs et censeurs de la Société sont de nationalité française, à l'exception de Monsieur Jie Chen, censeur, qui est de nationalité chinoise.

1.5 Membres indépendants du conseil d'administration

Au regard des critères d'indépendance définis par le Code Middledenext, auquel la Société se réfère depuis l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, deux (2) membres du conseil d'administration, à savoir Philippe Darfeuill et Brigitte Le Borgne, sont des membres indépendants au sein du conseil d'administration.

Figure ci-dessous l'analyse de l'indépendance par la Société des administrateurs au regard des critères édictés par le Code Middlenext.

Critères d'indépendance des administrateurs	Philippe Darfeuil	Brigitte Le Borgne	Thierry Ballenghien	Shora Rokni	Ranxu Mazet	Yann Duigou	Christelle Bonnevie	Arnaud Le Coguic	Thomas Chea
Critère 1 : Ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Critère 2 : Ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Critère 4 : Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Critère 5 : Ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de la Société	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

1.6 Les censeurs

Le conseil d'administration compte également trois (3) censeurs. Les censeurs, qui ont accès aux mêmes informations que les administrateurs et sont soumis aux mêmes obligations de loyauté et de professionnalisme que ces derniers, sont désignés par le conseil d'administration, et choisis parmi les actionnaires de la Société ou en dehors d'eux, en raison de leur compétence et de leur expertise.

Les censeurs prennent part aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative, sans que leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, en fonction de l'objet de la réunion du conseil d'administration ou de certains des sujets abordés au cours d'une même séance, le conseil d'administration peut solliciter des censeurs qu'ils quittent ponctuellement la réunion en cours de séance.

Les censeurs ont vocation à fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière, et peuvent recevoir des missions d'études spécifiques du conseil d'administration. Au regard de la participation des dirigeants et salariés du Groupe au capital de la Société, qui est une spécificité forte du Groupe Icape à la fois dans ses proportions²³ et ses modalités²⁴, les censeurs assurent également un relais et une représentation des salariés actionnaires de la Société au sein du conseil d'administration, en examinant avec un œil objectif la bonne marche du Groupe, le respect des statuts, la protection des intérêts des actionnaires salariés du Groupe et l'alignement des intérêts des parties prenantes.

Les censeurs, comme les administrateurs, sont sensibilisés à la réglementation relative aux abus de marché et à l'information privilégiée.

1.7 Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend quatre femmes, soit plus de 40 % des membres du conseil d'administration. La composition du conseil d'administration est ainsi conforme aux dispositions combinées des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce prévoyant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

1.8 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants mandataires sociaux

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur ou d'un dirigeant mandataire social de la Société, (ii) aucun administrateur ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la Société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur ou d'un dirigeant mandataire social de la Société par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun administrateur ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la Société n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction

²³ A la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, la participation des salariés et mandataires sociaux du Groupe actuels ou anciens (autres que les mandataires sociaux de la Société et les censeurs) représentait, avant exercice de l'Option de Surallocation, 20,29% du capital de la Société et 18,20% des droits de vote de la Société.

²⁴ La participation des salariés et mandataires sociaux du Groupe (actuels ou anciens) au capital de la Société est une participation directe, ou par l'intermédiaire de holdings, et non *via* des mécanismes collectifs d'intéressement ou de participation aux bénéfices ou à un plan d'épargne d'entreprise.

de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.9 Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Darfeuil et de Madame Shora Rokni arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Darfeuil et de Madame Shora Rokni, dont les mandats vont expirer, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Le renouvellement du mandat de ces administrateurs n'aurait ainsi pas d'impact sur la composition du conseil d'administration, que ce soit s'agissant de la proportion d'administrateurs indépendants ou pour ce qui concerne la parité au sein du conseil.

1.10 Proposition de nouveaux administrateurs

Néant.

1.11 Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à sept (7) reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de la réunion du conseil	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
07.02.2024	10	100%
26.03.2024	10	100%
18.06.2024	10	100%
13.09.2024	09	100%
25.09.2024	09	100%
25.11.2024	09	100%
12.12.2024	09	100%

1.12 Rémunération et avantages

1.12.1 Rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente les rémunérations perçues par les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au titre de leurs mandats d'administrateurs et, le cas échéant, de président du conseil d'administration :

	Exercice 2024
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	458.539 €
Total	458.539 €

1.12.2 Options de souscription, bons de souscription et actions gratuites

Il n'a été attribué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2024 aucune action gratuite, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2024 et à la date des présentes, les administrateurs de la Société ne détiennent aucune action attribuée gratuitement, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

1.12.3 Participation des administrateurs au capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente la participation des administrateurs au capital de la Société au 31 décembre 2024 :

Administrateurs	% du capital social	% des droits de vote
T. Ballenghien (directement et par l'intermédiaire de Balwen Holding ²⁵)	51,63%	56,67%
R. Mazet	3,12%	3,27%
S. Rokni	1,81%	2,04%
Y. Duigou	0,69%	0,76%
C. Bonnevie	0,63%	0,71%
A. Le Coguic	-	-
T. Chea	2,21%	2,51%

²⁵ Balwen Holding est une société par actions simplifiée au capital de 8 534 976 euros dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 277 146. Balwen Holding est détenue à 50,10% par Monsieur Thierry Ballenghien, le solde du capital appartenant à des membres de la famille de Monsieur Thierry Ballenghien.

P. Darfeuil	-	-
B. Le Borgne	-	-

2. INFORMATIONS CONCERNANT LA DIRECTION GENERALE

2.1 Composition de la direction générale

Le conseil d'administration dissocie actuellement les fonctions de président et de directeur général.

La direction générale représente la Société vis-à-vis des tiers. Elle est composée du directeur général, M. Yann Duigou, et de deux directrices générales déléguées, Mme Shora Rokni et Mme Christelle Bonnevie. La direction générale élargie comprend également les directeurs généraux adjoints (Mme Ranxu Mazet, Mme Bingling Li Sellam, M. Arnaud Le Coguic), qui ne sont pas mandataires sociaux.

Le tableau ci-dessous présente la composition de la direction générale au 31 décembre 2024. A la date du présent rapport, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction générale.

Nom	Mandat	Date de nomination et de fin de mandat	Fonctions / Mandats dans la Société	Principales fonctions hors de la Société
Yann Duigou	Directeur général	<u>Nomination</u> : 19 juin 2023 <u>Durée du mandat</u> : 3 ans	Directeur général Administrateur	(1)
Shora Rokni	Directrice générale déléguée	<u>Nomination</u> : 30 juin 2022 <u>Durée du mandat</u> : 3 ans	Directrice générale déléguée Administrateur	(1)
Christelle Bonnevie	Directrice générale déléguée	<u>Nomination</u> : 5 octobre 2022 <u>Durée du mandat</u> : indéterminée	Directrice générale déléguée Administrateur	(1)

(1) Les principales fonctions pertinentes exercées hors de la Société figurent dans les tableaux correspondants de la section « Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration » ci-dessus.

Le directeur général et les directrices générales déléguées ont pour adresse professionnelle le siège de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les dirigeants mandataires sociaux d'une part, et entre les dirigeants mandataires sociaux et les membres du conseil d'administration d'autre part.

2.2 Rémunération et avantages

2.2.1 Rémunération des membres de la direction générale

Le tableau suivant présente les rémunérations perçues par les membres de la direction générale (i.e. le directeur général et les deux directrices générales déléguées) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au titre de leurs mandats respectifs de directeur général et directrices générales déléguées et, le cas échéant, de leur contrat de travail :

	Exercice 2024
Rémunération allouée aux membres de la direction générale	688.689 €
Total	688.689 €

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Y. Duigou		X		X	X ⁽¹⁾			X
S. Rokni		X		X	X ⁽¹⁾			X
C. Bonnevie		X		X	X ⁽¹⁾			X

(1) M. Thierry Ballenghien, Mme Shora Rokni, M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie bénéficient d'une indemnité en cas de cessation de leur mandat social (voir §§ 4.1 et 4.2 du Chapitre « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Rapport financier annuel).

2.2.2 Options de souscription, bons de souscription et actions gratuites

Il n'a été attribué aux membres de la direction générale de la Société au cours de l'exercice 2024 aucune action gratuite, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2024 et à la date des présentes, les membres de la direction générale de la Société ne détiennent aucune action attribuée gratuitement, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

2.2.3 Participation des membres de la direction générale au capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente la participation des membres de la direction générale au capital de la Société au 31 décembre 2024 :

Dirigeants mandataires sociaux	% du capital social	% des droits de vote
Y. Duigou	0,69%	0,76%
S. Rokni	1,81%	2,04%
C. Bonnevie	0,63%	0,71%

3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

3.1 Informations sur les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est constitué de quatre (4) comités spécialisés, dont les principales dispositions sont présentées ci-après : un comité stratégie et acquisition, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et un comité RSE.

Il est précisé que la composition, les prérogatives et les moyens mis à disposition des différents comités du conseil d'administration décrits ci-après résultent du règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version modifiée et adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les comités du conseil d'administration se sont réunis à 20 reprises aux jours et mois listés ci-après.

COMITE STRATEGIE ET ACQUISITION		
Date de la réunion du conseil	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
31.01.2024	5	100%
19.03.2024	5	100%
11.06.2024	5	100%
19.09.2024	6	100%
05.12.2024	5	83%
COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES		
Date de la réunion du conseil	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
02.02.2024	3	100%
21.03.2024	3	100%
13.06.2024	2	100%
23.09.2024	2	100%
09.12.2024	2	100%
COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE		
Date de la réunion du conseil	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
02.02.2024	3	100%
21.02.2024	3	100%
23.09.2024	2	100%
09.12.2024	2	100%
COMITE RSE		
Date de la réunion du conseil	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
31.01.2024	4	100%
19.03.2024	4	100%
11.06.2024	4	100%
19.09.2024	4	100%
05.12.2024	4	100%

Le conseil d'administration, sur proposition de son Président et après avis du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, désigne en son sein les membres des comités et leurs présidents, en tenant compte des compétences, de l'expérience, et de la disponibilité des administrateurs. Les membres des comités sont désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur, sauf décision contraire du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, le cas échéant, mettre fin aux fonctions d'un membre d'un comité. Les censeurs ne peuvent pas être membres des comités.

La mission d'un comité consiste à étudier les sujets et projets que le conseil d'administration ou le Président renvoie à son examen, à préparer les travaux et décisions du conseil d'administration relativement à ces sujets et projets, ainsi qu'à rapporter leurs conclusions au conseil d'administration sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. A cette fin, les comités peuvent proposer au conseil d'administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration. En cas de recours aux services de conseils externes, chaque comité veille à l'objectivité du conseil concerné. Dans le cadre de leur mission, les comités peuvent entendre les dirigeants de toute société du Groupe, et en informant préalablement la direction générale.

Pour chaque séance d'un comité, le président dudit comité peut décider d'inviter à titre consultatif toute personne de son choix quand il le juge approprié, aux fins notamment d'obtenir tous éclaircissements ou l'assister dans ses travaux, et notamment tout membre de la direction générale ainsi que la ou les personnes en charge de la compliance et de la gestion des risques au sein du Groupe. Si une question débattue est susceptible de créer une situation de conflits d'intérêts, l'invité est prié de se retirer lors de l'examen de la question.

Le conseil d'administration doit veiller à proposer à l'assemblée générale la nomination d'administrateurs permettant de s'assurer que la proportion de membres indépendants en son sein soit conforme aux dispositions du Code Middledent et s'assurer, dans la limite de ses pouvoirs, que la proportion de membres indépendants au sein des comités qu'il constitue soit conforme aux dispositions dudit code.

Conformément aux recommandations du Code Middledent, il est précisé que les membres du Conseil échangent régulièrement hors de la présence du directeur général.

3.1.1 Comité d'audit et des risques

Composition, compétences et indépendance

Le comité d'audit et des risques (le « **Comité d'Audit** ») compte au moins deux (2) membres, en ce compris son président. Les administrateurs qui exercent une fonction de direction ne peuvent pas être membres du Comité d'Audit.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres du Comité d'Audit disposent des compétences appropriées en gestion financière et comptabilité de sociétés cotées et, dans la mesure du possible, en matière de RSE. Un membre au moins du Comité d'Audit doit présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard de critères précisés dans le Règlement Intérieur.

La présidence du Comité d'Audit est confiée à un administrateur indépendant. Le président du Comité d'Audit est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité d'Audit. Il est le porte-parole du Comité d'Audit et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de Mme Brigitte Le Borgne (en qualité de présidente) et de M. Philippe Darfeuil.

Missions :

Le Comité d'Audit conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

La mission du Comité d'Audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières, et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, les compétences du Comité d'Audit couvrent :

- (a) Le contrôle de l'efficacité des systèmes d'élaboration de l'information, de contrôle interne et de gestion et de maîtrise des risques, y compris le contrôle de la mise en œuvre des législations et réglementations applicables

Le Comité d'Audit suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Il suit la pertinence, la fiabilité et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière de la Société. Il examine l'exposition de la Société aux risques, financiers et extra-financiers. S'agissant de l'information extra-financière et des risques extra-financiers, il s'appuie sur les travaux du Comité RSE.

Le comité doit notamment entendre les responsables du contrôle des risques et, le cas échéant, de l'audit interne, et examiner régulièrement la cartographie des risques du Groupe. Le Comité doit en outre donner son avis sur l'organisation des services de contrôle des risques et, le cas échéant, d'audit interne, et être informé de leur programme de travail.

Le comité veille à l'existence, à l'efficacité, au déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices, en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives identifiées dans les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- (b) Le contrôle des informations comptables, financières et extra-financières de la Société qui lui sont soumises

Le Comité d'Audit procède, avant leur présentation au conseil d'administration, à l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés de la Société (annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels) ainsi que des documents financiers et extra-financiers diffusés par la Société lors des arrêtés des comptes annuels et semestriels (dont tout rapport semestriel ou annuel sur la marche des affaires sociales et tout rapport extra-financier), en vue notamment de (i) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, (ii) d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables, (iii) d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues et (iv) d'examiner plus particulièrement les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts. Le Comité d'Audit procède également à l'examen des projets de

comptes préparés pour des opérations spécifiques telles que des apports, des fusions, des scissions ou des mises en paiement d'acomptes sur dividendes, ainsi que tout rapport établi à cette occasion.

A ce titre, le Comité d'Audit entend les commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyse et de leurs conclusions. Il contrôle le suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit contrôle la mise en œuvre et l'évaluation des impacts des nouvelles normes comptables et extra-financières, la politique de la Société en matière de choix fiscaux et le financement de la Société.

(c) Commissaires aux comptes

Le Comité d'Audit entretient des contacts réguliers avec les commissaires aux comptes. Il a notamment les attributions suivantes :

- l'évaluation du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui leur sont applicables, notamment des conditions préalables à leur intervention prévues par la réglementation en vigueur,
- l'examen de leur rémunération, en veillant à ce qu'elle ne mette pas en cause leur indépendance et leur objectivité,
- le suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ainsi que l'approbation et l'examen de toutes missions qu'ils effectueraient pour le compte de la Société en dehors de la certification des comptes, dans le respect des recommandations du Code Middlednext,
- le recensement des irrégularités dans le contenu des informations comptables et financières telles que portées à son attention par les commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit propose au conseil d'administration, en accord avec la direction générale, une procédure d'appel d'offres à mettre en œuvre pour la sélection des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale élaborée conformément à la réglementation applicable.

Le Comité d'Audit étant chargé de suivre, tout au long du mandat des commissaires aux comptes, les règles d'indépendance et d'objectivité de ces derniers, il doit notamment se faire communiquer chaque année :

- le rapport complémentaire des commissaires aux comptes, lorsque celui-ci est requis par la réglementation ;
- la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes intégrant, le cas échéant, les risques portant sur leur indépendance et les mesures prises pour atténuer ces risques, lorsque cette déclaration est requise par la réglementation ;
- le montant des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société et l'entité qui la contrôle au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) ; et

- une information sur les prestations accomplies au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

L'examen par le Comité d'Audit des questions relevant de sa compétence en matière d'informations et de risques extra-financiers, de contrôle interne et de conformité, et notamment le rapprochement des données financières et extra-financières, suppose une coordination avec le Comité RSE pour l'ensemble de ces sujets transversaux, qui est assurée selon les modalités à déterminer conjointement par le Comité RSE et le Comité d'Audit (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité d'Audit, etc.) et dont ces comités doivent rendre compte au conseil d'administration.

Moyens mis à sa disposition

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le Comité d'Audit en général, et chacun de ses membres en particulier, peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et, le cas échéant, de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, le Comité d'Audit peut demander à entendre les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques.

Le Comité d'Audit peut également demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels le Directeur Général, les directeurs généraux délégués et les cadres de direction, en particulier le directeur financier.

Le Comité d'Audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

De manière générale, le Comité d'Audit est informé dans un délai suffisant par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société ou le Groupe à un risque significatif.

Séances

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par semestre, et au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société, sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

Le Comité d'Audit décide si et quand le Directeur Général ou le commissaire aux comptes de la Société doivent assister à ses séances. Le directeur financier est associé aux travaux du comité, et assiste à ses séances, à moins que les questions qui sont soumises au comité ne le concernent ou que le comité exprime le souhait de se réunir en son absence.

Le Comité d'Audit rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information comptable, financière et extra-financière et du rôle qu'il a joué dans le processus, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

3.1.2 Comité Stratégie et Acquisition

Composition

Le Comité Stratégie et Acquisition compte au moins trois (3) membres, en ce compris son président. Le Comité Stratégie et Acquisition compte au moins un (1) membre indépendant.

Il est présidé par le Président du conseil d'administration. Le Président du Comité Stratégie et Acquisition est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du comité et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de M. Thierry Ballenghien (en qualité de président), M. Philippe Darfeuil, M. Yann Duigou, Mme Ranxu Mazet, Mme Shora Rokni et M. Arnaud Le Coguc.

Missions

Le Comité Stratégie et Acquisition conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Le Comité Stratégie et Acquisition a pour mission principale d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations sur les principaux axes de la stratégie de développement du Groupe, y compris boursière, et leur actualisation. A ce titre, il fournit au conseil d'administration son avis préalable concernant certaines décisions ou opérations prévues par le règlement intérieur. Il rend son avis dans les meilleurs délais à compter de sa saisine, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles du Groupe.

Le Comité Stratégie et Acquisition fournit également son avis au Directeur Général concernant certaines décisions ou opérations également prévues par le règlement intérieur. Il rend son avis dans les meilleurs délais à compter de sa saisine, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles du Groupe.

Compte tenu de la transversalité des sujets RSE, le Comité Stratégie et Acquisition travaille en lien avec le Comité RSE. Il se coordonne avec le Comité RSE dès qu'il estime utile ou nécessaire d'obtenir l'avis du Comité RSE à l'occasion de l'examen d'une question relevant de sa compétence, selon les modalités de son choix (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité Stratégie et Acquisition, etc.).

A titre complémentaire, le Comité peut examiner et donner régulièrement une appréciation sur l'état et les perspectives du marché et le positionnement stratégique face à la concurrence.

Séances

Le Comité Stratégie et Acquisition se réunit au moins deux (2) fois par an, sur demande de son président.

Le Directeur Général assiste aux séances du Comité Stratégie et Acquisition à moins que les questions qui lui sont soumises ne le concernent personnellement ou, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du conseil d'administration, que le comité exprime le souhait de se réunir en son absence.

3.1.3 Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Composition et indépendance

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance compte au moins deux (2) membres, en ce compris son président. Les administrateurs qui exercent une fonction de dirigeant mandataire social exécutif au sein de la Société ne peuvent être membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

La majorité des membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sont, dans la mesure du possible, des membres indépendants du conseil d'administration.

La présidence du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance est confiée à un administrateur indépendant. Le président du comité est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de Mme Brigitte Le Borgne (en qualité de présidente), et M. Thierry Ballenghien.

Missions

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Missions en matière de rémunérations

Le comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration sur :

- le montant de l'enveloppe et les modalités de sa répartition entre les membres du conseil d'administration et des comités ;
- le montant de toute rémunération exceptionnelle allouée par le conseil d'administration à ses membres pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés ;
- la fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration, et l'appréciation de l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Président du conseil d'administration bénéficie le cas échéant (options de souscription ou d'achat d'actions, attributions d'actions gratuites, régimes de retraite et de prévoyance, indemnités de départ, éventuelles clauses de non-concurrence, avantages en nature ou particuliers et tout autre éventuel élément de rémunération directe ou indirecte (y compris à long terme)) ;
- la fixation de la rémunération du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués et les critères qualitatifs et quantitatifs (financiers et extra-financiers) de détermination de la partie variable de cette rémunération, en cohérence avec les recommandations du Code Middlednext, et en coordination avec le Comité RSE lorsque ces critères relèvent de la RSE ;

- l'appréciation de l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur Général et, s'il y a lieu, les directeurs généraux délégués, bénéficient (options de souscription ou d'achat d'actions, attributions d'actions gratuites, régimes de retraite et de prévoyance, indemnités de départ, éventuelles clauses de non-concurrence, avantages en nature ou particuliers et tout autre éventuel élément de rémunération directe ou indirecte (y compris à long terme)) ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux et/ou salariés du Groupe, toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés du Groupe, ainsi que tout plan d'actionnariat salarié ou autre plan collectif d'incitation pour les salariés du Groupe.

Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise auxquelles la Société adhère et notamment les principes du Code Middledenext.

En cas de vote négatif en Assemblée Générale sur une résolution relative aux rémunérations soumises préalablement au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, le comité se réunit le plus rapidement possible afin d'analyser les attentes exprimées par les actionnaires, et de procéder à un réexamen rigoureux de la structure et du contenu de la rémunération de la personne concernée, avant de remettre au conseil d'administration un rapport sur les nouvelles propositions à prendre en compte.

Missions en matière de nominations

Le comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration :

- en vue de la nomination ou du renouvellement (par l'assemblée générale ou par cooptation) des membres du conseil d'administration ;
- en vue de la nomination ou du renouvellement par le conseil d'administration des membres et présidents des différents comités et des censeurs ;
- en vue de la nomination ou du renouvellement par le conseil d'administration des membres de la direction générale ;
- se rapportant aux profils, critères et processus de sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, censeurs, membres des comités et membres de la direction générale ;
- sur la mise en place et le suivi d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société, pour être en situation de proposer rapidement au conseil d'administration des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible.

Il est rappelé que le droit de présenter un candidat au poste de directeur général délégué est réservé au Directeur Général, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ayant pour mission de formuler tout avis et recommandation quant au(x) candidat(s) proposés au conseil d'administration par le Directeur Général au regard des profils, critères et processus de sélection proposés par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance procède également à l'évaluation régulière du périmètre et de la composition de la direction générale, du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que de l'activité du conseil d'administration et de ses comités, au regard notamment des

recommandations du Code Middlednext.

Lorsqu'il procède à l'évaluation de la composition du conseil d'administration et de ses comités, ou transmet au conseil d'administration toute recommandation sur un projet de nomination au conseil d'administration ou à l'un de ses conseils ou sur les critères et le processus de sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, censeurs ou membres des comités, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance prend notamment en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants au regard des principes de gouvernance auxquels la Société se réfère, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) la diversité d'expériences et de profils, et en particulier la nécessité de disposer au sein du conseil d'Administration d'administrateurs disposant de compétences en matière de RSE, (v) l'opportunité de renouvellement des mandats et (vi) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat. D'une manière générale, le Comité doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société.

Le Comité des nominations et des rémunérations doit également organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Il prépare le processus annuel d'auto-évaluation du conseil d'administration et des comités.

Le comité est informé de la politique générale élaborée par la direction générale en matière de gestion des principaux dirigeants du Groupe (i.e. les membres du Comex) et de leur nomination. Le Directeur Général peut demander au Comité son avis sur ces nominations.

Le comité examine chaque année, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, la situation de chaque membre du conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumet ses avis au conseil d'administration en vue de l'examen, par ce dernier, de la situation de chaque intéressé au regard de ces critères.

Missions en matière de gouvernance d'entreprise

Le comité a pour mission de :

- examiner et évaluer l'adéquation des pratiques de la Société avec ses règles de gouvernance d'entreprise et identifier toutes actions correctives à mettre en œuvre (en ce compris toutes recommandations sur l'organisation, la qualité de membre, les fonctions, les devoirs et responsabilités du conseil d'administration et de ses comités spécialisés) ;
- identifier les nouvelles pratiques et les développements significatifs de réglementation et/ou pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, et transmettre au conseil d'administration toutes recommandations s'y rapportant ;
- préparer l'examen par le conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ;
- examiner annuellement le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise et formuler ses observations avant son approbation par le conseil d'administration ;

- examiner les transactions réalisées par les membres du conseil d'administration ou de la direction générale (ou des parties qui leurs sont liées) en qualité d'initiés et les modalités de résolution des conflits d'intérêts impliquant des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, et transmettre au conseil d'administration toutes recommandations s'y rapportant ;
- traiter des sujets relatifs à la déontologie applicable aux administrateurs, et débattre dans ce domaine des questions que le conseil d'administration renverrait à son examen ;
- proposer toute modification, ou examiner toute proposition de modification, du règlement intérieur du conseil d'administration ainsi que des chartes des comités ainsi que toute autre charte en vigueur ;
- revoir les politiques des ressources humaines : attirer, retenir et faire évoluer les collaborateurs en lien avec le comité stratégie et acquisition.

Séances

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance se réunit au moins deux (2) fois par an et sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance décide si et quand le Directeur Général de la Société doit assister à ses séances.

3.1.4 Comité RSE

Composition

Le Comité RSE compte au moins trois (3) membres, en ce compris son président. Le Comité RSE compte au moins un (1) membre indépendant.

La présidence du Comité RSE est confiée à un administrateur indépendant. Le président du comité est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du Comité RSE et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres du Comité RSE disposent, dans la mesure du possible, de compétences en matière de RSE.

A la date du présent rapport, le comité est composé de M. Philippe Darfeuill (en qualité de président), Mme Christelle Bonnevie, Mme Brigitte Le Borgne et M. Thomas Chea.

Missions

Le Comité RSE conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Le Comité RSE examine et évalue, au regard de la stratégie du Groupe et des enjeux propres à son activité, les engagements et les politiques du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise, la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats, et formule au conseil d'administration tout avis ou recommandation concernant la prise en compte des sujets d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise dans la stratégie du Groupe.

Dans ce cadre, le Comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration sur :

- la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- en lien avec le Comité d'Audit, l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés aux sujets RSE et la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires (notamment en matière de prévention et de détection des faits de corruption ou du trafic d'influence) ;
- en lien avec le Comité d'Audit, les indicateurs clés de performance extra-financière retenus, ainsi que le niveau de pertinence et de maturité de ces indicateurs ;
- en lien avec le Comité d'Audit, la déclaration de performance extra-financière de la Société en matière sociale et environnementale et, plus généralement, l'ensemble des rapports extra-financiers que le Groupe pourrait être amené à établir et communiquer au public en vertu de la réglementation applicable ;
- en lien avec le Comité d'Audit, l'information communiquée annuellement dans le rapport de gestion au titre de l'information extra-financière en application des dispositions légales et formule ses observations avant son approbation par le conseil d'administration ;
- la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes en vue du débat annuel du conseil d'administration tel que prévu par l'article L.225-37-1 du Code de commerce ;
- les objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes proposés par la direction générale, les modalités de mise en œuvre de ces objectifs avec le plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées, ainsi que, chaque année, les résultats obtenus qui lui sont présentés par la direction générale ;
- les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ;
- en lien avec le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, la pertinence des éventuels critères extra-financiers de détermination de la partie variable de la rémunération de tout membre de la direction générale, en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Le Comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés. S'agissant en particulier de l'examen par le Comité RSE des questions relevant de sa compétence en matière d'informations et de risques extra-financiers, de contrôle interne et de conformité, le Comité RSE se coordonne avec le Comité d'Audit pour l'ensemble de ces sujets transversaux, selon les modalités à déterminer conjointement avec le Comité d'Audit (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité d'Audit, etc.) et dont ces comités doivent rendre compte au conseil d'administration.

Séances

Le Comité RSE se réunit au moins deux (2) fois par an et sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

3.2 Règlement intérieur

Le 28 mars 2023, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier son règlement intérieur, afin notamment de l'harmoniser avec les recommandations du Code de gouvernance d'entreprise Middlednext et de créer un Comité RSE autonome et de plein exercice.

La modification du règlement intérieur du conseil d'administration a également été l'occasion d'harmoniser l'ensemble des critères d'indépendance des administrateurs avec ceux préconisés par le Code Middlednext.

3.3 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport.

Recommandations du Code Middlednext	Appliquée	Sera appliquée
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts		X ⁽¹⁾
R3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽²⁾
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X ⁽³⁾	
R7 : Mise en place des comités	X ⁽⁴⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽⁵⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁶⁾	
R10 : Choix de chaque administrateur		X ⁽⁷⁾
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R12 : Rémunération de l'administrateur		X ⁽⁸⁾
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R14 : Relation avec les actionnaires	X	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	

R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁹⁾
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X ⁽¹⁰⁾	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X ⁽¹¹⁾	

(1) Le Groupe continue de recourir ponctuellement aux commissaires aux comptes du Groupe, pour des missions ne ressortant pas de l'application des textes légaux et réglementaires, lorsque les missions concernées requièrent une connaissance approfondie du Groupe. Le conseil d'administration ou ses comités spécifiques apprécient au cas par cas les situations porteuses de conflit d'intérêts.

(2) La Société prévoit de mettre en place à compter de 2025 des plans de formation à destination des membres du conseil d'administration adaptés aux spécificités de l'entreprise.

(3) Compte tenu des prérogatives et missions des comités spécialisés, le règlement intérieur prévoit un nombre minimum de réunions desdits comités afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés et assurer l'effectivité de leurs missions.

(4) Depuis la création du Comité RSE, l'ensemble des comités spécialisés sont présidés par un administrateur indépendant, à l'exception du comité stratégie et acquisitions, présidé de plein droit par le président du conseil d'administration compte tenu de ses prérogatives portant notamment sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement de la Société et du Groupe.

(5) Le comité spécialisé dédié à la RSE créé le 28 mars 2023 est présidé par un administrateur indépendant.

(6) Les règles de détermination de la rémunération des membres du conseil d'administration et la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés relèvent des prérogatives du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. L'intégration, dans le règlement intérieur, des règles de détermination de la rémunération des membres du conseil d'administration et de la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés du conseil d'administration de la Société est en cours de réflexion au sein de la Société, la Société ne souhaitant toutefois pas, à la date du présent rapport, qu'une telle intégration empiète sur les prérogatives du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

(7) La Société a pour objectif de mettre en ligne sur son site internet des informations sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque administrateur, préalablement à la prochaine assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.

(8) A la date du présent rapport, les administrateurs disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du Groupe ou disposant d'un autre mandat social au sein de la Société (président du conseil d'administration, directeur général ou directeur général délégué) ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat d'administrateur. La Société va engager une réflexion sur l'opportunité de prévoir une rémunération minimale attribuée auxdits administrateurs, prenant notamment en compte l'assiduité et le temps consacré à leurs fonctions.

(9) La mise en place et le suivi d'une procédure de plans de successions des dirigeants mandataires sociaux de la Société relève de la compétence du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. Le comité n'a pas encore, à la date du présent rapport, tenu sa réunion ayant pour objet la mise en place et le suivi d'une telle procédure.

(10) Le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a attribué le 12 avril 2022 à M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni, et le 19 juin 2023 à M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie, une indemnité en cas de départ contraint de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration (M. Thierry Ballenghien), directeur général (M. Yann Duigou) et directrice générale déléguée de la Société (Mme Shora Rokni et Mme Christelle Bonnevie). Ces indemnités de départ ont été arrêtées dans des termes conformes aux recommandations du Code Middlenext (voir § 3.1.4 du Chapitre « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Rapport financier annuel).

(11) La revue des points de vigilance du Code Middlenext a été réalisée par la Société le 26 mars 2025.

3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

3.4.1 Gestion des conflits d'intérêts

La présente section a vocation à décrire les principales dispositions du règlement intérieur du conseil relatives à la gestion et prévention des conflits d'intérêts.

Conformément au règlement intérieur, le Président du conseil d'administration veille à la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentielles. Il travaille par ailleurs en amont en vue de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts, notamment en exerçant des actions de sensibilisation. Il peut se saisir à tout moment de tout conflit d'intérêts actuel ou potentiel dont il viendrait à avoir connaissance et peut mener toute investigation ou action permettant de les détecter et de les prévenir.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, entre lui (ou toute personne physique avec laquelle il possède un lien de parenté) et la Société ou l'une des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles la Société envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit. Un administrateur affecté par un conflit d'intérêts potentiel doit fournir au Président du conseil d'administration toutes les informations relatives audit conflit. Le Président du conseil d'administration détermine alors les dispositions à mettre en œuvre pour prévenir un tel conflit et décide s'il y a lieu d'en informer le conseil d'administration. Dans l'hypothèse où l'administrateur concerné serait le Président du conseil d'administration lui-même, celui-ci doit en informer le conseil d'administration.

Les administrateurs déclarent, avant chaque réunion du conseil d'administration, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Le membre concerné du conseil d'administration n'est pas autorisé à participer aux délibérations ni au processus de prise de décision sur des questions ou transactions présentant un conflit d'intérêts entre lui et la Société au sens de l'Article L. 225-38 du Code de commerce. Le Président du conseil d'administration veille à ce que ces transactions soient signalées dans le rapport annuel de la Société.

Le Président du conseil d'administration et les administrateurs ne sont pas tenus de transmettre à l'administrateur qui est, ou pense être en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord, l'opération ou la situation à l'origine du conflit d'intérêts. Ils informent le conseil d'administration en pareille situation.

Les administrateurs doivent informer le Président du conseil d'administration de leur intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont ils sont dirigeants, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction, de telle sorte que le conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société.

Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le conseil d'administration met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. L'ensemble de ces diligences est indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.4.2 Existence de conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux de la Société, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent rapport, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs ou membres de la direction générale a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale de la Société. Il est toutefois rappelé que le pacte d'actionnaires conclu le 12 avril 2022 entre Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding et certains mandataires sociaux et salariés de la Société (Madame Shora Rokni, Madame Ranzu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) ainsi que Monsieur Cyril Calvignac (ancien mandataire) a pour objet l'exercice concerté des droits de vote attachés aux actions de la Société que les parties au pacte détiennent et détiendront de manière concertée.

En outre, à la date du présent rapport, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés.

3.5 Plan de formation des membres du conseil

Conformément aux recommandations du Code Middledent, le conseil d'administration va mettre en place en 2025 en place un plan triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux administrateurs.

3.6 Parité au sein du Groupe

La politique engagée par le Groupe en matière d'équilibre femmes/hommes et les résultats obtenus lors de l'exercice sont précisés à la section §4.2 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » du présent Rapport financier annuel.

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET PARTIES LIEES

A titre liminaire, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, aucune convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, il n'a pas été réalisé de transactions avec des parties liées au cours de l'exercice 2024 qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe sur la période en question, ni de changement affectant les transactions avec des parties liées décrites dans le précédent rapport financier annuel susceptibles d'affecter significativement la situation financière du Groupe sur l'exercice 2024.

4.1 Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024

Néant.

4.2 Conventions dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2024

Indemnités de départ contraint de M. Thierry Ballenghien, et Mme Shora Rokni

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a décidé le 12 avril 2022 d'attribuer à M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni une indemnité en cas de départ au titre de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration et directrice générale déléguée. Ces indemnités, similaires à celles dont bénéficient M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie, ont été approuvées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 16 mai 2023.

Le montant de cette indemnité de départ correspond à dix-huit (18) mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ.

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, entendu comme toute cessation du mandat social exercé par M. Thierry Ballenghien (président du conseil d'administration) et Mme Shora Rokni (directrice générale déléguée) résultant :

- (i) d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde, ces notions s'entendant *mutatis mutandis* dans le sens qui leur est donné par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation),
- (ii) du non-renouvellement de leur mandat social (en ce compris, s'agissant de Monsieur Thierry Ballenghien, indirectement en cas de non-renouvellement de son mandat d'administrateur),
- (iii) d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait en tout état de cause excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Indemnités de départ contraint de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a décidé le 19 juin 2023 d'attribuer M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie une indemnité en cas de départ au titre de leurs mandats sociaux respectifs de directeur général et directrice générale déléguée. Ces indemnités, similaires à celles dont bénéficient M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni, ont été approuvées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 22 mai 2024.

Le montant de cette indemnité de départ correspond à quinze (15) mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ.

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, entendu comme toute cessation du mandat social exercé par M. Yann Duigou (directeur général) et Mme Christelle Bonnevie (directrice générale déléguée) résultant :

- (i) d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde, ces notions s'entendant *mutatis mutandis* dans le sens qui leur est donné par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation),
- (ii) du non-renouvellement de leur mandat social,
- (iii) d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait en tout état de cause excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Nous vous informons qu'aucune autre convention règlementée n'a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE S.A.

HOLDING

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

ICAPE HOLDING S.A.

33 avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY AUX ROSES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'indemnités pour départs contraints de M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni

Nature et objet

Les conventions, autorisée par le Conseil d'Administration du 12 avril 2022, ont pour objet l'instauration d'une indemnité en cas de départ contraint de M. Thierry Ballenghien, et Mme Shora Rokni, de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration et directrice générale déléguée.

Le montant de cette indemnité de départ correspondra à 18 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant variable (égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ). Le montant de l'indemnité de départ ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, c'est-à-dire résultant :

- d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde),
- du non-renouvellement de leur mandat social (en ce compris, s'agissant de Monsieur Thierry Ballenghien, indirectement en cas de non-renouvellement de son mandat d'administrateur),
- d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2024



Personnes concernées

Monsieur Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'Administration, actionnaire à plus de 10% de ICAPE Holding, et membre du conseil d'administration.

Madame Shora Rokni, directrice générale déléguée, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société

Les mandats de Président du Conseil d'administration, et de Directrice Générale Déléguée d'une société anonyme ne bénéficient d'aucune indemnité en cas de perte ou de révocation de leurs mandats (intervenant dans les conditions prévues par la loi).

Ces conventions permettent ainsi aux mandataires concernés de sécuriser une indemnisation du préjudice de la perte de leurs mandats en cas de départ contraint, c'est-à-dire dans l'hypothèse où ils ne quitteraient pas leurs fonctions de leurs propres initiatives.

Modalités

Ces conventions n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Conventions d'indemnités pour départs contraints de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie

Nature et objet

Les conventions, autorisée par le Conseil d'Administration du 19 juin 2023, ont pour objet l'instauration d'une indemnité en cas de départ contraint de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie de leurs mandats sociaux respectifs de Directeur Général et Directrice Générale déléguée.

Le montant de cette indemnité de départ correspondra à 15 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant variable (égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ). Le montant de l'indemnité de départ ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, c'est-à-dire résultant :

- d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde),
- du non-renouvellement de leur mandat social,

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2024



- d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Personnes concernées

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Madame Christelle Bonnevie, Directrice Générale déléguée, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société

Les mandats de Directeur Général et de Directrice Générale Déléguée d'une société anonyme ne bénéficient d'aucune indemnité en cas de perte ou de révocation de leurs mandats (intervenant dans les conditions prévues par la loi).

Ces conventions permettent ainsi aux mandataires concernés de sécuriser une indemnisation du préjudice de la perte de leurs mandats en cas de départ contraint, c'est-à-dire dans l'hypothèse où ils ne quitteraient pas leurs fonctions de leurs propres initiatives.

Modalités

Ces conventions n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Paris La Défense, le 4 avril 2025

KPMG SA
Rémi TOULEMONDE

Associé

Paris, le 4 avril 2025

BM&A

Eric SEYVOS

Associé

Sidonio FERREIRA

Associé

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2024

5. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

5.1 Politique d'assurance

La politique d'assurance du Groupe est coordonnée par la direction du Groupe avec l'appui des directions opérationnelles et du service des risques et du contrôle interne.

Chaque société du Groupe a la charge de fournir à la direction, agissant en coordination avec les directions opérationnelles, les informations nécessaires à l'identification et à la qualification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre.

Sur ces bases, la direction, avec l'assistance d'un courtier ou d'un conseil externe, négocie annuellement avec les acteurs majeurs de l'assurance la mise en place des couvertures les plus adaptées aux besoins de couverture de ces risques. La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques.

Chaque filiale du Groupe souscrit aux polices d'assurance imposées par la réglementation locale en vigueur. Ces polices d'assurance locales sont complétées, pour les risques non couverts par ces dernières, au cas par cas, par des polices souscrites par le Groupe.

Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels l'offre de couverture et/ou son coût ne sont pas en adéquation avec l'intérêt potentiel de l'assurance, ou encore ceux pour lesquels le Groupe considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance. Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont notamment une assurance responsabilité civile, une assurance responsabilité des dirigeants, une assurance marchandises transportées, une assurance pertes d'exploitation et une assurance tous risques informatiques.

5.2 Politique de gestion des risques

La gestion des risques est suivie avec attention par la direction du Groupe, qui y associe étroitement le contrôle interne.

La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, évaluer et prioriser les risques, et assister la direction du Groupe dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés. L'identification et le traitement des risques majeurs du Groupe sont suivis depuis novembre 2023 par la directrice des ressources humaines et le directeur juridique sous la supervision du comité d'audit et des risques du Groupe. A cet effet, le comité d'audit et des risques du Groupe se réunit deux (2) fois par an, afin d'assurer le suivi des plans d'actions en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Groupe a mis en place une cartographie des risques auxquels est exposé le Groupe au moyen (i) d'entretiens individuels réalisés auprès des personnes représentant les fonctions clés du Groupe (*supply chain*, achats, direction comptable et financière, RH, IT, marketing, SI, etc.) et (ii) d'ateliers d'évaluation des risques. Afin d'obtenir une image complète des risques du Groupe, le processus d'identification est basé sur une approche par domaine (catégorie). Cette cartographie des risques est mise à jour à une fréquence définie ou à la survenance d'un événement majeur (acquisition significative, mise en place de nouvelles procédures modifiant

le niveau de maîtrise, etc.). Elle donne lieu à des plans d'actions et de contrôle interne. La cartographie et les plans d'actions sont présentés au comité d'audit et des risques de la Société deux fois par an, et les délibérations du comité d'audit et des risques à la suite de cette présentation font elles-mêmes l'objet d'une présentation au conseil d'administration de la Société.

5.3 Le contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est quant à lui de permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs, en définissant et en mettant en œuvre les contrôles internes appropriés afin d'adresser les risques identifiés dans le cadre de la conduite des activités du Groupe.

La direction financière, hiérarchiquement rattachée à la direction générale du Groupe, est chargée (i) d'un suivi de la gestion des risques en étroite collaboration avec le comité d'audit et des risques du Groupe et (ii) de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques identifiés dans la cartographie des risques.

La gestion opérationnelle des risques et du contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles et des filiales du Groupe, sous le contrôle fonctionnel du service risque et contrôle interne du Groupe. Chaque directeur opérationnel de filiale et chaque directeur de département (*supply chain*, achats, direction comptable et financière, RH, IT, *marketing*, SI, etc.) est responsable de la gestion des risques et de la vérification de la bonne application des procédures de prévention, et a la possibilité de mettre en place des nouvelles procédures qui pourront, après étude par le service risque et contrôle interne du Groupe, être appliquées à l'ensemble du Groupe. La direction financière joue en effet un rôle central en définissant les contrôles adéquats à mettre en place pour répondre aux risques identifiés du Groupe. Ce référentiel définit le cadre dans lequel les directions opérationnelles et les filiales exercent leurs responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne. Elle coordonne également le fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

6. TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le cadre du présent document des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous rappelons tout d'abord que le conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation en cours de validité consentie par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

Par ailleurs, les informations relatives aux délégations consenties en matière de programmes de rachats d'actions et à leur mise en œuvre sont précisées à la section 8.7 du Chapitre « *Rapport de gestion* ».

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la déclaration de performance extra- financière centralise l'information sociale et environnementale que le groupe ICAPE doit à ses parties prenantes. La déclaration de performance extra-financière (« **DPEF** ») présente notre démarche et le déploiement de responsabilité sociale de l'entreprise.

Elle présente le modèle d'affaires du groupe ICAPE ainsi que les conséquences sociales et environnementales de notre activité. Elle décrit également les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques appliquées pour prévenir et maîtriser ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, et cela pour l'ensemble du périmètre présenté dans la déclaration.

La déclaration de performance extra-financière du groupe ICAPE a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. La conformité et la sincérité des informations contenues dans la présente DPEF sont jointes en annexe du rapport.

1. PRESENTATION DU GROUPE ICAPE

1.1 Le Groupe ICAPE

Présentation du groupe

La présentation du groupe ICAPE (le « **Groupe** ») figure à la section 1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

Histoire du Groupe

- 1999 Création du Groupe ICAPE (*International Consulting Activities for Printed Circuit Board Electronics*)
- 2000 Création du premier réseau de circuits imprimés avec 12 usines partenaires
- 2001 5 M€ de chiffre d'affaires avec 5 employés
- 2002 Développement en Europe de l'Est et en Allemagne
- 2003 10 M€ de chiffre d'affaires avec 12 employés ; développement en Europe du Sud
- 2004 Création de CIPEM (*China Industrial Parts for Electronics Manufacturing*), filiale du Groupe ICAPE spécialisée dans les pièces techniques sur-mesure en Chine
- 2005 Création de la plateforme commerciale en Chine
- 2007 Création d'ICAPE Hong Kong et CIPEM Hong Kong.
- 2009 24 M€ de chiffre d'affaires (30% de progression annuelle)
- 2010 Création d'ICAPE Holding en tant qu'entité financière ; ouverture d'une entité commerciale aux Etats-Unis et au Brésil

- 2011 Création d'ICAPE GIE qui rassemble le marketing et les activités de services du Groupe
- 2012 Création d'une nouvelle ligne de services appelée *Ultra Low Cost Services* (ULCS)
- 2013 Ouverture de trois entités commerciales en Allemagne, en Russie et en Inde
- 2014 Lancement des services IQTS offrant un délai très court pour les commandes en petites quantités
- 2015 Installation du siège à Fontenay aux Roses (France) avec centre logistique, centre de stockage, salle d'exposition et centre de formation technique ; lancement des "journées techniques" et du site internet commercial
- 2016 94 M€ de chiffre d'affaires ; ouverture de nouveaux bureaux de vente (Mexique, Italie, Singapour, Allemagne, Etats-Unis)
- 2017 Création de l'e-boutique CIPEM et d'un showroom CIPEM au sein des bureaux de Chine
- 2018 Fusion de Groupe ICAPE et de DIVSYS International
- 2019 125 M€ de chiffre d'affaires ; ouverture d'une entité commerciale en Espagne
- 2020 Ouverture d'entités commerciales en Pologne et au Japon
- 2021 169 M€ de chiffre d'affaires ; réalisation de 5 acquisitions, dont une usine en Afrique du Sud, et ouverture de 4 nouvelles entités commerciales en Suède, au Canada, en Chine et en France
- 2022 220 M€ de chiffre d'affaires ; entrée en bourse, réalisation de 5 acquisitions dont une usine en Suède
- 2023 186 M€ de chiffre d'affaires ; 7 acquisitions dont une usine de clavier en France.
- 2024 182 M€ de chiffre d'affaires ; 5 acquisitions dont le groupe NTW constitué de 8 sociétés et spécialisé dans la distribution de circuits imprimés en Asie.

1.2 Modèle d'affaires



1.3 Relations avec les parties prenantes

Les modalités de dialogue avec nos principales parties prenantes, et les sujets abordés en 2024, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Sujets abordés en 2024
Actionnaires / investisseurs	* Roadshows * Communications dans le cadre de l'entrée en bourse	*Trajectoire de croissance organique *Stratégie de croissance externe *Financement de l'activité *Rentabilité *Exigences réglementaires
Employés	* Communications régulières via courriels et présentation par visioconférence * Enquête annuelle de satisfaction via Workday Peakon	* Salaires et avantages * Transparence / communication * Engagement et reconnaissance du travail * Environnement de travail * Evénements d'entreprise / team building
Clients	* Echanges continus dans le cadre de la relation commerciale et des commandes clients	* Qualité / prix / délais de livraison * Conformité des produits (Registration, Evaluation, autorisation of Chemicals (REACH), (Restriction of Hazardous Substances directive), minerais de conflit) * Confidentialité des données * Stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises
Partenaires / fournisseurs	* Echanges continus dans le cadre des commandes clients * Présence quasi-permanente chez nos principaux fournisseurs Printed Circuit Board (PCB) et de pièces techniques * Audits qualité * Audits RSE	* Qualité / prix / délais de livraison * Conformité aux critères d'homologation * Délais de paiement * Echanges sur les problématiques RSE rencontrées sur les sites des fournisseurs dans le cadre des audits RSE
Pouvoirs publics	* Procédures d'autorisation pour les nouvelles entités créées * Demandes et visites des autorités locales sur nos usines * Déclarations fiscales et sociales	* Conformité avec les réglementations sociales, fiscales et environnementales locales de chacune de nos implantations

Les échanges avec les autres parties prenantes du Groupe (communautés locales, concurrents, grand public, médias, Organisations Non Gouvernementale) sont à ce jour limités.

1.4 Gouvernance RSE

Un Conseil d'administration a été institué en juillet 2021 et est constitué de 12 membres : neuf administrateurs (dont deux administrateurs indépendants) et trois censeurs.

Quatre comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : le comité stratégie et acquisition, le comité responsabilité sociétale de l'entreprise (ci-après, le « **Comité RSE** »), le comité d'audit et des risques et le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance (voir section 3 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » du Rapport financier annuel).

Le comité RSE a été formé pendant l'exercice 2022 et sa charte a été adoptée le 28 mars 2023 puis amendée le 12 décembre 2024. Il est composé d'un Président et de trois membres, dont 1 est également DGA. Il se réunit une fois par trimestre depuis fin 2022 et a notamment pour mission de :

- s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- examiner et évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière de RSE, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ;
- examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi aux fins d'améliorer les points soulevés en matière de RSE ;
- consolider et examiner la DPEF.

Début 2022, une fonction dédiée au pilotage de la RSE dénommée « Risques, Compliance et RSE » a été créée et rattachée à la direction générale. Depuis novembre 2023, le pilotage de cette fonction est confié à la Directrice des Ressources Humaines et au Directeur Juridique. Le président du comité RSE assure également la présidence de la fondation d'entreprise ICAPE Planète Bleue.

Les objectifs prioritaires de cette fonction sont de proposer à la direction générale des orientations stratégiques en matière de RSE et d'accélérer la prise en charge de ces enjeux au sein des opérations du Groupe.

2. PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET RESULTATS RSE

2.1 Cartographie des 5 principaux risques bruts identifiés

Les risques RSE auxquels le Groupe est exposé ont été identifiés et analysés selon la méthodologie d'évaluation des risques généraux du Groupe, en tenant compte de la probabilité d'occurrence des risques, de l'impact en cas d'occurrence, et de la maturité des contrôles en place pour gérer les risques. Le Groupe a ainsi identifié cinq risques dont l'occurrence et l'impact sont significatifs. Le tableau ci-dessous développe ces risques, indiquant les probabilités d'occurrence et les impacts potentiels.

O : Occurrence / I : Impact

● : Critique / Certain [3 ; 4] ● : Important / Probable [2 ; 3] ● : Moyen / Possible : [1 ; 2] ● : Faible / Rare [0 ; 1]

Catégorie de risque	Intitulé du risque (brut)	Description du risque	O	I
Pratiques des affaires - Corruption et évasion fiscale	Faits de corruption interne ou externe et d'évasion fiscale qui mettraient en jeu les intérêts du Groupe	Le Groupe est présent dans plusieurs zones géographiques et est en contact avec de nombreux tiers (clients, fournisseurs) ainsi qu'avec des agents publics (douanes). Tout manquement par un collaborateur ou un partenaire du Groupe aux lois anti-corruption en vigueur pourrait exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité.	●	●
Social - Attraction et rétention des talents	Défaillance dans la capacité à attirer et retenir les talents	Le succès et le développement du Groupe dépendent de l'engagement de ses collaborateurs et de la capacité à les attirer et à les fidéliser, en particulier sur des marchés du travail très compétitifs, tels que l'Asie, les Etats-Unis et l'Europe de l'Est, où les taux de turnover sont élevés.	●	●
Social - Compétences	Manque de compétence / perte de compétences clés au niveau des postes nécessitant une expertise métier très forte	La pérennité et le développement du Groupe dépend du maintien de compétences et expertises avancées dans les technologies du PCB au sein des équipes du Groupe.	●	●
Environnement - Atténuation climatique	Insuffisance des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe	Des efforts insuffisants (et/ou perçus comme insuffisants) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur pourraient exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité (mauvaise image, perte de clients).	●	●
Environnement - Ressources	Consommation de ressources sensibles (métaux, produits chimiques, emballages, eau, énergie)	La production des PCB dans les usines du Groupe et des fournisseurs nécessite diverses ressources (métaux, produits chimiques, eau, énergie) qui peuvent être sujettes à des problématiques d'éthiques (p. ex. minerais de conflit), ainsi qu'à des restrictions / durcissement de réglementations et/ou des augmentations de prix voire des pénuries (p. ex. métaux rares, produits chimiques les plus dangereux / polluants, eau dans les zones de stress hydrique, énergies fossiles). Les emballages utilisés pour le transport des PCB et pièces techniques jusqu'aux clients pourraient également être sujets à des restrictions sur les types et les quantités d'emballages utilisés.	●	●

2.2 Identification des risques significatifs, politiques et indicateurs clés de performance associés

Au regard de son activité, le Groupe a identifié 15 risques extra-financiers significatifs selon le référentiel de classification. Ces risques font l'objet d'une gestion et d'un suivi rigoureux par notre gouvernance.

Une fois par an le comité RSE évalue les critères de criticité et d'occurrence des risques identifiés et l'identification de nouveaux risques extra financiers.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence à leur sujet dans notre DPEF.

Le tableau ci-dessous synthétise les descriptions des risques, les dispositifs / politiques en place pour la gestion de ces risques, et les indicateurs clés de performance associés. Les différents risques, politiques et résultats sont ensuite développés dans les différentes sections de la DPEF.

Risques RSE significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d'action 2025	Section DPEF
Thématique pratiques des affaires				
Comportements non-éthiques au sein du Groupe ou chez nos fournisseurs (non-respect des Droits Humains, harcèlement, discrimination)	- Renforcement de la gouvernance en place - Promotion de la ligne d'alerte « ICAPE Integrity Line » auprès de toutes les parties prenantes et sensibilisation des collaborateurs et des tiers - Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque éthique / droits humains / gouvernance - Existence d'une charte éthique interne à destination des employés couvrant entre autres la législation en matière de droit social et la lutte contre les discriminations - Existence d'un code éthique à destination des fournisseurs (faisant partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007) couvrant entre autres l'engagement en faveur des droits humains (temps de travail, rémunération juste, interdiction du travail des mineurs / du travail forcé, sécurité et santé des employés, non-discrimination, ...)	Incidents non-éthiques (#)	Continuer le déploiement des audits RSE fournisseurs avec un focus sur l'éthique, les droits humains et la gouvernance. Poursuivre le déploiement des formations éthiques et cyber auprès de l'ensemble de nos salariés.	3.2
		Taux de participation aux formations en éthique (%)		
		Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité (#)		
Faits de corruption interne ou externe et d'évasion fiscale qui mettraient en jeu les intérêts du Groupe	- Déploiement du programme de conformité anti-corruption sur la base des exigences de la loi Sapin II - Sensibiliser les collaborateurs par le biais des formations Sensibiliser les tiers lors des audits RSE - Exigence d'un engagement formel des fournisseurs aux règles anti-corruption - Existence d'une charte éthique interne à destination des employés couvrant la lutte anti-corruption afin de prévenir les tentatives de fraude aussi bien internes qu'externes - Conscience du top management de l'exposition du Groupe à d'éventuelles tentatives / faits de corruption du fait de sa présence géographique dans des pays où l'Indice de Perception de la Corruption est dégradé - Existence d'un code éthique dédié aux fournisseurs (qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007) intégrant des clauses relatives à l'engagement contre la corruption- Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque de corruption	Incidents avérés de corruption (#)	Continuer la mise en place du plan de conformité anti-corruption selon les exigences de la loi Sapin II	3.3
		Incidents de corruption en amont		

Risques RSE bruts significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d’actions 2025	Section DPEF
Thématique social				
Inégalité de traitement des employés du Groupe basée sur le sexe, l’âge, le handicap, l’origine...	- Promouvoir la diversité et sensibiliser les collaborateurs - Déployer les politiques de non-discrimination - La lutte contre les discriminations et l’égalité des chances est évoquée dans la charte éthique interne à destination des employés - Volonté d’employer des travailleurs handicapés en France afin de respecter les obligations légales malgré la complexité de trouver des profils adaptés.	Effectif total (#)	Suivi de la grille salariale au niveau de la France et déploiement au niveau Groupe pour vérifier l’égalité de traitement femme-homme	4.2
		Effectif par type de contrat (#)		
		Effectif par zone géographique (%)		
		Effectif par âge (%)		
		Employés masculins / féminins (%)		
		Part des femmes chez les cadres (%)		
		Part des femmes dans la Direction Générale (%)		
		Part des salariés handicapés dans l’effectif (%)		
		Nationalités différentes dans l’effectif (#)		
Défaillance dans la capacité à attirer et retenir les talents	- Poursuivre la politique d’actionnariat salarié, développer l’engagement des salariés, développer la marque employeur - Conserver et partager l’expertise métier en s’appuyant sur les usines du Groupe et ses experts techniques - Assurer les plans de développement et de formation techniques - Promouvoir la veille technologique en lien avec les fournisseurs - Créer une équipe d’experts techniques « Field Application Engineering » pour prendre part au développement du plan de formation technique	Promotion et mobilité interne (#)	Développer la marque employeur à l’échelle mondiale et dans tous les pays où le Groupe est implanté	4.3
Part des seniors dans l’effectif (%)		Etablir un processus formalisé de gestion des compétences et de revue de performance annuelle au niveau Groupe		
Nombre d’heures de formation (Heures)		Elaborer des plans de formation par métier		
Nombre d’embauche (#)				
Taux de turnover		Continuer le déploiement des transferts de compétence avec des partenariats avec des écoles		

Risques RSE bruts significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d'actions 2025	Section DPEF
Thématique social				
Climat social interne	- Gestion du dialogue social en local selon les réglementations locales en vigueur dans les pays - Des accords collectifs sont proposés (accord d'intéressement en France, accord congés pendant la période du Covid-19, accord télétravail en cours de préparation)	Conflit social (#)	Poursuivre la rédaction de chartes et le déploiement d'accords collectifs favorisant un bon climat social et la santé des collaborateurs.	4.4
Santé et sécurité des collaborateurs	- Existence d'une charte éthique interne couvrant les sujets santé et sécurité des collaborateurs du Groupe (EPIs, procédures sécurité, sécurité machines / équipements, incendie et autres situations d'urgence) - Existence d'une base de documents et de procédures sur la sécurité en milieu professionnel (en particulier sur les trois usines du Groupe) - Formalisation d'un Document Unique d'Evaluation des Risques en France prenant en compte la prévention des risques psychosociaux - Formations réglementaires santé-sécurité délivrées aux salariés - La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs est une clause du code éthique dédié aux fournisseurs qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007 - Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque de santé et sécurité au travail	Accidents de travail avec arrêt (#) Accidents de travail sans arrêt (#) Moyenne du nombre de jours d'arrêt de travail (#)	Poursuivre les formations des collaborateurs concernant la santé et sécurité	4.5
Conditions de travail non satisfaisantes	- Adapter les conditions de travail des collaborateurs (télétravail, temps partiel, aménagement du temps de travail) - Favoriser le partage de la valeur (politique salariale, octroi de variable, ...)	Taux de participation à l'enquête Peakon (%) Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement)	Mise en place des axes d'amélioration identifiés lors des enquêtes Peakon	4.6

Risques RSE bruts significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d'actions 2025	Section DPEF
Thématique environnementales				
Pollution environnementale (eau, air, sol) liée aux activités du Groupe ou de ses fournisseurs	• Accroître la valorisation des déchets • Se conformer aux réglementations internationales REACH et RoHS ainsi que l'absence de minerais de conflit • Se conformer aux réglementations environnementales liées à la prévention de la pollution • Mettre en place des audits RSE dédiés	Cas de non-conformité environnementale majeure sur les usines du Groupe et des fournisseurs (#) Incidents de pollution significative sur les usines du Groupe et des fournisseurs (#) Quantité de déchets dangereux produits (Tonnes)	Poursuivre le déploiement des audits RSE fournisseurs avec un focus sur la conformité environnementale des usines, l'utilisation des ressources, et la prévention de la pollution	5.2
Insuffisance des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe	• Préciser le bilan carbone du Groupe • Réduire l'impact carbone des flux logistiques : stratégie de groupage, promotion du transport maritime dans les cotations, objectif de développer le transport ferroviaire, réflexion engagée pour diversifier la base géographique de fournisseurs et trouver des fournisseurs plus proches des clients • Sur le périmètre d'influence directe du Groupe, mise en œuvre d'actions de réduction : utilisation accrue de la visioconférence et du télétravail pour réduire les déplacements, passage progressif de la flotte de véhicules d'entreprise en hybride ou électrique, mise en œuvre du décret énergie tertiaire au siège en France	Emissions de GES Scope 1 (Tonnes CO2e) Emissions de GES Scope 2 (Tonnes CO2e) Emissions de GES Scope 3 (Tonnes CO2e) uniquement sur le transport aval	Affiner le BEGES, et établir des objectifs de réduction Scope 1, 2 & 3 s'inscrivant dans une stratégie globale de décarbonation. Travailler avec les principaux fournisseurs - sur la consommation de ressources liés à la fabrication des PCB dans les usines de nos principaux partenaires et sur l'empreinte carbone des PCB qu'ils fabriquent sur l'ensemble du cycle de vie (ACV)	5.3
Consommation de ressources sensibles (métaux, produits chimiques, eau, énergie)	• Sensibilisation des tiers à l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre • Réduire la consommation d'eau	Consommation d'énergie (MWh) Consommation d'eau (m3) Consommation de produits chimiques (Tonnes)	Engager une réflexion sur la réduction des emballages pour le transport des produits livrés aux clients Investir dans l'approvisionnement en énergies renouvelables pour nos usines et bureaux	5.4

Risques RSE bruts significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d'actions 2025	Section DPEF
Thématique sociétales / parties prenantes				
Non-respect des exigences RSE du Groupe par les fournisseurs	• Imposer des exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale en amont de l'intégration dans la liste des fournisseurs référencés • Vérifier la conformité des usines par le biais d'audits physiques • Exigences strictes imposées aux fournisseurs pour intégrer la liste des fournisseurs qualifiés et homologués du Groupe (certification ISO9001, conformité REACH / RoHS, certificats Conflict Minerals...). • Le code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007, contient des clauses relatives à la conformité réglementaire, à la lutte anti-corruption, au respect des lois sociales, à la protection de l'environnement, à la protection des droits humains, à la santé et sécurité des employés, à l'équité, et à la protection de la confidentialité • Depuis de nombreuses années, des aspects éthiques étaient revus de manière informelle lors des audits qualité des fournisseurs • Mise en place en 2022 d'audits RSE des fournisseurs couvrant la gouvernance, les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, les consommateurs et les communautés locales	Incidents RSE des fournisseurs AVL (#)	Continuer le déploiement des audits RSE fournisseurs et faire de leur résultat acceptable, un critère de référencement	6.2
		Cas de non-conformité de fournisseur AVL (#)		
		Part usines fournisseurs certifiées ISO 14001 (%)		
		Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié (%)		
Attentes RSE de la clientèle	• L'organisation et la gouvernance RSE mises en place permettent de répondre aux demandes des clients en matière de RSE, qui sont amenées à se multiplier • Réunion trimestrielle de la taskforce RSE, répondant aux demandes clients	Taux de réclamation ICAPE	Formation & sensibilisation de l'ensemble des salariés à la RSE ; support aux ventes pour répondre aux exigences de reporting clients. Création d'un document permettant de répondre aux questions des clients sur notre politique RSE.	6.3
		Nombre de réclamations ICAPE (#)		
		Taux de réclamation CIPEM		
		Nombre de réclamations CIPEM (#)		

Risques RSE bruts significatifs	Dispositifs / politiques en place	KPI's	Plans d'actions 2025	Section DPEF
Thématique sociétales / parties prenantes				
Données confidentielles	• Des Non Disclosure Agreements sont signés avec les clients et avec les fournisseurs • Respect des Common Vulnerabilities and Exposures • Clauses de confidentialité intégrées dans les contrats des collaborateurs Les normes de sécurité, notamment les Common Vulnerabilities and Exposures (CVE), sont scrupuleusement suivies. • Une charte informatique exhaustive régit l'usage des systèmes informatiques par l'ensemble des utilisateurs. • Des procédures informatiques sont en place, incluant une politique de sécurité du système d'information, une gestion des accès, une gestion des changements, des procédures de sauvegarde et de restauration, un plan de continuité d'activité et un plan de reprise d'activité, ainsi qu'une cartographie des systèmes d'information et une gouvernance des incidents de sécurité. • Des mesures sont prises pour prévenir les risques de divulgation de données confidentielles, telles que des campagnes de sensibilisation aux risques cyber, des tests d'intrusion réalisés par des experts en sécurité, des audits de sécurité IT, l'utilisation d'outils comme Ping Castle, le cryptage des postes de travail avec des clés de protection, la mise en place de l'authentification multi-facteurs pour les outils de la suite office, la veille des vulnérabilités informatiques (CVE), l'utilisation de solutions de gestion des mots de passe et de clés cryptées, la segmentation du réseau, etc. • Désignation de deux référents et mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) pour les sites web e-shop et corporate (demandes de consentement, gestion des cookies, accès à la suppression des données par les utilisateurs, point de contact RGPD)	Cas de perte / fuite de données personnelles	Continuer à appliquer les procédures de gestion de risque actuelles ayant permis de ne subir aucune fuite de données confidentielles dans l'histoire du Groupe Pour les mois à venir, nous avons prévu de renforcer notre infrastructure de sécurité en introduisant l'authentification multi-facteurs pour les accès VPN SSL, en déployant un gestionnaire de mots de passe sécurisé, en établissant une gouvernance des risques plus robuste, en segmentant les VLAN par service, en intégrant de nouveaux logiciels pour une analyse interne plus poussée des vulnérabilités, en réalisant une évaluation approfondie des actifs externes, en élaborant un plan exhaustif de réponse aux incidents, en souscrivant une assurance cyber et en poursuivant notre certification ISO 27001. Ces initiatives seront essentielles pour renforcer notre posture de sécurité dans les prochains mois.	6.4

Engagement sociétaux Impact négatif sur les communautés locales et/ou contribution insuffisante au développement des territoires où le Groupe opère	• Recrutement essentiellement local dans les pays où le Groupe est implanté • Création d'ICAPE Planète Bleue, fondation d'entreprise pour mener à compter de 2022 des actions de mécénat dans les domaines sociaux, environnementaux, éducatifs et humanitaires (environ 25 projets soutenus par an) • De nombreux fournisseurs investissent dans les communautés locales où leurs usines sont implantées (dons financiers à des écoles, ...)	Part des salariés locaux	Poursuivre le financement et le suivis de projets externes par notre fondation ICAPE Planète Bleue	6.5
		Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue		

Au-delà des risques, il existe également pour le Groupe des opportunités en lien avec la RSE :

- le rôle clé de l'électronique, et donc des circuits imprimés, dans la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, digitalisation, véhicules connectés, etc.) ouvre des perspectives de croissance et de développement de nouveaux marchés ;
- la mise en place d'une politique et d'une stratégie RSE robustes est un facteur différenciant par rapport à nos concurrents et peut nous permettre de gagner de nouveaux clients et de nouvelles parts de marchés.

3. INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES DES AFFAIRES

3.1 Introduction à l'éthique des affaires

Gouvernance

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'éthique et de l'intégrité dans la pratique des affaires, nous avons mis en place des politiques et des procédures de gouvernance rigoureuses. Dans le cadre de la prévention de la corruption, nous avons implémenté des mécanismes de sensibilisation et de détection garantissant le respect des lois et réglementations applicables en matière de corruption. L'éthique étant au cœur de nos valeurs, nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs à ces questions par le biais de formations et de communications continues. Outre le respect de la réglementation, nous nous efforçons de promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et de respect, piliers de notre engagement envers une pratique des affaires éthique et responsable.

Reporting

Au sein du Groupe ICAPE, nous œuvrons tous les jours à la promotion de l'éthique des affaires. Afin de suivre ce sujet, tous les incidents non éthiques, y compris ceux liés à la corruption, font l'objet d'un recensement permanent. La plateforme ICAPE Integrity Line accessible à tous via le site internet du Groupe, permet aux collaborateurs internes comme aux partenaires externes, d'effectuer un signalement. Le cas échéant, le signalement est étudié afin de décider des suites à donner, en extraire des enseignements constructifs, et comptabiliser l'incident. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Juridique sont responsables de ce suivi.

En 2024, comme en 2023, nous n'enregistrons aucun incident avéré de corruption, ou incident de corruption en amont.

Pour la deuxième fois cette année, nous avons entrepris un suivi de la participation aux formations délivrées. Le taux de participation aux formations en éthique a atteint 60 % en 2024 contre 76% en 2023. Cette différence s'explique par la mise en place d'une nouvelle plateforme d'apprentissage pour le Groupe, 360Learning, à laquelle les collaborateurs doivent se familiariser d'une part et d'autre part par la session ouverte sur une période courte : du 28 novembre au 27 décembre 2024.

Dans le domaine de la cybersécurité, une problématique vitale dans le paysage actuel des affaires, nous avons organisé quatre sessions de formation spécifiques sur la plateforme d'apprentissage 360Learning, auxquelles 387 collaborateurs ont assisté en moyenne. Cette démarche témoigne de notre engagement à assurer non seulement la conformité réglementaire, mais également la promotion des valeurs éthiques au sein de notre organisation.

Périmètre

Le reporting de la donnée de la pratique des affaires concerne la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le périmètre couvre l'ensemble des entités du Groupe sur l'intégralité de la période de reporting. Les entités acquises à partir de septembre 2024 sont exclues du périmètre.

Au 31 décembre 2024, le résultat des activités destinées à la vente concerne uniquement la société russe ICAPE RUS à la suite de la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie compte-tenu du contexte géopolitique en 2022. Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024.

3.2 Risque éthique et droits de l'Homme

Thématique	Indicateur	2023	2024	Evolution
Pratiques des affaires	Incidents non éthiques (#)	0	0	0 %
Pratiques des affaires	Taux de participation aux formations en éthique	76 %	60 %	-21,1 %
Pratiques des affaires	Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité (#)	421	387	-8,1 %

Politiques

L'éthique fait partie des valeurs fondamentales du Groupe ICAPE. Le Groupe est en alerte permanente des principales situations qui pourraient l'exposer à des actes ou comportements non éthiques (faits de corruption, non-respect des droits humains, cas de harcèlement ou discrimination, etc.) de la part de collaborateurs ou de partenaires. Le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs PCB cotés en bourse, qui sont déjà sensibilisés à l'éthique et à leur image.

Le Groupe a mis en place une charte éthique interne à destination des employés couvrant entre autres les valeurs fondamentales du Groupe, le respect des lois et réglementations applicables, la lutte anti-corruption, la législation en matière de droit social, la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Tout employé doit prendre connaissance de et signer la charte éthique à son arrivée dans le Groupe. Cette charte éthique a été revue et déployée en juin 2025.

Un code éthique à destination des fournisseurs (Ethics Standard Rules for Supplier) a également été établi et est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007. Ce code couvre entre autres la lutte contre la corruption et l'engagement en faveur des droits humains, avec des exigences sur le temps de travail, une rémunération juste, l'interdiction du travail des mineurs et du travail forcé, la santé et sécurité des employés, la non-discrimination, etc. La vérification des certifications 'Conflict Minerals' relatives à la provenance des matières premières utilisées est en outre une condition sine qua none à l'homologation des fournisseurs, afin d'assurer l'absence de minerais de conflit (étain, tantale, tungstène, or et autres minerais originaires de zones de conflit) dans les PCB vendus par le Groupe ICAPE. L'audit RSE de tous nos fournisseurs AVL initié en 2022, a été clôturé en 2023, couvrant entre autres les risques éthiques et droits de l'homme. Une nouvelle campagne d'audit a eu lieu en 2024 (voir §6.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » pour plus de détails) et a couvert 100% de nos fournisseurs AVL.

Plans d'actions 2025

En 2025, le Groupe approfondira sa démarche RSE en continuant le déploiement des audits chez ses fournisseurs. L'accent sera mis sur l'éthique et les droits de l'homme, soulignant notre détermination à assurer le respect des normes éthiques dans toute notre chaîne d'approvisionnement.

De plus, le Groupe renforcera son engagement envers la formation de ses employés en continuant de déployer ses formations sur les questions d'éthique et de cybersécurité. Nous comprenons l'importance d'une équipe bien formée pour naviguer efficacement dans le paysage numérique, au centre de la pratique des affaires, et mettons donc un accent particulier sur l'amélioration de notre formation en cybersécurité.

Taux de participation aux formations en éthique

Le taux de participation aux formations en éthique est le ratio du nombre de personnes ayant participé aux formations en éthique sur le nombre de personnes ayant reçu une invitation à la formation dans ce domaine.

Le taux atteint 60 % sur l'exercice 2024 ; 374 collaborateurs ont participé à cette formation créée par le Directeur Juridique & Compliance et la Directrice des Ressources Humaines, et dispensée sur la plateforme d'apprentissage 360 ELearning.

Incidents non éthiques

Les "incidents non-éthiques" sont le nombre de signalements de comportements contraires à la charte éthique interne effectués via la plateforme ICAPE Group Integrity Line ayant donné lieu à une enquête établissant un incident non éthique. La charte éthique interne couvre les valeurs fondamentales du Groupe, le respect des lois et réglementations applicables, la lutte anti-corruption, la législation en matière de droit social, la lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Aucun cas de comportements non-éthiques internes ou externes n'a été reporté en 2024.

Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité

Le nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité est le nombre d'employés d'ICAPE Group ayant participé aux formations en cybersécurité.

En 2024, 387 collaborateurs ont été sensibilisés et formés à ces enjeux.

En complément de ces formations, nous réalisons des tests de phishing, pour évaluer la vigilance de nos collaborateurs. De plus, notre Direction des Systèmes d'Information diffuse régulièrement des newsletters sur le sujet, afin de sensibiliser tous les collaborateurs de notre organisation.

3.3 Risque de corruption

Thématique	Indicateur	2023	2024	Evolution
Pratiques des affaires	Incidents avérés de corruption (#)	0	0	0 %
Pratiques des affaires	Incidents de corruption en amont (#)	0	0	0 %

Politiques

Le Groupe ICAPE est présent dans plusieurs zones géographiques (dont des pays où l'Indice de Perception de la Corruption est dégradé), et est en contact avec de nombreux tiers (clients, fournisseurs) ainsi qu'avec des agents publics (douanes). Tout manquement par un collaborateur ou un partenaire du Groupe aux lois anti-corruption en vigueur pourrait exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité. Le Groupe poursuit le développement de son programme de lutte contre la corruption conformément aux exigences de la loi Sapin 2²⁶.

Ce programme est sous la responsabilité de la Direction Juridique et Compliance, rattachée à la Direction Général du Groupe. La Direction Générale, le CODIR et le Comité d'Audit et des Risques du Groupe sont régulièrement informés de l'avancement du programme.

²⁶ Loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, applicable aux entreprises de plus de 500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Courant 2022, le Groupe a réalisé sa première cartographie des risques de corruption aux bornes du Groupe, en impliquant les dirigeants ainsi que les fonctions les plus exposées à ce risque au travers d'entretiens et d'ateliers de cotation des risques.

Le Groupe a également réalisé son premier code de conduite anti-corruption, dérivé des risques de corruption identifiés lors de l'exercice de la cartographie.

Présent dans 23 pays, le Groupe ICAPE déploie ses activités dans un environnement en constante évolution, dont les réglementations fiscales complexes sont susceptibles de générer des risques. Dans ce contexte, le Groupe ICAPE s'assure du risque d'évasion fiscale à deux niveaux :

Au niveau des filiales, il s'appuie, d'une part, sur un réseau d'experts comptables locaux, disposant d'une connaissance fine de la réglementation fiscale appropriée, pour gérer les questions fiscales de ses filiales, et d'autre part sur des auditeurs locaux lorsque la réglementation locale l'impose.

Enfin, au niveau central, par le truchement du contrôle des taux effectifs d'impôts des sociétés du groupe réalisé par le département consolidation de la Direction financière.

Par ailleurs, au 4^{ème} trimestre 2022, la ligne d'alerte « **ICAPE Integrity Line** », notre plateforme de signalement digitalisée, a été lancée et est accessible aux salariés du Groupe ainsi qu'aux parties prenantes externes (actionnaires, investisseurs, employés, clients, fournisseurs et partenaires). Après plus d'un an d'existence de la plateforme, les salariés ont été formés et maîtrisent désormais « **ICAPE Integrity Line** ».

Le Groupe travaille actuellement sur le déploiement de son programme d'évaluations des tiers.

Plans d'actions

En conformité avec la loi Sapin II, le Groupe poursuivra la mise en œuvre de son plan de conformité anti-corruption, notamment en assurant une session de formation annuelle aux collaborateurs du Groupe. Cela témoigne de notre engagement ferme à fonctionner de manière intègre et éthique, en respectant les exigences légales, mais également les attentes de nos clients et partenaires.

Incidents avérés de corruption

Les incidents avérés de corruption sont le nombre de signalements de comportements contraires au code de conduite anti-corruption effectués via la plateforme ICAPE Group Integrity Line ayant donné lieu à une enquête établissant un incident de corruption. Le code de conduite anti-corruption définit la corruption comme le fait de « demander, d'offrir, de donner ou d'accepter, directement ou indirectement, un pot-de-vin ou tout autre avantage ou perspective indu, qui fausse l'exécution correcte d'une obligation ou d'un comportement exigé du bénéficiaire du pot-de-vin, de l'avantage indu ou de la perspective de celui-ci ».

Aucun cas suspecté ou avéré de corruption interne ou externe n'a été reporté en 2024.

Incidents de corruption en amont

Les incidents de corruption en amont sont le nombre d'incidents de corruption avérés, comptabilisés sur la base d'audits déclaratifs ayant permis l'élaboration d'une attestation de la part des fournisseurs, sous-traitants ou partenaires commerciaux. La corruption en amont de l'entreprise se réfère aux actes de corruption impliquant les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires commerciaux et toute autre partie interagissant avec l'entreprise avant que les biens ou les services n'atteignent l'entreprise elle-même.

Le Groupe a procédé en 2023 à une enquête sur les incidents de corruption en amont auprès de 97 fournisseurs. 90 % ont répondu, aucun n'a fait apparaître des cas d'incidents de corruption.

En 2024, le Groupe a procédé à une nouvelle enquête auprès des principaux fournisseurs (montant annuel de commandes supérieur à 50 000 €). 100% des fournisseurs identifiés (tant sur les activités Cipem qu'Icape) ont répondu à l'enquête.

D'une manière générale, aucun cas suspecté ou avéré de corruption amont n'a été porté à notre connaissance en 2024.

4. INFORMATIONS SOCIALES

4.1 Introduction aux risques sociaux

Gouvernance

La gouvernance et le contrôle des risques sociaux représentent une dimension cruciale des pratiques de gestion du Groupe. Ces risques, s'ils ne sont pas correctement identifiés et maîtrisés, peuvent gravement affecter la stabilité et la performance de notre activité, et même engendrer des conséquences légales et financières considérables. Intégrer une politique de gestion des risques sociaux robuste et rigoureuse est essentiel pour le Groupe. Les manquements et les risques sont surveillés, signalés et rectifiés. La gouvernance de l'entreprise s'articule autour d'un cadre organisationnel robuste, définissant distinctement les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques, garantissant ainsi la transparence et l'obligation de rendre compte. Nous avons pris soin d'identifier les risques sociaux en tenant compte de divers facteurs, dont l'environnement de travail, la santé et la sécurité de nos employés, les conditions de travail et les rapports sociaux.

Reporting

Le Groupe ICAPE met un point d'honneur à promouvoir la diversité, attirer et retenir les meilleurs talents et entretenir un dialogue social ouvert avec ses collaborateurs. Pour maintenir une gestion efficiente des risques sociaux, nous consolidons 20 KPIs qui nous permettent d'évaluer en continu nos performances sociales. L'ensemble de la donnée sociale est issu du système d'information des ressources humaines Factorial ou Workday Peakon. La Directrice des Ressources Humaines Groupe est responsable du sujet. En outre, par souci de transparence et dans un souhait d'amélioration continue, nous avons publié 11 KPI supplémentaires en 2023. En 2024, le Groupe compte 550 collaborateurs diversifiés, incluant un taux de 55% de femmes et de 13% de travailleurs seniors. Les femmes occupent 43% des postes de cadres et représentent 57% de l'équipe de direction. Par ailleurs, notre Groupe se démarque par sa diversité culturelle avec un éventail de 36 nationalités différentes, principalement réparties entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations sociales concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le périmètre couvre l'ensemble des entités du Groupe ICAPE sur l'intégralité de la période de reporting. Les entités acquises à partir de septembre 2024 sont exclues du périmètre (sauf pour le taux de turnover, qui ne comprend aucune des acquisitions de 2024). L'ensemble des collaborateurs en CDD et en CDI (hors stagiaires, alternants et intérimaires).

4.2 Risque de diversité et d'égalité de traitement

Thématique	Indicateur		2024	2023	Evolution
Social	Effectif total (#) au 31/12		550	572	-3,8 %
Social	Effectif par type de contrat		98 % CDI	98 % CDI	-
Social	Effectif par zone géographique	Afrique	12%	11 %	+9,1 %
		Amérique	5%	7 %	-28,6%
		Asie	44%	45 %	-2,2 %
		Europe	39%	37 %	+5,4 %
Social	Effectif par âge	< 30 ans	11%	14 %	-21,4%
		30-40 ans	39%	40 %	-2,5 %
		40-55 ans	37%	35 %	+5,7 %
		> 55 ans	13%	11 %	+18,2 %
Social	% d'employés masculins / féminins		45 % / 55 %	45 % / 55 %	0 pt
Social	Part des femmes chez les cadres		43 %	44 %	-2,3 %
Social	Part des femmes dans la Direction Générale		67 %	67 %	-
Social	Part des salariés handicapés dans l'effectif (#)		6	4	+2 pt
Social	Nationalités différentes (#)		36	33	+9,1 %

Des disparités de traitement non justifiées, comme une différence de salaire entre un homme et une femme, ou entre deux employés de différentes nationalités occupant un même poste, pourraient engendrer une insatisfaction parmi les employés, nuire à la réputation du Groupe ICAPE et éventuellement entraîner des actions en justice.

Aucun cas suspecté ou avéré de discrimination ou d'inégalité de traitement n'a été reporté en 2024. Sont inclus dans notre périmètre tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post aout 2024.

Politique

Les principes fondamentaux de non- discrimination et d'égalité sont intégrés à la Charte éthique interne à destination des employés et font partis de l'ADN du Groupe, au même titre que sa dimension internationale et multiculturelle :

- « La politique du Groupe ICAPE est d'offrir des chances égales d'emploi à tous les individus. Cette politique s'applique à toutes les phases de recrutement, sélection, embauche, placement, transfert, promotion, formation, rémunération, avantages sociaux et toute autre décision concernant tout candidat ou employé. »²⁷

²⁷ Charte Ethique du Groupe ICAPE – p.10

- « Toutes les conditions d'emploi doivent être basées sur la capacité de l'individu à faire le travail et non sur d'autres caractéristiques personnelles ou croyances. Le Groupe ICAPE n'acceptera pas les employés qui pratiquent une discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine ou le handicap. »²⁸

Aucune étude salariale n'a été réalisée à ce jour pour confirmer l'égalité des salaires entre femmes et hommes au niveau Groupe. En France, toutes les entités du Groupe ont moins de 50 salariés, et aucune entité n'est donc aujourd'hui soumise à l'obligation d'avoir un accord collectif en place sur l'égalité professionnelle, ni à l'obligation de calculer et de publier son « Index de l'égalité Femmes-Hommes ». Néanmoins, le Groupe a pris l'initiative de mener une analyse au niveau des entités françaises du Groupe ICAPE sur la base des chiffres de l'exercice 2024 et le résultat s'élève à 94/100.

Plans d'actions

En accord avec l'engagement en faveur de l'équité et de l'inclusion, le Groupe étendra le suivi rigoureux de la grille salariale au niveau de l'ensemble du Groupe de manière progressive. Cette initiative vise à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Nous sommes résolus à promouvoir l'égalité des genres et prendrons toutes les mesures nécessaires pour éliminer toute disparité salariale pouvant exister au sein du Groupe.

KPI's

Effectif total

L'effectif total représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE au 31 décembre 2024. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2024.

En 2024, le Groupe compte 550 employés dans ses effectifs, soit une variation de -22 collaborateurs par rapport à l'exercice précédent.

Effectif par type de contrat

L'effectif par type de contrat représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE par type de contrat CDI ou CDD, au 31 décembre 2024.

La grande majorité des effectifs du Groupe, soit 98%, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les autres formes de contrats utilisées comprennent les contrats à durée déterminée (CDD) et les Volontariat International en Entreprise (V.I.E), et représentent chacun moins de 1% des effectifs. Cette répartition est semblable à l'exercice 2023.

Effectif par zone géographique et nationalités différentes

36 nationalités différentes sont représentées au sein de l'effectif, témoin de l'importance accordée par le Groupe ICAPE à la diversité. Le Groupe est un Groupe cosmopolite qui s'est construit par son ouverture sur le monde. Avec un fort ancrage en Asie il mobilise ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires dans le monde entier pour répondre le mieux possible aux demandes client. Au contact d'interlocuteurs natifs, chacun y cultive la connaissance culturelle de l'autre dans chaque pays où il est implanté.

Les effectifs du Groupe sont ainsi présents en Asie (44 %), en Europe (39 %), en Afrique (12 %) et en Amérique (5 %).

²⁸ Charte Ethique du Groupe ICAPE – p.10

Effectif par âge

L'effectif par âge représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE par tranche d'âge, au 31 décembre 2024. Les tranches d'âge sont : < 30 ans ; 30 - 39 ans ; 40 - 55 ans ; > 55 ans. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2024.

La majorité des collaborateurs du Groupe, soit 76%, se situe dans les 2 tranches d'âge 30 – 39 ans et 40 - 55 ans.

Pourcentage d'employés masculins / féminins

Le pourcentage d'employés masculin et féminin représente la proportion de femmes et d'hommes dans l'ensemble du personnel employé par le Groupe, au 31 décembre 2024. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2024.

La répartition de l'effectif témoigne d'une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Groupe ICAPE, avec 55 % de femmes dans l'effectif total en 2024, des proportions égales à celles de 2023.

Part des femmes chez les cadres

La part de femmes cadres est le ratio du nombre de femmes cadres sur le nombre total de cadres.

En 2024, 43 % des cadres du Groupe ICAPE sont des femmes, en légère baisse au regard du ratio 2023 (44 %).

Part des femmes dans la Direction Générale et au Conseil d'administration

La part de femmes dans la Direction Générale est le ratio du nombre de femmes dans la Direction Générale sur le nombre total d'employés dans la Direction Générale.

En 2024, 67 % des collaborateurs de la Direction Générale sont des femmes.

Au sein du Conseil d'administration, la parité homme-femme est respectée.

Part des salariés handicapés dans l'effectif

La part d'employés handicapés dans l'effectif est le ratio du nombre de personnes employées présentant un handicap sur le nombre total d'employés. Intégrant pleinement sa responsabilité sociétale, notre entreprise met en œuvre une politique volontariste et engagée en faveur de l'emploi de personnes présentant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en France, contribuant ainsi à un environnement de travail inclusif et garantissant une égale opportunité à chacun. Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de définir un indicateur global homogène pour suivre les progrès dans ce domaine. En France, le Groupe a la volonté d'employer des travailleurs présentant une RQTH pour respecter l'obligation légale²⁹, mais il est compliqué de trouver les profils adaptés à l'activité.

En 2024, le Groupe emploie 6 salariés en situation de handicap.

²⁹ 6% de salariés déclarés handicapés pour les entités de plus de 20 employés.

4.3 Risque d'attraction et de rétention des talents

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Social	Promotion et mobilité interne (#)	52	56	-7.1 %
Social	Part des seniors dans l'effectif	13 %	11 %	+18.2 %
Social	Nombre d'heures de formation (Heures)	7 969,5	4 807	+65,8 %
Social	Nombre d'embauche (#)	83	80	+3,8 %
Social	Taux de turnover	18 %	15 %	+20 %

Le succès et le développement du Groupe dépendent de l'engagement de ses collaborateurs et de la capacité à les attirer et à les fidéliser, en particulier sur des marchés du travail très compétitifs, tels que l'Asie, les Etats Unis et l'Europe de l'Est, où les taux de *turnover* peuvent être élevés.

La pérennité et le développement du Groupe dépend également du maintien de compétences et expertises avancées dans les technologies relatives aux PCB au sein des équipes. Les personnes présentant des compétences relatives aux PCB se font de plus en plus rares en Europe et aux USA, et il existe par conséquent un réel enjeu de conservation des talents pour assurer la pérennité de l'entreprise. Afin d'adresser ce risque et anticiper toute perte de compétence, le Groupe a mis en place plusieurs actions, notamment l'établissement d'un processus de gestion des compétences, la mise en place de plans de formation personnalisés ou des actions concernant l'attraction et la rétention des talents. Un programme de formation interne est également diffusé par nos ingénieurs expérimentés pour entretenir les bonnes pratiques et favoriser le partage d'expérience. Le Groupe est engagé dans un processus de transfert de compétences.

Ces éléments confirment l'importance de la formation et du développement professionnel de nos salariés.

Politiques

Les principales politiques en place, ou en cours de mise en place, pour attirer et fidéliser les talents et anticiper toute perte de compétences, sont les suivantes :

- poursuivre l'ouverture du capital aux salariés,
- harmoniser les protocoles d'intégration des salariés au niveau du Groupe (avec la refonte du Livret d'Accueil en 2023),
- offrir des opportunités de promotion et de mobilité interne (géographiques et/ou entre départements) au sein du Groupe,
- offrir un cadre stimulant et riche en apprentissage (confiance, multiculturalisme, gestion de projets multiples),
- favoriser une politique de rémunération attractive,
- mise en place des partenariats entreprise-école.

En termes d'organisation du temps de travail, le Groupe adapte ses règles et politiques selon les pays, et nous appliquons à minima les réglementations sociales locales. Il est à préciser que le Groupe opère essentiellement dans des pays développés en Europe, Amérique et Asie, où les réglementations sociales, si elles peuvent différer d'un pays à un autre, sont clairement définies, bien établies, et ne sont pas source de risques significatifs d'abus vis-à-vis des salariés. Le Groupe dispose également d'activités en Chine et en Inde, pays présentant davantage de risques en termes de conditions de travail. Dans ces pays, les dispositions nécessaires sont mises en place afin de s'assurer que l'organisation du temps de travail respecte des horaires décentes ; en Chine, ces horaires sont 9h – 12h / 13h – 18h, soit une journée de 8h entrecoupée d'1 heure de pause.

Les horaires de travail sont typiquement de 40 heures par semaine avec deux jours de repos hebdomadaires, auxquels s'ajoutent des congés payés selon les réglementations locales en vigueur dans les pays. Les conditions de travail peuvent en outre être adaptées au cas par cas selon les situations familiales ou de santé (par exemple télétravail, temps partiel). La gestion de la formation est décentralisée et organisée par les différentes entités selon les besoins locaux.

Une grande importance est apportée à la formation de nos collaborateurs, se matérialisant par :

- des formations régulières dispensées aux équipes,
- la création d'une équipe « Field Application Engineering » pour assurer les formations et l'accompagnement des commerciaux,
- des formations RSE pour les relais chargés des audits RSE,
- des formations en lien avec les sujets de conformité,
- une veille active en lien avec les fournisseurs sur les dernières évolutions technologiques.

Un plan de formation dédié aux commerciaux a été déployé sur l'exercice en collaboration entre le département RH, le département technique et le département commercial. Cette plateforme de e-learning est accessible à tous les commerciaux avec des modules techniques ayant pour objectif d'améliorer les compétences des commerciaux. Plusieurs thématiques sont abordées au travers de sept webinars intitulés : “Mastering Complex keypads”, “Press-Fit Technology”, “Surfaces Finishing” and “Solderability, Flex & Rigid-Flex & FR4 Semiflex”, “Flex & Rigid-Flex Technology”, “PCB Manufacturing & Design to cost”, “Mastering Membrane Switch Keypads”.

Plans d'actions

En 2025, le Groupe souhaite continuer le développement de sa marque employeur à l'échelle mondiale et dans tous les pays où nous sommes implantés. Améliorer notre marque employeur semble fondamental pour attirer et fidéliser les talents des marchés sur lesquels nous opérons.

De plus, nous établirons un processus formalisé de gestion des compétences et de revue de performance annuelle à l'échelle du Groupe. Ce processus permettra d'identifier et de développer les compétences essentielles pour notre bon fonctionnement, tout en s'assurant que tous les membres de notre équipe sont reconnus et récompensés pour leurs performances.

Au vu de l'importance cruciale de la gestion des compétences pour la pérennité du Groupe, un Groupe de travail a été constitué en 2022 pour établir une grille de compétences dédiée aux commerciaux, en fonction du niveau de séniorité sur le poste. En 2024 (et déjà en 2023) l'ensemble des salariés est concerné par ces grilles de compétences. Ces grilles constituent un outil important pour évaluer les performances des commerciaux et adapter le plan de formation.

Une politique de gestion des carrières, en particulier pour les experts et jeunes talents, est par ailleurs en place, ainsi qu'une filière « experts » avec une politique dédiée afin de préparer les successions, conserver et partager les expertises, et améliorer la politique de rétention.

Enfin, nous élaborerons des plans de formation spécifiques à chaque métier afin de garantir que tous nos employés ont accès aux ressources, aux outils et au soutien nécessaires pour exceller dans leurs rôles respectifs. Ces formations ciblées aideront à renforcer les compétences clés et à promouvoir une culture d'apprentissage continu au sein du Groupe.

KPI's

Promotion et mobilité interne

Le nombre de promotions et mobilités internes est la somme des promotions réalisées, en interne, sur l'intégralité du Groupe et du nombre d'employés ayant obtenu, en interne, un nouveau poste basé à l'étranger.

En 2024, le Groupe a enregistré 52 promotions et mouvements de mobilité interne, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Ce niveau de promotion témoigne de la volonté du Groupe de retenir ses talents en leur offrant de nouvelles perspectives de carrière et en répondant de manière proactive à leurs attentes.

Part des seniors dans l'effectif

La part des seniors dans l'effectif est le ratio du nombre de personnes employées considérés comme étant "seniors" sur le nombre total d'employés. Un "senior" chez le Groupe ICAPE se réfère à une personne âgée de 55 ans et plus.

En 2024, le pourcentage de seniors au sein du Groupe a augmenté de 18,2 % par rapport à 2023, se stabilisant ainsi à 13 %.

Nombre d'heures de formation

Le nombre d'heures de formation est la somme de toutes les heures de formations dispensées à tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées à partir de septembre de l'exercice en cours, en présentiel et distanciel. Cet indicateur mesure le temps total consacré à la formation et au développement du personnel dans notre entreprise pendant l'année. Cet indicateur permet d'évaluer l'investissement du Groupe dans le développement des compétences et des connaissances de ses employés. Les formations peuvent comprendre des formations techniques spécifiques au poste, ainsi que des formations générales en matière de gestion, de développement personnel, de sécurité au travail, etc.

En 2024, le nombre d'heures de formation est de 7 969,5 pour 550 collaborateurs, soit en forte augmentation au regard de l'année 2023 (4 807 heures pour 572 collaborateurs).

Nombre d'embauches

Le nombre d'embauches correspond au nombre de nouveaux employés ayant été recrutés et intégrés dans le Groupe sur l'année, au 31 décembre de l'année de reporting. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, hors acquisitions réalisées après septembre 2024 et hors DIVSYS USA. Cet indicateur témoigne de l'attractivité et de la croissance organique du Groupe ICAPE.

En 2024, le nombre d'embauches est de 83.

Taux de turnover

Le taux de turnover, également connu sous le nom de taux de rotation du personnel, correspond au ratio du nombre moyen d'arrivées et de départ, sur l'effectif total, multiplié par 100, au 31 décembre de l'année de reporting. Cet indicateur témoigne de la capacité à retenir les talents, donnant une idée de la satisfaction des employés. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées dans l'année.

En 2024, le taux de turnover est de 18 %.

4.4 Risque de climat social interne

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Social	Conflit social (#)	0	0	0 %

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, le Groupe ICAPE s'attache à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes dans tous les pays où nous avons des activités.

Politiques

Au sein du Groupe, le dialogue social est géré localement selon la réglementation et les pratiques des pays. Dans l'éventualité d'une crise ou d'un dysfonctionnement grave, la plateforme « ICAPE Integrity Line » est accessible à tous les collaborateurs pour effectuer un signalement.

En France, où nous employons environ 100 salariés répartis sur six structures juridiques, trois de nos entités (ICAPE - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, ICAPE Holding, et GIE ICAPE) sont au-dessus du seuil légal de 11 employés imposant d'avoir un CSE (Comité Social et Economique).

Des élections ont été organisées pour trois entités et des procès-verbaux de carence ont été établis en l'absence de candidat déclaré.

En 2025, des élections pourront être organisées pour deux entités juridiques en France, si les conditions légales sont réunies.

Au niveau du Groupe, un accord collectif a été mis en place sur les congés pendant la période de la crise sanitaire du Covid-19. Les autres accords collectifs, lorsqu'il y en a, sont gérés au niveau local. En France, les *business units* et les départements organisent leur politique en matière de télétravail et d'intéressement.

L'accord d'intéressement de CIPEM a été mis à jour en 2023 et des chèques CESU sont désormais distribués.

Plans d'actions

En 2025, le Groupe poursuivra la rédaction et le déploiement d'accords collectifs. Cette initiative souligne notre engagement à maintenir des relations de travail harmonieuses et productives. Ces accords jouent un rôle crucial dans la définition des conditions de travail, des avantages et des droits des travailleurs. Par conséquent, nous nous assurons continuellement que ces accords sont rédigés de manière équitable et déployés efficacement à travers l'ensemble du Groupe.

KPI's

Conflit social

Le conflit social est la somme des préavis de grève déposés et du nombre de condamnations aux prudhommes sur l'année de reporting. Le conflit social, qui a une influence significative sur la performance du Groupe, peut souvent se référer à des désaccords ou des conflits entre la direction et les employés, ou entre différents Groupes d'employés. Ces conflits peuvent porter sur des questions telles que les salaires, les conditions de travail, les politiques de l'entreprise, la représentation syndicale, etc. Il dépend principalement de la qualité des relations interpersonnelles, des conditions de travail, des politiques de gestion des ressources humaines, des avantages sociaux, de la rémunération, des perspectives de carrière, de la communication interne et du dialogue social. C'est un élément crucial pouvant affecter la motivation, l'engagement et la satisfaction des employés.

Il n'y a pas eu de conflit social au sein du Groupe en 2024.

4.5 Risque de santé sécurité au travail

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Social	Accidents de travail avec arrêt ³⁰ (#)	1	7	-85,7 %
Social	Accidents de travail sans arrêt (#)	7	4	+75 %
Social	Moyenne du nombre de jours d'arrêt ³¹ de travail (#)	1	4,7	-78,72 %

Les risques santé-sécurité sont plus importants pour les employés travaillant dans les usines du Groupe (TRAX, IHM et MMAB) et pour les salariés travaillant dans les usines des fournisseurs. Ils existent toutefois également pour les employés du Groupe travaillant dans les bureaux (accident de trajet, accident possible dans les bureaux, accident lors de visites de site fournisseurs).

Politiques

Les conditions de santé et sécurité pour les employés du Groupe sont couvertes par la charte éthique interne à destination des employés, qui traite des EPI³², des procédures sécurité, de la sécurité des machines et équipements, et de la gestion des incendies et autres situations d'urgence.

Des documents et procédures sur la sécurité en milieu professionnel sont en place pour les différentes entités du Groupe, en particulier sur les trois usines du Groupe. Sur le site IHM une mesure des expositions aux risques chimiques a été réalisée en 2024 par une entreprise externe afin de les comparer aux limites réglementaires. Le site est conforme aux seuils réglementaires.

Concernant les expositions aux bruits, la mesure sera réalisée au cours de l'exercice 2025.

Les nouveaux investissements réalisés sur le site de Trax en 2023 ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'air. Un prestataire externe a procédé aux mesures en 2024, le site est conforme avec des valeurs en deçà des valeurs limites.

En France, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) tel que requis par la réglementation a été formalisé, prenant en compte la prévention des risques psychosociaux.

³⁰ Accident survenu au salarié par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause ; cela inclut les accidents survenus sur les sites du Groupe, sur les sites de fournisseurs ou lors de déplacements professionnels.

³¹ Accident de travail occasionnant au moins un jour d'arrêt à compter du lendemain de la date de l'accident.

³² Equipements de Protection Individuelle.

Des formations réglementaires santé-sécurité sont délivrées aux salariés, et le port des EPI est requis lors des visites de sites des fournisseurs.

La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les sites des fournisseurs est une clause du code éthique dédié aux fournisseurs qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007.

Les audits RSE de fournisseurs réalisés en 2023 couvrent par ailleurs le risque de santé et sécurité au travail (voir §6.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » pour plus de détails).

Plans d'actions

En 2025, nous continuerons à prioriser la santé et la sécurité de nos collaborateurs en poursuivant la mise en place de formations SST. Notre objectif est de garantir que chaque membre de notre équipe comprend et adhère aux meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Ces formations seront adaptées aux divers rôles et responsabilités au sein de l'entreprise, afin d'assurer une couverture complète et appropriée de tous les aspects liés à la santé et à la sécurité.

KPI's

Accidents de travail avec arrêt

Le nombre d'accidents de travail est le nombre d'accidents impliquant un salarié du Groupe, survenus sur le temps de travail, ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Au cours de l'année 2024, nous avons recensé 1 accident de travail entraînant un arrêt pour nos employés.

Tous les accidents ont fait l'objet d'un suivi par nos équipes HSE locales. Le suivi est remonté trimestriellement au siège. Les accidents les plus courants sont principalement associés à la manipulation de produits chimiques ou à des incidents occasionnels (chutes, erreurs de manipulation, froissements musculaires, ...).

Accidents de travail sans arrêt

Le nombre d'accidents de travail est le nombre d'accidents impliquant un salarié du Groupe ICAPE, survenus sur le temps de travail, n'ayant pas donné lieu à un arrêt de travail.

En 2024, nous avons recensé 7 accidents de travail sans arrêt.

Moyenne du nombre de jours d'arrêt

La moyenne du nombre de jours d'arrêt est la somme de tous les jours ouvrés d'arrêt consécutifs à un accident de travail ayant donné lieu à un arrêt, sur la somme du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt.

En 2024, les arrêts de travail ont en moyenne duré 1 jour.

4.6 Risques de conditions de travail inadéquates

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Social	Taux de participation Peakon	87 %	87 %	0
Social	Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement)	8/10	8/10	0

Le Groupe est très attentif aux attentes des collaborateurs, et met en place des actions permettant de favoriser leur bien-être, leur satisfaction au travail, et soutenir leur engagement dans le Groupe.

Politiques

Depuis 2021, des enquêtes internes de satisfaction sont réalisées annuellement via l'outil Workday Peakon pour obtenir le *feedback* des collaborateurs sur l'ambiance au travail, leur engagement, leurs aspirations, et impliquer le *middle management* pour améliorer les conditions de travail et le quotidien des salariés. La dernière enquête réalisée en 2024 a fait ressortir les principaux résultats suivants :

- le taux de participation s'est élevé à 87 % au niveau du Groupe,
- le score d'engagement (qui prend en compte l'engagement, la fidélité et la satisfaction des employés) est de 8,0/10 au niveau du Groupe,
- les principales forces identifiées par l'enquête concernent la charge de travail qui reste adaptée, les formations mieux ajustées, les parcours professionnels ainsi que la reconnaissance dont le management fait preuve au quotidien,
- les principaux axes d'amélioration identifiés par l'enquête concernent la rémunération globale (salaires et avantages) et l'équilibre vie-privée/vie professionnelle.

Plans d'action

En 2025, le Groupe prendra des mesures concrètes pour répondre aux axes d'amélioration identifiés lors des enquêtes Peakon. Ces enquêtes fournissent des informations importantes sur l'expérience de nos collaborateurs. La mise en œuvre de ces axes d'amélioration démontrera notre engagement constant à écouter, apprendre et évoluer en fonction des commentaires et besoins exprimés. Ces actions visent à renforcer l'épanouissement au sein de l'environnement de travail et le niveau de satisfaction et le quotidien de nos collaborateurs.

KPI's

Taux de participation Peakon

Le taux de participation à l'enquête Peakon est la moyenne du ratio du nombre de réponses à l'enquête annuelle sur le nombre d'invitation envoyées.

Le taux de participation s'est élevé à 87 % au niveau du Groupe, un taux équivalent à celui de l'année précédente.

Taux d'engagement

Le taux d'engagement établi via l'enquête Peakon est la note moyenne attribué à l'entreprise via l'enquête Peakon. Le score d'engagement (qui prend en compte l'engagement, la fidélité et la satisfaction des employés) est de 8/10 au niveau du Groupe. Les principales forces identifiées par l'enquête concernent la charge de travail qui reste adaptée, les formations mieux ajustées, les parcours professionnels ainsi que la reconnaissance dont le management fait preuve au quotidien. Les principaux axes d'amélioration identifiés par l'enquête concernent la rémunération globale (salaires et avantages) et l'équilibre vie-privée/vie professionnelle

5. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1 Introduction aux risques environnementaux

Gouvernance

La gouvernance de nos risques environnementaux est au cœur de nos activités d'études techniques, industrialisation et de fabrication. Nous prenons en compte le fait que notre industrie peut avoir un impact significatif sur l'environnement et nous mettons en place des mesures pour suivre notre activité environnementale et minimiser ses impacts négatifs. Les sujets environnementaux sont suivis au niveau des sites, et les informations sont ensuite remontées au siège, sous la responsabilité de la Directrice Industriel.

Nous avons établi un comité RSE dédié qui supervise notre stratégie environnementale. Cette approche nous amène à envisager des actions telles que la mise en application des meilleurs standards de l'industrie en termes d'efficacité, l'optimisation de la consommation d'eau et d'énergie, le tri des déchets de production et le recyclage de ceux pouvant être exploités, ainsi que le suivi des émissions de CO2. En liaison régulière avec les agences locales de protection de l'environnement, 2 de nos sites de production, TRAX et MMAB sont soumis à des permis environnement. Des audits environnementaux sont régulièrement menés par le Groupe ICAPE, en interne comme auprès de nos partenaires, pour garantir la conformité avec nos objectifs ainsi qu'avec la réglementation. Notre politique anti-corruption stricte garantit que toute constatation d'inconduite environnementale de nos partenaires est traitée avec le plus grand sérieux. Les risques environnementaux sont ainsi partie intégrante de nos processus de décision et du pilotage du Groupe.

Reporting

Pour garantir une transparence complète sur nos activités, ainsi que l'exactitude et l'intégrité de notre reporting environnemental, nous avons mis en place un processus systématique de collecte, de validation et de communication des données. Ce processus commence par l'identification et la collecte des données nécessaires par les équipes sur site, concernant notamment la consommation d'énergie et d'eau, l'utilisation des produits chimiques, la production de déchets. Ces données sont remontées annuellement au siège, sous la responsabilité de la Directrice Industrielle, et sont ensuite traitées par le comité RSE afin d'en assurer l'exactitude et l'uniformité, avant d'être soumises à analyse et interprétation et servir de base aux futures politiques environnementales du Groupe. Tout incident de non-conformité ou de pollution qui viendrait à se produire serait, après signalement, rigoureusement enregistré et traité. Le suivi de ces indicateurs nous aide ainsi à identifier les marges d'amélioration et définir des objectifs ayant pour but de minimiser les potentiels impacts négatifs de nos activités. Enfin, ces informations sont consignées dans notre rapport de performance extra-financière, revu en comité RSE puis soumis à notre Conseil d'administration avant mise à disposition de nos parties prenantes et du grand public. Ce processus rigoureux de reporting environnemental nous permet d'assurer une totale transparence et de démontrer notre engagement envers une conduite durable de nos activités. Les données environnementales ont été collectées auprès des principales entités du Groupe (usines, principaux bureaux et centres logistiques). La plupart des données nécessaires au BEGES scope 3 (quantités de PCB et pièces techniques livrées, données logistiques pour le transport des produits) sont issues de l'ERP SAP.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations environnementales concernent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de l'exercice 2024, les indicateurs environnementaux concernait également les usines de TRAX, MMAB et IHM.

Le périmètre actuel n'inclut pas les acquisitions réalisées à partir de septembre 2024. L'entité DIVSYS USA est exclue du périmètre.

Plus précisément :

- Consommation d'énergie (et émissions de GES Scope 1 2, et 3 en résultant) : toutes les entités sauf DIVSYS USA et acquisitions depuis septembre 2024 sont incluses soit plus de 90 % du total du chiffre d'affaires du Groupe.
- Autres données environnementales (eau, matières premières, déchets, fluides réfrigérants) : les usines TRAX, MMAB et IHM sont incluses ; ces données sont soit non applicables, soit peu pertinentes pour les bureaux et les centres logistiques.

5.2 Risque de pollution

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Environnement	Cas de non-conformité environnementale (#)	0	0	0
Environnement	Incidents de pollution (#)	0	0	0
Environnement	Quantité de déchet dangereux (Tonnes)	50	48,6	+2,9 %

Politiques

La fabrication des PCB est une activité polluante au travers de l'extraction des métaux comme matières premières, l'utilisation de produits chimiques, la consommation d'eau et d'énergie, les rejets d'eaux usées, ou encore la production de déchets.

Raréfaction des métaux, interdictions des produits chimiques les plus dangereux / polluants, restriction d'eau dans les zones de stress hydrique telles que l'Afrique du Sud, augmentation du prix de l'énergie en lien avec le contexte géopolitique, etc. : les ressources nécessaires à la production des PCB seront probablement de plus en plus sujettes à restrictions et pénuries dans le futur.

Les réglementations environnementales – par exemple sur les rejets d'eaux usées ou la gestion des déchets – ont également tendance à évoluer à l'international, et les exigences réglementaires se font plus complètes dans les pays où nous et nos fournisseurs opérons des activités de production (Chine et Afrique du Sud en particulier).

Tous ces éléments nous imposent d'être exemplaires en matière de conformité environnementale et nous poussent à chercher des solutions pour réduire notre impact environnemental tout au long de notre chaîne de valeur.

Sur la chaîne de valeur du Groupe, la gestion des ressources et la prévention de la pollution concernent principalement les usines de fabrication de nos fournisseurs. Sur notre périmètre direct, notre usine TRAX, ainsi que notre usine MMAB sont les principales consommatrices de ressources et génératrices d'émissions (rejets dans l'air, eaux usées, déchets). Nos centres logistiques, bureaux et laboratoires ne sont que peu contributeurs en comparaison. C'est pourquoi nous détaillons les principaux impacts environnementaux de l'usine TRAX dans la section 5.6 de la « *Déclaration de performance extra-financière* ».

Plans d'actions

L'année 2025 verra le Groupe poursuivre le déploiement d'audits RSE auprès de ses fournisseurs, avec un focus spécifique sur la conformité environnementale de leurs sites. Nous veillons à ce que nos partenaires respectent rigoureusement les normes environnementales en matière d'utilisation des ressources et de prévention de la pollution. Ces actions s'inscrivent dans notre démarche de durabilité et de respect de l'environnement, impliquant une sélection rigoureuse de nos partenaires.

KPI's

Incidents de pollution

Les incidents de pollution sont comptabilisés sur la base des données remontées par les sites ; des attestations certifiant la non-survenue d'incident sur l'année sont établies. Les incidents de pollution désignent tous les événements ou les situations survenant ponctuellement et lors desquels une substance nocive est introduite dans l'environnement, altérant ainsi sa qualité. Ces incidents peuvent inclure des déversements accidentels de produits chimiques, d'huile ou d'autres contaminants ; le rejet illégal ou excessif de gaz à effet de serre ; ou la dispersion de déchets solides ou liquides non traités dans le sol, l'eau ou l'air.

Aucun incident n'a été signalé en 2024.

Cas de non-conformité environnementale

Les cas de non-conformité environnementale sont le nombre de tests lors desquels des niveaux au-dessus des seuils de conformité ont été relevés. Les cas de non-conformité environnementale font référence à toute situation dans laquelle le Groupe ne respecte pas les réglementations, les lois, les normes ou les politiques environnementales applicables. Cela peut inclure des actions telles que le rejet de polluants au-delà des niveaux autorisés, l'élimination inappropriée des déchets, la non-obtention de permis environnementaux nécessaires, ou le non-respect des directives de gestion environnementale. Des données mensuelles sont remontées et testées sur la base de seuils établis préalablement. Aucun cas n'a été relevé en 2024.

Quantité de déchet dangereux

La quantité de déchets dangereux est la somme du volume total de déchets dangereux produits par chaque site industriel du Groupe, sur une année, exprimée en tonnes. Cela peut inclure des déchets solides, liquides, gazeux. Dans l'attente d'une standardisation de la mesure et du reporting sur tous les sites industriels, le reporting de l'année 2024 est fait sur le périmètre de l'année 2023.

La quantité de déchets dangereux en 2024 est de 50 tonnes soit une hausse significative de 2,7 % par rapport à 2023.

5.3 Risque d'atténuation insuffisante au changement climatique

Nos principaux impacts en termes d'émissions de GES se situent sur notre chaîne d'approvisionnement (production des PCB et pièces techniques par les fournisseurs, transport jusqu'aux clients, utilisation et fin de vie des produits livrés), beaucoup plus que sur notre périmètre d'opération direct (usines, bureaux et centres logistiques).

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Environnement	Empreinte carbone scope 1 (Tonnes CO ₂ e)	429	502	-14,5 %
Environnement	Empreinte carbone scope 2 (Tonnes CO ₂ e)	1 187	1 026	+15,7 %
Environnement	Empreinte carbone scope 3 (Tonnes CO ₂ e)	130 604	150 727	-13,4 %

Politiques et plans d'actions

Le standard international et la réglementation française consistent aujourd'hui à établir un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) selon la méthodologie reconnue de l'ISO 14064 et à se fixer des objectifs de réduction à moyen et long terme sur les Scope 1, 2 & 3 (c'est-à-dire sur l'ensemble de la chaîne de valeur).

Afin d'évaluer l'impact climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur, nous avons réalisé en 2022 un premier BEGES sur les Scope 1, 2 et Scope 3 Transport aval en conformité selon la méthodologie reconnue de l'ISO 14064. En 2024, le Scope 3 complet a été ajouté au BEGES pour les années 2024 et 2023, rétroactivement.

Nous avons d'abord réalisé un *screening* initial afin de déterminer les catégories d'émission les plus pertinentes au vu de nos activités, et avons élaboré les méthodes de calcul (données d'activité, facteurs d'émission) pour chacune de ces catégories. Nous avons collecté les données d'activité requises sur l'exercice 2023, qui constitue ainsi l'année de référence. Il est à préciser que ce premier BEGES a été réalisé sur la base des données d'activité disponibles (certaines à un niveau assez macro, certaines sur base de données financières plutôt que physiques, etc.) et de facteurs d'émission standard / par défaut issus de bases de données publiques telles que la Base Empreinte ADEME. Cette approche nous a permis d'évaluer les ordres de grandeur de chaque catégorie d'émissions et ainsi d'identifier les postes les plus contributeurs sur lesquels les efforts de réduction devront être concentrés dans les années à venir. Pour ces postes les plus contributeurs, il conviendra cependant d'affiner les calculs en analysant les données d'activité à un niveau plus micro et en appliquant des facteurs d'émission plus spécifiques (issus de bases de données spécialisées et/ou obtenus directement des fournisseurs) – cela sera une condition *sine qua none* pour obtenir des niveaux d'émission plus détaillés et plus précis, et ainsi identifier et évaluer les potentiels leviers de réduction.

Plans d'actions

Poursuivre les actions mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de notre chaîne logistique :

- Notre stratégie de groupage (via notre plateforme logistique située Hong-Kong puis via les entrepôts associés à nos centres de profit avant envoi aux clients) permet de regrouper les commandes et optimiser les itinéraires.

Nous promouvons le transport maritime plutôt qu'aérien dans nos cotations, une solution proposée même pour les petits volumes grâce à notre stratégie de groupage.

- Nous avons engagé une réflexion pour diversifier la base géographique de nos fournisseurs et trouver des fournisseurs plus proches des clients. Nous comptons actuellement des fournisseurs présents dans 15 pays, en plus de la Chine, ainsi que notre offre de circuits imprimés fabriqués dans nos propres usines.
- Au niveau des emballages utilisés pour le transport des PCB et des pièces techniques, ceux-ci sont imposés aux fournisseurs, et sont typiquement composés de protections plastiques avec déshumidificateurs, de cartons avec de la mousse polyester pour le remplissage du vide, et de mise sur palettes en bois. Des emballages réutilisables sont utilisés pour le transport des produits lorsque cela est possible, et du calage en carton remplace progressivement la mousse polyester pour remplir le vide.

En 2025, le Groupe poursuivra l'amélioration des prises de mesures initiées en 2023 en vue d'affiner le BEGES réalisé. Nous avons l'intention de définir des objectifs spécifiques pour la réduction des émissions Scope 1, 2 et 3.

Par ailleurs, dans notre démarche de réduction de notre impact environnemental, nous continuerons de travailler étroitement avec nos principaux partenaires pour examiner la consommation de ressources liée à la fabrication de PCB. Nous chercherons à collaborer afin de minimiser l'utilisation de ressources et réduire l'empreinte carbone des PCB tout au long de leur cycle de vie.

Au global, le groupe a diminué ses émissions carbone de 13,2 % entre 2024 (132 221 tonnes de CO₂ émis) et 2023 (152 255 tonnes de CO₂ émis).

KPI's

Empreinte carbone scope 1 & 2

Le scope 1 concerne les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles qui sont détenues ou contrôlées par le Groupe ICAPE. Cela comprend la combustion des sources fixes et mobiles, les procédés industriels hors combustion, les fluides frigorigènes (la consommation de ces fluides se faisant par recharge sans jauge de niveau, seul le montant des achats de la période se référant à cette recharge est comptabilisé dans le calcul du scope), etc. Le scope 2, quant à lui, fait référence aux émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités du Groupe.

Le scope 3 est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise.

Les émissions de GES Scope 1 & 2, qui concernent le périmètre d'activité direct du Groupe (à savoir essentiellement la consommation d'énergie telle que présentée au §5.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* ») sont minimales par rapport aux émissions de GES Scope3 sur le long de notre chaîne de valeur (moins de 1,5 %), en cohérence au regard de l'activité principalement de trading du Groupe. Les actions identifiées et/ou mises en œuvre pour réduire nos consommations d'énergie, et donc nos émissions de GES Scope 1 & 2, sont présentées précédemment au §5.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* ».

Empreinte carbone scope 3

Le Scope 3 concerne les émissions indirectes générées par toutes les activités du Groupe qui ne sont pas directement comptabilisées, mais qui sont associées à l'ensemble de la chaîne de valeur. Cela inclut l'achat de matières premières, de services ou d'autres produits, les déplacements des employés, le transport en amont et en aval des marchandises, la gestion des déchets issus des activités de l'entreprise, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus, l'immobilisation des biens, et autres.

En 2024, le groupe a été pour la première fois en capacité de mesurer les émissions de CO2 indirectes liées au transport, aux produits achetés et aux produits vendus tant sur l'exercice 2024, qu'a posteriori sur l'exercice 2023. Ces mesures font état d'une baisse significative des émissions de CO2 émis de 13,4 % entre 2024 et 2023.

5.4 Risque de consommation de ressources sensibles

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Environnement	Consommation d'énergie (MWh)	3 598	3 749	-4,02 %
Environnement	Consommation d'eau (m ³)	19 746	19 111	+3,3 %
Environnement	Consommation chimique (Tonnes) ³³	71,2	56,63	+25,8 %

Politiques

Nous avons déjà mis en œuvre ou identifié certaines actions de réduction de nos consommations d'énergie sur le périmètre d'influence directe du Groupe :

- Mise en œuvre du décret énergie tertiaire³⁴ au siège en France, avec accompagnement par un prestataire externe, collecte des consommations d'énergie depuis 2018 (année de référence) pour déclaration à l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), et utilisation du logiciel Hypervision avec mise en place de capteurs dans les bureaux pour suivre en temps réel les consommations d'énergie.
- Remplacement des éclairages obsolètes par des systèmes LED.
- Sur notre usine TRAX, installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments. Ils sont opérationnels depuis le second semestre 2024. Cela devrait fournir jusqu'à 40% des besoins électriques du site.
- Sur nos bureaux en France, une étude est en cours pour l'installation de panneaux solaires sur les toits.
- Passage progressif de la flotte de véhicules d'entreprise en hybride / électrique.
- Utilisation accrue de la visioconférence et du télétravail pour réduire les déplacements professionnels.

³³ Certaines quantités de produits chimiques sont suivies en litres et non en kg dans le logiciel de gestion des stocks ; par simplification il a été supposé une densité de 1 pour ces produits pour convertir les volumes en tonnages.

³⁴ Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Plans d'actions

En 2025, le Groupe engagera une réflexion sur la manière de réduire les emballages pour le transport des produits livrés. Nous sommes conscients de l'impact environnemental que peuvent avoir les déchets d'emballage, et cherchons continuellement des solutions écologiques et durables.

Par ailleurs, nous prévoyons également d'investir dans l'approvisionnement en énergies renouvelables pour nos usines et nos bureaux. Cela fait partie de notre engagement continu envers la durabilité et la réduction des émissions de carbone. En passant à des sources d'énergie renouvelables, nous espérons réduire significativement notre empreinte carbone.

KPI's

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie est la somme des énergies consommées sur tous les sites du Groupe sur une période de 12 mois, exprimée en MWh.

Au niveau du périmètre direct du Groupe, la consommation d'énergie inclut :

La consommation d'électricité sur tous les sites du Groupe, qui représente 96,7% de la consommation énergétique totale. Les principaux contributeurs à notre consommation électrique sont les usines TRAX, MMAB et IHM, ainsi que nos bureaux et notre laboratoire en Chine, France et Allemagne.

La consommation de fioul domestique pour les générateurs de secours sur l'usine TRAX et la consommation de gaz naturel pour le chauffage dans certains bureaux (Allemagne, Pays-Bas), qui constituent à eux deux 2,6% de notre consommation énergétique totale.

La consommation de carburants (essence, diesel) pour les véhicules de fonction et de service, qui représente 0,73 % de notre consommation énergétique totale.

Consommation d'eau

La consommation d'eau est la somme de l'eau consommée sur tous les sites industriels du Groupe ICAPE sur une période de 12 mois, exprimée en m³. Le périmètre n'inclut pas les acquisitions de l'année de reporting.

La consommation d'eau s'élève à 19 746 m³ en 2024, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2023.

Consommation chimique

La consommation chimique est la somme de tous les produits chimiques utilisés dans le cadre de l'activité du Groupe sur une année. Certaines quantités de produits chimiques sont suivies en litres dans le logiciel de gestion des stocks ; par simplification, il est supposé une densité de 1 pour ces produits afin de convertir les volumes en tonnages.

En 2024, la consommation chimique du Groupe augmente de 145,3 % et s'établit à 138,9 tonnes de produits chimiques.

Gestion environnementale pour les fournisseurs du Groupe

La conformité avec les réglementations environnementales locales et la prévention de la pollution (en particulier le traitement des eaux usées) sont des clauses du code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007. Les premiers audits et discussions avec les fournisseurs chinois ont été initiés par le Groupe en 2007, conduisant à des actions correctives de la part des fournisseurs concernant la construction de nouvelles stations d'épuration correctement dimensionnées.

Les audits RSE de tous les fournisseurs AVL, initiés en 2022, couvrent désormais la conformité environnementale et la prévention de la pollution (voir §6.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » pour plus de détails).

5.5 Adaptation au changement climatique

A ce jour, il n'a pas été identifié de risques spécifiquement liés à l'adaptation au changement climatique.

A notre connaissance, nos usines TRAX et MMAB n'ont jamais fait face à des aléas naturels et climatiques tels que des séismes, des tempêtes ou cyclones, des inondations ou des feux de forêt. Elles pourraient être exposées à des risques de stress hydrique, et travaillent en conséquence à la réduction de leur consommation d'eau tel que décrit au §5.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* ».

5.6 Gestion environnementale sur l'usine TRAX en Afrique du Sud

L'usine TRAX est notre site de production ayant le plus important impact environnemental. Au-delà de la consommation d'énergie, les problématiques de gestion environnementale et de prévention de la pollution sont surtout matérielles pour notre usine TRAX en Afrique du Sud :

- Consommation d'eau : l'usine consomme de l'eau de nappe (environ 65%) et de l'eau de ville (environ 35%) pour les usages domestiques et dans le processus de fabrication (rinçages essentiellement). La minimisation de la consommation d'eau est un sujet critique au vu de la situation de stress hydrique dans la région du Cap où l'usine est implantée. Une analyse détaillée du réseau d'eau de l'usine a ainsi été réalisée il y a quelques années afin d'identifier les fuites et les sources de surconsommation, suite à quoi des actions correctives ont été mises en place (installation de vannes de régulation, d'équipements sous pression pour réduire le risque de fuites, de capteurs pour démarrer / arrêter automatiquement l'arrivée d'eau selon les cycles de fabrication). Une étude a également été réalisée afin d'évaluer les opportunités de recycler et réutiliser en interne une partie des eaux usées de process ; cette solution sera réévaluée sous peu.
- Rejets d'eaux usés : les eaux de rinçages utilisées dans le processus de fabrication génèrent des effluents contaminés par des métaux, qui sont traités dans la station d'épuration interne avant rejet dans le réseau municipal, en conformité avec les limites réglementaires. Les eaux usées domestiques sont de leur côté directement rejetées dans le réseau municipal.
- Gestion des déchets : plusieurs initiatives ont été mises en place afin de valoriser / recycler au maximum les différents types de déchets produits sur l'usine lors de la fabrication des PCB :
 - les PCB usagés, le carton et les déchets organiques sont recyclés ;
 - les réactifs chimiques sont utilisés en boucle fermée avec récupération du cuivre ;
 - une société externe spécialisée se charge de la récupération des métaux précieux ;

- un projet est en cours pour solidifier les déchets chimiques sur site avant traitement externe, en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur. Aujourd’hui les déchets chimiques sont envoyés en centre de stockage après neutralisation.
- Pollution des sols : il n’y a pas de pollution des sols ou des eaux souterraines suspectée ou avérée sur le site de TRAX. L’usine existe depuis plus de 30 ans et dispose des systèmes de protection nécessaires en cas de fuite ou d’épandage accidentel de produits dangereux.

6. INFORMATIONS SOCIETALES

6.1 Introduction aux risques sociétaux

Gouvernance

L'adoption d'une gouvernance solide des risques sociétaux est essentielle pour une gestion responsable des opérations et une bonne intégration du Groupe dans les contextes au sein desquels il évolue. Cela inclut la gestion des incidents RSE de nos fournisseurs, leur conformité aux normes et réglementations, mais également les certifications ISO, ou encore les réclamations client ou les activités de mécénat de la Fondation du Groupe. Une telle gouvernance permet non seulement d'améliorer la réputation de l'entreprise, mais aussi de réduire les risques financiers, de durabilité et de réputation auxquels le Groupe pourrait être exposés.

Reporting

Les informations relatives aux audits fournisseurs proviennent directement des audits que nous menons auprès de ces derniers. Les projets financés par la Fondation sont suivis afin de garantir que les fonds alloués soient correctement distribués. Quant aux retours clients, ils sont traités au cas par cas, évalués et résolus lorsque nécessaire. Nous nous engageons à répondre à chaque demande qui nous est faite.

Nous nous engageons également à la promotion du lien Nation-Armée en France. Une procédure interne précise le soutien du Groupe en faveur des réservistes et s’engage à adresser positivement toute demande reçue au sein de notre organisation. A ce jour, aucune demande de disponibilité pour réserve ne nous a été adressée.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations environnementales concernent la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

6.2 Risque de gestion RSE des fournisseurs

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Sociétales & parties prenantes	Incidents RSE de fournisseur AVL (#)	0	0	0 %
Sociétales & parties prenantes	Cas de non-conformité de fournisseur AVL (#)	0	0	0 %
Sociétales & parties prenantes	Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001 (%)	79 %	69 %	+14,5 %
Sociétales & parties prenantes	Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié (%)	100%	100 %	-

Au vu de l'activité de trading du Groupe, il est primordial d'établir des relations saines, équilibrées et de longue durée avec nos fournisseurs.

Les principaux risques RSE se situent par ailleurs au niveau des fournisseurs du Groupe (faits de corruption, comportements non éthiques, non-respect de la réglementation sociale, conditions de travail inadaptées, accidents de travail, pollution de l'environnement, etc.).

Nous maintenons de bonnes relations avec nos fournisseurs dans la communication et le respect mutuel, se traduisant par une forte stabilité des partenariats, la plupart étant en place depuis plus de 10 ans. La volonté est de construire et maintenir des relations de long terme avec nos fournisseurs dans une logique d'amélioration continue, ce qui se fait en particulier via les audits qualité que nous conduisons depuis de nombreuses années, et via les audits RSE initiés en 2022 et poursuivis en 2023 et en 2024 (voir ci-dessous).

Politiques

Des exigences strictes sont imposées aux fournisseurs afin d'intégrer la liste des fournisseurs qualifiés et homologués du Groupe, dont la certification ISO 9001 pour leur système de management de la qualité, la conformité avec les réglementations REACH et RoHS sur les produits chimiques / substances dangereuses, ou encore la fourniture de certificats 'Conflict Minerals' relatifs à la provenance des matières premières utilisées, afin d'assurer l'absence de minerais de conflit dans les PCB.

Le code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007, contient par ailleurs des clauses relatives à la conformité réglementaire, à la lutte anti-corruption, au respect des lois sociales, à la protection de l'environnement (traitement des eaux usées et réglementation RoHS en particulier), à la protection des droits humains (temps de travail, rémunération juste, interdiction du travail des mineurs / du travail forcé, non-discrimination, etc.), à la santé et sécurité des employés, l'équité, et à la protection de la confidentialité des informations relatives aux clients.

Depuis de nombreuses années, des aspects éthiques, environnementaux et de santé-sécurité étaient revus lors des audits qualité des fournisseurs. Début 2022, il a été décidé de déployer des audits RSE dédiés, couvrant la gouvernance, les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, les consommateurs et les communautés locales. Ces audits sont menés par une équipe d'auditeurs formés par des spécialistes indépendants. Pour les nouveaux fournisseurs, un score supérieur à 75% est indispensable à l'inscription de ce fournisseur sur la liste des fournisseurs homologués (AVL).

Plans d'actions

En 2025, le Groupe continuera à déployer ses audits RSE auprès des fournisseurs. Cela fait partie de notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement durable et responsable. Le Groupe continuera l'examen des performances des fournisseurs en matière de RSE préalablement à la contractualisation. Cela renforcera notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement éthique et durable, et encouragera nos fournisseurs à prioriser les meilleures pratiques RSE.

KPI's

Incidents RSE de fournisseurs AVL

Les incidents RSE des fournisseurs AVL correspondent au nombre d'incidents ou de non-conformités relevés lors de l'audit RSE ou lors de visite d'un fournisseur. Cela peut inclure un large éventail d'incidents d'événements ou situations survenant ponctuellement et pouvant être relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement ou autres.

Aucun incident RSE significatif avec nos fournisseurs AVL n'a été reporté à ce jour.

Cas de non-conformité de fournisseur AVL

Les cas de non-conformité de fournisseurs AVL sont le nombre de sujets présentant des niveaux sous les seuils de conformité relevés lors de la réalisation d'audits RSE par le Groupe. Les audits couvrent 7 piliers et un seuil total minimal de 75 %. Les cas de non-conformité couvrent un large domaine de sujets relatifs à la RSE, tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, ou l'environnement.

Aucun cas de non-conformité de fournisseur AVL n'a été reporté à ce jour.

Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001

La part des usines fournisseurs certifiées ISO 14001, norme internationale pour les systèmes de management environnemental, correspond au ratio du nombre de fournisseurs AVL certifiés ISO 14001 sur le nombre total de fournisseurs AVL, multiplié par 100. La norme ISO 14001 définit les critères pour un système de management environnemental et fournit des directives sur la façon dont une entreprise peut améliorer sa performance environnementale, y compris l'utilisation efficace des ressources et la réduction des déchets. La certification prouve que le fournisseur est engagé à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, à se conformer aux lois environnementales en vigueur et à améliorer continuellement ses performances environnementales.

En 2024, 79 % des usines fournisseurs sont certifiés ISO 14001.

Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié

La part des fournisseurs AVL ayant eu un audit RSE dédié correspond au ratio du nombre de fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié sur le nombre total de fournisseurs AVL, multiplié par 100. Ces audits sont conçus pour évaluer les fournisseurs sur des thèmes relatifs à la RSE, tels que le respect des droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et autres pratiques éthiques. Ces-derniers sont menés en interne par le Groupe.

En 2024, 100% de nos fournisseurs AVL PCB et 100 % de nos fournisseurs AVL de pièces techniques basés en Chine ont été audités sur ces critères RSE.

Bonnes pratiques ICAPE

Aucun fournisseur en situation de dépendance économique vis-à-vis du Groupe n'a été identifié, le Groupe représentant au maximum 20% du chiffre d'affaires de chaque fournisseur, et beaucoup moins pour la plupart des fournisseurs.

6.3 Risque des attentes RSE et de la gestion client

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Sociétales & parties prenantes	Taux de réclamation ICAPE	1,46 %	1,37 %	+6,6 %
Sociétales & parties prenantes	Nombre de réclamations ICAPE (#)	542	492	+10,2 %
Sociétales & parties prenantes	Taux de réclamation CIPEM	2,07 %	2,59 %	-20,1 %
Sociétales & parties prenantes	Nombre de réclamations CIPEM (#)	108	133	-18,8 %

La satisfaction client est une priorité absolue pour le Groupe ICAPE. Nous devons être en mesure de répondre aux exigences de nos clients en termes de qualité, prix, délais et confidentialité, mais également à leurs demandes en lien avec la RSE qui ont commencé à être formulées par plusieurs clients en 2022.

Politiques

IHM, TRAX, MMAB et ICAPE Dongguan (Chine), société qui couvre l'ensemble de nos opérations, sont certifiés ISO 9001 pour leur système de management de la qualité, et disposent de nombreuses procédures afin d'assurer la qualité des produits et la satisfaction des clients. Ils ont également mis en place des procédures détaillées de traitement des réclamations clients, qui décrivent les responsabilités et le processus de traitement (réception, analyse, actions correctives avec le fournisseur concerné, etc.). Selon le diagnostic RSE réalisé par un prestataire externe en décembre 2021, les attentes RSE des clients envers leurs fournisseurs se concentrent autour du respect des droits de l'Homme, de pratiques éthiques des affaires, de la conformité réglementaire, des émissions de GES, et de la confidentialité des données. Cette tendance s'est confirmée par les nombreuses demandes et échanges initiés par les clients au cours de l'année 2024.

Plans d'actions

L'année 2025 verra le Groupe mettre en place une taskforce dédiée à la RSE qui se chargera de répondre aux demandes spécifiques de nos clients en matière de durabilité et d'éthique. Cette équipe spécialisée travaillera en étroite collaboration avec nos clients pour comprendre leurs besoins et préoccupations en matière de RSE, et s'efforcera de résoudre leurs demandes de manière efficace.

Une attention particulière sera également accordée à la formation RSE de tous nos employés, en particulier ceux du service des ventes. Cette initiative vise à garantir que l'ensemble de notre personnel comprend la valeur et l'importance de la RSE et est capable de transmettre ce message à nos clients et à nos partenaires commerciaux.

Enfin, nous créerons un document détaillé répondant aux questions des clients sur notre politique RSE. Ce document servira de référence pratique à la fois pour nos clients et pour notre personnel, renforçant ainsi la transparence et l'engagement du Groupe en matière de RSE.

KPI's

Taux de réclamation ICAPE

Le taux de réclamation ICAPE mesure le nombre de plaintes reçues par rapport au nombre total de commandes reçues sur une période donnée couvrant un périmètre de 92.7% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le taux de réclamation client s'établit à 1,46 % en moyenne sur l'année 2024.

Nombre de réclamation ICAPE

Le nombre de réclamation ICAPE est la somme de toutes les réclamations ayant abouti sur l'exercice en cours couvrant un périmètre de 92,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Côté ICAPE, 542 réclamations clients ont été enregistrées en 2024.

Taux de réclamation CIPEM

Le taux de réclamation CIPEM mesure le nombre de plaintes reçues par rapport au nombre total de commandes reçues sur une période donnée couvrant un périmètre de 92.7% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En 2024, le taux de réclamation des clients CIPEM s'établit à 2,07 % en moyenne.

Nombre de réclamation CIPEM

Le nombre de réclamation CIPEM est la somme de toutes les réclamations ayant abouti sur l'exercice en cours couvrant un périmètre de 92,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

CIPEM a enregistré 108 réclamations clients en 2024.

Protection des données confidentielles des clients

Le Groupe a toujours été attentif et vigilant quant à la protection des données confidentielles des clients. A partir des premiers échanges, des engagements de non-divulgations d'informations (*NDA-Non Disclosure Agreements*) sont signés avec les clients et les fournisseurs pour protéger leurs données.

Par ailleurs, le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque de cyber-attaques construit autour de la prévention, la détection et la remédiation.

6.4 Risque des données confidentielles clients

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Sociétales & parties prenantes	Cas de perte / fuite de données personnelles	0	0	0 %

Politiques

Depuis plusieurs années, le Groupe ICAPE s'est engagé dans un programme de conformité au Règlement sur la Protection des Données à caractère personnel (UE) 2016/676 du 27 avril 2016. Le Groupe a désigné deux Data Protection Officers en 2023, responsables du programme de mise en conformité pour l'ensemble du Groupe.

En tant que responsable de traitement ou sous-traitant, le Groupe ICAPE veille au respect des principes édictés par les réglementations en vigueur pour toutes les activités et traitements impliquant des données à caractère personnel.

Aucun cas de pertes de données personnelles ou de non-conformité au RGPD n'a été reporté dans l'histoire du Groupe.

Plans d'action

En 2025, le Groupe continuera à appliquer rigoureusement les procédures de gestion des risques qui ont fait leurs preuves et qui, jusqu'à présent, ont permis d'éviter toute fuite de données confidentielles. La protection des informations confidentielles et sensibles est une priorité absolue pour ICAPE, et nous sommes déterminés à maintenir le plus haut niveau de sécurité et de confidentialité dans tous nos processus et opérations. Notre engagement en matière de sécurité de l'information contribue à renforcer la confiance de nos clients et partenaires et à garantir la conformité avec les normes et réglementations en matière de protection des données.

KPI's

Cas de perte / fuite de données personnelles

Le cas de perte / fuite de données personnelles désigne une situation où des informations personnelles stockées numériquement sont exposées accidentellement ou intentionnellement par des moyens non sécurisés et accessibles à des individus non autorisés. Cela peut se produire à la suite d'une faille de sécurité, d'un comportement négligent, d'un vol ou d'une attaque malveillante, comme le piratage informatique.

Aucun cas de perte ou de fuite de données n'a été reporté en 2024.

6.5 Risque des engagements sociétaux

Thématique	Indicateur	2024	2023	Evolution
Sociétales & parties prenantes	Part des salariés locaux ³⁵	89 %	89 %	0 %
Sociétales & parties prenantes	Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue	35 K€	95 K€	-60 K €

Au vu de l'activité majoritairement de trading du Groupe, les relations avec les communautés locales sont limitées car le Groupe dispose de peu d'usines de production. Nos trois usines, TRAX, IHM et MMAB sont par ailleurs situées dans des zones industrielles. L'usine TRAX est cependant située en limite de zone industrielle, et est bordée d'un côté par une zone résidentielle. Les relations avec le voisinage sont bonnes, et il n'y a pas eu de tension avec le voisinage ou de plainte des communautés locales dans l'histoire de l'usine.

Politiques

L'année 2021 a vu la création d'ICAPE Planète Bleue, la fondation d'entreprise menant des actions de mécénat. La fondation dispose d'un budget de 1,5 million d'euros sur 5 ans (300.000 euros par an), porté en 2023 à 3 millions d'euros sur 10 ans. Une partie du budget de la fondation est consacrée au soutien extérieur de projets dans les domaines sociaux, éducatifs, environnementaux et humanitaires. Une autre partie du budget est consacrée à la rénovation écologique et innovante d'un ancien bateau mythique, Magie Bleue, qui sera mis à la disposition de missions sociales, éducatives et environnementales, en direction des océans et de leur protection.

Trois comités ont été créés au sein de la fondation :

- Le comité Océan et Affaires Maritimes, afin de gérer la rénovation du bateau Magie Bleue ;
- Le comité Environnemental et Social, pour la recherche, la sélection et l'analyse de projets pour soumission au conseil d'administration ; et
- Le comité Finance, Administration et Communication, pour le financement de projets, la gestion administrative et la communication.

Plans d'actions

En 2025, le Groupe continuera à soutenir activement la fondation ICAPE Planète Bleue en finançant et en suivant de près différents projets externes. Ces projets sont choisis en fonction de leur alignement avec les valeurs de notre fondation, comprenant la promotion de la durabilité, la protection de l'environnement et l'éducation. En maintenant notre engagement envers la fondation, nous espérons contribuer de manière significative à la réalisation de ces objectifs importants, tout en renforçant notre propre engagement envers une action sociale responsable.

³⁵ Salariés de la même nationalité que le pays où ils travaillent.

KPI's

Part des salariés locaux

La part des salariés locaux représente le nombre de salariés de même nationalité que le pays où ils travaillent.

Avec une présence internationale et une forte croissance des embauches ces dernières années, le Groupe promeut un recrutement local et génère des créations d'emploi dans ses différents pays d'implantation. 36 nationalités distinctes sont représentées dans les effectifs, dont plus de la moitié est chinoise avec plus de 250 employés en Chine.

On compte 89 % de salariés locaux dans l'effectif total, témoin de la volonté de créer des emplois localement.

Dépenses de mécénat via la fonction ICAPE Planète Bleue

Les dépenses de mécénat via la fonction ICAPE Planète Bleue sont les dépenses du Groupe ICAPE allouées à la fondation Planète Bleue créer en 2021 et ayant pour objectifs de promouvoir des projets à caractère environnemental, éducatif, social et humanitaire.

En 2024, la Fondation ICAPE Planète Bleue a apporté son soutien à 7 projets à caractère environnemental, éducatif, social et humanitaire. Le total des fonds attribués à ces projets se chiffre à 35 000 €.

Intitulé du projet	Descriptif	Budget (K€)
Classe Orchestre Castille	Educatif	5k
Association les Joyeux petits soulier	Humanitaire	5k
ARD	Social	5k
Grand Lague	Social	5k
Coco an Dlo	Social	5k
Naeco (FollowMe Prod)	Educatif	5k
Aidocean (Vaccination Papouasie)	Scientifique	5k

7. BILAN DES DONNEES

Pratique des affaires		2024	2023	Unité	Commentaires
Ethique et droits de l'Homme					
Incidents non éthiques (#)		0	0	Nombre de	
Taux de participation aux formations en éthique		60	76	%	
Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité		387	421	Nombre de	
Corruption					
Incidents avérés de corruption (#)		0	0		
Incidents de corruption en amont (#)		0	0	Nombre de	
Social		2024	2023	Unité	Commentaires
Diversité et égalité de traitement					
Effectif total		550	572	Nombre de	
Effectif par type de contrat		98	98	% CDI	
Effectif par zone géographique	Afrique	12%	11	%	
	Amérique	5%	7		
	Asie	44%	45		
	Europe	39%	37		
Effectif par type de contrat	< 30 ans	11%	14	%	
	30-40 ans	39%	40		
	40-55 ans	37%	35		
	> 55 ans	13%	11		
% d'employés masculins / féminins		45 / 55	45 / 55	%	
Part des femmes chez les cadres		43	44	%	
Part des femmes dans la Direction Générale		67%	67	%	
Part des salariés handicapés dans l'effectif		6	4	Nombre de	
Nationalités différentes		36	33	Nombre de	
Attraction et rétention des talents					
Promotion et mobilité interne		52	56	Nombre de	
Part des seniors dans l'effectif		13 %	11 %	%	
Nombre d'heures de formation		7 969,5	4807	Heures	
Nombre d'embauche		83	80	Nombre de	
Taux de turnover		18 %	15	%	

Social	2024	2023	Unité	Commentaires
Climat social interne				
Conflit social	0	0	Nombre de	
Santé sécurité au travail				
Accidents de travail avec arrêt	1	7	Nombre de	
Accidents de travail sans arrêt	7	4	Nombre de	
Moyenne du nombre de jours d'arrêt de travail	1	4,7	Nombre de	
Conditions de travail adéquates				
Taux de participation Peakon	87	87	%	
Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement)	8	8	Note/10	
Environnement	2024	2023	Unité	Commentaires
Pollution				
Cas de non-conformité environnementale	0	0	Nombre de	
Incidents de pollution	0	0	Nombre de	
Quantité de déchet dangereux	50	48,62	Tonnes	
Emissions de gaz à effet de serre				
Empreinte carbone scope 1	429	502	Tonnes CO2e	
Empreinte carbone scope 2	1 187	1 026	Tonnes CO2e	
Empreinte carbone scope 3	130 604	150 727	Tonnes CO2e	
Consommation de ressources sensibles				
Consommation d'énergie	3 598	3745	MWh	
Consommation d'eau	19 746	19 111	m³	
Consommation chimique	71,29	56,63	Tonnes	
Sociétales	2024	2023	Unité	Commentaires
Gestion RSE des fournisseurs				
Incidents RSE de fournisseur AVL	0	0	Nombre de	
Cas de non-conformité de fournisseur AVL	0	0	Nombre de	
Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001	79	69	%	
Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié	100	100	%	

Attentes RSE des clients				
Taux de réclamation ICAPE	1,46	1,37	%	
Nombre de réclamations ICAPE	542	492	Nombre de	
Taux de réclamation CIPEM	2,07	2,59 %	%	
Nombre de réclamations CIPEM	108	133	Nombre de	
Sociétales	2024	2023	Unité	Commentaires
Données confidentielles				
Cas de perte / fuite de données personnelles	0	0		
Engagements sociétaux				
Part des salariés locaux	89	89	0%	
Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue	35K€	95 K€	K€	

8. NOTE METHODOLOGIQUE

Période de reporting :

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Périmètre de reporting et variation de périmètre :

Le périmètre de ce rapport couvre les activités du Groupe Icape et de toutes les filiales qui faisaient parties du Groupe sur l'intégralité de la période de reporting (i.e. du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024), soit 40 filiales internationales dans 23 pays. Le périmètre exact diffère cependant selon les thématiques et les indicateurs tel que décrit ci-après.

Pour les entités / filiales acquises par le Groupe Icape lors de la période de reporting, la règle est d'essayer de les intégrer au reporting extra-financier dès l'année d'acquisition (si l'acquisition a eu lieu assez tôt dans l'année et si les données sont disponibles), et dans le cas contraire de les intégrer à partir de l'exercice suivant.

Plus en détail, le périmètre de reporting selon les indicateurs est le suivant :

- **Indicateurs sociaux (effectifs, formation, accidentologie) :** toutes les entités déjà présentes au 31/12/2024 hors acquisition post septembre 2024. L'entité DIVSYS USA est exclue du périmètre.
- **Consommation d'énergie (et émissions de GES Scope 1, 2 et 3) :** Le périmètre actuel n'inclut pas les acquisitions réalisées à partir de septembre 2024. L'entité DIVSYS USA est exclue du périmètre.
- **Autres données environnementales (eau, matières premières, déchets, fluides réfrigérants) :** Le périmètre actuel n'inclut pas les acquisitions réalisées à partir de septembre 2024. L'entité DIVSYS USA est exclue du périmètre.
- **Bilan Carbone d'Icape – 2024**

En 2024, Icape a réalisé son Bilan Carbone avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil en RSE. En 2023, le Scope 3 ne prenait en compte que les émissions liées aux transports aval.

Afin d'assurer la comparabilité des résultats et d'améliorer l'exhaustivité des données, le cabinet R3 a recalculé l'empreinte carbone de 2023 en intégrant plusieurs catégories d'émissions et en actualisant les facteurs d'émission selon les dernières valeurs publiées par l'ADEME pour chaque pays. Les ajustements effectués sur les Scopes 1, 2 et 3 sont détaillés ci-dessous :

- **Émissions directes de GES (Scope 1)**
- **Fluides frigorigènes :** prise en compte de l'ensemble des sites, avec l'application d'un facteur d'émission basé sur les tonnes de CO₂ par m².
- **Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (Scope 2)**
- **Consommation d'électricité :** intégration des consommations énergétiques des sites d'Icape.
- **Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)**
- **Transport amont :** inclusion des émissions liées à l'acheminement des matières et produits.

Un tableau récapitulatif comparant des périmètres pour les DPEF 2024 et 2023 est présenté ci-dessous :

Entités	Exercice 31/12/2023		Exercice 31/12/2024	
	Périmètre de consolidation	Périmètre DPEF	Périmètre de consolidation	Périmètre DPEF
ALR SERVICES	N/A	N/A	Non	Non
CIPEM	Oui	Oui	Oui	Oui
DEUTSCHLAND	Oui	Oui	Oui	Oui
CIPEM FRANCE	Oui	Oui	Oui	Oui
CIPEM HONG KONG	Oui	Oui	Oui	Oui
CIPEM USA	Oui	Oui	Oui	Oui
DIVSYS USA	Oui	Non	Oui	Non
GIE CIPEM	Oui	Oui	Oui	Oui
GIE ICAPE	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE BRAZIL	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE CALIFORNIA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE CANADA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE CHANG AN EXPRESS	Oui	Oui	Oui	Oui
FRANCOIS FRERES	N/A	N/A	Oui	Non
ICAPE CHINA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE CZECH REPUBLIC	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE DENMARK	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE DEUTSCHLAND	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE FRANCE	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE HOLDING	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE HONG KONG	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE HUNGARY	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE IBERICA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE INDIA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE ITALIA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE JAPON	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE MALMO	Oui	Oui	Oui	Oui
MONSTERKORT	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE MEXICO	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE NETHERLANDS	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE POLSKA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE PORTUGAL	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE RUSSIE	Oui	Non	Non	Non
ICAPE SINGAPORE	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE SOUTH AFRICA	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE TRAX	Oui	Oui	Oui	Oui
ICAPE USA	Oui	Oui	Oui	Oui
IDelec	Oui	Oui	Oui	Oui
PRINCITEC	Oui	Non	N/A	N/A
NTW HOLDINGS	N/A	N/A	Oui	Non
NTW HONG KONG	N/A	N/A	Oui	Non
NTW JAPAN	N/A	N/A	Oui	Non
NTW JIANGMEN	N/A	N/A	Oui	Non
NTW PHILIPPINES	N/A	N/A	Oui	Non
NTW SHENZHEN	N/A	N/A	Oui	Non
NTW THAILAND	N/A	N/A	Non	Non
NTW VIETNAM	N/A	N/A	Oui	Non
SAFA 2000	Oui	Oui	N/A	N/A

Règles de consolidation :

Le Groupe Icape détient le contrôle financier et opérationnel sur toutes les filiales incluses dans le périmètre de reporting ; les données de toutes les filiales sont donc consolidées à 100% dans les données chiffrées mentionnées dans ce rapport.

Outils de reporting :

Les données sociales sont issues des différents outils et logiciels de gestion des ressources humaines utilisés par le Groupe Icape (SIRH Factorial pour les données relatives à l'effectif, Workday Peakon pour les résultats des enquêtes internes de satisfaction) ; les données environnementales ont été collectées auprès des principales entités du Groupe (usines, principaux bureaux et centres logistiques) ; la plupart des données nécessaires au BEGES scope 3 (données logistique pour le transport des produits) sont issues de l'ERP SAP.

Comparabilité de l'information :

Les indicateurs de performance publiés dans ce rapport sont mis en comparaison avec les indicateurs de performance de 2023.

Définitions des indicateurs :

Pour chaque indicateur RSE publié dans ce rapport, des éléments de définition et/ou de calcul nécessaires à la bonne compréhension / interprétation des données sont fournis dans le corps du texte ou en note de bas de page au fur et à mesure du rapport.

Des éléments complémentaires relatifs à l'élaboration du BEGES Scope 1, 2 & 3 sont fournis ci-dessous :

- D'une manière générale, les émissions de GES sont calculées sur la base des données d'activité disponibles (données physiques telles que les consommations d'énergie, ou données monétaires telles que les dépenses pour les achats de produits et services ; données réelles sur base de factures ou extraites de l'ERP, ou données estimées par exemple pour les déplacements domicile-travail) et de facteurs d'émission standard / par défaut pertinents issus de bases de données publiques (ADEME, US EPA, UK DEFRA).
- Les émissions de GES Scope 1, Scope 2 ont été calculées sur la base des consommations d'électricité, de fioul domestique et de gaz naturel obtenues à partir des factures (pour les petits bureaux ne disposant pas de factures, des estimations ont été faites – cela concerne moins de 1% des consommations électriques), et des consommations de carburants pour les véhicules de fonction / de service obtenues à partir de l'ERP.
- Les émissions liées au transport des produits jusqu'aux clients ont été calculées pour chaque type de transport (aérien, maritime, routier) sur la base des tonnages transportés issus de l'ERP et des distances estimées entre la location source et les points de livraison (obtenues via des sites internet spécialisés tels que googlemaps, sea-distances.org ou airmilescalculator.com). Pour le transport 'FOB' (Free On Board) pour lequel le transfert de responsabilité des produits et du transport s'effectue au niveau du dépôt à Hong-Kong, seul le transport 'first mile' depuis les fournisseurs jusqu'à Hong-Kong est inclus dans les calculs, puisque ce sont ensuite les clients qui ont la charge du transport et que les modes de transport et destinations finales ne sont pas connues par ICAPE.

- Les émissions liées aux emballages pour le transport des produits ont été calculées sur la base des quantités d'emballages, elles-mêmes estimées à partir d'un emballage type pour un produit et des quantités totales de produits livrés.
- Les émissions liées aux déchets ont été calculées sur la base des quantités de déchets dangereux et des volumes d'eaux usées produits nos trois usines (TRAX – MMAB – IHM).

9. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ICAPE Holding

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2024

ICAPE Holding

33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ICAPE Holding

33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les procédures de reporting mériteraient d'être encore davantage formalisées ;
- Comme mentionné en note méthodologique, le périmètre peut varier selon les indicateurs ;

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

ICAPE Holding

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier 2025 et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

ICAPE Holding

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests mais également aux niveaux des principaux contributeurs lorsque l'indicateur n'est pas centralisé ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

ICAPE Holding

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



Paris la Défense, le 4 avril 2025

KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

ICAPE Holding

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Dispositifs de lutte contre la corruption

Politiques de mobilité

Dispositifs d'évaluation du bien-être des collaborateurs

Emissions de GES scope 3

Critères RSE dans la contractualisation avec les fournisseurs

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Niveau d'assurance

Cas reportés de comportements non-éthiques

Modéré

Taux de turnover

Modéré

Part des femmes chez les cadres

Modéré

Nombre d'accidents de travail avec arrêt

Modéré

Emissions de gaz à effet de serre Scopes 1 & 2

Modéré

Consommation d'eau

Modéré

Quantité de déchets dangereux

Modéré

Part des usines fournisseurs certifiées ISO 14001

Modéré

Nombre de réclamations (ICAPE et CIPEM)

Modéré

ICAPE Holding

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ICAPE GROUP

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2024**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

(En milliers EUR)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 Retraité ³⁶
Goodwill	4.1.0	35 195	23 667
Immobilisations incorporelles	4.1.1	23 075	23 345
Immobilisations corporelles	4.1.2	5 287	5 512
Droits d'utilisation	4.1.3	6 766	6 002
Actifs financiers non courants	4.2	1 261	559
Actifs d'impôt différé	4.10	3 079	1 242
Autres actifs non courants	-	33	5
Total des Actifs non courants	-	74 969	60 332
Actifs financiers courants	-	1	1
Stocks et en-cours	4.3	11 596	13 071
Créances clients et autres débiteurs	4.4	44 250	39 651
Autres actifs courants	4.5	2 347	1 523
Trésorerie	4.6	26 725	32 799
Total des Actifs courants	-	84 919	87 046
Total Actifs des activités destinées à être cédés ou abandonnées	4.13	-	301
Total Actif		159 615	147 679
Capital social	4.7.1	3 235	3 235
Primes d'émission	-	15 301	16 912
Actions propres	4.7.3	(336)	(329)
Ecarts de conversion	-	856	89
Autres réserves (y compris autres éléments de résultat global non recyclable)	-	8 239	4 927
Résultat net de l'exercice	-	3 721	3 378
Total Capitaux propres, part du groupe	-	31 016	28 211
Participations ne donnant pas le contrôle	-	145	312
Total des capitaux propres	-	31 161	28 523
Emprunts et dettes financières	4.9	37 282	32 371
Dettes de location non courantes	4.9	4 821	4 579
Engagements envers le personnel	4.8	547	483
Passifs d'impôt différé	4.10	3 549	3 008
Autres passifs non courants	-	297	297
Total des Passifs non courants	-	46 497	40 738
Emprunts et concours bancaires courants	4.9	22 228	20 983
Dettes de location courantes	4.9	2 443	2 052
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	4.11	51 245	49 684
Dettes d'impôt exigible	-	372	1 053
Autres passifs courants	4.12	5 669	4 520
Total Passifs courants	-	81 958	78 291
Total Passifs des activités destinées à être cédés ou abandonnées	4.13	-	126
Total des passifs	-	128 454	119 156
Total Passif	-	159 615	147 679

³⁶ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

ÉTAT DE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

(En milliers EUR)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 Retraité ³⁷
Chiffre d'affaires	3.1	181 698	185 651
Achats consommés	-	(118 034)	(123 871)
Charges externes	3.2	(20 473)	(19 526)
Charges de personnel	3.3	(30 173)	(28 573)
Impôts et taxes	3.4	(246)	(407)
Autres produits et charges d'exploitation	3.5	1 190	98
EBITDA	-	13 963	13 371
Dotations aux amortissements d'exploitation	3.6	(4 287)	(4 418)
EBITA	-	9 676	8 953
Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	3.6	(1 523)	(1 075)
EBIT – Résultat opérationnel courant	-	8 153	7 878
Résultat sur cession de participations consolidées	-	(44)	-
Autres produits et charges opérationnels	3.7	(1 579)	(1 454)
-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	6 530	6 423
-	-	-	-
Produits et charges de trésorerie	-	(135)	(147)
Coût de l'endettement financier brut	3.8	(2 323)	(1 627)
Coût de l'endettement financier net	-	(2 458)	(1 773)
Autres produits et charges financiers	3.9	(998)	(746)
-	-	-	-
Résultat avant impôts	-	3 074	3 904
-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	3.10	534	(1 068)
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	3.12	-	290
-	-	-	-
Résultat net	-	3 609	3 126
-	-	-	-
Part du groupe	-	3 721	3 378
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-	(112)	(252)
-	-	-	-
Résultat part du Groupe par action	3.11	0,46 €	0,42 €
Résultat part du Groupe dilué par action	3.11	0,46 €	0,42 €

³⁷ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023 Retraité ³⁸
Résultat net de l'exercice	3 609	3 126
Ecarts de conversion	757	(242)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	757	(242)
Réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies	(12)	93
Impôts différés afférent aux réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies	3	(23)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(9)	70
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	4 357	2 953
Résultat global Part du Groupe	4 479	3 264
Résultat global Part des participations ne donnant pas le contrôle	(121)	(311)

³⁸ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE

(En milliers EUR)	Notes	31/12/2024	31/12/2023 Retraité ³⁹
Résultat net	-	3 609	3 126
Elimination des amortissements et provisions	-	6 042	5 399
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	(362)	(20)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	(827)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-	8 461	8 505
Elimination de la charge (ou produit) d'impôt	-	(534)	1 068
Elimination du coût de l'endettement financier net	-	2 458	1 773
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-	10 385	11 347
Variation du Besoin en Fond de Roulement	5.1	(892)	(70)
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	-	-	(873)
Impôts payés	-	(2 171)	(2 127)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	7 323	8 277
Acquisition d'actifs opérationnels et de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	(9 594)	(11 214)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(1 959)	(1 621)
Acquisition d'actifs financiers	-	(771)	1
Variation des prêts et avances consentis	-	(64)	19
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	643	174
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	(1 050)	(2 500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(12 794)	(15 179)
Augmentation de capital	-	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	4.7.3	(7)	(133)
Variation nette des dettes de factoring	4.9	(1 487)	(597)
Emission d'emprunts	4.9	11 537	44 346
Remboursement d'emprunts	4.9	(7 414)	(28 517)
dont Remboursement d'emprunts IFRS 16	4.9	(2 529)	(2 087)
Intérêts financiers payés	-	(2 428)	(1 701)
dont Intérêts financiers nets versés IFRS 16	-	(119)	(217)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-	(1 610)	(1 614)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(1 410)	11 785
Incidence de la variation des taux de change	-	546	(300)
Incidence de l'application d'IFRS 5	-	-	213
Variation de la trésorerie		(6 335)	4 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	32 799	27 988
Concours bancaires (trésorerie passive)	4.9	(63)	(47)
Trésorerie d'ouverture		32 736	27 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	26 521	32 799
Concours bancaires (trésorerie passive)	4.9	(119)	(63)
Trésorerie de clôture	-	26 402	32 736

³⁹ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers EUR)	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Autres réserves (*)	Résultat net de l'exercice	Total Capitaux propres, part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 31/12/2022	8 088 182	3 235	16 912	(196)	272	2 747	5 476	28 447	623	29 070
Résultat de la période							4 482	4 482	(252)	4 230
Correction IAS 8					68	(2 128)	(1 104)	(3 164)		(3 164)
Autres éléments du résultat global					(252)	70	-	(182)	(59)	(241)
Résultat global	-	-	-	-	(184)	(2 058)	3 378	1 136	(311)	825
Affectation de résultat et dividendes distribués						3 862	(5 476)	(1 614)		(1 614)
Programme de rachat d'actions				(133)				(133)		(133)
Divers						375		375	0	375
Situation à la clôture de l'exercice 31/12/2023	8 088 182	3 235	16 912	(329)	89	4 927	3 378	28 211	312	28 523
Retraité⁴⁰										
Résultat de la période							3 721	3 721	(112)	3 609
Autres éléments du résultat global					757			757	(9)	748
Résultat global	-	-	-	-	757	-	3 721	4 479	(121)	4 357
Affectation de résultat et dividendes distribués			(1 610)			3 378	(3 378)	(1 610)		(1 610)
Programme de rachat d'actions				(7)				(7)		(7)
Divers					10	(66)		(56)	(46)	(102)
Situation à la clôture de l'exercice 31/12/2024	8 088 182	3 235	15 301	(336)	856	8 239	3 721	31 016	145	31 161

(*) y compris autres éléments de résultat global non recyclable.

⁴⁰ Voir note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.	INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS	204
1.1.	Informations générales	204
1.2.	Faits marquants	204
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION	207
2.1.	Base de préparation des états financiers	207
2.1.1	Contexte de publication des états financiers consolidés et déclaration de conformité	207
2.1.2	Monnaie fonctionnelle et de présentation	207
2.1.3	Référentiel applicable	207
2.1.4	Retraitement de l’information comparative	208
2.2	Base d’évaluation	214
2.3	Recours aux jugements et estimations	214
2.4	Principes comptables	214
2.4.1	Périmètres et méthodes de consolidation	214
2.4.2	Conversion en monnaies étrangères	215
2.5	Méthodes et règles d’évaluation	216
2.5.1	Regroupement d’entreprise	216
2.5.2	Immobilisations incorporelles	216
2.5.3	Immobilisations corporelles	217
2.5.4	Test de dépréciation des goodwill et immobilisations	218
2.5.5	Actifs (ou Groupe d’actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités abandonnées, cédées ou en cours de cession	219
2.5.6	Subventions	220
2.5.7	Contrats de location	220
2.5.8	Stocks	221
2.5.9	Instruments financiers	221
2.5.10	Créances clients et autres débiteurs	222
2.5.11	Trésorerie	222
2.5.12	Provisions courantes et non courantes	222
2.5.13	Avantages du personnel	222
2.5.14	Chiffre d’affaires	223
2.5.15	EBITDA, EBITA et EBIT	223
2.5.16	Coût de l’endettement financier net	224
2.5.17	Autres produits et charges opérationnels	224

2.5.18	Autres produits et charges financiers	224
2.5.19	Impôts sur les résultats	224
2.5.19.1	Charge d'impôt	224
2.5.19.2	Impôts exigibles	225
2.5.19.3	Impôts différés	225
2.5.20	Résultat par action	225
2.5.21	Tableau des flux de trésorerie	226
2.5.22	Secteurs opérationnels	226
3.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	228
3.1	Chiffre d'affaires	228
3.1.1	Répartition du chiffre d'affaires par activité	228
3.1.2	Informations sectorielles	229
3.2	Charges externes	229
3.3	Charges de personnel	230
3.4	Impôts et taxes	230
3.5	Autres produits et charges d'exploitation	231
3.6	Dotation aux amortissements et dépréciations	232
3.7	Autres produits et charges opérationnels	232
3.8	Coût de l'endettement financier brut	233
3.9	Autres produits et charges financiers	233
3.10	Analyse de la charge nette d'impôt	234
3.11	Résultat par action	235
3.12	Analyse du résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	235
4.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	237
4.1	Immobilisations	237
4.1.0	Goodwill	237
4.1.0.1	Allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures	238
4.1.0.2	Détail des acquisitions de l'exercice	238
4.1.1	Immobilisations incorporelles	240
4.1.1.1	Clientèle	240
4.1.1.2	Autres actifs incorporels	240

4.1.2	Immobilisations corporelles	241
4.1.3	Droits d'utilisation	242
4.2	Actifs financiers non courants	242
4.3	Stocks et en-cours	243
4.4	Créances clients et autres débiteurs	243
4.5	Autres actifs courants	244
4.6	Trésorerie	244
4.7	Capitaux propres	245
4.7.1	Capital social	245
4.7.2	Distribution	245
4.7.3	Actions propres	245
4.8	Engagements envers les employés	245
4.9	Informations relatives à la dette financière	247
4.9.1	Emprunts et dettes financières	247
4.9.2	Echéancier des emprunts et dettes financières	250
4.9.3	Répartitions des emprunts par type de devise	250
4.9.4	Informations sur les dettes locatives	251
4.10	Impôts différés	252
4.11	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	253
4.12	Autres passifs courants	253
4.13	Actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	254
4.14	Informations complémentaires sur les instruments financiers	256
4.15	Gestion des risques financiers	257
4.15.1	Risque de contrepartie bancaire	257
4.15.2	Risque de contrepartie clients	257
4.15.3	Risque de liquidité	257
4.15.4	Risque de change	258
4.15.5	Risque de taux d'intérêt	259
4.15.6	Risque de marché (prix des matières premières et coût du transport)	260
5.	NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	261
5.1	Incidence sur la variation du BFR	261
6.	AUTRES NOTES	262
6.1	Rémunération des principaux dirigeants	262

6.2	Engagements hors bilan	262
6.3	Passifs éventuels	262
6.4	Parties liées	262
6.5	Effectifs	262
6.6	Honoraires des commissaires aux comptes	263
6.7	Evènements postérieurs à la clôture	263
7.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	265

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS

1.1. Informations générales

Le Groupe ICAPE (ci-après le « Groupe ») est constitué de la holding financière ICAPE HOLDING (ci-après la « Société ») et de 40 filiales à travers le monde, spécialisé depuis 1999 dans la production de circuits imprimés et de pièces techniques personnalisées.

Ses principales filiales sont situées dans les pays suivants : Allemagne, Etats-Unis, France et Hong-Kong.

La société ICAPE HOLDING, société anonyme à Conseil d'Administration, française et de droit français, est l'entité consolidante du groupe. Son siège social est situé au 33 Avenue du General Leclerc, 92260 Fontenay-Aux-Roses, France.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société ICAPE HOLDING et de ses filiales.

1.2. Faits marquants

Croissance externe

Le Groupe a acquis le 12 février 2024 les actifs opérationnels de la société PCS Srl, société italienne qui s'est reconvertie dans la distribution de circuits imprimés en 2015 après plus de trente ans en tant que producteur de PCB. Celle-ci dispose donc d'une expertise à 360° de la chaîne de valeur du PCB.

Le Groupe a acquis le 12 février 2024 l'intégralité du capital de la société STUDIO E2, société italienne qui dispose d'une quarantaine d'années d'expérience en matière de gestion de projet appliquée à tous les secteurs de l'électronique civile et industrielle.

Le Groupe a acquis le 19 septembre 2024 l'intégralité du capital du groupe japonais NTW, spécialisé dans la distribution du PCB en Asie. Fondé en 2002, le groupe NTW compte 40 employés et dispose de 7 filiales situées au Japon, en Chine et en Asie du Sud-Est.

Le Groupe a acquis le 25 septembre 2024 l'intégralité du capital de la société FRANÇOIS FRERES, principal intermédiaire commercial du Groupe. Cette opération permet de réduire les honoraires d'agent dont s'acquitte le Groupe et également d'intégrer des profils très expérimentés, experts du marché du PCB.

Le Groupe a également acquis le 17 décembre 2024 l'intégralité du capital de la société ALR SERVICES, société britannique fondée en 1995 et spécialisée dans la distribution de PCB auprès d'un portefeuille d'environ 300 clients.

Financement

Dans le cadre du crédit syndiqué souscrit en décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros, dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés lors de la souscription.

Le Groupe a procédé à un tirage de 9,2 millions d’euros en septembre 2024 et un tirage de 2,0 millions d’euros en décembre 2024, soit un montant total de 11,2 millions d’euros sur l’exercice.

Rationalisation de la structure juridique

La société IDELEC a fusionné dans la société ICAPE FRANCE en date du 31 janvier 2024. Les deux sociétés étant détenues à 100% par la holding du Groupe, l’opération est soumise au régime simplifié des fusions entre sociétés sœurs.

La société PRINCITEC a fusionné dans la société ICAPE DEUTSCHLAND en date du 20 février 2024.

La société PRINCITEC était détenue à 100% par la société ICAPE DEUTSCHLAND, elle-même détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING.

La société ICAPE SINGAPORE, détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING, a été liquidée en mars 2024.

La société SAFA 2000 a fusionné dans la société ICAPE DEUTSCHLAND en date du 28 août 2024. La société SAFA 2000 était détenue à 100% par la société ICAPE DEUTSCHLAND, elle-même détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING. Préalablement à cette opération, la société SAFA avait transféré l’ensemble de ses actifs opérationnels à la société CIPEM DEUTSCHLAND avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

La société STUDIO E2 a fusionné dans la société ICAPE ITALIA en date du 2 octobre 2024. La société STUDIO E2 était détenue à 100% par la société ICAPE ITALIA, elle-même détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING.

La société ICAPE PORTUGAL a fusionné dans la société ICAPE IBERICA en date du 23 décembre 2024, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Ces deux sociétés étaient détenues à 100% par la société ICAPE HOLDING.

Ces opérations ont pour objectif de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe pour conduire à une meilleure efficacité économique.

Evènement exceptionnel

Le Groupe a annoncé le 13 février 2025 avoir été victime d’une fraude comptable au sein de sa filiale américaine, circonscrite à cette entité, par la mise en place d’un montage sophistiqué incluant notamment des détournements d’encaissements clients et de paiements fournisseurs ainsi que des falsifications d’écritures comptables. Le préjudice porte sur un montant total de 4,5 M\$ correspondant à des détournements de fonds intervenus sur plusieurs années.

Dès la découverte de la fraude, une action judiciaire a été initiée par le Groupe auprès des autorités américaines. Une enquête approfondie a été menée par le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) au cours des six derniers mois. A leur demande, le Groupe n'a pas pu communiquer en juillet 2024, date de découverte de la fraude, afin de préserver la discrétion de l'enquête.

Le Groupe précise avoir eu recours à toutes les procédures et formalités nécessaires pour recouvrir les montants détournés bien que la probabilité d'une issue favorable demeure toutefois faible selon les autorités américaines.

Conformément à sa politique de gestion des risques et en application des recommandations de Middlednext, la société a réalisé un audit approfondi de ses procédures internes pour consolider son dispositif anti-fraude et déployer les actions correctrices appropriées dans tout le groupe.

Le Groupe a comptabilisé, en autres charges opérationnelles, un montant de 0,7 million d'euros au titre de l'exercice 2024 et un montant de 1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2023.

Conformément à la norme IAS 8, les irrégularités antérieures à 2023, pour un montant de 2,1 millions d'euros, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture (cf. note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative).

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Base de préparation des états financiers

2.1.1 Contexte de publication des états financiers consolidés et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Ce jeu de comptes consolidés portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été examiné par le comité d'Audit & Risques le 19 mars 2025 et a été arrêté par le Conseil d'Administration le 26 mars 2025.

2.1.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la holding ICAPE HOLDING. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, après arrondis.

2.1.3 Référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2024. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (International Accounting Standards Board), l'IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Conformément à IFRS 1, ces normes et amendements sont appliqués pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Nouveaux textes d'application obligatoires en 2024

Les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024 sont les suivants :

- Amendement IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7 / IFRS 7 – Entente de financement de fournisseurs.

L'application de ces normes et amendements est sans effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- Amendement IAS 21 – Effets des variations des monnaies étrangères (absence de convertibilité).

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de cet amendement.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne :

- Amendement IFRS 9 / IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers – applicable au 1^{er} janvier 2026 selon l'IASB ;
- Amendement IFRS 9 / IFRS 7 – Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature « renouvelable » – applicable au 1^{er} janvier 2026 selon l'IASB ;
- IFRS 18 – Présentation des informations à fournir dans les états financiers – applicable au 1^{er} janvier 2027 selon l'IASB ;
- IFRS 19 – Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public – applicable au 1^{er} janvier 2027 selon l'IASB.

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur ses états financiers du fait de l'application de ces normes et amendements.

2.1.4 Retraitement de l'information comparative

Le Groupe a décidé de retraiter ses comptes consolidés 31 décembre 2023 conformément aux normes suivantes :

- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Les justifications et impacts chiffrés sont détaillés ci-après.

IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe applique la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées) qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession. Au 31 décembre 2023, les filiales DIVSYS US et ICAPE RUSSIE étaient traitées comme activités destinées à être cédées ou abandonnées.

Plus d'information sur l'application de cette norme par le Groupe dans la note 2.5.5 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités abandonnées, cédées ou en cours de cession.

Le Conseil d'administration du Groupe, dans sa réunion du 12 décembre 2024, a décidé d'arrêter la mise en vente de la société DIVSYS US. Celle-ci a donc été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2024.

IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Comme indiqué dans la note 1.2 Faits marquants, le Groupe a annoncé le 13 février 2025 avoir été victime d'une fraude comptable au sein de sa filiale américaine (ICAPE USA), circonscrite à cette entité, par la mise en place d'un montage sophistiqué incluant notamment des détournements d'encaissements clients et de paiements fournisseurs ainsi que des falsifications d'écritures comptables.

Cet évènement exceptionnel entre dans le champ d'application de la norme IAS 8 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs). Dans ce cas, l'entité doit corriger de manière rétrospective les irrégularités significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après la découverte.

Conformément à la norme IAS 8, le Groupe a retraité ses états financiers de la façon suivante :

- Irrégularités antérieures à 2023 : correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 31/12/2023 ;
- Irrégularités survenues en 2023 : correction des autres produits et charges opérationnels de l'exercice 31/12/2023 ;
- Irrégularités survenues en 2024 : comptabilisation en autres produits et charges opérationnels de l'exercice 31/12/2024.

Tableau de passage 31/12/2023 – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers EUR)	31/12/2023 Publié	IFRS 5	IAS 8	31/12/2023 Retraité
Goodwill	23 667			23 667
Immobilisations incorporelles	23 269	76		23 345
Immobilisations corporelles	3 755	1 757		5 512
Droits d'utilisation	5 721	281		6 002
Actifs financiers non courants	559			559
Actifs d'impôt différé	1 218	24		1 242
Autres actifs non courants	5			5
Total des Actifs non courants	58 194	2 138	-	60 332
Actifs financiers courants	1			1
Stocks et en-cours	11 357	1 714		13 071
Créances clients et autres débiteurs	41 888	927	(3 164)	39 651
Autres actifs courants	1 507	16		1 523
Trésorerie	32 747	53		32 799
Total des Actifs courants	87 500	2 710	(3 164)	87 046
Total Actifs des activités destinées à être cédés ou abandonnées	5 149	(4 848)		301
Total Actif	150 843	-	(3 164)	147 679
Capital social	3 235			3 235
Primes d'émission	16 912			16 912
Actions propres	-329			(329)
Ecart de conversion	20		68	89
Autres réserves (y compris autres éléments de résultat global non recyclable)	7 055		(2 128)	4 927
Résultat net de l'exercice	4 482		(1 104)	3 378
Total Capitaux propres, part du groupe	31 375	-	(3 164)	28 211
Participations ne donnant pas le contrôle	312			312
Total des capitaux propres	31 687	-	(3 164)	28 523
Emprunts et dettes financières	32 263	109		32 371
Dettes de location non courantes	4 386	193		4 579
Engagements envers le personnel	483			483
Passifs d'impôt différé	3 008			3 008
Autres passifs non courants	297			297
Total des Passifs non courants	40 436	302	-	40 738
Emprunts et concours bancaires courants	20 983			20 983
Dettes de location courantes	1 870	182		2 052
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	48 664	1 020		49 684
Dettes d'impôt exigible	1 053			1 053
Autres passifs courants	4 522			4 520
Total Passifs courants	77 089	1 202	-	78 291
Total Passifs des activités destinées à être cédés ou abandonnées	1 630	(1 504)		126
Total des passifs	119 156	-	-	119 156
Total Passif	150 843	-	(3 164)	147 679

Tableau de passage 31/12/2023 – Etat de résultat net consolidé

(En milliers EUR)	31/12/2023 Publié	IFRS 5	IAS 8	31/12/2023 Retraité
Chiffre d'affaires	179 541	6 110		185 651
Achats consommés	(121 108)	(2 764)		(123 871)
Charges externes	(18 509)	(1 017)		(19 526)
Charges de personnel	(25 835)	(2 739)		(28 573)
Impôts et taxes	(393)	(14)		(407)
Autres produits et charges d'exploitation	51	47		98
EBITDA	13 748	(377)	-	13 371
Dotations aux amortissements d'exploitation	(3 753)	(666)		(4 418)
EBITA	9 995	(1 043)	-	8 953
Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	(1 075)	-		(1 075)
EBIT – Résultat opérationnel courant	8 920	(1 043)	-	7 878
Résultat sur cession de participations consolidées	-			-
Autres produits et charges opérationnels	(350)		(1 104)	(1 454)
Résultat opérationnel	8 570	(1 043)	(1 104)	6 423
Produits et charges de trésorerie	(147)			(147)
Coût de l'endettement financier brut	(1 579)	(47)		(1 627)
Coût de l'endettement financier net	(1 726)	(47)	-	(1 773)
Autres produits et charges financiers	(552)	(194)		(746)
Résultat avant impôts	6 292	(1 284)	(1 104)	3 904
Impôts sur les bénéfices	(1 059)	(9)		(1 068)
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(1 003)	1 293		290
Résultat net	4 230	-	(1 104)	3 126
Part du groupe	4 482	-	(1 104)	3 378
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(252)	-	-	(252)
Résultat part du Groupe par action	0,55 €	-	(0,14) €	0,42 €
Résultat part du Groupe dilué par action	0,55 €	-	(0,14) €	0,42 €

Tableau de passage 31/12/2023 – Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2023 Publié	IFRS 5	IAS 8	31/12/2023 Retraité
Résultat net de l'exercice	4 230	-	(1 104)	3 126
Ecart de conversion	(311)		68	(242)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(311)	-	68	(242)
Réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies	93			93
Impôts différés afférents aux réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies	(23)			(23)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	70	-	-	70
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	3 989	-	(1 036)	2 953
Résultat global Part du Groupe	4 300	-	(1 036)	3 264
Résultat global Part des participations ne donnant pas le contrôle	(311)	-	-	(311)

Tableau de passage 31/12/2023 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En milliers EUR)	31/12/2023 Publié	IFRS 5	IAS 8	31/12/2023 Retraité
Résultat net	4 230		(1 104)	3 126
Elimination des amortissements et provisions	5 399			5 399
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(20)			(20)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-			-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 609	-	(1 104)	8 505
Elimination de la charge (ou produit) d'impôt	1 059	9		1 068
Elimination du coût de l'endettement financier net	1 726	47		1 773
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	12 395	56	(1 104)	11 347
Variation du Besoin en Fond de Roulement	(1 174)		1 104	(70)
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	(873)			(873)
Impôts payés	(2 118)	(9)		(2 127)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 229	47		8 277
Acquisition d'actifs opérationnels et de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(11 214)			(11 214)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 621)			(1 621)
Acquisition d'actifs financiers	1			1
Variation des prêts et avances consentis	(19)			19
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	174			174
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(2 500)			(2 500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15 179)	-	-	(15 179)
Augmentation de capital	-			-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(133)			(133)
Variation nette des dettes de factoring	(597)			(597)
Emission d'emprunts	44 346			44 346
Remboursement d'emprunts	(28 517)			(28 517)
dont Remboursement d'emprunts IFRS 16	(2 087)			(2 087)
Intérêts financiers payés	(1 654)	(47)		(1 701)
dont Intérêts financiers nets versés IFRS 16	(217)			(217)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(1 614)			(1 614)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	11 832	(47)	-	11 785
Incidence de la variation des taux de change	(300)			(300)
Incidence de l'application d'IFRS 5	160	53		213
Variation de la trésorerie	4 743	53	-	4 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 988			27 988
Concours bancaires (trésorerie passive)	(47)			(47)
Trésorerie d'ouverture	27 941			27 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 747	53		32 799
Concours bancaires (trésorerie passive)	(63)			(63)
Trésorerie de clôture	32 684	53	-	32 736

2.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs évalués à la juste valeur.

2.3 Recours aux jugements et estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat ainsi que les informations données en annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principaux jugements comptables et estimations exercés par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- L'évaluation de la valeur des actifs et passifs identifiables dans le cadre des regroupements d'entreprises (cf. note 2.5.1) ;
- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs non courants liés aux activités destinées à être cédées ou abandonnées (cf. note 2.5.5) ;
- L'évaluation des durées de location concernant les périodes optionnelles des contrats immobiliers (cf. note 2.5.7) ;
- L'évaluation des dépréciations des créances clients (cf. note 2.5.10) ;
- L'évaluation des engagements de retraites (cf. note 2.5.13) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (cf. note 2.5.19.3).

2.4 Principes comptables

2.4.1 Périmètres et méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées et les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

2.4.2 Conversion en monnaies étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités, qui correspond, en général, à la devise locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales n'est considéré en hyperinflation au cours des périodes présentées.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan et au taux de change moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie en l'absence de variations significatives des taux de change. Les écarts de conversion générés sont initialement comptabilisés en autres éléments du résultat global et maintenus dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Les taux de conversion utilisés pour convertir les états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont les suivants :

	Taux de clôture 31/12/2024	Taux moyen 2024	Taux de clôture 31/12/2023	Taux moyen 2023
Real Brésilien (BRL)	6,4253	5,8268	5,3618	5,4016
Dollar Canadien (CAD)	1,4948	1,4819	1,4642	1,4596
Yuan Ren Min Bi (CNY)	7,5833	7,7863	7,8509	7,6591
Couronne Tchèque (CZK)	25,1850	25,1189	24,7240	24,0006
Couronne Danoise (DKK)	7,4578	7,4589	7,4529	7,4510
Euro (EUR)	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Dollar de Hong Kong (HKD)	8,0686	8,4430	8,6314	8,4676
Forint (HUF)	411,3500	395,4217	382,8000	381,7583
Roupie Indienne (INR)	88,9335	90,5307	91,9045	89,3249
Yen (JPY)	163,0600	163,8175	156,3300	151,9425
Nouveau Peso Mexicain (MXN)	21,5504	19,8249	18,7231	19,1897
Peso Philippin (PHP)	60,3010	61,9861	61,2830	60,1717
Zloty (PLN)	4,2750	4,3058	4,3395	4,5421
Rouble Russe (RUB)	115,9890	100,2566	102,0620	92,3156
Couronne Suédoise (SEK)	11,4590	11,4309	11,0960	11,4728
Dollar de Singapour (SGD)	1,4164	1,4457	1,4591	1,4523
Baht (THB)	35,6760	38,1785	37,9730	37,6329
Dollar des Etats-Unis (USD)	1,0389	1,0821	1,1050	1,0816
Dong (VND)	26 227,0000	26 707,4167	26 483,0000	25 428,1667
Rand (ZAR)	19,6188	19,8317	20,3477	19,9544

Les opérations réalisées par les entités du Groupe en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Regroupement d'entreprise

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (soit à leur juste valeur soit à hauteur de leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable), le cas échéant ; plus
- Le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative (Badwill), un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat en « autres produits opérationnels ».

La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels correspondant à des instruments de dette sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À compter de la fin du délai d'affectation du prix d'acquisition qui intervient au plus tard un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de la juste valeur d'un complément de prix éventuel est constaté en résultat. À l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du goodwill.

2.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, hors goodwill, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et dépréciations cumulés.

Les immobilisations incorporelles correspondent à des relations clients, des licences, et des logiciels.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si, et seulement si, elles répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- Il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- Le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- Le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, les coûts de développement encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts encourus au titre de l'exercice 2024 sont non significatifs.

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	Durée d'amortissement
Relations clientèles (1)	De 8 ans à 20 ans
Logiciels	De 3 à 5 ans
Concessions et brevets	De 3 à 5 ans

(1) La durée d'amortissement des relations clientèles repose sur une analyse du taux d'attrition.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des subventions d'investissement, du cumul des amortissements, et des éventuelles dépréciations cumulées. Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au coût des immobilisations en l'absence d'actif qualifié.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont généralement déterminés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien.

Pour les immobilisations complexes composées de divers composants, y compris de certains bâtiments, chaque composant de l'actif est amorti sur sa propre durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Durée d'amortissement
Constructions	De 20 à 50 ans
Installations techniques, matériel & outillage	De 5 à 15 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans

La date de début d'amortissement correspond à la date à laquelle le bien est mis en service.

2.5.4 Test de dépréciation des goodwill et immobilisations

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou non encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Les autres immobilisations sont soumises à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Le goodwill et les immobilisations sont testés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle ils sont rattachés, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le maillage des UGT est réalisé au niveau des pays ou à un groupe de pays le cas échéant lorsqu'il constitue un ensemble homogène générant des flux identifiables par type de produits vendus sur un même marché.

Lorsque la valeur comptable de l'UGT dépasse sa valeur recouvrable, une dépréciation est constatée.

- Cette dépréciation est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ». Elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill rattaché à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs corporels et incorporels de l'UGT au prorata de leur valeur comptable. Cette allocation de la dépréciation ne peut pas conduire à ce que la valeur comptable de l'actif devienne inférieure à sa juste valeur.
- La valeur recouvrable des UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.
- La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée de la somme des flux de trésorerie futurs avant éléments financiers, provenant de l'utilisation continue d'un actif ou d'une UGT et des flux de trésorerie dégagés lors de la sortie de l'actif.

Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés

L'actif est évalué dans son état actuel, sans tenir compte des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par des investissements de performance et de capacité ainsi que des restructurations non engagées à la clôture.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Le résultat du test d'impairment IAS 36 réalisé pour l'exercice 2024 n'a donné lieu à aucune dépréciation d'actifs.

L'impairment IAS 36 est basé sur le budget 2025 validé par le Conseil d'administration du 12 décembre 2024 avec une projection sur 4 années additionnelles, avec un taux de croissance annuel de 8% équivalent à la croissance organique du Groupe, et tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses	PCB Amériques	PCB Europe du Nord	PCB Europe du Sud	PCB Asie et reste du monde	Négoce de pièces techniques
Taux de croissance à l'infini	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
WACC par UGT	10,90%	11,68%	12,08%	12,27%	11,71%
Projection	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2.5.5 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités abandonnées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité abandonnée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.6 Subventions

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachées.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Elles sont comptabilisées en moins des charges afférentes.

2.5.7 Contrats de location

Selon IFRS 16 « Contrats de location », un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

En tant que preneur, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. Le Groupe applique toutefois des exemptions prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Les contrats de location concernent essentiellement des baux immobiliers (essentiellement pour des sièges sociaux et bureaux commerciaux) ainsi que des locations de véhicules de tourisme et de matériel informatique.

Conformément à IFRS 16, le traitement appliqué est le suivant :

- L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.
- La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux d'intérêt implicite des contrats pour les véhicules de tourisme en location avec option d'achat et sur la base de taux marginal d'emprunts (sur la base des durations) pour les véhicules de tourisme en location sans option d'achat, le matériel informatique et les baux commerciaux.
- La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs pour donner suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant une option de prolongation. Le fait que le Groupe ait jugé raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location retenue et influe de manière significative sur le montant de la dette de loyers et de l'actif « droit d'utilisation » portés dans les comptes.

Des impôts différés afférents sont comptabilisés sur la différence entre les actifs et passifs liés aux retraitements des contrats de location.

2.5.8 Stocks

Le Groupe s'approvisionne en produits finis auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition y compris transport et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

Les stocks du Groupe sont principalement constitués par des stocks de marchandises en cours d'acheminement (en transit) vers le client à la clôture des comptes.

Les stocks de produits finis et les encours de production sont non significatifs.

2.5.9 Instruments financiers

Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur plus (moins pour un « passif »), pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou à son émission.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe a ainsi classé :

- Ses créances commerciales et dépôts et cautionnements et autres prêts au coût amorti ;
- Ses emprunts, autres dettes financières et dettes fournisseurs au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE ») : le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global est limitée à la variation cumulée de la juste valeur actualisée de l'élément couvert, dès la mise en place de la couverture. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat. Le Groupe n'a pas mis en œuvre des politiques de couverture des flux de trésorerie tel que défini dans IFRS 9.

2.5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlements courts.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.
- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Dans le cadre du processus de recouvrement clients, une revue hebdomadaire de la balance clients est effectuée, des actions sont alors prises dès constat de retard de paiement. Au-delà d'un retard de 15 jours, il est étudié au cas par cas la suspension éventuelle de toute expédition vers le client concerné ou de paiement d'avance. Au-delà d'un retard de 60 jours, une déclaration est faite auprès de l'assurance-crédit qui couvre les risques de non-paiement.

2.5.11 Trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les comptes bancaires courants.

Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

2.5.12 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

2.5.13 Avantages du personnel

Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes généraux et spéciaux de la Sécurité Sociale. Les cotisations à payer à sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ à la retraite. Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ces obligations ne sont pas financées dans le cadre d'une gestion externe.

Lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service, l'engagement est constitué uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié génère un droit à l'avantage.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en « autres éléments du résultat global ». Le Groupe détermine la charge d'intérêts en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

2.5.14 Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe ICAPE se compose de 2 catégories de produits :

- Le négoce de circuits imprimés (PCB – Printed Circuit Board), porté par les entités « ICAPE » ;
- Le négoce de pièces techniques (Tech Part) telles que des câbles et connecteurs, des adaptateurs, batteries, claviers, écrans, télécommandes, etc., porté par les entités « CIPEM ».

Le revenu est déterminé suivant le transfert de contrôle en date de livraison telle que définie par les incoterms.

Les prix des produits sont des montants fixes :

- Sans contreparties variables (aucun rabais, remise ou ristourne n'est accordé) ;
- Sans composante de financement significative, les paiements des prestations étant effectués une fois la livraison réalisée.

2.5.15 EBITDA, EBITA et EBIT

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements d'exploitation (sur actifs immobilisés et actifs circulants), et (ii) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

L'EBITA (Earnings Before Interest, Taxes and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

L'EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) correspond au résultat opérationnel courant et désigne la différence entre les produits et les charges d'exploitation d'une entreprise. Il correspond au résultat

réalisé par le biais de l'exploitation habituelle des facteurs de production de l'entreprise. Par conséquent, il s'agit d'un résultat opérationnel avant les autres produits et charges opérationnels non courants.

Ces trois agrégats financiers sont des indicateurs-clés de la mesure de la performance opérationnelle du Groupe.

2.5.16 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement composé des charges d'intérêts payées aux établissements bancaires et des charges d'intérêts sur dettes de loyers.

2.5.17 Autres produits et charges opérationnels

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Ces charges et ces produits résultent d'événements majeurs intervenus pendant la période comptable et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du cadre conceptuel.

Ils sont présentés dans la note 3.7 et comprennent essentiellement :

- Les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur ;
- Les plus ou moins-values sur cession d'actifs ;
- Les dérivés de résultat ;
- Des provisions pour litiges significatifs et inhabituels ou imprévisibles de par leur nature.

2.5.18 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation des provisions pour régimes à prestations définies.

2.5.19 Impôts sur les résultats

2.5.19.1 *Charge d'impôt*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés si certains critères sont remplis, conformément à la norme IAS 12.

Par ailleurs, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est traitée comme un impôt sur le résultat.

2.5.19.2 Impôts exigibles

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.5.19.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales (sauf exceptions). Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Le Groupe retient généralement une durée de 3 ans pour apprécier le caractère recouvrable d'un impôt différé actif.

La société ICAPE HOLDING est la société mère d'un groupe fiscal de 3 sociétés en France. Il existe également une intégration fiscale aux Etats-Unis.

2.5.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas incluses dans le calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté pour refléter l'effet dilutif de la conversion d'instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la formule du rachat d'actions.

2.5.21 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte et les flux de trésorerie sont analysés séparément entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles comprennent les principales activités génératrices de trésorerie de l'entité ainsi que toutes les autres activités, qui ne peuvent être classées en activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net de manière à refléter l'évolution du besoin en fonds de roulement, les éléments hors trésorerie (amortissements et dépréciations...), les plus-values de cession et les autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'actifs, après déduction des dettes fournisseurs desdits actifs, des cessions d'actifs et des autres investissements.

Les activités de financement sont des transactions résultant de sorties de fonds liées aux variations des capitaux propres et des emprunts à long terme de l'entité. Les augmentations de capital et l'encaissement des remboursements d'emprunts relèvent ce classement.

Les augmentations des actifs et passifs hors trésorerie sont éliminées. Par la suite, les biens financés au moyen d'un contrat de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La réduction de l'endettement financier due aux loyers au titre des contrats de location financement est donc incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

2.5.22 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8 - Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- Qui exerce des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et engager des dépenses ;
- Dont les résultats d'exploitation sont régulièrement revus par le principal décideur opérationnel de l'entité pour prendre des décisions sur les ressources à allouer au secteur et évaluer sa performance ; et
- Pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif, qui prend les décisions stratégiques.

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8, les segments suivants :

- Négocio de circuits imprimés (PCB - Printed Circuit Board) Amériques ;
- Négocio de circuits imprimés (PCB) - Europe du Nord ;
- Négocio de circuits imprimés (PCB) - Europe du Sud ;
- Négocio de circuits imprimés (PCB) – Asie et reste du monde ; et
- Négocio de pièces techniques (Tech Part).

PCB Amériques :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil et au Mexique. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Europe du Nord :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en Allemagne, au Danemark, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Europe du Sud :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en France, en Espagne, en Italie et au Portugal. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Asie et reste du monde :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en Chine, en Afrique du Sud, en Inde, au Japon et au Vietnam. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

Négoce de pièces techniques :

Fournit une large gamme de pièces techniques à travers les sociétés « CIPEM » du Groupe ICAPE.

3. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3.1 Chiffre d'affaires

3.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Circuits imprimés (PCB)	137 640	146 612	-6%
Pièces techniques (CIPEM)	44 058	39 039	+13%
Total Chiffre d'affaires	181 698	185 651	-2%

Le chiffre d'affaires s'élève à 181,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 185,7 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une baisse de 4,0 millions d'euros, représentant une variation de -2%.

Les activités de distribution de circuits imprimés (PCB) et de distribution de pièce techniques (CIPEM) représentent respectivement 76% et 24% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

Les filiales ICAPE DEUTSCHLAND, ICAPE FRANCE, ICAPE HONG-KONG et ICAPE USA représentent environ 52% du chiffre d'affaires global du Groupe sur 2024, stable par rapport à 2023.

La contribution du chiffre d'affaires de ces entités est détaillée comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
ICAPE DEUTSCHLAND	23 091	24 063	-4%
ICAPE FRANCE	27 195	31 557	-14%
ICAPE HONG-KONG	30 164	29 098	+4%
ICAPE USA	13 355	11 728	+14%
Total	93 804	96 445	-3%
<i>% par rapport au Total Chiffre d'affaires</i>	<i>52%</i>	<i>52%</i>	

3.1.2 Informations sectorielles

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque segment opérationnel. La contribution des services centraux (portés par ICAPE HOLDING, GIE ICAPE et GIE CIPEM) est réaffectée sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de chaque segment opérationnel.

31/12/2024	PCB Amérique	PCB Europe du nord	PCB Europe du Sud	PCB Asie et Reste du monde	CIPEM Tech Part	TOTAL
Chiffre d'affaires	14 293	39 801	40 481	42 244	44 879	181 698
EBITDA	1 377	1 843	4 081	1 997	4 665	13 963
Dotations aux amortissements	(542)	(2 104)	(1 112)	(720)	(1 332)	(5 810)
EBIT – Résultat opérationnel courant	811	786	2 510	1 190	2 856	8 153

31/12/2023	PCB Amérique	PCB Europe du nord	PCB Europe du Sud	PCB Asie et Reste du monde	CIPEM Tech Part	TOTAL
Chiffre d'affaires	11 189	47 513	48 272	41 764	36 913	185 651
EBITDA	884	2 591	4 226	3 339	2 331	13 371
Dotations aux amortissements	(236)	(1 696)	(1 035)	(1 326)	(1 201)	(5 494)
EBIT – Résultat opérationnel courant	648	894	3 191	2 013	1 132	7 878

3.2 Charges externes

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Frais de transports	(7 950)	(7 588)	+5%
Rémunération des agents	(966)	(1 332)	-27%
Autres charges externes	(11 557)	(10 606)	+9%
Total Charges externes	(20 473)	(19 526)	+5%

Les frais de transports s'établissent à 8,0 millions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 7,6 millions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Ils représentent 4,4% du chiffre d'affaires en 2024, contre 4,1% du chiffre d'affaires en 2023.

La rémunération des agents représente 0,5% du chiffre d'affaires en 2024 contre 0,7% du chiffre d'affaires 2023. Cette baisse s'explique par l'acquisition de la société FRANCOIS FRERES en septembre 2024, principal intermédiaire commercial du Groupe.

Les autres charges externes se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Frais administratifs, informatique, sous-traitance et charges de loyer de contrats de faible valeur / courte durée	(4 723)	(4 076)	+16%
Déplacements, missions	(1 707)	(1 764)	-3%
Primes d'assurance	(1 149)	(796)	+44%
Publicités et marketing	(718)	(651)	+10%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 348)	(2 447)	-4%
Services bancaires	(913)	(872)	+5%
Total Autres charges externes	(11 557)	(10 606)	+9%

Les autres charges externes se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à un montant de 11,6 millions d'euros contre 10,6 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 1,0 millions d'euros (+9%).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 0,7 million d'euros des frais administratifs et de sous-traitance, et par une hausse de 0,3 million d'euros de primes d'assurance.

3.3 Charges de personnel

Les charges de personnel peuvent être détaillées comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023	Variation %
Rémunérations du personnel	(25 305)	(23 791)	+6%
Charges sociales	(4 815)	(4 774)	+1%
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	(53)	(8)	N/A
Total Charges de personnel	(30 173)	(28 573)	+6%

Les charges de personnel s'établissent à 30,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 28,6 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 6%.

3.4 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(91)	(149)
Autres impôts et taxes	(155)	(257)
Total Impôts et taxes	(246)	(407)

3.5 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Autres charges d'exploitation	(1 591)	(636)
Subventions d'exploitation	-	7
Autres produits d'exploitation	2 687	616
Autres dotations et reprises d'exploitation	97	111
Total Autres produits et charges d'exploitation	1 190	98

Les autres produits et charges d'exploitation s'établissent à 1.190 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement constitués des éléments suivants :

- L'annulation de plusieurs compléments de prix provisionnés et qui ne seront pas à verser pour 1.877 milliers d'euros, dont :
 - Actif opérationnel BORDAN pour 800 milliers d'euros
 - Actif opérationnel NUJAY pour 172 milliers d'euros
 - Actif opérationnel USTEK pour 277 milliers d'euros
 - Société ICAPE DENMARK (ex MON PRINT) pour 124 milliers d'euros
 - Société ICAPE NETHERLANDS (ex JAPCC) pour 245 milliers d'euros
 - Société ICAPE PORTUGAL (ex LUSODABEL) pour 260 milliers d'euros
- Coûts liés à la croissance externe (dont salaires du département interne M&A) pour (785) milliers d'euros ;
- Frais d'acquisition sur titres pour (265) milliers d'euros ;
- Autres produits et charges individuellement non significatifs pour 363 milliers d'euros.

Conformément à la recommandation de l'AMF « Arrêté des comptes 2024 et travaux de revue des états financiers », l'ensemble des charges et produits liés aux opérations de croissance externe doivent être reclassés en résultat opérationnel courant dès lors que la croissance externe est une composante significative et pérenne de la performance.

Compte tenu de la stratégie active de croissance externe, le Groupe applique cette recommandation AMF à partir du 1^{er} janvier 2024.

3.6 Dotation aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont détaillées comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(2 333)	(1 875)
<i>dont Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions</i>	<i>(1 523)</i>	<i>(1 075)</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(3 442)	(3 608)
Dotations aux dépréciations des stocks en-cours et produits finis	(10)	(11)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(26)	-
Total Dotation aux amortissements et dépréciations	(5 810)	(5 494)
<i>dont Dotation aux amortissements des droits d'utilisation IFRS 16 - Contrat de location</i>	<i>(2 232)</i>	<i>(2 050)</i>

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élèvent à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2024, contre 1,1 million d'euros en 2023. Ces dotations résultent de l'amortissement des relations clientèles sur une durée de 8 ans à 20 ans en fonction de l'analyse du taux d'attrition (voir note 2.5.2).

3.7 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	86	44
Autres charges	(1 841)	(4 327)
Autres produits	176	2 828
Total Autres produits et charges opérationnels	(1 579)	(1 454)

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à (1.579) milliers d'euros au 31 décembre 2024 et s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- L'impact de la fraude portant sur l'exercice 2024 pour (728) milliers d'euros (cf. note 1.2 Faits marquants) ;
- Les indemnités contractuelles pour (321) milliers d'euros ;
- La mise en rebut des stocks obsolètes 2022 chez ICAPE DEUTSCHLAND et provenant de SAFA pour (226) milliers d'euros ;
- Les achats consommés antérieures à l'exercice 2024 chez ICAPE DENMARK (188) milliers d'euros.

Les autres éléments, non détaillés ci-dessus, correspondent principalement à des dérives de résultat issues de l'exercice 2023 dont l'impact net n'est pas significatif.

3.8 Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut se décompose de la façon suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur emprunt	(2 323)	(1 627)
Autres charges d'intérêts	-	-
Total Autres produits et charges opérationnels	(2 323)	(1 627)
<i>Dont Coût de l'endettement financier brut lié aux dettes de locatives IFRS 16</i>	<i>(116)</i>	<i>(217)</i>

3.9 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie	47	15
Gains de change	646	735
Autres produits financiers	58	55
Autres produits financiers	751	805
Pertes de change	(834)	(823)
Autres charges financières	(915)	(729)
VNC des titres cédés	-	(5)
Dotations aux dépréciations des actifs financiers	-	6
Autres charges financières	(1 749)	(1 550)
Total Autres produits et charges financiers	(998)	(746)

Les gains et pertes de change nets représentent (188) milliers d'euros en 2024 contre (89) milliers d'euros en 2023. Ces gains et pertes sont essentiellement dues à la revalorisation des comptes bancaires en devise ainsi qu'à la valorisation des dettes et créances en devise au taux de clôture.

Les autres charges financières représentent pour l'essentiel les intérêts liés à l'affacturage.

3.10 Analyse de la charge nette d'impôt

Les principaux composants de la charge d'impôt sur le résultat sont :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés	1 494	64
Impôts exigibles	(977)	(1 148)
Autres impôts	18	15
Total Impôts sur les bénéfices	534	(1 068)

Le produit d'impôt différé comptabilisé au 31 décembre 2024 pour 1.494 milliers d'euros comprend notamment l'activation des déficits reportables suivants :

- ICAPE HOLDING (société mère de l'intégration fiscale en France) pour 557 milliers d'euros ;
- ICAPE USA (société mère de l'intégration fiscale aux Etats-Unis) pour 1.523 milliers d'euros.

La réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable se présente comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de la période	3 609	3 126
Impôts sur les bénéfices	534	(1 068)
Bénéfice net imposable	3 074	4 194
Taux d'imposition en France	25,00%	25,00%
Impôt théorique	(769)	(1 049)
Ajustements de l'impôt théorique	1 303	(19)
- Impact net des différences de taux d'imposition locaux	322	206
- Impact net des retraitements sur goodwill / badwill (dont effet renoncations d'earn-out)	(77)	495
- Impact des crédits d'impôts et autres ajustements	47	123
- CVAE reclassée en impôt	(13)	(17)
- Différences permanentes sur les retraitements de consolidation	6	(74)
- Déficits fiscaux non activés	907	(544)
- Autres	111	(209)
Charge d'impôt effectivement constatée	534	(1 068)
Taux d'impôt effectif	-17,38%	25,46%

Le taux d'impôt effectif est de -17,38% sur l'exercice 2024 contre 25,46% en 2023.

Le taux d'impôt effectif est négatif en 2024, notamment par l'effet de la variation des déficits fiscaux non activés pour 907 milliers d'euros dont 833 milliers d'euros proviennent des effets de la fraude identifiée sur l'exercice 2024 (cf. note 1.2 Faits marquants).

Les irrégularités antérieures à l'exercice 2024 ont été corrigées de manière rétrospective dans les autres charges opérationnelles et les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023, alors que l'intégralité des déficits correspondants ont été comptabilisés sur l'exercice 2024 (conformément à la règle fiscale applicable dans les comptes de la filiale concernée).

3.11 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé de la façon suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	3 721	3 378
Nombre moyen d'actions en circulation	8 088 182	8 088 182
Nombre moyen d'instruments dilutifs	-	-
- dont bons de souscription actions	-	-
Nombre moyen d'actions dilué	8 088 182	8 088 182
Résultat part du Groupe par action	0,46 €	0,42 €
Résultat part du Groupe dilué par action	0,46 €	0,42 €

3.12 Analyse du résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées

DYVSYS US

Le Conseil d'administration du Groupe, dans sa réunion du 12 décembre 2024, a décidé d'arrêter la mise en vente de la Société DIVSYS US.

Celle-ci a donc été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2024 (cf. note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative).

ICAPE RUSSIE

Pour rappel, le Groupe a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités en Russie à la suite de la dégradation du contexte géopolitique et de stopper les prises de commandes à partir du 1^{er} janvier 2023. Dès lors, l'activité de cette société a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 pour les exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

La liquidation de la société étant toujours en cours, le Groupe a décidé de ne plus consolider cette société à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de son caractère non significatif.

La répartition du résultat des activités destinées à être cédées est la suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024 ICAPE RUSSIE	31/12/2024 DIVSYS US	31/12/2023 ICAPE RUSSIE	31/12/2023 DIVSYS US
Chiffre d'affaires	-	-	1 207 (*)	-
Achats consommés	-	-	(452)	-
Charges externes	-	-	(203)	-
Charges de personnel	-	-	(178)	-
Impôts et taxes	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	(24)	-
EBITDA	-	-	350	-
Dotation aux amortissements	-	-	(24)	-
EBIT – Résultat opérationnel courant	-	-	326	-
Résultat sur cession de participations consolidées	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	326	-
Produits et charges de trésorerie	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier brut	-	-	(2)	-
Coût de l'endettement financier net	-	-	(2)	-
Autres produits et charges financiers	-	-	27	-
Résultat avant impôts	-	-	351	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	(61)	-
Résultat net	-	-	290	-
Résultat des activités destinés à être cédées ou abandonnées	-	-	290	-

(*) Le chiffre d'affaires de la société ICAPE RUSSIE, qui s'élève à 1,2 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, correspond exclusivement à l'apurement des commandes antérieures à la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie.

4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1 Immobilisations

4.1.0 Goodwill

L'analyse de la variation du goodwill peut être déclinée comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Allocation du goodwill	Entrées de périmètre	Restruct.	Ecart de conversion	31/12/2024
Goodwill	23 667	-	11 117	-	412	35 195
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-	-
Total Valeur nette	23 667	-	11 117	-	412	35 195

La décomposition du goodwill par entité et par secteur opérationnel est la suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Allocation du goodwill	Entrées de périmètre	Restruct.	Ecart de conversion	31/12/2024
ICAPE DENMARK (ex MON PRINT)	835	-	-	-	-	835
ICAPE MALMO MONSTERKORT (ex MMAB)	9 702	-	-	-	-	9 702
ICAPE DEUTSCHLAND (ex PRINCITEC)	-	-	-	777	-	777
ICAPE DEUTSCHLAND (ex SAFA 2000)	-	-	-	3 401	-	3 401
PRINCITEC	777	-	-	(777)	-	-
SAFA 2000	6 802	-	-	(6 802)	-	-
Total PCB Europe du Nord	18 116	-	-	(3 401)	-	14 715
ICAPE FRANCE (ex IDELEC)	-	-	-	3 392	-	3 382
IDELEC	3 392	-	-	(3 392)	-	-
ICAPE ITALIA (ex STUDIO E2)	-	-	-	122	-	122
STUDIO E2	-	-	122	(122)	-	-
Total PCB Europe du Sud	3 392	-	122	-	-	3 514
FRANCOIS FRERES	-	-	2 733	-	-	2 733
Total PCB Amériques	-	-	2 733	-	-	2 733
ICAPE SOUTH AFRICA (ex TRAX)	176	-	-	-	-	176
GROUPE NTW	-	-	8 262	-	412	8 674
Total PCB Asie et reste du monde	176	-	8 262	-	-	8 850
CIPEM FRANCE (ex FIMOR)	1 982	-	-	-	-	1 982
CIPEM DEUTSCHLAND (ex SAFA 2000)	-	-	-	3 401	-	3 401
Total Négoce de pièce techniques	-	-	-	3 401	-	5 883
Total Général	23 667	-	11 117	-	412	35 195

4.1.0.1 Allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe n'a procédé à aucune allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures.

4.1.0.2 Détail des acquisitions de l'exercice

Le Groupe a fait l'acquisition des sociétés suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- Acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la société STUDIO E2, en date du 12 février 2024, pour un montant total de 150 milliers d'euros. Ce prix intègre un complément de prix de 50 milliers d'euros dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs de marge brute selon les termes contractuels ; et
- Acquisition de 100% du capital social et des droits de vote du groupe NTW, en date du 14 septembre 2024, pour un montant total de 12.328 milliers d'euros. Ce prix intègre un complément de prix éventuel de 2.118 milliers d'euros dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs de résultat opérationnel courant (EBIT) selon les termes contractuels ; et
- Acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la société FRANCOIS FRERES, en date du 25 septembre 2024, pour un montant total de 4.077 milliers d'euros. Ce prix intègre un complément de prix de 578 milliers d'euros dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs de marge brute selon les termes contractuels.

Détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis

<i>(En milliers d'euros)</i>	STUDIO E2	GROUPE NTW	FRANCOIS FRERES	Total
<i>Taux d'acquisition</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	-
Valeur comptable de l'actif net acquis	28	4 586	1 344	5 958
(-) Annulation des fonds de commerce historiques	-	-	-	-
(-) Annulation des titres internes acquis	-	(520)	-	(520)
(+) Valorisation des relations clientèles	-	-	-	-
(-) Impact des impôts différés sur la valorisation des relations clientèles	-	-	-	-
(-) Retraitement des engagements de retraite	-	-	-	-
(+) Impact des impôts différés sur les engagements de retraite	-	-	-	-
Juste valeur des actifs identifiables acquis	28	4 066	1 344	5 438

Détermination du goodwill

(En milliers d'euros)	STUDIO E2	GROUPE NTW	FRANCOIS FRERES	Total
Taux d'acquisition	100%	100%	100%	-
Prix d'acquisition	100	10 210	3 500	13 810
Complément de prix	50	2 118	578	2 746
(-) Juste valeur des actifs identifiables acquis	(28)	(4 066)	(1 344)	(5 438)
Goodwill	122	8 262	2 733	11 117

Le goodwill du groupe NTW a été calculé et comptabilisé en USD afin de tenir compte de la monnaie de référence pour le calcul du complément de prix.

Coûts liés à l'acquisition

Pour ces trois acquisitions, le Groupe a supporté les frais d'acquisitions suivants au cours de l'exercice 2024 :

- STUDIO E2 : non significatif ;
- GROUPE NTW : 210 milliers d'euros ;
- FRANCOIS FRERES : 54 milliers d'euros.

Conformément à la recommandation de l'AMF « Arrêté des comptes 2024 et travaux de revue des états financiers », ces frais sont comptabilisés en autres charges d'exploitation (cf. note 3.5).

Contribution au chiffre d'affaires et à l'EBIT

La contribution des entités acquises au cours de l'exercice 2024 représente 6.684 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires global et 734 milliers d'euros sur le résultat net, détaillée comme suit :

(En milliers d'euros)	STUDIO E2	GROUPE NTW	FRANCOIS FRERES	Total
Chiffre d'affaires	200	6 484	-	6 684
Poids sur le chiffre d'affaires global du Groupe	0,1%	3,6%	-	3,7%
EBIT	Non significatif	816	(82)	734
Poids sur l'EBIT global du Groupe	-	10,0%	(1,0)%	9,0%

Détail des acquisitions dans le tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	STUDIO E2	GROUPE NTW	FRANCOIS FRERES	Total
Prix d'acquisition versé sur la période	100	10 210	3 500	13 810
Trésorerie active des filiales acquises	(5)	(4 129)	(1 501)	(5 635)
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	95	6 081	1 999	8 175

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, hors contrats de location, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Acquisitions	Dotations	Change	Autres variations	31/12/2024
Concessions, brevets & droits similaires	2 491	244	-	-	27	2 762
Logiciels	1 849	173	-	6	792	2 820
Immobilisations incorporelles en cours	498	569	-	1	(811)	257
Relations clientèles	23 959	690	-	184	-	24 833
Autres immobilisations incorporelles	48	-	-	-	-	48
Total Brut	28 845	1 676	-	191	8	30 720
Amortissements des concessions, brevets & droits similaires	(1 970)	-	(294)	-	-	(2 264)
Amortissements des logiciels	(1 386)	-	(348)	(1)	(5)	(1 740)
Amortissements de la clientèle	(2 096)	-	(1 523)	(9)	35	(3 593)
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(48)	-	-	-	-	(48)
Total Amortissements	(5 500)	-	(2 165)	(10)	30	(7 645)
Total Valeur nette	23 345	1 676	(2 165)	181	38	23 075

4.1.1.1 Clientèle

Au 31 décembre 2024, les relations clientèles ont une valeur brute de 24,8 millions d'euros et une valeur nette de 21,2 millions d'euros. En comparaison, la valeur brute était de 24,0 millions d'euros et la valeur nette de 21,9 millions d'euros en 2023.

Les acquisitions s'élèvent à 690 milliers d'euros et correspondent à l'acquisition des actifs opérationnels de la société PCS Srl. Ce montant intègre un complément de prix de 210 milliers d'euros dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs de marge brute selon les termes contractuels.

4.1.1.2 Autres actifs incorporels

Au 31 décembre 2024, les autres actifs incorporels ont une valeur brute de 5,9 millions d'euros et une valeur nette de 1,8 million d'euros. En comparaison, la valeur brute était de 4,9 millions d'euros et la valeur nette de 1,5 million d'euros en 2023.

Ces actifs correspondent principalement aux logiciels acquis par le Groupe ainsi qu'à divers frais de développements IT.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors contrats de location, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Dotations	Change	Autres variations	31/12/2024
Constructions	282	-	(50)	-	22	1	255
Installations techniques, matériel & outillage	11 674	661	(210)	-	309	75	12 508
Matériel de bureau	886	34	(90)	-	(4)	172	998
Matériel de transport	496	47	(82)	-	6	6	473
Matériel informatique	1 727	223	(291)	-	12	189	1 860
Autres immobilisations corporelles	316	6	(651)	-	28	512	212
Total Brut	15 381	971	(1 373)	-	372	955	16 306
Amortissements des constructions	(238)	-	33	(27)	(13)	13	(231)
Amortissements des installations techniques, matériel & outillage	(7 248)	-	170	(965)	(179)	(36)	(8 258)
Amortissements du matériel de bureau	(728)	-	74	(58)	2	(39)	(760)
Amortissements du matériel transport	(280)	-	39	(98)	(7)	10	(338)
Amortissements du matériel informatique	(1 219)	-	269	(195)	2	(167)	(1 310)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(155)	-	270	(25)	(9)	(203)	(122)
Total Amortissements	(9 869)	-	855	(1 377)	(206)	(422)	(11 019)
Total Valeur nette	5 512	971	(519)	(1 377)	167	533	5 287

4.1.3 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisations liés aux contrats de location en IFRS 16 se décomposent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Dotations	Change	Autres variations	31/12/2024
Constructions	11 393	1 283	(840)	-	104	774	12 716
Installations techniques, matériel & outillage	318	-	-	-	-	-	318
Matériel de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	2 015	969	(412)	-	-	-	2 573
Matériel informatique	687	17	-	-	-	-	703
Autres immobilisations corporelles	65	-	-	-	-	(65)	-
Total Brut	14 478	2 269	(1 251)	-	104	710	16 310
Amortissements des constructions	(6 324)	-	710	(1 717)	(100)	163	(7 268)
Amortissements des installations techniques, matériel & outillage	(85)	-	-	(64)	-	-	(148)
Amortissements du matériel de bureau	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements du matériel transport	(1 421)	-	390	(434)	-	-	(1 466)
Amortissements du matériel informatique	(636)	-	-	(25)	-	-	(661)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(10)	-	-	-	-	10	-
Total Amortissements	(8 476)	-	1 099	(2 240)	(100)	173	(9 543)
Total Valeur nette	6 002	2 269	(152)	(2 240)	4	883	6 766

4.2 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation	737	-
Titres immobilisés	96	204
Prêts, cautionnements et autres créances	428	354
Total Actifs financiers non courants	1 261	559

Les titres de participation s'élèvent à 737 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et contiennent les titres de la société ALR SERVICES pour 709 milliers d'euros. Cette société a été acquise le 17 décembre 2024 et sera consolidée par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2025.

4.3 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31/12/2024 se décomposent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières et autres approvisionnements	847	(3)	844
En-cours de production	116	-	116
Produits intermédiaires et produits finis	112	(1)	111
Stocks de marchandises	10 569	(44)	10 525
Total Stocks et en-cours	11 643	(48)	11 596

Les stocks et en-cours au 31/12/2023 se décomposent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières et autres approvisionnements	724	(25)	699
En-cours de production	29	-	29
Produits intermédiaires et produits finis	82	(1)	81
Stocks de marchandises	12 313	(51)	12 262
Total Stocks et en-cours	13 148	(77)	13 071

Les stocks de marchandises représentent les marchandises réceptionnées des fournisseurs et qui sont en cours d'acheminement vers le client final. Pour ces stocks, le risque lié à l'acheminement de la marchandise est supporté par le Groupe. Le transfert de contrôle des marchandises intervient après la livraison (en fonction de l'incoterm contractuel).

4.4 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs au 31/12/2024 se décomposent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients	37 740	(56)	37 684
Autres débiteurs	6 566	-	6 566
Total Créances clients et autres débiteurs	44 306	(56)	44 250

Les créances clients et autres débiteurs au 31/12/2023 se décomposent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients	35 168	(116)	35 051
Autres débiteurs	4 600	-	4 600
Total Créances clients et autres débiteurs	39 768	(116)	39 651

La ventilation par échéance des créances clients brutes au 31/12/2024 peut être présentée comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024			
	Total	Non échues	Echues depuis moins de 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours
Clients et comptes rattachés	36 644	27 833	6 311	2 501
Factures à établir	1 096	1 096	-	-
Total Créances clients	37 740	28 929	6 311	2 501

4.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	726	565
Créances d'impôt courant	1 620	958
Total Autres actifs courants	2 347	1 523

4.6 Trésorerie

La trésorerie se ventile comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
VMP – Equivalents de trésorerie	65	-
VMP – Autres placements	204	-
Disponibilités	26 456	32 799
Total Trésorerie	26 725	32 799

4.7 Capitaux propres

4.7.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société ICAPE HOLDING s'élève à 3.235.272,80 euros. Il est composé de 8.088.182 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro.

4.7.2 Distribution

L'Assemblée Générale du 22 mai 2024 a décidé de distribuer un dividende de 1.617.636,40 euros, prélevé sur le poste « Primes d'émission ». Le montant de dividende ainsi alloué correspond à un dividende de 0,20 euro par action.

Après déduction de la part concernant les actions propres détenues au 18 juin 2024 (date de mise en paiement du dividende), le montant distribué net est de 1.610.255,20 euros.

4.7.3 Actions propres

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe s'est rendu acquéreur de 70.674 actions par le biais du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont, et a cédé 60.720 actions au cours de la même période.

A la date du 31 décembre 2024, le compte de liquidité s'élevait à 35.427 actions. Toutes ces actions ont été annulées dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024.

4.8 Engagements envers les employés

Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite s'élèvent à 547 K€ par rapport à 474 milliers d'euros en 2023.

L'évolution des engagements de retraite peut être analysée comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actualisée de la provision à l'ouverture	474	456
Coût des services rendus de l'exercice	62	63
Coût des services passés (réforme retraite)	-	(34)
Coût financier	16	14
Prestations réglées au cours de l'exercice	-	(35)
Mouvements de périmètre	-	103
Réévaluation du passif (gains / pertes actuariels)	(5)	(93)
Valeur actualisée de la provision à la clôture	547	474

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation	3,16%	3,65%
Taux de croissance des salaires	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales – Cadres	45,00%	45,00%
Taux de charges sociales – Non-cadres	42,00%	45,00%
Hypothèses de comportements sociaux		
Âges de départ à la retraite – Cadres	64 ans	64 ans
Âges de départ à la retraite – Non-cadres	64 ans	64 ans

4.9 Informations relatives à la dette financière

4.9.1 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Emission	Remboursement	Change	Entrée de périmètre	Autres variations	31/12/2024
Emprunts obligataires (1) (2)	6 078	-	-	-	-	-	6 078
Emprunts auprès d'établissements de crédit - non courant (1) (2)	26 293	11 200	(4 746)	-	717	(2 261)	31 204
Dettes de location non courantes (2) (3)	4 579	2 552	(2 310)	-	-	-	4 821
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières MLT	36 951	13 752	(7 056)	-	717	(2 261)	42 103
Emprunts auprès d'établissements de crédit – courant (1) (2)	4 663	337	(139)	14	-	2 440	7 315
Concours bancaires (trésorerie passive)	63	55	-	1	-	-	119
Dettes de location courantes (2) (3)	2 052	592	(219)	19	(1)	-	2 443
Dettes de factoring (4)	16 125	-	(1 487)	31	-	-	14 669
Intérêts courus sur emprunts – courant	133	125	(133)	-	-	-	125
Total Dettes financières CT	23 035	1 109	(1 977)	65	(1)	2 440	24 671
Total Emprunts et dettes financières	59 985	14 861	(9 033)	65	716	179	66 774
(1) Emission d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie		11 537					
(2) Remboursement d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie			(7 414)				
(3) Dont Remboursement d'emprunts IFRS 16			(2 529)				
(3) Variation nette des dettes de factoring présentée dans le tableau de flux de trésorerie			(1 487)				
Dont Dette de loyer selon IFRS 16	6 631	3 144	(2 529)	19	(1)	-	7 264

Dettes de factoring

Les contrats de cession de créances commerciales ne sont pas déconsolidant dans la mesure où le risque de retard de paiement ainsi que le risque de dilution ne sont pas transférés aux cessionnaires. La décomposition par contrat peut être ventilée comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
CIPEM FRANCE	2 513	2 994
CIPEM HONG KONG	868	929
ICAPE DEUTSCHLAND	2 718	2 246
ICAPE FRANCE	4 872	6 412
ICAPE HONG KONG	2 695	2 537
ICAPE IBERICA	438	580
ICAPE ITALIA	565	425
Total Dettes de factoring	14 669	16 125

Emprunts obligataires et emprunts auprès des établissements de crédit

Dans le cadre du crédit syndiqué souscrit en décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros, dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés lors de la souscription.

Le Groupe a procédé à un tirage de 9,2 millions d'euros en septembre 2024 et un tirage de 2,0 millions d'euros en décembre 2024, soit un montant total de 11,2 millions d'euros sur l'exercice.

Les caractéristiques des emprunts auprès des établissements de crédit peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Date de contrat	Société	Désignation	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Devise	Modalité de remboursement (in fine / Mensualité constant)	Garanties données
déc-23	ICAPE HOLDING	Obligations relances - Tikehau Capital	6 078	6 078	6 078	déc-31	Taux fixe 6,70% l'an	EUR	In fine	Nantissement des titres (1)
déc-23	ICAPE HOLDING	Prêt syndiqué - Tranche A1	12 750	15 300	15 300	déc-29	Taux E3M + marge entre 1,50% et 2,20%	EUR	Rbt semestriel à partir de juin 2024	Nantissement des titres (1)
sept-24	ICAPE HOLDING	Prêt syndiqué - Tranche A2	9 520	0	9 520	déc-29	Taux E3M + marge entre 1,50% et 2,20%	EUR	Rbt semestriel à partir de juin 2024	Nantissement des titres (1)
déc-23	ICAPE HOLDING	Prêt syndiqué - Tranche B1	2 700	2 700	2 700	juin-30	Taux E3M + marge entre 2,10% et 3,15%	EUR	In fine	Nantissement des titres (1)
sept-24	ICAPE HOLDING	Prêt syndiqué - Tranche B2	1 680	0	1 680	juin-30	Taux E3M + marge entre 2,10% et 3,15%	EUR	In fine	Nantissement des titres (1)
déc-23	ICAPE HOLDING	Prêt syndiqué - Tranche C1	3 000	3 000	3 000	déc-30	Taux E3M + marge entre 3,75% et 4,25%	EUR	In fine	Nantissement des titres (1)
juin-23	ICAPE HOLDING	BPI - Croissance externe	5 000	5 000	5 000	juin-30	Taux fixe 5,26% l'an	EUR	Rbt trimestriel à partir de septembre 2025	-
sept-23	ICAPE HOLDING	CIC - Acquisition Princitec	1 714	2 000	2 000	août-29	Taux fixe 4,06% l'an	EUR	Rbt semestriel à partir février 2024	-
sept-21	ICAPE FRANCE	BNP - PGE	207	360	600	avr-26	Taux fixe 1% l'an	EUR	Mensualité constante	
mai-20	ICAPE FRANCE	Crédit Agricole - PGE	838	1 426	2 350	mai-26	Taux fixe 0,31% l'an	EUR	Mensualité constante	
mai-20	ICAPE FRANCE	HSBC - PGE	885	1 472	2 350	mai-26	Taux fixe 0,55% l'an	EUR	Mensualité constante	
juin-20	PRINCITEC	COMMERZBANK	0	164	300	juil-05	Taux fixe 3,03% l'an	EUR	Annuité constante	
mai-20	SAFA	VR Banque	0	322	500	juin-26	Taux fixe 3% l'an	EUR	Mensualité constante	
-	DIVSYS US	HSBC Bank -Short term loan	322	109	N/A	N/A	LIBOR USD 1 mois + 3% l'an	USD	In fine	
-	ICAPE USA	HSBC Bank -Short term loan	289	136	N/A	N/A	LIBOR USD 1 mois + 3% l'an	USD	In fine	
-	NTW INC	Divers établissements de crédit	571	0	1 656	déc-29	Taux fixe 1,12% l'an	JPY	Mensualité constante	
-	ICAPE HOLDING	Frais d'émission	(1 026)	(1 052)	-	-	-	EUR	Méthode TIE (taux d'intérêt effectif)	
-	DIVERS	-	69	19	-	-	-	-	-	
Total Emprunts obligataires et emprunts auprès d'établissements de crédit			44 597	37 034						
<i>Dont Emprunts obligataires</i>			<i>6 078</i>	<i>6 078</i>						
<i>Dont Emprunts auprès d'établissements de crédit – non courant</i>			<i>31 204</i>	<i>26 293</i>						
<i>Dont Emprunts auprès d'établissements de crédit – courant</i>			<i>7 315</i>	<i>4 663</i>						

(1) Nantissement des titres CIPEM FRANCE, ICAPE FRANCE et IDELEC ICAPE (jusqu'à sa fusion avec ICAPE FRANCE).

4.9.2 Echéancier des emprunts et dettes financières

L'échéancier des dettes financières peut être analysé comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	6 078	-	-	6 078
Emprunts et crédits bancaires	38 519	7 315	23 038	8 166
Dettes de factoring	14 669	14 669	-	-
Dettes locatives	7 264	2 443	4 821	-
Autres dettes financières	244	244	-	-
Total Emprunts et dettes financières	66 774	24 671	27 859	14 244

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2023	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	6 078			6 078
Emprunts et crédits bancaires	30 956	4 772	15 863	10 321
Dettes de factoring	16 125	16 125	-	-
Dettes locatives	6 631	2 052	4 579	-
Autres dettes financières	196	196	-	-
Total Emprunts et dettes financières	59 985	23 144	20 442	16 399

4.9.3 Répartitions des emprunts par type de devise

La répartition des emprunts auprès des établissements de crédit par type de devise s'analyse comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Euro (EUR)	37 337	30 711
Dollar des Etats-Unis (USD)	611	245
Yen (JPY)	571	-
Total Emprunts et crédits bancaires	38 519	30 956

4.9.4 Informations sur les dettes locatives

Les dettes locatives s'analysent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilier	5 872	5 557
Matériel de transport	1 184	793
Matériel informatique	208	281
Total Dettes locatives	7 264	6 631
<i>Dont part courante</i>	2 443	2 052
<i>Dont par non courante</i>	4 821	4 579

Les taux d'actualisation utilisés pour le calcul de la dette de location pour les principaux pays sont :

(En %)	Taux d'actualisation
Immobilier	Entre 2,5% et 3,71%
Matériel de transport	< 0,5%
Matériel informatique	Entre 2,5% et 3,71%

La variation des valeurs comptables des dettes locatives s'analyse comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes locatives à l'ouverture	6 631	8 076
Nouveaux contrats de location	2 270	761
Réévaluation des contrats	875	-
Païement des loyers	(2 298)	(2 044)
Sorties de contrats	(285)	-
Ecart de conversion	26	(145)
Autres	45	(17)
Dettes locatives à la clôture	7 264	6 631

Les montant comptabilisés en résultat au titre des contrats de location sont :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'amortissement des droits de location	(2 241)	(2 050)
Charge d'intérêts sur les dettes de loyer	(116)	(217)
Autres produits ou autres charges	67	-
Total en résultat net	(2 290)	(2 267)

La durée moyenne des contrats de locations en cours peut être résumée comme suit :

(En mois)	Durée moyenne
Immobilier	56 mois
Matériel de transport	48 mois
Matériel informatique	39 mois

4.10 Impôts différés

Les impôts différés comptabilisés sont les suivants :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs d'impôts différés	3 079	1 242
Passifs d'impôts différés	(3 549)	(3 008)
Total Impôts différés	(470)	(1 766)

Les impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2023	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres éléments	31/12/2024
Différences temporaires	(194)	(24)	3	(4)	(6)	(225)
Activation des reports déficitaires	1 191	1 623	68	-	-	2 881
Retraitement IFRS 16	160	(35)	2	(1)	-	125
Annulation des frais d'établissement	21	(1)	-	-	-	19
Retraitement des engagements de retraite	122	15	-	-	3	141
Autres retraitements (dont Relations clientèles)	(3 020)	(371)	6	-	-	(3 385)
Ecart d'évaluation	(39)	13	(1)	-	-	(27)
Autres impôts différés	(5)	-	-	5	-	-
Total Impôts différés	(1 766)	1 221	78	(0)	(3)	(470)

Le montant des déficits activés au 31 décembre 2024 s'élève à 11,3 millions d'euros en base, équivalent à 2,9 millions d'euros d'effet d'impôt :

- ICAPE HOLDING (société mère d'un groupe d'intégration fiscale en France) pour 4,2 millions d'euros en base, équivalent à 1,1 million d'euros d'effet d'impôt ;
- ICAPE USA (société mère d'un groupe d'intégration fiscale aux Etats-Unis) pour 6,6 millions d'euros en base, équivalent à 1,7 million d'euros d'effet d'impôt ;
- ICAPE ITALIA pour 0,4 millions d'euros en base, équivalent à 0,1 million d'euro d'effet d'impôt.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2024 s'élève à 1,4 million d'euros dont 1,3 million d'euros qui concernent ICAPE USA. Pour rappel, le Groupe ne retient généralement une durée de 3 ans pour apprécier le caractère recouvrable d'un impôt différé actif.

4.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs autres actifs courants se décomposent de la manière suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	51 245	49 684
Dettes sociales	3 260	4 449
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	4 271	2 645
Clients – Avances et acomptes reçus	431	569
Total Dettes fournisseurs et autres créditeurs	51 245	49 684

L'intégralité de ces passifs sont exigibles à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs se réfèrent aux factures fournisseurs reçues qui sont généralement payées entre 60 et 90 jours fin de mois, et environ 10 jours supplémentaires pour les fournisseurs qualifiés grâce à de meilleures conditions négociées.

4.12 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se ventilent comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions courants	39	7
Dettes sur compléments de prix (earn-out)	4 568	4 311
Produits constatés d'avance	209	90
Autres dettes courants	853	111
Total Autres passifs courants	5 669	4 520

Au 31 décembre 2024, les dettes sur compléments de prix (earn-out) s'élèvent à 4.568 milliers d'euros et correspondent à :

- 2.118 milliers d'euros sur ICAPE HOLDING concernant l'acquisition du groupe NTW ;
- 1.613 milliers d'euros sur ICAPE USA concernant l'acquisition des actifs opérationnels des sociétés de la société NUJAY TECHNOLOGIES, PCB SOLUTIONS et USTEK INCORPORATED ;
- 578 milliers d'euros sur ICAPE HOLDING concernant l'acquisition de la société FRANCOIS FRERES ;
- 210 milliers d'euros sur ICAPE ITALIA concernant l'acquisition des actifs opérationnels de la société PCS Srl ;
- 50 milliers d'euros sur ICAPE ITALIA concernant l'acquisition de la société STUDIO E2.

Le versement de ces compléments de prix est conditionné aux performances économiques futures de ces activités.

4.13 Actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées

DYVSYS US

Le Conseil d'administration du Groupe, dans sa réunion du 12 décembre 2024, a décidé d'arrêter la mise en vente de la Société DIVSYS US.

Celle-ci a donc été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2024 (cf. note 2.1.4 Retraitement de l'information comparative).

ICAPE RUSSIE

Pour rappel, le Groupe a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités en Russie à la suite de la dégradation du contexte géopolitique et de stopper les prises de commandes à partir du 1^{er} janvier 2023. Dès lors, l'activité de cette société a été retraitée conformément à la norme IFRS 5 pour les exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

La liquidation de la société étant toujours en cours, le Groupe a décidé de ne plus consolider cette société à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de son caractère non significatif.

La répartition des actifs et passifs des activités destinées à être cédées est la suivante :

(En milliers EUR)	31/12/2024 ICAPE RUSSIE	31/12/2024 DIVSYS US	31/12/2023 ICAPE RUSSIE	31/12/2023 DIVSYS US
Immobilisations incorporelles	-	-	0	-
Immobilisations corporelles	-	-	130	-
Droits d'utilisation	-	-	(65)	-
Actifs d'impôt différé	-	-	23	-
Total des Actifs non courants	-	-	88	-
Stocks et en-cours	-	-	117	-
Créances clients et autres débiteurs	-	-	88	-
Autres actifs courants	-	-	0	-
Trésorerie	-	-	7	-
Total des Actifs courants	-	-	212	-
Total Actifs des activités destinées à être cédées	-	-	301	-
Emprunts et dettes financières	-	-	95	-
Dettes de location non courantes	-	-	(48)	-
Passifs d'impôt différé	-	-	18	-
Total des Passifs non courants	-	-	66	-
Emprunts et concours bancaires courants	-	-	42	-
Dettes de location courantes	-	-	(21)	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-	17	-
Autres passifs courants	-	-	22	-
Total Passifs courants	-	-	60	-
Total Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	126	-

4.14 Informations complémentaires sur les instruments financiers

(En milliers EUR)			31/12/2024					31/12/2023	
Instruments financiers	Catégorie IFRS 9	Catégorie Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments	Instruments financiers au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIF									
Prêts, cautionnements et autres créances	Prêts & créances	Catégorie 2	428	428	-	-	428	354	354
Créances clients	Prêts & créances	Catégorie 2	37 684	37 684	-	-	37 684	35 051	35 051
Autres débiteurs	Prêts & créances	Catégorie 2	2 802	2 802	-	-	2 802	1 938	1 938
Créances fiscales	Prêts & créances	Catégorie 2	3 764	3 764	-	-	3 764	2 662	2 661
Trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Catégorie 1	26 725	26 725	26 725	-	-	32 799	32 799
PASSIF									
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti	Catégorie 2	6 078	6 078	-	-	6 078	6 078	6 078
Emprunts et dettes financières (1)	Passif financier au coût amorti	Catégorie 2	38 519	38 519	-	-	38 519	30 956	30 956
Dettes fournisseurs	Passif financier au coût amorti	Catégorie 2	43 283	43 283	-	-	43 283	42 021	42 021
Dettes sociales	Passif financier au coût amorti	Catégorie 2	3 260	3 260	-	-	3 260	4 449	4 449
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	Passif financier au coût amorti	Catégorie 2	4 271	4 271	-	-	4 271	2 645	2 645

(1) Le Groupe considère que la juste valeur des emprunts bancaires correspond au coût amorti.

4.15 Gestion des risques financiers

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser l'impact de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change sur les coûts et les flux de trésorerie.

4.15.1 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe peut être exposé à la défaillance de l'une des contreparties bancaires qui gère sa trésorerie et une telle défaillance pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe.

Gestion du risque : le Groupe fait appel pour ses disponibilités à des institutions financières de premier plan et, dès lors, estime ne pas supporter de risque de contrepartie significatif sur sa trésorerie.

4.15.2 Risque de contrepartie clients

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients.

Gestion du risque : l'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant exercer une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité. La majorité des créances clients sont affacturés avec BNP Paribas et Eurofactor.

Le comité de crédit a défini une politique de crédit clients au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal de ventes est mis en place et revu annuellement sauf événement exceptionnel.

Près de 70% des clients sont en affaire avec le Groupe depuis plus de 5 ans et un montant très limité de leurs créances a été dépréciée avec constatation des pertes ou mise en défaut. A des fins de suivi du risque de crédit, les clients sont catégorisés selon leur profil de crédit. Par ailleurs, plus de 90 % des encours clients font l'objet d'une assurance auprès d'assureurs de premier plan.

4.15.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements liés aux passifs financiers du Groupe à leur échéance. Cela inclut, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être mobilisés rapidement afin de faire face au règlement des passifs et, d'autre part, le risque de nonaccès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe est donc exposé au risque de ne pas disposer de la trésorerie suffisante pour honorer l'ensemble des passifs exigibles.

Le Groupe a souscrit un emprunt syndiqué auprès d'un pool de 9 banques européennes (Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, CIC, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, HSBC, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020) en décembre 2023. Cet emprunt comporte une obligation de respect d'un ratio financier sur les comptes consolidés qui est égal aux dettes financières nettes (hors emprunts obligataires) par rapport à l'EBITDA consolidé.

Le Groupe a également émis un emprunt obligataire souscrit par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital. Cet emprunt obligataire comporte une obligation de respect d'un ratio financier sur les comptes consolidés qui est égal aux dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé.

Au 31 décembre 2024, le Groupe confirme respecter ces deux ratios.

Gestion du risque : l'équipe centrale de trésorerie gère le financement courant et prévisionnel et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en supervisant un niveau de disponibilité courant.

La plupart des excédents de trésorerie générés par les filiales sont rapidement mobilisables par ICAPE HOLDING qui porte l'essentiel de l'endettement bancaire du Groupe. D'autre part, le Groupe a recours à l'affacturage avec un montant de financement maximal de 15 M€ en France, 7,5 M€ en Allemagne, 1,5 M€ en Espagne, 1,2 M€ en Italie et 8,0 M\$ à Hong-Kong.

A noter que dans le cas d'un changement de contrôle de la société la holding du Groupe, tous les financements contractés, hors PGE, feraient l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire.

Les contrats d'affacturage du groupe sont renouvelés tous les ans par tacite reconduction depuis plusieurs années.

4.15.4 Risque de change

Le risque de change correspond au risque que l'évolution des taux de change affecte son compte de résultat, son bilan et ses flux de trésorerie.

L'exposition au risque de change opérationnel résulte des achats et ventes réalisés dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales du Groupe. Ce risque est cependant limité du fait que les ventes et achats de marchandises sont majoritairement libellés en USD permettant ainsi une couverture naturelle complétée par l'utilisation de comptes bancaires en devises.

Le Groupe n'a pas recouru à des couvertures du risque de change au 31 décembre 2024.

L'exposition au risque de change sur les financements est limitée car aucune filiale ne porte de dettes bancaires externes significatives dans une devise différente de sa monnaie de référence.

Le groupe est également exposé au risque de conversion du bilan et du compte de résultat des filiales dont la devise de référence n'est pas l'euro.

Les fluctuations des taux de change des monnaies fonctionnelles du Groupe, et en particulier les fluctuations affectant le dollar, peuvent impacter de manière significative les résultats et flux de trésorerie du Groupe, la valeur en euros de ses actifs et de ses passifs, ses fonds propres et, par conséquent, sa situation financière.

Figure ci-dessous une table de sensibilité du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant (EBIT) du Groupe aux variations concomitantes du dollar et du renminbi (yuan) :

Sensibilité de toutes les devises USD / CNY	Currency / EUR (-10%)	Currency / EUR (-5%)	Currency / EUR (0%)	Currency / EUR (+5%)	Currency / EUR (+10%)
Chiffres d'affaires (M€)	170,9	176,3	181,7	187,1	192,5
EBIT (M€)	6,8	7,5	8,2	8,8	9,5

Les variations négatives correspondent à une dépréciation de l'euro par rapport à la devise et inversement.

4.15.5 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est liée à l'existence dans un groupe d'un endettement à taux variable dont le coût à moyen terme peut varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Le contrat de prêt syndiqué souscrit en décembre 2023 comporte une part fixe et une part variable reposant sur l'Euribor 3 mois (E3M). Une obligation de couverture contre la variation de l'E3M de +/- 150 points de base sur un notionnel de 50% du montant emprunté sur une période de 4 années est prévue au contrat de prêt.

Gestion du risque : le Groupe a mis en place une couverture de taux au cours du premier 2024, conformément au contrat de prêt syndiqué, dont les caractéristiques sont détaillées ci-après.

Désignation de la couverture	
Type et objectif de couverture	Couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») permettant de se prémunir contre la variabilité de flux de trésorerie futurs
Elément couvert	Emprunt à taux variable
Instrument de couverture	Cap garantissant un taux plafond

Caractéristiques du contrat	
Emetteur	Banque Palatine
Devise	Euro
Taux variable	Euribor 3 mois
Type de taux garanti	Taux plafond (Cap)
Taux garanti	2,50%
Fréquence	Trimestrielle
Echéance	Décembre 2027

Par ailleurs, la couverture mise en place est hautement efficace compte tenu des éléments suivants :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- Le taux d'intérêt de référence (Euribor 3 mois) est identique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ;
- Les dates de paiement (chaque trimestre) sont identiques entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ;
- Le montant couvert par l'instrument de couverture est inférieur au montant total de l'élément couvert.

4.15.6 Risque de marché (prix des matières premières et coût du transport)

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation du prix des matières premières et du coût du transport sur sa marge commerciale.

5. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Incidence sur la variation du BFR

La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau de flux de trésorerie est détaillée ci-dessous :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Incidence de la variation des stocks	2 496	3 787
Incidence de la variation des créances clients	(633)	5 565
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	(2 755)	(9 423)
Variation du Besoin en Fond de Roulement	(892)	(70)

La réconciliation du BFR avec les éléments du Bilan est présentée comme suit :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Stocks et en-cours	11 596	13 071
Créances clients et autres débiteurs	44 379	40 009
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(51 441)	(49 793)
Besoin en Fond de Roulement "simplifié"	4 533	3 288
Autres créances courantes du BFR	627	212
Autres passifs courants (hors fournisseur d'immobilisation)	(875)	(93)
Besoin en Fond de Roulement	4 286	3 407

La Variation du Besoin en Fond de roulement présentée dans les flux de trésorerie opérationnelle s'entend nette des effets de change, de variation de périmètre et autres effets de reclassements et mise au rebut.

Elle se décompose ainsi :

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Besoin en Fond de Roulement	4 286	3 407
Effet de variation du BFR arithmétique (1)	(878)	(2)
Effet de change (2)	(182)	362
Effet de périmètre (3)	(414)	1 401
Effet lié aux reclassements ou mise au rebut (4)	582	(1 831)
Variation du Besoin en Fond de Roulement (1+2+3+4)	(892)	(70)

6. AUTRES NOTES

6.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants ainsi que les avantages en nature.

(En milliers EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 811	1 176
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de rupture de contrat	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Total Rémunération des principaux dirigeants	1 811	1 176

6.2 Engagements hors bilan

Dans le cadre du refinancement du 20 décembre 2023, le Groupe a conclu un contrat de nantissemements de contre-titres concernant les filiales CIPEM FRANCE, ICAPE FRANCE et IDELEC ICAPE (jusqu'à la réalisation de la fusion avec ICAPE FRANCE).

6.3 Passifs éventuels

Néant.

6.4 Parties liées

Néant.

6.5 Effectifs

Les effectifs du Groupe se répartissent de la façon suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs permanents	624	633
Effectifs temporaires (CDD, contrats VIE et stages)	18	6
Effectifs en alternance	10	7
Total Effectifs	652	646

6.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe au titre de l'exercice 31 décembre 2024 sont détaillés comme suit :

<i>(En milliers EUR)</i>	KPMG	Réseau KPMG	Total KPMG	BM&A	Réseau BM&A	Total BM&A	Autres
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	167	-	167	136	55	194	56
Services autres que la certification des comptes	26	-	26	39	-	39	5
Total Honoraires hors taxes	194	-	194	175	55	230	61

6.7 Evènements postérieurs à la clôture

Assemblée Générale

Les actionnaires de la Société ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte le 8 janvier 2025 afin de délibérer sur les résolutions suivantes :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions.

Cette opération, après mise en œuvre par le Conseil d'administration, permet de soutenir la valorisation boursière du Groupe, de renforcer la liquidité du titre et de saisir de nouvelles opportunités de croissance, tout en démontrant la confiance dans l'avenir du Groupe.

Programme de rachat d'actions

Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 12 février 2025 la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 5 millions d'euros avec un prix maximum d'achat fixé à 30 euros par action.

Dans le cadre de ce programme d'achats, la Société a procédé le 20 février 2025 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 153.750 de ses propres actions, représentant environ 1,9% de son capital. La transaction a été réalisée au prix de 6,84 euros par action, soit un montant total de 1.052 milliers d'euros.

Croissance externe

Le Groupe a acquis le 13 février 2025 l'intégralité du capital de la société KINGFISHER PCB, société britannique spécialisée dans la distribution de PCB depuis plus de 35 ans. La société prévoit un chiffre d'affaires d'environ 1,5 millions de livres en 2025.

7. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Entités	31/12/2024			31/12/2023		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
ICAPE HOLDING	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ALR SERVICES ^{(1) (2)}	100%	100%	NI	-	-	-
CIPEM DEUTSCHLAND	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CIPEM FRANCE	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CIPEM HONG KONG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CIPEM USA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
DIVSYS USA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
GIE CIPEM	100%	100%	IG	100%	100%	IG
GIE ICAPE	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE BRAZIL	80%	100%	IG	80%	100%	IG
ICAPE CALIFORNIA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE CANADA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE CHANG AN EXPRESS	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE CHINA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE CZECH REPUBLIC	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE DENMARK	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE DEUTSCHLAND	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE FRANCE	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE HONG KONG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE HUNGARY	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE IBERICA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE INDIA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE ITALIA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE JAPON	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE MALMO	100%	100%	IG	100%	100%	IG
MONSTERKORT AB						
ICAPE MEXICO	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE NETHERLANDS	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE POLSKA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ICAPE PORTUGAL ⁽³⁾	-	-	-	100%	100%	IG
ICAPE RUSSIE ⁽¹⁾	80%	100%	NI	80%	100%	IG
ICAPE SINGAPORE ⁽⁴⁾	-	-	-	100%	100%	IG
ICAPE SOUTH AFRICA	60%	100%	IG	60%	100%	IG
ICAPE TRAX	60%	100%	IG	60%	100%	IG
ICAPE USA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
IDELEC ⁽³⁾	-	-	-	100%	100%	IG
NTW HOLDINGS ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW HONG KONG ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW INC ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW JIANGMEN ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW PHILIPPINES ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW SHENZHEN ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
NTW THAILAND ^{(1) (2)}	49%	100%	NI	-	-	-
NTW VIETNAM ⁽²⁾	100%	100%	IG	-	-	-
PRINCITEC ⁽³⁾	-	-	-	100%	100%	IG
SAFA 2000 ⁽³⁾	-	-	-	100%	100%	IG
STUDIO E2 ^{(2) (3)}	-	-	-	-	-	-

IG : Intégration globale

NI : Non intégré

⁽¹⁾ Entité non consolidée en 2024

⁽²⁾ Entité acquise en 2024

⁽³⁾ Entité fusionnée en 2024

⁽⁴⁾ Entité fermée en 2024

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

ICAPE HOLDING S.A.
33 Avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France

ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ICAPE HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 74 969 milliers d'euros ont été testés par la Direction suivant les modalités décrites dans la note 2.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures mis en œuvre au sein du Groupe pour procéder aux tests de valeur, nous avons apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs et avons examiné que les hypothèses, ayant conduit à la détermination de valeur des actifs des unités génératrices de trésorerie, sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 4 avril 2025

KPMG SA

Rémi TOULEMONDE

Associé

Eric SEYVOS

Associé

Paris, le 4 avril 2025

BM&A

Sidonio FERREIRA

Associé

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

COMPTES SOCIAUX

1. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Bilan

Bilan Actif	Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
	Brut	Amort. et prov.	Net	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 054	(13 807)	6 247	9 830
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 737		51 737	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	871 147	(820 808)	50 339	80 243
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	66 634 258	(614 978)	66 019 279	37 430 983
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	61 648		61 648	
Prêt				
Autres immobilisations financières	454 222		454 222	433 881
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	68 093 066	(1 449 594)	66 643 472	37 954 937
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 622 309		4 622 309	1 200 132
Autres créances	22 120 659	(2 328 733)	19 791 926	29 914 967
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 884 859		2 884 859	5 744 072
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	143 708		143 708	185 632
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 771 535	(2 328 733)	27 442 802	37 044 803
Frais d'émissions d'emprunt à étaler	875 746		875 746	1 051 972
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	5 305		5 305	21
TOTAL ACTIF GENERAL	98 745 652	(3 778 327)	94 967 325	76 051 733

Bilan Passif	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Capital social ou individuel	3 235 273	3 235 273
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 301 360	16 911 615
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	323 527	300 837
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	928 358	913 464
Report à nouveau	645 245	645 245
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 649 179	37 584
Situation nette	22 082 941	22 044 017
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	464 762	334 586
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 547 703	22 378 603
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	5 305	21
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	5 305	21
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	6 078 000	6 078 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 489 363	28 131 395
Emprunts et dettes financières divers	24 104 460	14 885 337
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 252 628	1 280 633
Dettes fiscales et sociales	1 745 409	1 846 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	2 736 855	1 371 940
Autres dettes	7 055	79 027
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	72 413 770	53 672 619
Ecarts de conversion passif	547	490
TOTAL PASSIF GENERAL	94 967 325	76 051 733

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue - biens		
Production vendue - services	6 706 491	5 068 284
Chiffre d'affaires net	6 706 491	5 068 284
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 500	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	44 264	41 412
Autres produits	35 482	19 350
Total des produits d'exploitation	6 791 737	5 129 046
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	(4 091 572)	(3 671 116)
Impôts, taxes et versements assimilés	(124 707)	(95 169)
Salaires et traitements	(2 063 648)	(2 102 479)
Charges sociales	(750 072)	(937 567)
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amort.	(216 182)	(151 468)
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux prov.		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov.		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux prov.		
Autres charges	(239 871)	(165 744)
Total des charges d'exploitation	(7 486 053)	(7 123 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(694 316)	(1 994 497)
Produits financiers de participations	4 994 479	3 600 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	1 522 912	1 168 636
Autres intérêts et produits assimilés	119 041	
Reprises sur provisions et transferts de charges	316 474	1 269 294
Différences positives de change	110 651	184 276
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		20 025
Total des produits financiers	7 063 556	6 242 232
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées	(1 272 842)	(1 465 839)
Intérêts et charges assimilées	(3 022 083)	(1 870 304)
Différences négatives de change	(468 064)	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(101 701)	(74 008)
Total des charges financières	(4 864 688)	(3 410 151)
RESULTAT FINANCIER	2 198 868	2 832 081
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 504 552	837 585
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 112
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000	3 984 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels	3 000	3 996 660
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(33 941)	(470 822)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(46 434)	(5 118 679)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(130 176)	(138 245)
Total des charges exceptionnelles	(210 551)	(5 727 746)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(207 551)	(1 731 086)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	352 177	931 085
BENEFICE OU PERTE	1 649 179	37 584

Annexe des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Annexe au bilan de la société **ICAPE HOLDING SA** (ci-après, la « Société ») de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **94.967.325** euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice net comptable de **1.649.179** euros.

L'exercice porte sur une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

• **Faits caractéristiques de l'exercice**

Croissance externe

La Société a acquis le 19 septembre 2024 l'intégralité du capital du groupe japonais NTW, spécialisé dans la distribution du PCB en Asie. Fondé en 2002, le groupe NTW compte 40 employés et dispose de 7 filiales situées au Japon, en Chine et en Asie du Sud-Est.

La Société a acquis le 25 septembre 2024 l'intégralité du capital de la société FRANÇOIS FRERES, principal intermédiaire commercial du groupe ICAPE (ci-après, le « Groupe »). Cette opération permet de réduire les honoraires d'agent dont s'acquitte le Groupe et également d'intégrer des profils très expérimentés, experts du marché du PCB.

La Société a acquis le 18 décembre 2024 l'intégralité du capital de la société ALR SERVICES, société britannique fondée en 1995 et spécialisée dans la distribution de PCB auprès d'un portefeuille d'environ 300 clients.

Recapitalisation au profit des filiales de la Société

Au cours de l'exercice, la Société a souscrit à des augmentations de capital afin de recapitaliser les filiales suivantes :

- ICAPE ITALIA : 600.000 euros en date du 24 juillet 2024
- ICAPE DEUTSCHLAND : 4.000.000 euros en date du 22 novembre 2024
- ICAPE USA : 4.500.000 dollars en date du 1^{er} décembre 2024
- DIVSYS US : 3.000.000 dollars en date du 1^{er} décembre 2024

Toutes ces opérations d'augmentation de capital ont été réalisées par compensation de créances (sans impact sur la trésorerie de la Société).

Financement

Dans le cadre du crédit syndiqué souscrit en décembre 2023, la Société dispose d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros, dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés lors de la souscription.

La Société a procédé à un tirage de 9,2 millions d'euros en septembre 2024 et un tirage de 2,0 millions d'euros en décembre 2024, soit un montant total de 11,2 millions d'euros sur l'exercice.

Rationalisation de la structure juridique

La société IDELEC ICAPE a fusionné dans la société ICAPE SAS en date du 31 janvier 2024. Les deux sociétés étant détenues à 100% par la société ICAPE HOLDING, l'opération est soumise au régime simplifié des fusions entre sociétés sœurs.

La société ICAPE PORTUGAL a fusionné dans la société ICAPE IBERICA en date du 23 décembre 2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Ces deux sociétés étaient détenues à 100% par la société ICAPE HOLDING.

La société ICAPE SINGAPORE, détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING, a été liquidée en mars 2024.

Ces opérations ont pour objectif de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe pour conduire à une meilleure efficacité économique.

• **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2018-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Informations relatives au bilan actif

- Immobilisations incorporelles et corporelles**

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise apprécie à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

La société pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits assimilés	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur brute initiale	Augmentation	Diminution	Valeur brute finale
Concessions, brevets et droits assimilés	20.057	-	-	20.057
Autres immobilisations incorporelles	-	51.737	-	51.737
Total Immobilisations Incorporelles (I)	20.057	51.737	-	71.794
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	531.228	-	-	531.228
Matériel de transport	10.114	8.031	6.406	11.739
Matériel de bureau et informatique, mobilier	327.409	772	-	328.181
Total Immobilisations Corporelles (II)	868.751	8.802	6.406	871.147
Total (I + II)	888.805	60.540	6.406	942.938

Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements	Montant initial	Augmentation	Diminution	Montant final
Concessions, brevets et droits assimilés	10.224	3.583	-	13.807
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	10.224	3.583	-	13.807
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	482.083	16.923	-	499.006
Matériel de transport	3.409	3.298	4.072	2.635
Matériel de bureau et informatique, mobilier	303.015	16.152	-	319.168
Total Immobilisations Corporelles (II)	788.508	36.373	4.072	820.808
Total (I + II)	798.731	39.956	4.072	834.615

- **Immobilisations financières**

Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'entrée.

Périodiquement et notamment lors de la clôture annuelle, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux, et des flux de trésorerie futurs actualisés. Il est constitué une dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. En revanche, les éventuelles dépréciations comptabilisées sont ajustées.

Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Valeur brute initiale	Augmentation	Diminution	Valeur brute finale
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-
Autres participations	38.227.351	29.079.342	672.435	66.634.258
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	61.648	-	61.648
Prêt	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	433.881	20.341	-	454.222
Total	38.661.232	29.161.331	672.435	67.150.128

L'augmentation du poste « **Autres participations** » pour **29.079.342** euros se compose de la façon suivante :

- ALR SERVICES : acquisition de 100% du capital pour 709.094 euros
- DIVSYS US : augmentation de capital par compensation de créances pour 2.840.371 euros (3.000.000 USD)
- FRANCOIS FRERES : acquisition de 100% du capital pour 4.131.323 euros
- ICAPE DEUTSCHLAND : augmentation de capital par compensation de créances pour 4.000.000 euros
- ICAPE ITALIA : augmentation de capital par compensation de créances pour 600.000 euros
- ICAPE USA : augmentation de capital par compensation de créances pour 4.260.557 euros (4.500.000 USD)
- NTW HOLDINGS : acquisition de 100% du capital pour 10.440.836 euros
- NTW INC : acquisition de 51% du capital pour 2.097.162 euros (à noter que la société NTW HOLDINGS détient les 49% du capital restant)

La diminution du poste « **Autres participations** » pour **672.435 euros** se compose de la façon suivante :

- ICAPE DENMARK : complément de prix non versé pour 123.721 euros
- ICAPE IBERICA (ex LUSODABEL) : complément de prix non versé pour 259.960 euros
- ICAPE NETHERLANDS : complément de prix non versé pour 244.654 euros
- ICAPE SINGAPORE : liquidation des titres d'une valeur brute de 44.100 euros

L'augmentation du poste « Autres titres immobilisés » pour **61.648 euros** se compose de la façon suivante :

- JIVA MATERIAL : acquisition de 0,66% du capital pour 61.648 euros

Dépréciation des immobilisations financières

Dépréciations	Montant initial	Augmentation	Diminution	Montant final
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-
Autres participations	796.368	2.289	183.679	614.978
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêt	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total	796.368	2.289	183.679	614.978

Le montant des dépréciations du poste « Autres participations » pour **614.978 euros** se compose de la façon suivante :

- ICAPE CALIFORNIA : dépréciation à 100% pour 45.829 euros
- ICAPE CANADA : dépréciation à 100% pour 2.289 euros
- ICAPE JAPAN : dépréciation à 100% pour 83.640 euros
- ICAPE MEXICO : dépréciation à 100% pour 2.481 euros
- ICAPE RUSSIE : dépréciation à 100% pour 60.000 euros
- ICAPE TRAX : dépréciation à 100% pour 420.739 euros

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue	Valeur des titres (brute)	Valeur des titres (nette)	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes versés sur l'exercice
ALR SERVICES	N.C.	N.C.	100%	709 094	709 094	-	N.C.	N.C.	-
CIPEM DEUTSCHLAND	25 000	14 394	100%	25 000	25 000	3 009 182	7 444 240	18 382	-
CIPEM FRANCE	5 133 000	(810 249)	100%	5 261 221	5 261 221	-	13 483 386	141 845	-
CIPEM HONG KONG	6 208	2 494 896	100%	4 906	4 906	-	11 808 443	1 088 336	-
CIPEM USA	48 128	1 409 670	100%	44 715	44 715	-	6 253 883	550 403	-
DIVSYS US	1 155 068	(412 002)	100%	4 017 615	4 017 615	2 107 429	7 736 239	111 893	-
FRANCOIS FRERES	7 622	1 279 301	100%	4 131 323	4 131 323	-	605 483	451 634	-
ICAPE BRAZIL	109 910	240 904	80%	230 000	230 000	37 462	1 048 370	58 454	-
ICAPE CALIFORNIA	48 128	(775 315)	100%	45 829	-	696 235	22 578	(61 821)	-
ICAPE CANADA	67	(347 790)	100%	2 289	-	351 383	13 537	(205 112)	-
ICAPE CHANG AN EXPRESS	-	566 660	100%	41 697	41 697	-	3 531 953	186 381	-
ICAPE CZECH REPUBLIC	7 941	(172 278)	100%	6 281	6 281	-	27 466	(25 751)	-
ICAPE DENMARK	92 521	161 354	100%	1 128 779	1 128 779	-	2 066 474	(54 142)	-
ICAPE DEUTSCHLAND	25 000	3 010 926	100%	4 025 000	4 025 000	3 200 433	24 415 194	(1 252 217)	-
ICAPE DONGGUAN	486 132	1 389 949	100%	508 027	508 027	-	10 042 967	738 518	-
ICAPE FRANCE	53 000	4 391 873	100%	6 871 727	6 871 727	-	28 324 679	1 038 763	2 000 000
ICAPE HONG KONG	140 395	2 382 346	100%	105 003	105 003	-	31 646 474	1 721 810	1 714 000
ICAPE HUNGARY	7 293	162 551	100%	193 791	193 791	-	314 789	1 262	-
ICAPE IBERICA	50 000	2 218 224	100%	5 600 685	5 600 685	-	6 007 878	6 378	850 000
ICAPE INDIA	70 165	124 888	99%	75 191	75 191	111 482	241 446	124 349	-
ICAPE ITALIA	750 000	17 951	100%	827 360	827 360	15 986	6 696 210	(505 533)	-
ICAPE JAPAN	61 327	(390 518)	100%	83 640	-	229 632	257 664	(79 988)	-
ICAPE MEXICO	2 320	(1 031 213)	100%	2 481	-	1 088 726	490 815	(130 377)	-
ICAPE MALMO MONSTERKORT AB	2 005 840	(1 575 754)	100%	11 850 587	11 850 587	629 101	9 903 347	82 578	-
ICAPE NETHERLANDS	18 000	1 014 819	100%	2 999 887	2 999 887	-	2 238 432	(134 887)	150 000
ICAPE POLSKA	11 696	(293 463)	100%	10 966	10 966	267 696	2 121 430	13 035	-
ICAPE RUSSIA	N.C.	N.C.	80%	60 000	-	-	N.C.	N.C.	-
ICAPE SOUTH AFRICA	5	145 590	60%	399 095	399 095	-	2 784 387	(121 528)	-
ICAPE TRAX	15	(62 698)	60%	420 739	-	2 418 486	2 642 541	(179 692)	-
ICAPE USA	197 324	384 816	100%	4 413 333	4 413 333	70 266	14 098 771	(4 104 745)	280 479
NTW HOLDINGS	1 239	1 025 048	100%	10 440 836	10 440 836	-	-	30 144	-
NTW INC	183 981	1 232 850	51%	2 097 162	2 097 162	-	1 815 951	447 576	-
Total	10 697 325	17 797 730	-	66 634 258	66 019 279	14 233 499	198 085 028	(44 053)	4 994 479

Tableau des autres participations

	Valeur des titres (brut)	Valeur des titres (net)	Prêts et avances consenties	Dividendes encaissés
Filiales détenues de 10% à 50%	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	-	-	-	-

- **Créances clients**

Les créances clients sont dépréciées lorsque la Société constate des difficultés de recouvrement.

La totalité des créances clients comptabilisées au 31/12/2024 sont des créances inter-compagnies.

Créances clients	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	4.622.309	-	4.622.309
Total	4.622.309	-	4.622.309

- **Produits à recevoir**

Produits à recevoir		Montant
Intérêts courus	Immobilisations financières	-
	Participation groupe	-
	Participation hors groupe	-
	Clients	-
	Associés	2.729.106
	Valeurs mobilières de placement	-
Autres produits	Factures à établir	21.124
	RRR à obtenir, avoir à recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		2.750.230

- Etat des créances**

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	Plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	118.064	-	118.064
Créances clients	4.622.309	4.622.309	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	60.401	60.401	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	81.734	81.734	-
Etat – TVA	519.594	-	-
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat – Divers	-	-	-
Groupe et associés	18.809.752	18.809.752	-
Débiteurs divers	320.445	320.445	-
Charges constatées d'avance	143.708	143.708	-
Total	24.676.006	24.557.943	118.064

- Trésorerie**

Trésorerie	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	2.884.859	5.744.072
Total	2.884.859	5.744.072

- **Charges constatées d'avance**

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	143.708	-	-
Total	143.708	-	-

- **Evaluation des créances et dettes en devises**

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Ecart de conversion	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Ecart de conversion actif	5.305	-	-
Ecart de conversion passif	(547)	-	-
Total	4.758	-	-

Informations relatives au bilan passif

• Capitaux propres

Le capital social de la Société est composé de 8.088.182 actions d'une valeur nominale de 0,40 euros.

Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2024, la Société détient 35.427 de ses propres actions, soit environ 0,44% des titres en circulation.

Capitaux propres	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Capital social	3.235.273	-	-	3.235.273
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16.911.615	-	1.610.255	15.301.360
Réserve légale	300.837	22.690	-	323.527
Autres réserves	913.464	14.894	-	928.358
Report à nouveau	645.245	-	-	645.245
Résultat de l'exercice	37.584	1.649.179	37.584	1.649.179
Total Situation nette	22.044.017	1.686.763	1.647.839	22.082.941
Provisions réglementées	334.586	130.176	-	464.762
Total Capitaux propres	22.378.603	1.816.939	1.647.839	22.547.703

L'Assemblée Générale de la Société a décidé le 22 mai 2024 d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 37.584 euros de la façon suivante :

- Affectation au compte « Réserve légale » pour un montant de 22.690 euros ;
- Affectation au compte « Autres réserves » pour un montant de 14.894 euros.

De plus, l'Assemblée Générale de la Société a décidé de distribuer un dividende de 1.617.636,40 euros prélevé, après déduction de la part concernant les actions auto-détenues au 18 juin 2024 sur le poste « Primes d'émission » (date de mise en paiement du dividende), le montant distribué net est de 1.610.255,20 euros.

- Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques et charges	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	21	5.305	21	5.305
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total	21	5.305	21	5.305
<i>Dont dotations et reprises</i>				
– <i>Exploitation</i>	-	-	-	-
– <i>Financier</i>	-	5.305	21	-
– <i>Exceptionnel</i>	-	-	-	-

- Etat des dettes**

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	6.078.000	-	-	6.078.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36.489.363	5.364.793	22.958.857	8.165.714
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.252.628	1.252.628	-	-
Personnel et comptes rattachés	500.752	500.752	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	516.625	516.625	-	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat – TVA	621.210	621.210	-	-
Etat – Autres impôts et taxes	106.822	106.822	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.736.855	619.231	2.117.624	-
Groupe et associés	24.104.460	24.104.460	-	-
Autres dettes	7.055	7.055	-	-

Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Total	72.413.770	33.093.576	25.076.481	14.243.714

- Charges à payer**

Charges à payer		Montant
Intérêts courus	Emprunts et dettes	124.105
	Participation groupe	-
	Participation hors Groupe	-
	Fournisseurs	-
	Associés	1.515.973
	Banques	-
Autres charges	Factures à recevoir	335.663
	RRR à obtenir, avoir à établir	-
	Congés payés	70.875
	Charges sociales sur congés payés	31.647
	Intéressement	-
	Autres charges de personnel	429.877
	Autres charges sociales	200.000
	Autres charges fiscales	42.522
	Divers	-
Total		2.750.662

Informations relatives au compte de résultat

- Chiffre d'affaires**

Ecart conversion	HT France	HT Export	Total
Ventes de marchandises	-	-	-
Production vendue – biens	-	-	-
Production vendue – services	3.764.419	2.942.073	6.706.491
Total	3.764.419	2.942.073	6.706.491

- Transfert de charges**

Transfert de charges	31/12/2024	31/12/2023
Transfert de charges	44.264	41.412
Total	44.264	41.412

• **Résultat financier**

Résultat financier	31/12/2024	31/12/2023
Produits Financiers de Participations	4.994.479	3.600.000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1.522.912	1.168.636
Autres intérêts et produits assimilés	119.041	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	316.474	1.269.294
Différences positives de change	110.651	184.276
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	20.025
Total Produits financiers	7.063.556	6.242.232
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1.272.842)	(1.465.839)
Intérêts et charges assimilées	(3.022.083)	(1.870.304)
Différence négative de changes sur les créances et dettes financières	(468.064)	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(101.701)	(74.008)
Total Charges financières	(4.864.688)	(3.410.151)
Total	2.198.868	2.832.081

Les produits financiers s'élèvent à 7.064 K€ au 31 décembre 2024 et se décomposent de la façon suivante :

- Dividendes reçus pour 4.994 K€
- Intérêts reçus sur comptes courants pour 1.523 K€
- Reprises sur dépréciations sur titres de participation et comptes courants associés pour 316 K€
- Produits reçus dans le cadre d'un contrat de couverture de taux pour 119 K€
- Gains de change pour 111 K€

Les charges financières s'élèvent à (4.865) K€ au 31 décembre 2024 et se décomposent de la façon suivante :

- Intérêts versés sur emprunts et dettes auprès des établissements de bancaires pour (2.092) K€
- Dotations aux dépréciations sur titres de participation et comptes courants associés pour (1.268) K€
- Intérêts versés sur comptes courants pour (835) K€
- Pertes de change pour (468) K€
- Moins-value sur cessions d'actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour (102) K€
- Amortissement du contrat de couverture de taux pour (96) K€
- Autres charges financières pour (4) K€

- **Résultat exceptionnel**

Résultat exceptionnel	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	12.112
Produits exceptionnels sur Opération en capital	3.000	3.984.548
Reprise pour provisions pour risques et charges	-	-
Total Produits exceptionnels	3.000	3.996.660
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(33.941)	(470.822)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(46.434)	(5.118.679)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(130.176)	(138.245)
Total Charges exceptionnelles	(210.551)	(5.727.746)
Total	(207.551)	(1.731.086)

Le résultat exceptionnel s'élève à (208) K€ au 31 décembre 2024 et se décomposent de la façon suivante :

- Dotations aux amortissements dérogatoires pour (130) K€
- Annulation des titres de ICAPE SINGAPORE (liquidation) pour (44) K€
- Autres éléments non significatifs pour (34) K€

- **Impôts sur les sociétés**

Intégration fiscale

Mise en place d'une convention d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013. Le périmètre d'intégration fiscale est actuellement composé de trois entités françaises : la société CIPEM SAS, la société ICAPE SAS, et enfin, la société ICAPE HOLDING qui agit en qualité de société mère.

Chaque entité entrant dans le périmètre d'intégration fiscale supporte la même charge d'impôt que si elle n'avait pas été intégrée. Les dettes et créances d'impôt nés dans le cadre de l'intégration fiscale sont reconnues respectivement comme un passif ou un actif envers la société tête de groupe.

Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt sur les sociétés	Compte de résultat	Retraitements fiscaux	Base fiscale	IS à 25%
Résultat d'exploitation	(694.316)	137.606	(556.710)	-
Résultat financier	2.198.868	(5.006.087)	(2.807.219)	-
Résultat exceptionnel	(207.551)	450	(207.101)	-
Impôts sur les sociétés	352.177	(352.177)	-	(352.177)
<i>Dont intégration fiscale</i>	-	(443.151)	-	(443.151)
<i>Dont crédits d'impôts</i>	-	90.974	-	90.974
Total	1.649.179	(5.220.208)	(3.571.030)	(352.177)

Au 31 décembre 2024, l'impôt sur les sociétés représente un produit de 352 K€ qui se décompose de la façon suivante :

- Produits d'intégration fiscale pour 443 K€
- Crédits d'impôts mécénat pour (91) K€

Déficit reportable

Déficit reportable	31/12/2024
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	2.447.913
Déficits imputés	-
Déficits nés au titre de l'exercice	1.798.427
Total des déficits restant à reporter	4.246.340

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Non significatif.

Autres informations spécifiques

- **Rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée dans la présente annexe car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

- **Identité de la société consolidante**

La société ICAPE HOLDING est la société consolidante du Groupe ICAPE.

- **Engagement retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,16 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 0,00% et 6,63% selon la catégorie et l'anciennement

Pour un régime à prestations définies, il est fait application du règlement ANC 2013-02. Au 31 décembre 2024, le montant de l'engagement retraite s'élève à 96.784 euros.

- **Engagements financiers données et reçus**

Engagements financiers données

- Cautionnement solidaire consenti par ICAPE HOLDING en garantie d'un bail immobilier pour 57 K€.
- Cautionnement solidaire consenti à la fondation ICAPE Planète Bleue à compter de l'année 2022 par ICAPE HOLDING pour 150 K€ sur 5 ans.

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Dans le cadre d'un prêt syndiqué souscrit en décembre 2023, la société ICAPE HOLDING a conclu un contrat de nantissement de contres-titres concernant les filiales CIPEM SAS, ICAPE SAS et ICAPE IDELEC (jusqu'à la réalisation de la fusion avec ICAPE SAS).

- **Effectif moyen**

Catégorie	Effectif moyen
Cadres	11,91
Apprentis	0,94
Total	12,85

- **Evènements postérieurs à la clôture**

Assemblée Générale

Les actionnaires de la Société ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte le 8 janvier 2025 afin de délibérer sur les résolutions suivantes :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions.

Cette opération, après mise en œuvre par le Conseil d'administration, permet de soutenir la valorisation boursière du Groupe, de renforcer la liquidité du titre et de saisir de nouvelles opportunités de croissance, tout en démontrant la confiance dans l'avenir du Groupe.

Programme de rachat d'actions

Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 12 février 2025 la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 5 millions d'euros avec un prix maximum d'achat fixé à 30 euros par action.

Dans le cadre de ce programme d'achats, la Société a procédé le 20 février 2025 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 153.750 de ses propres actions, représentant environ 1,9% de son capital. La transaction a été réalisée au prix de 6,84 euros par action, soit un montant total de 1.052 milliers d'euros.

Croissance externe

La Société a acquis le 13 février 2025 l'intégralité du capital de la société KINGFISHER PCB, société britannique spécialisée dans la distribution de PCB depuis plus de 35 ans. La société prévoit un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million de livres en 2025.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc – 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France

ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ICAPE HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 66.019.279 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 avril 2025

KPMG SA

Paris, le 4 avril 2025

BM&A

Rémi TOULEMONDE

Associé

Eric SEYVOS

Associé

Sidonio FERREIRA

Associé

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vous trouverez ci-dessous les projets de résolutions qui seront soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2025. Chacune des résolutions proposées est précédée d'un paragraphe introductif en exposant les termes et motivations.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolutions 1 à 4 – Comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat

La **première résolution** porte sur l'approbation des comptes sociaux annuels. Le résultat net comptable de l'exercice 2024 s'élève à 1.649.179 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes annuels figurent dans le Rapport financier annuel.

La **deuxième résolution** porte sur l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement qui s'élèvent à 107.606 euros, auxquelles correspond une charge fiscale additionnelle potentielle de 19.264 euros.

La **troisième résolution** porte sur l'approbation des comptes consolidés annuels. Le résultat net comptable consolidé du groupe de l'exercice 2024 s'élève à 3,7 millions d'euros. Les commentaires détaillés sur les comptes consolidés figurent dans le Rapport financier annuel.

La **quatrième résolution** concerne l'affectation du résultat et la fixation du dividende. Il est proposé d'affecter le bénéfice de 1.649.179 euros au poste « *Autres réserves* » à hauteur de 597.715,34 euros et de distribuer une somme de 1.051.463,66 euros aux actionnaires à titre de dividende. En conséquence, le dividende par action (en numéraire) serait fixé à 0,13 euros par action. Il serait détaché le 30 juin 2025 et mis en paiement à compter du 2 juillet 2025.

Après cette affectation, le comptes « *Autres réserves* » de la Société serait ainsi ramené à 1.526.073,34 euros.

Cette proposition de dividendes s'inscrit dans l'objectif indiqué par la Société à l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth de distribuer des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 représentant environ 63% de son résultat net part du Groupe, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice de 1.649.179 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, à savoir la somme de 107.606 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice net consolidé de 3,7 millions d'euros.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats – Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constatant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir un bénéfice de l'exercice 2024 de 1.649.179 euros,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

- 1.051.463,66 euros attribués aux actionnaires à titre de dividende ;
- 597.715,34 euros sur le poste « Autres réserves », dont le montant sera ainsi porté de 928.358 euros à 1.526.073,34 euros.

précise que le montant du dividende ainsi alloué correspond à un dividende brut de 0,13 euro par action,

précise que le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 30 juin 2025 et sera mis en paiement le 2 juillet 2025,

précise que dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Le dividende brut mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre.

En l'état de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, ces dividendes ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 21.496.239,34 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués et mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende total (€) ⁽¹⁾	Dividende par action (€)
2023	1.617.636,40	0,20
2022	1.617.636,40	0,20
2021	224.000	1

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Résolution 5 – Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Par la **cinquième résolution**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes présentant les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, lequel constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et **approuve** ledit rapport,

prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours des exercices antérieurs.

Résolutions 6 et 7 – Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration vise notamment à un équilibre au regard des expériences et compétences de ses membres et de la représentation des hommes et des femmes, afin de permettre au Conseil d'administration de remplir au mieux la diversité de ses responsabilités. Le Conseil d'administration veille également à maintenir un juste équilibre en s'assurant de la présence de membres indépendants au regard des principes de gouvernance auxquels la Société se réfère. Ces objectifs sont réexaminés chaque année par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Par les **sixième et septième résolutions**, le Conseil d'administration vous propose de renouveler, pour une durée de trois années, les deux mandats d'administrateurs qui arrivent à échéance à cette Assemblée. Il s'agit des mandats de Mme Shora Rokni (date de première nomination : 2021) et M. Philippe Darfeuil (date de première nomination : 2021). Des commentaires plus détaillés, et notamment les biographies de ces administrateurs, figurent dans le Rapport financier annuel. Ces mandats renouvelés prendraient ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra courant de l'année 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Darfeuil

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de M. Philippe Darfeuil vient à expiration ce jour,

décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) années, lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra courant de l'année 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Shora Rokni

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Madame Shora Rokni vient à expiration ce jour,

décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) années, lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra courant de l'année 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Résolution 8 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

Par la **huitième résolution**, il vous est proposé, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer le montant de la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité (ex-jetons de présence) à 80.000 euros au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2025, somme annuelle que le Conseil d'administration pourrait répartir librement entre ses membres.

HUITIEME RESOLUTION

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale allouée aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

décide de fixer le montant de la somme fixe annuelle prévue par l'article L. 225-45 du Code de commerce que la Société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité (ex-jetons de présence) à 80.000 euros au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement entre ses membres la sommes fixe annuelle allouée aux administrateurs.

Résolution 9 - Nomination de la société KPMG en qualité de Commissaire à la durabilité en charge de certifier les informations en matière de durabilité

La **neuvième résolution** est destinée à nommer un Commissaire à la durabilité conformément aux textes de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et du décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023 transposant la Directive européenne n° 2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite « Directive CSRD ») qui imposent aux sociétés consolidantes d'un grand groupe de nouvelles obligations de reporting, de publication et de certification d'informations en matière de durabilité (impacts et risques sur l'environnement, la société, les êtres humains et l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise, etc.) dans une section distincte du Rapport de gestion du Groupe dont le contenu devra être certifié par un contrôleur dédié.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance et du décret précités, la Société sera tenue de publier, à compter de 2026, les informations en matière de durabilité de l'exercice 2025.

En application des dispositions de l'article L. 233-28-4 III du Code de commerce, ces informations doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux comptes ou un Organisme Tiers Indépendant spécialement nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions du titre II du livre VIII dudit code.

En conséquence, il vous est proposé de nommer le cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité de la Société pour la durée restant à courir de son mandat de Commissaire aux comptes chargé de la certification des comptes, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé. Le cabinet KPMG sera représenté par une personne physique répondant aux conditions nécessaires pour exercer la mission de certification des informations en matière de durabilité conformément aux conditions prévues par l'article L. 821-26 du Code de commerce.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination de la société KPMG en qualité de Commissaire à la durabilité en charge de certifier les informations en matière de durabilité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide, en application de l'article 38 de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, de nommer la société KPMG, société anonyme ayant son siège social situé Tour Eqho, 2 avenue Gambetta – 92400 Courbevoie, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, pour une durée d'un exercice équivalente à la durée de son mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

KPMG a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions.

Résolution 10 - Autorisation de rachat d'actions Icape

Au cours de l'exercice 2024 et dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024, votre Conseil a utilisé cette première autorisation exclusivement pour poursuivre l'exécution du contrat de liquidité entre la Société et Gilbert Dupont.

Ce contrat de liquidité a pour objet l'animation par Gilbert Dupont de l'action Icape Holding sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris. Les commentaires détaillés sur le contrat de liquidité figurent dans le Rapport financier annuel.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait ainsi directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 35.427 actions, soit 0,44% du nombre total des actions composant le capital.

Votre Conseil a décidé le 12 février 2025 de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, sur le fondement de la nouvelle délégation consentie par l'assemblée générale de la Société du 8 janvier 2025, et a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 4.000.000 d'euros. Le prix maximum d'achat a été fixé par le conseil d'administration de la Société à vingt (20) euros par action, hors frais d'acquisition.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a procédé le 20 février 2025 à l'acquisition hors marché d'un bloc de 153.750 de ses propres actions, représentant environ 1,9% de son capital, auprès de la famille Bentley, en considération de l'intérêt pour la Société de procéder à une telle opération sur la base notamment de l'attestation d'équité réalisée par le cabinet Sorgem Evaluation. A l'issue de l'opération, la Société détenait 192.000 actions propres, soit 2,4% de son capital.

La **dixième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui a été conférée au Conseil d'administration par votre assemblée générale du 8 janvier 2025, pour une durée de 18 mois.

La nouvelle résolution soumise au vote fixe le nombre maximum d'actions que votre Société pourrait acquérir à 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de réalisation des achats. Le prix d'achat par action ne pourrait pas excéder trente (30) euros.

Cette résolution reprend les finalités pour lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

Ces achats pourraient ainsi permettre :

- (x) l'attribution ou cession des actions ainsi rachetées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations

d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (v) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,

- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- l'utilisation des actions rachetées dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 12^{ème} Résolution ci-après,
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, dans le respect des limites et modalités fixées par la réglementation.

Un rapport détaillé sur les opérations de rachat d'actions effectuées par la Société en 2024 figure dans le Rapport financier annuel.

DIXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément au Règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter ou à faire acheter, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur ou qui viendrait à l'être, sur tous marchés, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou via un internalisateur systématique, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce biais), ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier ou instrument financier à terme (tel que notamment tout contrat à terme ou option) à l'exclusion de la vente d'options de vente, dans le respect de la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement),

décide que le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- (x) leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la 12^{ème} Résolution ci-après,
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

fixe comme suit les modalités de cet achat :

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à cinq millions (5.000.000) d'euros, net de frais.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier sur le marché ou de gré à gré dans les limites permises par la réglementation en vigueur, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il est précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder, hors frais, trente (30) euros. Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, afin, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernées, de procéder aux allocations et, le cas échéant, aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

L'Assemblée Générale **délègue** au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distributions de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,

donne tout pouvoir au Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat,
- déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées,
- effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ; passer tout ordre de bourse,
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables,
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toute formalité,
- établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, et
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la

présente autorisation,

fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, soit jusqu'au 21 novembre 2026, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Conseil d'administration n'en a pas fait usage.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle, dans le rapport prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées.

Cette autorisation met fin, à hauteur de la partie non utilisée, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2025 dans sa première résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution 11 – Attribution d'actions gratuites d'actions existantes

Par la **onzième résolution**, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, d'une durée de 38 mois, permettrait d'inscrire ces attributions d'actions Icape Holding dans un cadre favorable tant pour la Société et ses actionnaires que pour les bénéficiaires d'actions gratuites.

Il est précisé que les attributions pourraient être subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance.

Le dispositif d'intéressement à long terme représente un élément clef de la politique de reconnaissance du potentiel et des performances des collaborateurs du Groupe Icape. Grâce à sa durée et à ses conditions d'acquisition, il permet de fidéliser les bénéficiaires et de lier plus étroitement leurs intérêts à ceux des actionnaires.

La décision d'attribution prise par le Conseil d'administration porterait sur une période d'acquisition d'une durée minimale d'un (1) an au terme de laquelle, si les conditions fixées par le Conseil d'administration sont remplies, l'attributaire deviendrait actionnaire. Le Conseil d'administration déterminerait la durée de l'éventuelle conservation des actions.

Il est proposé de fixer le plafond des attributions d'actions gratuites à 10% du capital.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la délégation objet de la présente onzième résolution ne pourrait excéder un plafond global de 10% du capital social de la Société au moment de l'attribution de ces actions.

ONZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi (i) les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et/ou (ii) les mandataires sociaux, ou certaines catégories d'entre eux, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après,

précise que les attributions gratuites d'actions ne pourront porter que sur des actions existantes de la Société provenant d'achats effectués préalablement par elle dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur, à l'exclusion d'actions à émettre,

décide que l'ensemble des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social de la Société au moment de l'attribution et qu'à ce plafond de 10% s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à attribuer le cas échéant pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des bénéficiaires en cas d'opérations financières ou sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société,

décide que les attributions effectuées en application de la présente délégation pourront être subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance ou autres critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration,

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an,

décide que, dans les limites fixées aux paragraphes précédents, le Conseil d'administration déterminera la durée de la période d'acquisition et la durée de l'éventuelle période de conservation ; étant précisé qu'à l'issue de l'éventuelle période de conservation, ces actions ne pourront être cédées qu'en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables,

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale,

confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour mettre en œuvre ou non la présente délégation, ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant, dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées, et à l'effet notamment de :

- décider du nombre d'actions existantes à attribuer gratuitement, et procéder aux acquisitions des actions nécessaires en conséquence dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi (i) les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce et/ou (ii) les mandataires sociaux, ou certaines catégories d'entre eux, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce,
- pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II al. 5 du Code de commerce, soit décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- d'inscrire les actions gratuites sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, et notamment toute condition de performance qu'il jugera utile, ainsi que les modalités d'ajustement en cas d'opération financière de la Société,
- procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code,

décide que cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente décision, soit jusqu'au 21 juillet 2028, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Conseil d'administration n'en a pas fait usage.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 22 mai 2024 dans sa quatorzième résolution.

Résolution 12 – Réduction de capital par annulation d'actions

Par la **douzième** résolution, il vous est proposé de renouveler, pour une période de dix-huit (18) mois, l'autorisation donnée à votre Conseil d'administration d'annuler, par voie de réduction du capital social, les actions achetées par la Société en vertu des autorisations données par votre assemblée dans le cadre du programme de rachat et de réduire le capital dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois.

L'annulation par la Société d'actions auto-détenues peut répondre à divers objectifs tels que, par exemple, une gestion active du capital, l'optimisation du bilan ou la compensation de la dilution résultant d'augmentations de capital.

Conformément aux dispositions légales, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois.

DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au 21 novembre 2026, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 10^{ème} Résolution ou toute résolution ayant le même objet et la même base légale, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale,

autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,

donne tout pouvoir au Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et règlementaires, avec faculté de subdélégation, afin de :

- procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction de capital,
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital,
- en fixer les modalités,
- en constater la réalisation,
- procéder à la modification corrélative des statuts de la Société,
- effectuer toutes les formalités et déclarations auprès de tous organismes,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2025 dans sa deuxième résolution.

Résolutions 13 et 14 – Modification de l'âge limite des administrateurs et du Président du Conseil d'administration

Par la **treizième résolution**, il vous est proposé de modifier un paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société afin de modifier l'âge limite des administrateurs, afin de rehausser à 75 ans la limite initialement fixée à 70 ans.

Par la **quatorzième résolution**, il vous est proposé de modifier un paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société afin de modifier l'âge limite du Président du Conseil d'Administration, afin de rehausser à 75 ans la limite initialement fixée à 70 ans.

TREIZIEME RESOLUTION

Modification de l'âge limite des administrateurs et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de modifier l'âge limite des administrateurs, initialement fixé à 70 ans, pour le fixer à 75 ans,

décide en conséquence de supprimer le paragraphe suivant figurant à l'article 11.2 des statuts de la Société :

« 11.2 Durée et cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration

(...) Aucune personne ne peut être nommée administrateur s'il est âgé de plus de 70 ans. Si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivant la survenance de cet évènement »,

Et de le remplacer par le paragraphe suivant :

« 11.2 Durée et cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration

(...) Aucune personne ne peut être nommée administrateur s'il est âgé de plus de 75 ans. Si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire suivant la survenance de cet évènement ».

Le reste de l'article 11 des statuts de la Société reste inchangé.

QUATORZIEME RESOLUTION

Modification de l'âge limite du président du conseil d'administration et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de modifier l'âge limite du Président du Conseil d'Administration, initialement fixé à 70 ans, pour le fixer à 75 ans,

décide en conséquence de supprimer le paragraphe suivant figurant à l'article 14 des statuts de la Société :

« ARTICLE 14 - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(...) Le Président du Conseil d'Administration pourra exercer ses fonctions pour la durée fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle puisse excéder, le cas échéant, la durée de son mandat d'administrateur ni en tout état de cause la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel il aura atteint l'âge de 70 ans (...) ».

Et de le remplacer par le paragraphe suivant :

« ARTICLE 14 - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(...) Le Président du Conseil d'Administration pourra exercer ses fonctions pour la durée fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle puisse excéder, le cas échéant, la durée de son mandat d'administrateur ni en tout état de cause la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel il aura atteint l'âge de 75 ans (...) ».

Le reste de l'article 14 des statuts de la Société reste inchangé.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution 15 – Pouvoirs pour les formalités

La **quinzième résolution** est une résolution usuelle qui permet d'effectuer les formalités requises par la loi après la tenue de l'Assemblée générale.

QUINZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, aux fins d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.

Annexe 1
Tableau des délais de paiement

Conformément à l'article L. 411-14 et D. 411-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard dans le tableau suivant :

Dettes fournisseurs (en €)						
Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues (0 jours)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	37	17	720	13	36	86
Montant total des factures concernées TTC	194.040 €	159.195 €	76.167 €	166.222 €	332.892 €	734.476 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	20,90%	17,15%	8,20%	17,90%	35,85%	79,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Montant TTC	Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours					

Créances clients (en €)						
Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Non échues (0 jours)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	85	5	-	21	85	111
Montant total des factures concernées TTC	1.340.945 €	132.382 €	-	956.476 €	2.171.381 €	3.260.240 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	29,14%	2,88%	-	20,79%	47,19%	70,86%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Montant TTC	Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours					